

# LA TERRE de chez nous

LE SEUL HEBDOMADAIRE AGRICOLE D'EXPRESSION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

Port payé à Québec

Volume 52, Numéro 23 — Montréal, 17 septembre 1981

## Pisciculture

### Importantes décisions prises

p. 4

### L'UPA rencontre le ministre Garon

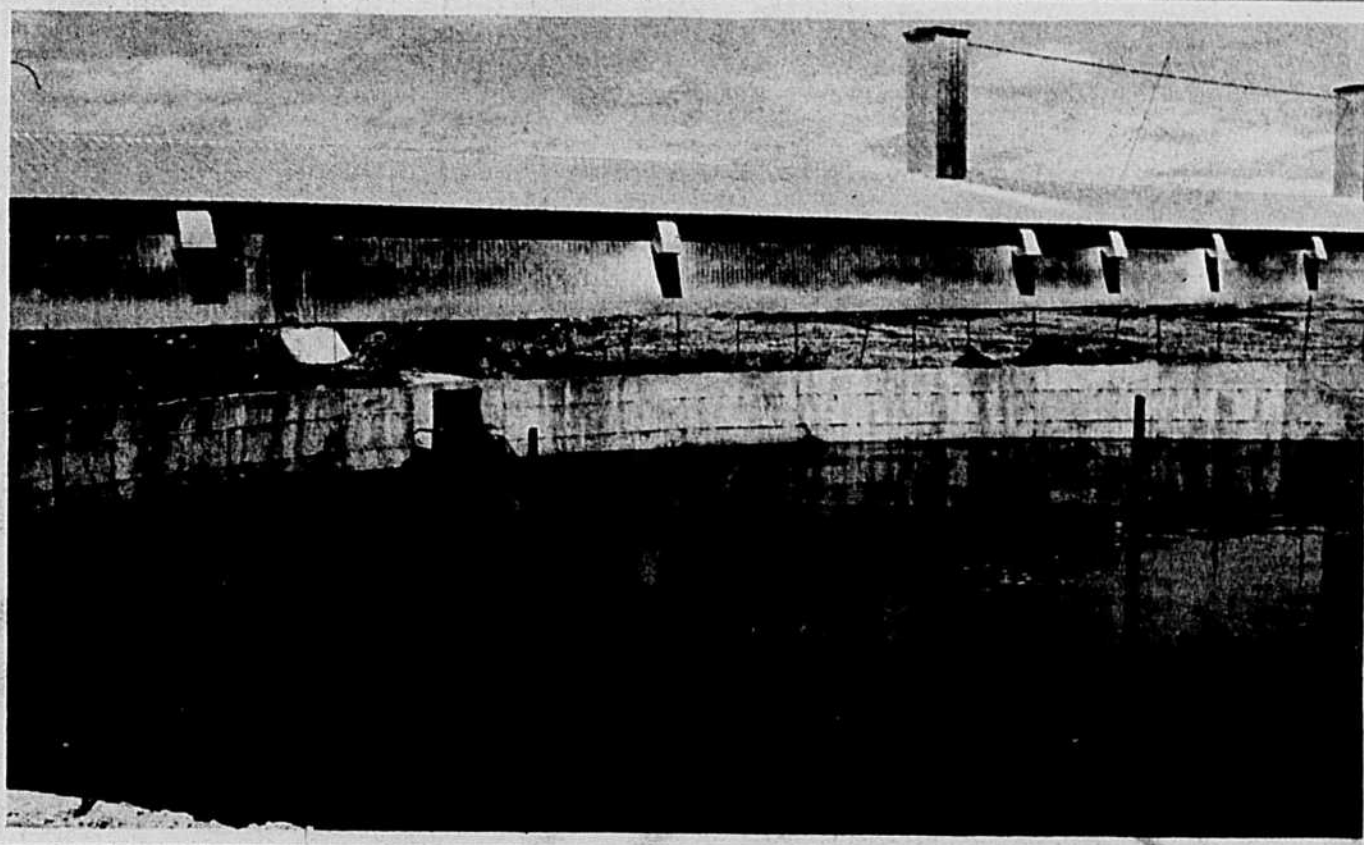
p. 5

### Association pour les jeunes ruraux

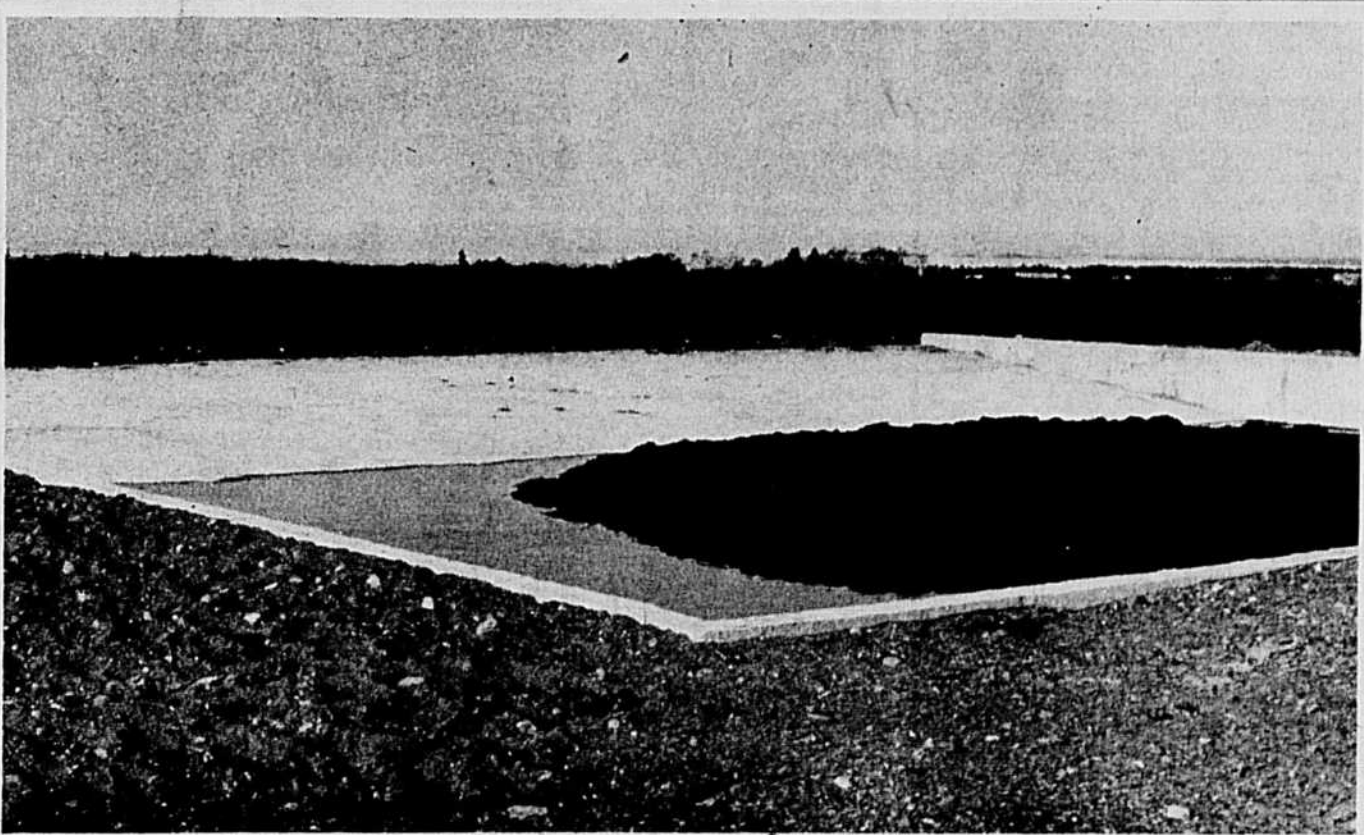
p. 13

### Évolution de la production piscicole

p. 33



Photos Agriculture Québec



## Document spécial

### Règlements pour prévenir la pollution par les établissements de production animale

p. 15

## L'opinion rurale



### La crise du porc et le silence orchestré

La crise du porc? Que dis-je? Il n'y en a plus de crise du porc pour M. Garon! Finie! Le prix du porc était à 81¢ le 17 août dernier, non! M. Garon a fermé son dossier (si dossier, il y a eu). Il en est maintenant aux pomiculteurs. Avez-vous vu avec quelle vigueur M. Garon et les mass-media s'occupent des pomiculteurs? Pourquoi? Parce que le gel, M. Garon n'a rien à voir là-dedans! Tandis que l'expansion anarchique de l'industrie porcine...! De plus, il espère renvoyer la balle au fédéral pour dédommager les pomiculteurs.

Les mass-media ignorent complètement la crise du porc. La FPPQ et l'UPA n'écrivent pas dans les grands journaux afin de sensibiliser les critiques! Pourquoi ces deux mêmes organismes n'ont-ils pas distribué des panneaux contestataires à afficher sur les fermes porcines? Cela s'est produit chez les producteurs laitiers, lors des coupures de quota, il y a quelques années. Personne n'a répondu à M. Garon cet été alors qu'il disait dans le journal La Presse qu'il y avait eu 45 faillites depuis la crise du porc. Ce silence est inadmissible. Est-ce que l'UPA et le gouvernement marcheraient main dans la main?

Les libéraux n'ont que de la sympathie, pas plus. Ils ne sont pas intéressés à ce que le gouvernement dédommage les producteurs de porc établis ou en faillite. S'ils sont élus aux

prochaines élections, ils devront continuer à payer! Ça passera! Et personne ne saura rien!

Ces visites aux députés sont inutiles. Mon mari a été voir le député péquiste M. Baril d'Arthabaska. Réalisant qu'il avait devant lui une victime de Garon, il n'a cessé de palabrer tout en vantant le talent de M. Garon. Quand il eut fini, il s'est levé invitant discrètement mon mari à sortir. Où sont les bonnes manières d'avant 1976, chez notre gouvernement péquiste? Il voulait lui demander de nous vendre une ferme d'environ \$40,000 où nous leur verserions un montant fixe par mois durant 40 ans jusqu'à terme de la dette. Ce n'est pas de la charité. Ils se doivent de nous dédommager. Sans référendum 80, il n'y aurait pas eu tant de porcheries bâties. Ces nombreuses constructions ont servi à relever l'économie du Québec dans tous les domaines.

Pour briser ce silence orchestré, chaque producteur de porc établi ou en

Sous la rubrique "L'Opinion rurale", La Terre de chez nous publie gratuitement les lettres de ses lecteurs sur des sujets d'actualité et d'intérêt général.

Cependant, La Terre de chez nous se réserve le droit de rejeter toute lettre de propagande en faveur d'un mouvement, d'une idéologie ou d'un parti politique, tout comme celles pouvant receler des injures ou attaques personnelles.

Chaque lettre doit porter la signature et l'adresse postale de son auteur, sans quoi elle sera détruite. Par exception, une lettre pourra être signée d'un pseudonyme lors de la publication, mais La Terre de chez nous devra connaître le nom et l'adresse de l'auteur.

Les textes pour "L'Opinion rurale" ne devraient pas excéder trois feuillets, les lettres les plus courtes recevront préférence. La Terre de chez nous se réserve le droit de condenser les textes jugés trop longs.

Enfin l'UPA et le journal n'endossent pas nécessairement les opinions et les idées émises dans cette rubrique, lesquelles demeurent la responsabilité personnelle du signataire.

faillite devrait se faire un devoir d'écrire au Journal La Presse à Tribune Libre, afin que le public sache qui vous êtes. Le journal ne pourra ignorer toutes ces lettres comme il l'a fait avec celle de mon mari et de moi-même. Sinon ce serait une entrave au droit de la libre expression.

Il faudrait fonder la Fédération des éleveurs de porc en faillite. Personne ne s'en soucie. Pourtant savez-vous quel traumatisme c'est de se retrouver après avoir travaillé sans salaire des douze heures par jour au Syndic des faillites du côté des "méchants" et le gouvernement assis tranquillement du côté des victimes! Vous êtes comme une femme violée. Devant le tribunal, elle se voit devenir l'accusée et l'agresseur, la victime!...

Même les moutons bêlent lorsque nous leur enlevons la laine sur le dos. Ne soyons pas plus mouton que les moutons! Ensemble, brisons ce silence intolérable.

Ma devise est "Vive le chômage créateur" comme proclame Ivan Illich le célèbre philosophe.

Manon Mériteau-Séguin  
Ex-producteur de porcs en faillite  
Wotton, Cté Richmond

Brevets d'invention  
Marques de Commerce  
**ROBIC, ROBIC**  
ET ASSOCIÉS

1514 DOCTEUR PENFIELD  
MONTREAL, H3G 1X5 TEL.: 934-0272

### À Marie Tremblay, des Cercles de Fermières

En lisant La Terre de chez Nous du 27 août 1981, j'ai été très indignée de votre affirmation gratuite à l'effet que: "Les femmes qui ne sont pas heureuses ne viennent pas aux cercles des Fermières."

D'après ce que vous affirmez, il n'y en a pas beaucoup d'heureuses non plus dans vos mouvements, puisque sur 75,000 femmes groupées en cercles, il n'y en avait que 1,000 à votre congrès général.

Pour ma part je ne fais pas partie du Cercle des Fermières, cependant je tiens à vous souligner que lorsque l'on demande ma profession, c'est avec fierté que je réponds "Fermière". Je demeure sur une ferme, je fais beaucoup d'artisanat personnel et je n'ai pas le goût de perdre mon identité au milieu d'un groupe dans lequel, où, s'il n'y a pas de programme défini, on ne sait pas quoi faire. Dernièrement, je suis allée dans une exposition regroupant 4 cercles de Fermières. Après avoir visité la première exposition je n'ai pas eu le goût de poursuivre, car c'était du pareil au même. Que faites-vous dans vos groupements de l'initiative et de la créativité personnelles?

Pour terminer, j'affirme que: "Je suis heureuse dans mon foyer" et que pour en arriver là je n'ai pas eu besoin des Cercles de Fermières.

Fermière de profession,  
Colombe Beaudet,  
Val Senneville, Abitibi Est

### SOYEZ PRÊT POUR L'INDUSTRIE

Apprenez à conduire selon les nouvelles techniques de



COURS  
ROUTIERS  
INDUSTRIELS  
PROFESSIONNELS

Ouvert de  
9h à 20h

- Devient routier
- Logement disponible
- Cours intensif durée de 3 semaines

(514) 387-6255

635 est, Henri-Bourassa, Montréal

### Voyage au Royal Winter Fair Toronto

Voyage escorté par M. Pierre Paul Cassidy de la Ferme Expérimentale, du 15 au 19 novembre 81, soit 5 jours et 4 nuits. Départ de Sherbrooke par autobus. Visites de fermes à Brooklin et Guelph, Encan, visite à United Breeders, séjours au Royal Winter Fair et spectacle le 18 novembre. Attention spéciale éleveurs de Holstein. Prix: \$195.00 par personne, incluant: Autobus, hôtels, escorte, entrées et spectacle.

Téléphonez à

**VOYAGES ESCAPADE INC.**

à Sherbrooke au numéro  
819-563-5344  
pour réservation.

Places limitées, brochures disponibles.

Détenteur d'un permis du Québec.

## WATERLOO

"Un Sucre de Bon"



L'évaporateur le plus rapide à l'heure actuelle sur le marché.

**RAPIDITÉ  
MANIÈRE FACILE  
ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLE  
CONTRÔLE DE LA SÈVE ET  
DU SIROP  
DURABILITÉ**

Agents  
autorisés

"WATERLOO"

**Audel**  
Patrice Grondin  
819-583-2562

**Aylmer**  
Coop. des Apiculteurs  
de l'Outaouais  
819-777-6515

**Brownburg**  
Wayne Clark  
514-533-4314

**Buckingham**  
Acérico  
819-986-8784

**Caplan**  
Léonard Poirier  
418-388-5755

**Coaticook**  
Dionne & Fils  
819-849-2451

**Cookshire**  
Albert Pageau  
819-875-3492

**Ham Nord**  
André Therrien  
819-344-2602

**Lac Mégantic**  
Paul-Émile Bolduc  
819-583-2735

**Pollimore**  
Stanley Cheslock  
819-457-2552

**St-Adrien de Ham**  
Léo Therrien  
819-828-2030

**Edmunston**  
G.T. Jalbert  
506-263-8276

**St-Esprit de Montcalm**  
Coop.  
514-839-3649

**St-Damase**  
Arthur Bernier  
418-598-6861

**St-Évariste**  
Lorenzo Jacques  
418-459-3355

**St-Hélène de Chester**  
Philémon Lantagne  
819-382-2803

**St-Perpétue**  
Magasin Co-Op  
418-359-2221

**St-Pierre Baptiste**  
Roger Fortier  
418-428-3851

**St-Raphaël**  
Alphée Dutil  
418-243-2919

**Ste-Rita**  
Louis-Cyric Albert  
418-963-5251

**Ste-Rosalie**  
Fabien Poirier  
514-799-4253

**Ste-Rose**  
Émilien Auclair  
418-267-5682

**St-Samuel**  
Irénee Quirion  
819-549-2891

**St-Ubalde**  
Camille Lachance  
418-277-2477

**St-Valérien**  
Magasin Deslandes  
514-549-2328

**Témiscouata**  
Domaine du Roi Inc.  
418-855-2364

Pour recevoir gratuitement  
notre catalogue illustré de 16 pages, écrire à:

**LES ÉVAPORATEURS WATERLOO inc.**

6064 Foster, Waterloo, Québec, JOE 2N0

Tél.: (514) 539-3663

## LA TERRE de chez nous

Le seul hebdomadaire agricole  
d'expression française en Amérique

Fondé en 1929  
Propriété de l'UPA

515, Ave Viger, Montréal, Québec  
H2L 2P2

Tél.: (514) 288-6141

Directeur:  
Jean-Marc KIROUAC  
Rédacteur en chef:  
Pierre COURTEAU

Secrétaire de rédaction:  
Rosaline-D.-LEDOUX

Collaborateurs:  
Marc ST-PIERRE (Québec)  
Claude TURCOTTE (Ottawa)

Directeur de la publicité:  
Bernard DANIS

Représentant à Toronto:  
Tom McGoey,  
Suite 615, 44 rue Victoria,  
Toronto, Ontario M5C 1Y2  
Tél.: (416) 363-0522

Composition et montage:  
Rive-Sud Typo Service Inc.

Impression:  
Les Presses Lithographiques 1965 Inc.

Publié le jeudi de chaque semaine  
Abonnement: 1 an, \$10; 2 ans, \$15; 3 ans, \$20

Chèque ou mandat à l'ordre  
de la Terre de Chez Nous et adressé au  
Service du tirage  
(Pas d'argent comptant S.V.P.)

Dépôts légaux:  
Bibliothèque nationale du Québec 2e trimestre 1968  
Bibliothèque nationale du Canada ISSN 0040-3830  
Enregistrement No 1051  
Courrier de deuxième classe

Formulation par ordinateur • Formules à  
moindre coût • Programme avec acides aminés  
chez les porcs et volailles • Coût inférieur de \$7 à \$8  
par tonne de moulée • Rendement encore amélioré.

**lo** CONCENTRÉS SCIENTIFIQUES BÉLISLE INC.  
196, Chemin des Patriotes, St-Mathias, Qué. J0L 2G0

# Oui, bÉlisle

améliore votre productivité, et votre  
efficacité; il y a des gens dans votre  
voisinage qui peuvent le confirmer.

- Prémélanges minéraux • Vitamines et additifs pour porcs, bétail, volailles, dindes • Moulée, grains, tourteau de soya.

TÉLÉPHONES:  
Montréal: (514) 658-8733  
Québec: (418) 475-6285



## Tournant décisif de la pisciculture

# Marchés et investissements seront mieux protégés avec un plan conjoint

La pisciculture québécoise est à un tournant décisif de sa jeune histoire. Elle pourra se doter à court terme d'outils qui lui sont essentiels pour consolider l'essor assez phénoménal, il faut en convenir, qu'a connu ces dernières années notre production piscicole. Le moment s'avère propice pour mettre en place un encadrement qui devrait être profitable à ces agriculteurs dynamiques, spécialisés dans la mise en marché du poisson d'élevage et des oeufs de poissons destinés à des fins d'élevage.

Conscient de la situation présente mais aussi — et surtout — du potentiel énorme que représente ce secteur de production, le Syndicat des pisciculteurs du Québec a réclamé et obtenu de la Régie des marchés agricoles qu'un projet de plan conjoint soit soumis à l'approbation des quelque 300 producteurs actuellement détenteurs d'un permis d'établissement de pisciculture de catégorie commerciale. La Régie gouvernementale a expédié ces jours-ci des bulletins de vote à tous les pisciculteurs qui détenaient un permis d'exploitation au 1er septembre. Les producteurs qualifiés ont jusqu'à l'avant-dernière semaine d'octobre pour participer au référendum postal puisque la date du dépouillement des bulletins est fixée par la RMA au 28 octobre. Donc, mieux vaut remplir et retourner immédiatement son bulletin vu l'importance de l'enjeu, ce qui éliminera en même temps le risque de le voir rejeter à cause d'un retard. Le Service postal canadien a bien mauvaise réputation en la matière, est-il besoin de le dire?

Au soutien de sa requête et pour motiver chaque pisciculteur à voter favorablement, le Syndicat rappelle qu'il y va de l'intérêt de l'ensemble des secteurs de l'industrie piscicole qu'un plan conjoint puisse voir le jour au Québec. Ainsi, outre le fait de discipliner une production abandonnée plus ou moins à elle-même, jusqu'à présent, la mise en place d'un tel plan devrait donner aux producteurs des mécanismes efficaces et souples de réglementation et de négociation. Ce faisant, les pisciculteurs pourront sécuriser leurs investissements à l'intérieur d'infrastructures de production avec, facteur non négligeable, le pouvoir d'orienter eux-mêmes collectivement le développement de leur production.

Après plusieurs années de tâtonnements compréhensibles, il est utile de rappeler que le groupe des pisciculteurs a obtenu sa reconnaissance du statut de producteur agricole en mai 1979, suite à un arrêté-en-conseil. Les pisciculteurs, on le sait, sont disséminés aux quatre coins du Québec, la

plupart dans les régions périphériques. Malgré tout, ils sont parvenus ces derniers mois à un niveau surprenant d'unité et ce, en dépit des différents groupes d'intérêt qui composent le secteur de la pisciculture. Il n'est pas du tout facile en effet de convaincre et de motiver des producteurs de truite d'élevage, d'oeufs d'incubation, de truites de transformation (abattage) et des propriétaires d'étangs de pêche qu'ils leur faut se serrer les coudes et défendre une cause commune. L'obtention d'un plan conjoint devrait chapeauter et si nécessaire, concilier plus facilement les intérêts de tous et chacun. Le fait est que le Syndicat des pisciculteurs a déjà démontré son aptitude à convaincre une majorité de ses membres, dont certains parmi les plus influents, qu'il y va de l'intérêt général des producteurs actifs à contrôler efficacement le développement de leur production et celui de la mise en marché avant que d'autres s'en chargent à leur place. L'attrait de revenus intéressants dans un marché non encore saturé pourrait bien favoriser l'avènement de super fermes d'élevage du poisson, ce qui risquerait du même coup d'éliminer bon nombre pour ne pas dire toutes les exploitations familiales. Ces dernières ne pourraient, en effet, résister bien longtemps à une concurrence qui aurait tôt fait de briser les règles d'un équilibre normal de marché.

Il importe donc que les pisciculteurs en place puissent, de concert avec la Régie des marchés agricoles, établir quelles devront être les règles du jeu dans l'avenir pour ce qui concerne l'octroi de nouveaux permis de production. Une telle orientation permettrait de protéger les marchés existants et potentiels et, du même coup, les investissements assez substantiels déjà réalisés.

La mise en place d'un plan conjoint permet de plus d'envisager un nouveau rapport de forces avec ceux qui ont toujours invoqué d'obscurs arguments en faveur du maintien de l'interdit de la vente commerciale de la truite mouchetée d'élevage. En effet, on peut d'ores et déjà supposer qu'une réponse affirmative des pisciculteurs au projet de plan conjoint permettrait de raffermir certaines orientations importantes qui ont eu pour effet d'enlever, disons-le, des chasses gardées traditionnelles du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au profit de la juridiction, plus naturelle, que représente le ministère de l'Agriculture. Par exemple, le protocole d'entente conclu entre les ministres Yves Duhaime et Jean Garon, fin 1977, ne reconnaît-il pas entre autre la responsabilité exclusive du MAPAQ vis-à-vis de la pisciculture privée en matière de commercialisation à des fins de consommation?

L'un des objectifs poursuivis par le Syndicat consiste justement à mettre à la disposition des consommateurs québécois de la truite mouchetée d'élevage produite par le secteur privé de la pisciculture. L'actuel titulaire du MLCP, M. Lucien Lessard, ne peut certes feindre l'ignorance puisqu'il est déjà informé que la reconnaissance par son gouvernement du statut de producteur agricole aux pisciculteurs autorise ces derniers à déduire que dans le cas de la truite d'élevage (truite mouchetée incluse), la juridiction agricole prédomine.

Évidemment, les pisciculteurs sont tenus de s'auto-discipliner via leur plan conjoint, aussi le résultat du référendum devrait être indicatif de leur volonté à cet égard. Quant aux divers intervenants du secteur de la pêche sportive, y compris l'auguste Fédération québécoise de la Faune, ils devront bien admettre, à moins d'avoir des œillères, que les tabous relatifs à la truite mouchetée indigène n'ont vraiment plus leur raison d'être en 1981. Faudrait-il d'ailleurs rappeler que les pisciculteurs reconnus et orientés vers la production commerciale ont eux-mêmes tout intérêt à défendre la protection des lacs destinés à la pêche sportive? N'est-il pas évident que leur propre entreprise serait compromise advenant une application non rigoureuse par les autorités compétentes des règlements régissant la capture, le transport ou la possession de truites mouchetées indigènes et ensemencées, ou toutes autres espèces de poissons réglementées en provenance de plans d'eau réservés à la pêche sportive? Cela, il ne faut pas le perdre de vue.

Tôt ou tard, le ministre Lessard devra confirmer dans la pratique ce que son collègue et prédécesseur Yves Duhaime avait amorcé au niveau du protocole conclu avec le MAPAQ. De l'avis des pisciculteurs, le permis de produire actuellement octroyé par le MLCP devrait plutôt relever de la Régie des marchés agricoles. Cette volonté des pisciculteurs est aussi fermement ancrée chez eux que leur volonté de pouvoir vendre commercialement la truite mouchetée.

Enfin, le projet de plan conjoint actuellement soumis aux pisciculteurs québécois devrait confirmer le sérieux de ce groupe de producteurs dans sa recherche d'une régularisation des approvisionnements du marché, d'une commercialisation s'appuyant sur des prix plus stables et, bien entendu, d'une production offrant des produits de qualité supérieure. Tout ceci devrait entrer en ligne de compte au moment où les pisciculteurs québécois rempliront leur bulletin de vote.

## En Saskatchewan comme au Québec, c'est quasi du pareil au même

Les producteurs agricoles de la Saskatchewan sentent aussi la soupe chaude face à l'inflation qui perturbe leur économie agricole. Tout autant que les producteurs de l'est du pays, ils subissent les conséquences néfastes d'une économie nerveuse qui ne peut parer les coups d'une inflation désordonnée et hors de contrôle.

À l'occasion de son assemblée semi-annuelle de juin dernier, la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan s'est penchée sérieusement sur les implications pour l'agriculture de sa région:

- Des variations à la hausse ou à la baisse du revenu net du producteur agricole;
  - De la valeur des investissements, particulièrement au niveau de la valeur des sols;
  - De l'augmentation du coût du financement des entreprises agricoles;
  - De la tension que provoquent les entrées et sorties d'argent dans l'opération d'une ferme;
- Pour les producteurs agricoles de cette province, les effets désastreux de la période inflationniste que l'a-

griculture traverse ont été ressentis beaucoup plus profondément par les nouveaux producteurs et les éleveurs que par les autres catégories de producteurs.

Devant une situation aussi difficile, la fédération de l'agriculture de la Saskatchewan estime que leur gouvernement provincial doit s'engager dans la réalisation d'un programme agricole d'aide et de soutien de l'agriculture en vue d'éviter une détérioration de la situation actuelle.

Des mesures d'urgence doivent être prises pour que de véritables politi-

ques agricoles soient instaurées donnant un nouvel élan à plusieurs secteurs de l'agriculture notamment:

- Dans le domaine de la recherche en vue de l'amélioration de la productivité agricole;
- Dans le domaine des programmes de stabilisation pour les groupes spécialisés de producteurs;
- Dans le domaine de l'aide aux jeunes agriculteurs pour alléger le fardeau de l'endettement;
- Dans la prévention des investissements

suite à la page 34

## Des décisions importantes prises

Le Syndicat des pisciculteurs a demandé de suspendre temporairement le programme pour l'implantation de nouvelles piscicultures de même que l'arrêt de l'émission de permis d'exploitation de pisciculture de catégorie 1. Avant de prendre cette décision, le Conseil d'administration avait considéré l'augmentation considérable ces dernières années de la production et du nombre de permis émis.

Il en résulte une situation précaire pour nombre de pisciculteurs travaillant à consolider leurs entreprises. On a donc convenu qu'il convenait de marquer une pause dans le développement de l'industrie piscicole afin de mieux évaluer tous les paramètres et de mieux, par la suite, planifier son développement.

L'alternative qui se présente aux pisciculteurs est donc claire et pour y faire face, ils ont choisi la voie du réalisme. Ils achèveront donc ces deux demandes aux ministères concernés, soit l'Agriculture, les Pêcheries et l'Alimentation pour la première et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour la seconde. Avant de continuer une expansion qui risque

de les précipiter dans une crise grave, ils veulent laisser le temps à la consommation de s'adapter à la production.

Un projet de plan conjoint est présentement soumis aux pisciculteurs qui veulent par ce moyen rationaliser la production et sécuriser les investissements des pisciculteurs en place. Ces derniers sont confrontés en effet à un problème de développement anarchique et trop rapide.

Dans cet ordre d'idée, la première tâche du Syndicat, après un vote en faveur du plan conjoint, sera de travailler à l'élaboration d'un règlement visant à l'émission de permis de production par la Régie des marchés agricoles du Québec, d'élaborer un règlement lui permettant d'assurer son financement par un prélevé proportionnel au volume de production, d'intensifier son travail visant à l'obtention du droit de commercialiser la truite mouchetée d'élevage, de travailler à identifier les besoins de la

mise en marché, d'élaborer avec les ministères concernés un plan de santé applicable à l'industrie piscicole, de négocier avec le gouvernement le réaménagement des règlements touchant la pisciculture, de continuer d'assurer la représentation des pisciculteurs, d'élaborer un contrat-type d'achat-vente en vue d'assainir les rapports commerciaux entre les différents intervenants de l'industrie. En somme, continuer le travail déjà entrepris par le Syndicat, mais avec un peu plus de moyens.

Par ailleurs, au moment de la publication, les pisciculteurs auront probablement reçu le bulletin de vote qui leur permettra de se prononcer au référendum mené par la Régie des marchés agricoles sur le projet de plan conjoint. Près de 300 détenteurs de permis seront appelés à se prononcer. A cet effet, le Syndicat rencontrait la semaine dernière un groupe de pisciculteurs afin de bien lancer la campagne référendaire qui s'amorce. Une quarantaine de producteurs avaient répondu à l'appel et rencontreront leurs confrères afin de leur faire part des bénéfices qu'ils ne manqueront pas de tirer d'un tel plan.

Notons en terminant l'appui public offert par deux pisciculteurs bien connus soit MM. Roger Doyle, Paul Périgny. Le tout mis ensemble, la campagne semble bien amorcée, tout en étant conscient du travail qu'il reste à accomplir. L'UPA, par la voix de M. Marcel Mailloux, a également donné un appui très ferme et actif aux démarches des pisciculteurs.

R.B.

### Avis de dommage

#### Betteraves à sucre

Le Syndicat des producteurs de betteraves à sucre veut rappeler à tous les producteurs qui ont adhéré au programme d'assurance-récolte pour l'année en cours, certains points importants concernant l'avis de dommages:

- 1- L'avis de dommages doit être formulé au moment où il sera possible à la Régie d'effectuer les constatations d'usage dans le champ. Il est important de dire que ces constatations doivent être faites avant l'exécution des travaux d'arrachage.
- 2- La date ultime d'acceptabilité d'un premier avis de dommages est fixée au 31 octobre. Toutefois, lorsqu'il y a impossibilité d'exécuter les travaux d'arrachage à cette date en raison d'éléments naturels couverts qui se sont produits antérieurement et que l'assuré avise la Régie dans les plus brefs délais, la protection est prolongée.
- 3- L'avis de dommages peut être formulé verbalement ou par écrit. Tout avis verbal pour être valable, doit être confirmé par écrit par le producteur.
- 4- L'avis de dommages doit indiquer l'étendue affectée et la cause probable de la perte de rendement anticipée.
- 5- L'assuré qui néglige de donner un avis de dommages, dans la forme et le délai prescrits, ne peut réclamer le paiement d'une indemnité.

### La Coopérative des maîtres-producteurs laitiers

## Liquidation prochaine des actifs

Les administrateurs de la Coopérative des maîtres-producteurs laitiers ont fait une offre de vente de leurs actifs à la Coopérative fédérée de Québec. Cette dernière comme entité n'ayant pas accepté l'offre, ce sont Agropur et la Coopérative du Bas-St-Laurent qui l'ont finalement signée vers le milieu d'août, pour un montant de 9,3\$ millions.

Apprenant cela, la Ferme St-Laurent décidait d'exercer un droit de premier refus en vertu d'une entente signée en 1978 qui lui en donnait le droit. Cette entente qui avait présidé à la création du groupe Unilait et regroupait des entreprises laitières dont la Ferme et la Québécoise, cette dernière ayant fusionné avec la Coop de Montréal pour fonder la Coop des maîtres-producteurs. Ce droit de premier refus gèle la transaction pour soixante jours, pendant lesquels la Ferme cherchera à financer l'achat des actifs. Cette dernière aurait déjà approché la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires.

Il faudra donc attendre la fin de cette période ou l'annonce par la Ferme St-Laurent de l'achat des actifs. Si la Ferme ne parvient pas à assurer le financement de la transaction le tout reviendra à Agropur et la Coopérative du Bas-St-Laurent, à moins que l'affaire ne connaisse d'autres rebondissements, ce qui n'est pas exclu.

Les maîtres-producteurs possèdent cinq laiteries: la Laiterie St-Georges de Beauce, la Laiterie chez nous de St-Raymond-de-Portneuf, la Laiterie

de Joliette, la Laiterie Samoisette de St-Jean et la Fromagerie de Brossard.

Cette Coopérative sera donc absorbée par l'une ou l'autre des entreprises laitières qui se concurrencent.

R.B.

### LA SEMAINE VERTE

Dimanche le 20 septembre à midi

- Le dossier: l'agriculture consommatrice d'énergie. Commentateur: André Laprise, réalisateur: Gilles Perron
- La chronique horticole: la taille et la sculpture des résineux avec Guy Hains
- Commentaires sur l'actualité agricole avec Gustave Larocque.
- Court sujet: le Centre d'insémination artificielle avec Jean-Guy Roy.

### BLANCHISSEUR

à la chaux et à la peinture, voco, pierre d'argile, porcherie, étable, poulailler, arène, terrain d'exposition, intérieur et extérieur

Ouvrage garanti, 20 années d'expérience

#### ISIDORE THÉRIEN

R.R. 2, St-Nicéphore, Cté Drummond (Québec)  
Tél.: (519) 394-2086

### 3e ENCAN ANNUEL



### LES ÉLEVEURS PROGRESSIFS du comté de Mégantic

DATE: le mercredi, le 7 octobre 1981, à 12h30  
ENDROIT: Ferme La BARILEE, route 116 (sortie ouest de Plessisville)  
NOMBRE: 55 Holstein, 18 Ayrshire (21 pur-sang, 52 N.I.P. "A" et mieux)  
VÊLAGES: 44 fraîche  
29 vèleront sous peu.  
AGES: 49 — 2 ans  
14 — 3 ans  
3 — 4 ans  
3 — 5 ans  
4 — 6 ans  
PRODUCTION: jusqu'à 10 281 Kg. + 53 + 43  
NOTER: Les M.C.R. et les déviations positives, élevés.  
Visibles la veille ou l'avant-midi.

Les ÉLEVEURS PROGRESSIFS vous offrent encore cette année un choix d'animaux exceptionnel. Nous avons même des bêtes bien classées aux expositions régionales.

C'est l'endroit idéal pour acheter un sujet souche pour votre troupeau.

ENCANTEUR: George Goggin

Feuillet de présentation sur demande:

Georges Jutras, représentant  
R.R. 1,  
Plessisville, Québec  
G6L 2Y2  
(519) 362-3312



Karl Gola

Le directeur des ventes de la succursale LE PERMANENT à St-Jean, Monsieur Robert Lavoie a le plaisir d'annoncer que Monsieur Karl GOLA s'est joint à son équipe dynamique de représentants. Monsieur Gola vous servira principalement pour la vente ou l'achat d'une propriété agricole, que vous parliez FRANÇAIS, ANGLAIS ou ALLEMAND.

### LE PERMANENT immeubles

423 rue St-Jacques  
St-Jean sur Richelieu, Québec

Tél.: (514) 347-7766  
(514) 346-8007  
(514) 658-0628

C'EST GROS  
C'EST BLEU  
ET

C'EST  
EN ROUTE

Smith  
SYSTÈMES  
HARVESTORE

## Rencontre de l'UPA avec le ministre de l'Agriculture

# Un climat positif, des discussions franches, mais les producteurs agricoles ne doivent pas lâcher

Le Conseil exécutif de l'UPA rencontrait le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, et son équipe mercredi en neuf à Québec. De l'avis des membres de l'Exécutif, le climat d'ensemble de la rencontre fut positif après un début relativement tiède cependant dû au fait que les derniers échanges entre l'UPA et le ministre se sont faits davantage par les journaux que par des rencontres formelles et dû au fait également que le Conseil général de l'UPA avait dû s'adresser au Premier ministre pour atteindre un interlocuteur du Gouvernement du Québec pour faire valoir les effets des coupures dans les budgets et programmes du MAPAQ sur l'agriculture.

### Les relations entre l'UPA et le ministre de l'Agriculture

Cette rencontre de quatre heures a débuté par une discussion assez longue sur les relations qui devraient exister entre l'UPA et le ministre de l'Agriculture. L'UPA a fait part au ministre qu'elle était insatisfaite de la fréquence, du contenu et des suivis que la direction de l'UPA a réussi à obtenir du ministre depuis un certain temps. L'UPA proposait que l'on prévienne, au moins deux fois par année, des rencontres pour discuter d'orientations et de politiques fondamentales. Que l'on prévienne de plus un horaire de rencontres statutaires aux deux mois pour faire le point sur divers dossiers et que le ministre soit disponible pour discuter de problèmes urgents. Le ministre accepte que le plus vite possible après le Congrès général, une ou des rencontres devraient avoir lieu pour discuter des orientations et des politiques adoptées par les agriculteurs en congrès; il se rendra de plus disponible au besoin, en tenant compte cependant de ses nombreux engagements, pour recevoir les représentations de l'UPA et des divers groupes qui la composent tout au cours de l'année mais ne voit pas la possibilité d'établir un horaire régulier de rencontres.

### Les coupures de budgets et de programmes du MAPAQ

Sur ce sujet, l'UPA a réaffirmé que le Gouvernement doit conserver la priorité qu'il a voulu accorder à l'agriculture et qu'en conséquence, il doit y mettre les budgets nécessaires. L'UPA conteste l'énoncé à l'effet que l'agriculture a eu plus que sa part au cours des dernières années alors que la majorité des ministères

ont vu leurs dépenses augmenter plus rapidement que celles du MAPAQ.

Les membres de l'Exécutif ont réaffirmé que des programmes fondamentaux comme Sol Plus et le crédit agricole doivent absolument être maintenus et développés si l'on veut maintenir le dynamisme et la compétitivité de l'agriculture québécoise. Le ministre a confirmé à ce sujet qu'il suivait de près l'évolution de la situation au niveau des travaux mécanisés et du drainage, que si des budgets restaient disponibles dans ces programmes à la fin des travaux, ils seraient utilisés pour continuer des travaux dans certaines régions et que des mesures pourraient être prises pour corriger les inéquités entre régions. Concernant le crédit agricole, le ministre est très préoccupé par l'augmentation fulgurante des coûts de financement des politiques de crédit agricole; il en-

visage une refonte au niveau des diverses lois du crédit agricole au cours de l'année et a assuré l'UPA qu'elle serait consultée sur ce sujet.

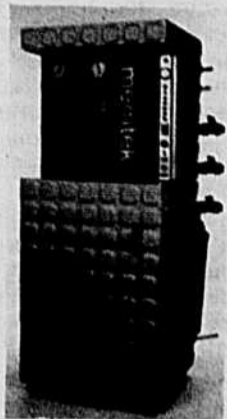
Un certain nombre d'autres sujets concernant des dossiers d'actualité ont été abordés lors de cette rencontre.

Il ressort de cette dernière selon les membres de l'Exécutif, qu'elle a permis d'établir un climat de discussion prometteur et qu'un certain nombre de demandes devraient recevoir des réponses prochainement; toutefois, la direction de l'UPA est consciente que dans le contexte actuel, les producteurs agricoles doivent faire valoir leurs besoins clairement et par divers moyens s'ils ne veulent pas que les coupures gouvernementales les affectent plus durement que d'autres groupes de la société.

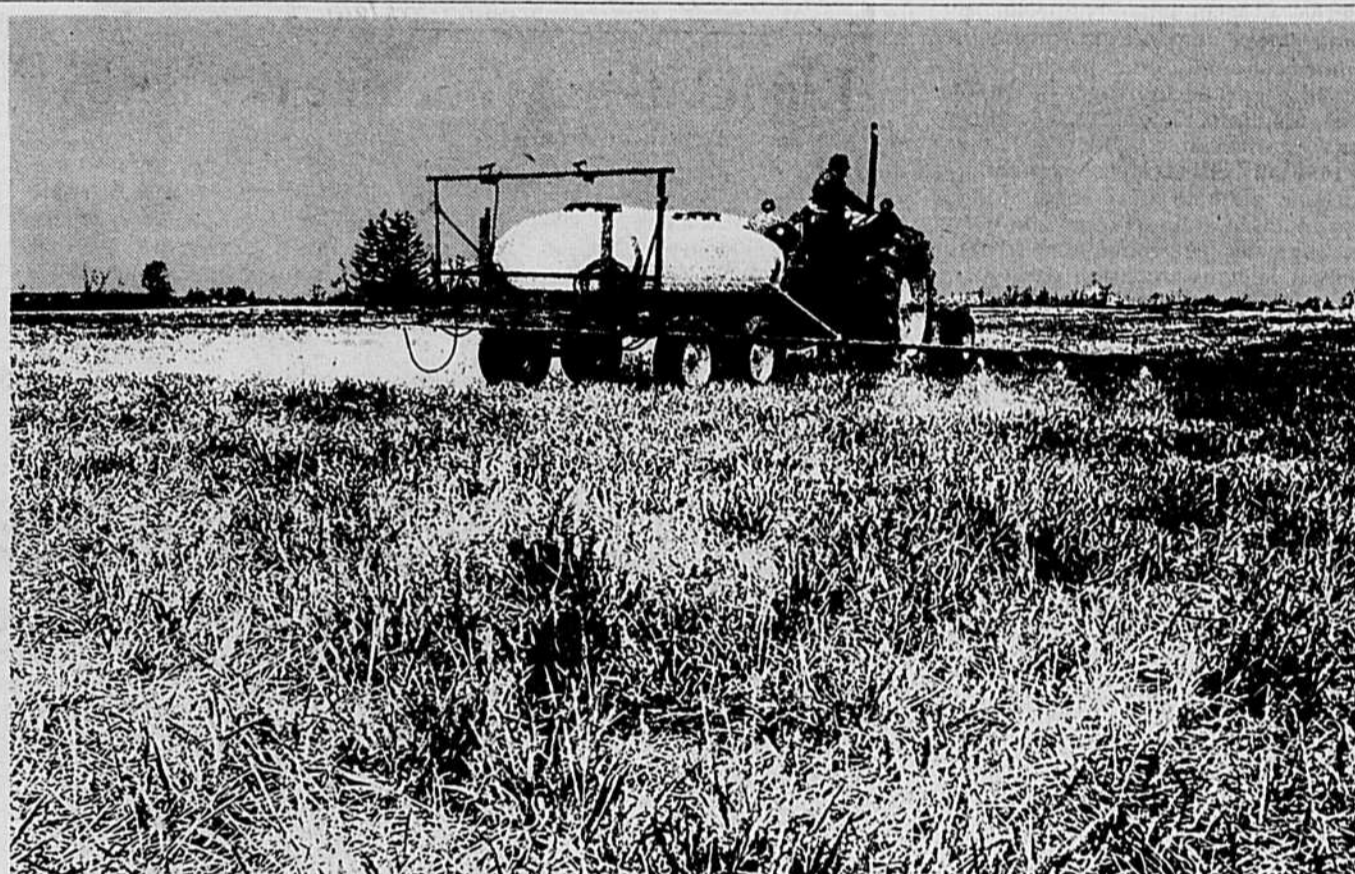
Jean-Claude Blanchette

## OSMOSE INVERSÉE POUR ÉRABLIÈRE

AUCUN  
PROBLÈME  
DE  
BACTÉRIE



**CORP. MEMTEK**  
59 Rouyn  
Touraine  
Québec J8T 1G9  
(613) 226-8381



## TERMINEZ LA SAISON EN VAINQUEUR!

Votre lutte contre le chiendent ne cesse jamais. Au moment de la récolte, vous pouvez voir exactement où l'ennemi vous bat.

Les colonies de chiendent vous volent du rendement en plus de rendre très difficile la récolte à la moissonneuse-batteuse. Et surtout, quand vous enfouissez le chiendent... il n'attend plus que le printemps pour réparaître.

Cet automne, essayez quelque chose de différent. Utilisez Roundup® et vous aurez alors un vrai programme de répression à long terme du chiendent.

C'est sûr et c'est facile. Une fois la récolte ramassée, laissez repousser le chiendent à la phase voulue et pulvérisez-le au Roundup. Attendez cinq jours puis continuez le labour normal d'automne. (Vous pouvez même faire le traitement après une gelée bénigne si le chiendent est en croissance active).

Si la récolte est tardive et si vous n'obtenez pas de bonne repousse cet automne, ne labourez pas. Laissez le chiendent tranquille pour le traiter le printemps prochain avant le semis.

En pour suivant de pair votre programme habituel de désherbage des jeunes plants, vous pouvez réprimer le chiendent pour trois années à venir.

Cet automne, veillez donc à gagner la lutte contre le chiendent. Pour réprimer efficacement le chiendent... Y'a rien de tel que Roundup.



## Monsanto

Monsanto Canada Inc.  
Winnipeg, Montréal,  
Toronto, Regina,  
Saskatoon, Calgary,  
Vancouver.

## Y'a rien de tel que Roundup.

LISEZ ET RESPECTEZ TOUJOURS LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE ROUNDUP®  
Roundup® est une marque déposée de la compagnie Monsanto. Monsanto Canada Inc., usager autorisé.

©Monsanto Company, 1981 RCN-13F-81

Le cours d'eau...  
c'est  
un milieu de vie

La pollution c'est grave...  
à bien y penser...

## Intensification de la culture des fourrages

L'agriculture tchécoslovaque a des ressemblances avec celle qui se pratique ici. Bien que l'agriculture y soit planifiée de même que l'économie, sur le plan de la technique, celle-ci peut fournir des idées intéressantes à comparer avec nos pratiques. C'est pour cette raison que nous vous présenterons quelques articles en provenance de l'agence de presse Orbis et qui traitent de certains aspects particuliers de l'agriculture tchécoslovaque.

Trèfle, luzerne, maïs, graminées... 800 000 tonnes d'orge. Elles doivent étendre également les surfaces destinées aux cultures de plantes intermédiaires à 12 - 15% des terres agricoles et modifier les genres et les variétés de ces cultures.

La Tchécoslovaquie se range parmi les pays dont la consommation de viande augmente le plus rapidement. Par sa consommation annuelle de plus de 80 kg de viande par habitant, elle se classe septième dans le monde, après les États-Unis, la France, l'Irlande, le Canada, la Belgique et la République fédérale d'Allemagne. Naturellement, le développement de la production animale est conditionné par une quantité suffisante de fourrages de qualité. Mais, ces dernières années, l'accroissement relativement rapide de la consommation de denrées alimentaires d'origine animale et la stagnation de la production de fourrages volumineux ont augmenté, de manière disproportionnée, la consommation des fourrages mélangés de céréales et de composants protéiques.

Au début des années soixante-dix, les importations de tourteaux et de farines nutritives en Tchécoslovaquie ont été respectivement 9,5 et 8 fois plus élevées qu'en 1960. Et les prix de ces produits montaient et montent encore plus vite que le volume des importations.

Pour cette raison on a décidé, compte tenu de la situation sur le marché international, d'augmenter la production de viande et de lait non pas par des importations croissantes de composants fourragers, mais par la culture intensifiée de plantes fourragères. Les bovins, physiologiquement adaptés à accepter les fourrages volumineux, peuvent remplacer facilement une partie des fourrages consistants en céréales et suppléments protéiques.

Dans le passé, l'intensification de la production végétale s'orientait surtout vers le développement de la production de céréales, souvent au détriment d'autres cultures. Tandis que pendant les 4e et 5e plans quinquennaux (1966-1975), on a réussi à doubler la production annuelle de céréales, la production annuelle moyenne de plantes fourragères volumineuses n'a augmenté que de 27%. Aujourd'hui, les plantes fourragères sont cultivées sur 17% des terres arables et assurent seulement 14% de la consommation globale de fourrages, les prairies occupent 12,9% des terres agricoles et assurent 10,5% de la consommation globale et les herbages, s'étendant sur 11,1% des terres agricoles, ne couvrent que 3,9% de la consommation.

La production de fourrages volumineux peut être étendue de manières suivantes: ces années à venir, les entreprises agricoles doivent s'occuper intensivement des prairies et des herbages dans le but d'augmenter les rendements d'au moins 12%. Étant donné que la capacité productive des plantes fourragères de plusieurs années n'est exploitée qu'à 50%, il est nécessaire d'en cultiver les variétés qui donnent les plus grands rendements. On doit choisir également la période optimale pour leur récolte et assurer leur conservation et stockage de qualité. Avant la fin de 1986, les entreprises agricoles doivent élargir les cultures sarclées de plantes fourragères (betterave et chou) sur 160 000 hectares — dont le rendement équivaldrait à la valeur de

800 000 tonnes d'orge. Elles doivent étendre également les surfaces destinées aux cultures de plantes intermédiaires à 12 - 15% des terres agricoles et modifier les genres et les variétés de ces cultures.

Dans l'agriculture tchécoslovaque, les fourrages volumineux sont une réserve jusqu'ici peu exploitée. Une augmentation substantielle de leur production représente une voie réelle pour baisser la disproportion entre les productions végétale et animale et pour réduire les importations de blés fourragers et de farines nutritives coûteux.



La production de semence de luzerne, une étape essentielle à l'intensification de la production fourragère. Ici, on voit une parcelle expérimentale où l'on expérimente la pollinisation par des abeilles solitaires. Le rendement en semence peut ainsi être augmenté de 85%

**1961-1981**

**CHEZ NUTRITE. ON N'ARRÊTE PAS LE PROGRÈS!**

En 20 ans, les succès, nos engrais 3 et 5 étoiles n'ont jamais cessé d'évoluer pour toujours être à la fine pointe de la technologie agricole. Pour un nombre sans cesse croissant de producteurs québécois comme pour nous chez Nutrite.

**LE SUCCÈS RESIDE DANS LE PROGRÈS**

**20 ANS DE SUCCÈS**

**20 ANS DE PROGRÈS**

**AVEC LES ENGRAIS 3 ET 5 ÉTOILES**

**NUTRITE INC.**

# La clef des champs

Une chronique de  
Claude Turcotte

## Rien de sûr encore pour les producteurs agricoles

La semaine dernière avait lieu à Ingonish au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, une réunion du comité du Cabinet sur les priorités et la planification. Il s'agissait de voir quelles mesures le gouvernement fédéral pourrait prendre pour améliorer la situation économique des citoyens et en particulier voir ce qui pourrait être fait pour venir en aide à ceux que les taux d'intérêts frappent durement.

Ce comité est une instance gouvernementale extrêmement prestigieuse, puisqu'il peut être considéré comme le centre nerveux de tout le gouvernement. Le premier ministre et onze de ses ministres en font partie. Dans ses travaux et ses réflexions le comité est épaulé par un demi-douzaine des plus importants fonctionnaires à Ottawa.

Pendant quatre jours au cours des deux dernières semaines le comité s'est réuni au lac Meach à quelques milles de Hull et à Ingonish au Cap-Breton. Pourquoi quitter Ottawa? Pour prendre un certain recul devant les événements, aussi pour retrouver une certaine tranquillité et fuir les téléphones.

À cause de la situation économique actuelle et surtout à cause des taux d'intérêts qui se situent à un niveau intolérable, les médias ont suivi les travaux du comité avec grande attention.

Tout le monde évidemment est intéressé à savoir ce que va faire le gouvernement. En fait, on a su d'abord que le gouvernement canadien va présenter en octobre un budget. Contient-il des hausses ou des baisses d'impôt? On n'en sait rien. Ces choses-là sont gardées secrètes jusqu'à la fin.

Le premier ministre a indiqué que le gouvernement va miser du côté de la croissance économique, sans oublier que l'inflation demeure menaçante, ce qui signifie que le budget devrait être modérément expansionniste.

M. Trudeau a mentionné en second lieu que cette croissance économique devrait être profitable à l'ensemble des secteurs de la société, ce qui en principe englobe la classe agricole.

En revanche, pour ce qui est des taux d'intérêts, le gouvernement canadien se reconnaît impuissant à mettre au point une politique qui aurait pour effet de faire baisser le prix de location de l'argent. "Nous devons vivre avec les taux d'intérêt", a déclaré le premier ministre.

Le gouvernement fédéral estime que les taux d'intérêt ici découlent essentiellement d'une politique américaine, qui suscite d'ailleurs des réactions dans le monde occidental, particulièrement en Europe.

Il n'y aura donc pas dans le budget de mesures globales qui pourraient provoquer une baisse générale des taux d'intérêt.

Dans ces circonstances, le gouvernement voudra plutôt dans la mesure de ses moyens agir sur des cas particuliers, venir en aide, comme disent les ministres, "à ceux qui sont le plus durement frappés par ces taux d'intérêt".

Qui sont ceux qui auront l'aide d'Ottawa? On n'en sait rien pour l'instant. Aucun groupe en particulier n'a

été mentionné. Il est bien connu cependant que les producteurs agricoles comptent parmi les plus touchés par les hauts taux d'intérêt.

Le ministre des Finances a clairement indiqué que le gouvernement est incapable de mettre tout le monde "à l'abri" des conséquences des taux d'intérêts élevés.

Des choix seront donc faits. Et à ce point, il est évident que la dimension politique entrera en ligne de compte. Le comité des priorités qui a élaboré son plan la semaine dernière, l'a présenté cette semaine au cau-

cus des députés libéraux et à l'ensemble du Conseil des ministres.

Bien entendu, les députés voudront mesurer l'accueil que le public réservera à ces mesures budgétaires. Comme le budget sera présenté vraisemblablement vers la fin d'octobre, des changements seront toujours possibles jusqu'à la rédaction finale du discours du budget, quelques heures avant sa lecture.

Même si la logique et le bon sens indiquent clairement que les agricul-

teurs ont honnêtement besoin d'aide, il n'y a encore aucune indication ferme que tel sera le cas.

Par mesure de précaution, les producteurs agricoles qui comptent sur une aide gouvernementale, eu égard aux taux d'intérêt, ne devraient pas se contenter d'attendre passivement les événements. Des représentations maintenant auprès du leur député fédéral pourraient peut-être devenir plus importantes qu'il n'en paraît à première vue.

### Producteurs de fruits et légumes de transformation de la région de St-Hyacinthe

Prenez avis que l'assemblée de groupe, pour les producteurs de légumes destinés à la transformation de la région de St-Hyacinthe se tiendra aux date, heure et endroit ci-dessous mentionnés:

Date: mardi le 22 septembre 1981

Heure: 9h30 a.m.

Endroit: Le Domaine du relais,  
route Transcanadienne, sortie St-Liboire,  
Comté St-Hyacinthe

Jean-Gilles Frenière, secrétaire,  
Syndicat des producteurs de fruits et légumes  
de St-Hyacinthe

# "METTONS LES BOEUFs AVANT LA CHARRUE!"

## "Parlons ensemble de planification agricole!"

Le Plan Vert de la caisse populaire: un programme de planification financière conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Une équipe de spécialistes analyse avec vous vos projets et vos besoins financiers. Ainsi nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous accorder des prêts agricoles garantis par

le gouvernement du Québec et même des prêts agricoles consentis par la caisse populaire.

À la caisse populaire vous trouverez des gens qui connaissent votre domaine et qui sont prêts à vous aider.

Ce programme est disponible aux caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de

Lanaudière et à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et l'Ouest-du-Québec. Le Plan Vert, venez et parlons-en!

**PARLONS D'ARGENT.**



Le Plan Vert  
DE LA CAISSE POPULAIRE

la caisse populaire  desjardins

Achetez un nouveau tracteur agricole Case maintenant . . .

# Aucun frais de financement pour 11 mois

Case désistara tous frais de financement pour 11 mois de la date d'achat, sur achat d'un nouveau tracteur agricole Case entre le 1 septembre et le 31 octobre 1981.



**Important:** Votre achat doit être financé par J I Case Credit Corporation. Frais de financement seront désistés pour onze (11) mois à partir de la date d'achat (entre le 1 septembre et le 31 octobre 1981).

**Exemple:**

Prix du tracteur	\$47,500
Versement initial — argent et/ou échange	14,250
Montant à être financé	33,250
Taux annuel des frais de financement jusqu'à 11 mois de la date d'achat	Aucun
Nombre de paiements des frais de crédit à percevoir pendant période de 11 mois	Aucun
Plan de crédit disponible après 11 mois de la date d'achat	

# ou

## choisissez une ristourne Case . . .

Si vous préférez obtenir une ristourne et vous achetez n'importe quel des nouveaux tracteurs agricoles inscrits au tableau . . . entre le 1 septembre et le 31 octobre 1981 . . . Case vous enverra un chèque au montant indiqué au tableau, selon le modèle que vous achetez. NOTE: Les agences/départements du gouvernement ne sont pas éligibles à ces ristournes.

Modèle éligible	Ristourne
1190, 1290, 1390, 1490, 1690	\$1700
2090, 2290	\$3500
2390, 2590	\$4500
4490, 4690, 4890	\$7000

### Désistement des frais de financement sur tracteurs agricoles usagés.

Achetez un tracteur agricole usagé, peu importe la marque, d'un détaillant Case participant, entre le 1 septembre et le 31 octobre 1981 . . . financez le avec J I Case Credit Corporation . . . et les frais de financement seront désistés de la date d'achat jusqu'au 1 mars 1982.

**J I Case**

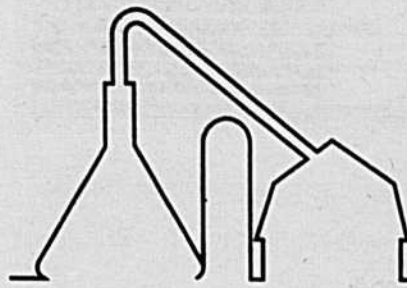
Une société Tenneco

Division des matériels agricoles  
700 State Street Racine, WI 53404 U.S.A.



Voir votre détaillant Case/faites votre choix/achetez un Case





# DU LABORATOIRE À LA FERME

Chronique d'André Plette  
sur la recherche agricole

## Un atlas qui servira tout le secteur agricole

Imaginez un instant que vous êtes agronome et qu'un agriculteur vient vous trouver en vous demandant si vous croyez que la "X" (une culture encore peu connue ici) pourrait être cultivée sur ses terres. Voilà une question qui demande réflexion. Vous êtes conscient que votre réponse devra prendre en considération plusieurs éléments importants: il vous faudra déterminer quel type de sol préfère cette culture, quelle régie elle requiert, etc.. Mais la première chose que vous vous demanderez sera sans doute: quelles sont les exigences thermiques de cette espèce? et quelles sont les conditions climatiques de la région où réside l'agriculteur? Pour ce qui est d'obtenir les exigences thermiques, il ne devrait pas y avoir de problème: un quelconque guide de culture ou manuel technique vous apportera la réponse; par contre, comment pourrez-vous connaître de façon sûre et précise les caractéristiques du climat de la région? Là est le problème...

Ce petit scénario imaginaire nous sert de prétexte pour annoncer la publication prochaine, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), d'un atlas agroclimatique du Québec méridional.

Un atlas, bien sûr, on sait ce que c'est: qui, encore enfant, n'a jamais exploré avec curiosité et étonnement un recueil de cartes géographiques...

Un atlas "agroclimatique" pourrait toutefois soulever des interrogations. On peut se rassurer: ce n'est rien de plus qu'un recueil de cartes qui "marie" agriculture et climat.

Plus précisément, l'atlas réalisé par MM. P.A. Dubé, J.E. Chevette et P. Lamb' compte 18 cartes regroupées en trois sections.

Une première série de cartes permet de localiser et caractériser un endroit donné sur le territoire agricole: on y retrouve les principales villes et municipalités, les comtés électoraux, la topographie et les sites météorologiques qui ont servi à la réalisation des cartes agroclimatiques.

Les cartes à proprement parler agroclimatiques forment les deux sections suivantes.

### Les risques de gel

Voyons d'abord les cartes du risque de gel.

Agriculture et risque de gel sont étroitement liés. Les gelées printanières et automnales constituent pour plusieurs cultures, notamment en production maraîchère, un problème important. D'où l'utilité de disposer de cartes pouvant nous instruire des conditions de gel régnant dans une région donnée. Le choix et la régie des productions agricoles peuvent alors s'en trouver facilités.

Les six cartes de cette série permettent de connaître les dates du dernier gel printanier et du premier gel automnal à des niveaux de probabilité de 10% et 50%. Elles précisent également la longueur de la période sans gel, à 50% et 90% de probabilité. (Le tableau accompagnant cet article apporte quelques exemples).

### Climat vs croissance des plantes

Les cartes de la troisième section portent sur la saison de croissance. Elles font le lien entre climat et croissance des plantes, à l'aide de deux paramètres: la température-seuil et les degrés-jours.

La notion de température-seuil réfère à la température moyenne au-dessous de laquelle aucune croissance n'est possible. On sait, par exemple, que dans le cas du maïs, cette température est de 10°C; pour les céréales et les plantes fourragères, elle se situe plutôt à 5°C; l'exigeante tomate demande quant à elle 13°C pour croître.

Connaissant la température-seuil de l'espèce végétale considérée, et prenant note à chaque jour de la température moyenne en un lieu donné, il est possible de calculer le nombre de jours au cours d'une année où il y a eu croissance. Repris durant plusieurs années consécutives, ce calcul de la longueur de la saison de croissance permet de déterminer la valeur moyenne de la période de croissance avec une précision satisfaisante. C'est là précisément ce que les auteurs de l'atlas ont réalisé, à l'aide des 226 stations météorologiques du Service de météorologie du Québec. On retrouvera par conséquent dans l'atlas les dates moyennes du début et de la fin de la saison de croissance pour une température-seuil de 5°C, ainsi que sa durée moyenne.

Les données des stations météorologiques ont également servi à l'évaluation des degrés-jours. S'il est intéressant de connaître la longueur de la saison de croissance, il est en plus fort instructif de savoir quelle "quantité de chaleur" est disponible pour la croissance. Le concept des degrés-jours y apporte une réponse en additionnant les écarts quotidiens entre la température moyenne et la température-seuil. La valeur obtenue au bout de l'année est étroitement liée à la croissance des plantes. Cinq car-

tes de l'atlas présentent la somme annuelle des degrés-jours en fonction de diverses températures-seuils et à des niveaux de probabilité de 50% et 90%.

### Un usage varié

On aura deviné que l'atlas agroclimatique servira à diverses fins. L'introduction-scénario de cet article en illustre une. Les planificateurs (gouvernementaux ou autres) y trouveront sans doute une information riche et utile. L'Assurance-récolte prendra ces données en considération dans ses évaluations des risques de perte. La Commission de protection du territoire agricole in-

clura ces renseignements lors du "cadre" des municipalités.

On pourrait multiplier les exemples d'utilisations possibles de l'atlas, mais nous préférons laisser cela à l'imagination du lecteur. Il suffit que l'on comprenne que l'atlas agroclimatique est une contribution qui servira, directement ou indirectement, tous les intervenants du secteur agricole.

P. A. Dubé, agronome, professeur agrégé de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (F.S.A.A.). J.-E. Chevette, agronome, professeur émérite de la F.S.A.A. P. Lamb: météorologiste, Service de la météorologie, Environnement-Québec

	Amos	St-Hyacinthe	La Pocatière
<b>A. Risques de gel</b>			
— date moyenne du dernier gel printanier <sup>1</sup>	13-21 juin	8-16 mai	8-16 mai
— date moyenne du premier gel automnal:	28 août-4 sept.	8-15 oct.	21-29 sept.
— longueur moyenne de la période sans gel (jours)	79-93	137-152	123-137
<b>B. Saison de croissance</b>			
— début de la saison de croissance	5-9 mai	10-14 avril	25-29 avril
— fin de la saison de croissance	11-15 oct.	31 oct.-4 nov.	26-30 oct.
— longueur moyenne de la saison de croissance (jours)	166-173 jours	201-208 jours	180-187 jours
— somme des degrés-jours annuels (base 5°C)	1195-1381	1939-2215	1381-1567

1. Le dernier gel printanier se produit cinq années sur dix dans les limites des intervalles de temps données. Les probabilités de subir un gel après la période mentionnée demeurent aussi élevées que 50%.
2. Le premier gel automnal se manifeste cinq années sur dix dans les limites des intervalles de temps données. La probabilité de subir un gel avant la période mentionnée est de 50%.

TABLEAU: Quelques données tirées de l'atlas agroclimatique.

Tél.: (514) 253-0847

## BASTIEN, LAVOIE, BROUSSEAU & BASTIEN AVOCATS

6070 est, rue Sherbrooke, suite 102,  
Montréal, Québec H1N 1C1

## En septembre COMBATTEZ L'INFLATION



### RÉDUISEZ VOS COÛTS DE FINANCEMENT

La compagnie Les Équipements ASCOT inc. et UNIVERSAL TRACTOR sont heureux de vous offrir les programmes d'achats suivants:

#### 1er choix:

RABAIS D'INTÉRÊTS À L'ACHETEUR.  
Recevez un chèque qui réduit vos coûts d'intérêts pour un an.

#### OU

#### 2ème choix:

CABINE SÉCURITAIRE ASCOT GRATUITE À L'ACHETEUR (prix de détail suggéré \$2,575.00).

- 1— Conception des plus modernes: moteur diesel 4 cylindres, transmission de 12 vitesses avant et 3 arrière, prise de force indépendante et synchronisée avec les roues arrière, système hydraulique avec contrôle automatique de position et d'effort, différentiel avant central, avec réducteurs planétaires, conduite hydrostatique, siège de luxe ajustable.
- 2— Avec le tracteur ASCOT UNIVERSAL 640DTC vous obtenez jusqu'à 40% plus de traction dans les champs,

- 3— 15% plus de traction sur les surfaces pavées qu'avec les tracteurs conventionnels à deux roues motrices. Il vous coûte moins cher parce que la compagnie ASCOT réalise les économies suivantes pour vous:
  - pas d'échange d'argent à payer car ASCOT achète directement du manufacturier européen sans passer par un intermédiaire américain.
  - en assemblant ses tracteurs au Québec, ASCOT réduit ses coûts de transport de 75% et il n'y a pas de frais de douanes.

### LES ÉQUIPEMENTS ASCOT INC.

1138 Route 220, St-Élie d'Orford, (Sherbrooke) Qué. J0B 2S0

Je désire des informations sur les modèles de \_\_\_\_\_ HP, à \_\_\_\_\_ roues motrices.  
Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Prov. \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

L'amour du métier récompensé

## Réal et Odette Laflamme, gagnants de la médaille d'or du Mérite agricole

□ **C'est à un jeune couple de Sainte-Rosalie, comté de Bagot, dans une région où l'on trouve les sols les plus fertiles du Québec, que revient l'honneur de remporter la médaille d'or du Mérite agricole pour l'année 1981.**

M. Réal Laflamme et Mme Odette Laflamme, âgés tous les deux dans la trentaine, ont réussi cet exploit avec 911 points sur un total possible de 1000. Une vingtaine de concurrents aspiraient à cet honneur.

M. et Mme Laflamme s'étaient déjà fait remarquer comme des agriculteurs prometteurs dès 1976, alors qu'ils se classaient 9e dans la catégorie de la médaille d'argent du Mérite agricole.

Le nouveau lauréat, aîné d'une famille de 6 enfants, dont trois sont exploitants agricoles, a appris son métier sur la ferme paternelle. Il rend volontiers hommage à son père, Rosario, maintenant âgé de 64 ans, qui lui a inculqué l'amour de la terre et le sens du travail bien fait et de la persévérance.

### Acquisition de la ferme en 1968

Réal Laflamme a acquis, en 1968, une ferme de 34 hectares qui appartenait à son père. Le sol n'était pas drainé mais, dira-t-il, ça poussait très bien. Pendant les années suivantes, la ferme prend rapidement de l'expansion à la suite de dix acquisitions de terrains voisins ou situés à peu de distance. Le dernier de ces achats, en 1980, a porté la superficie de la ferme à environ 177 ha de sol argileux, dit "argile de Sainte-Rosalie". Il exploite également un terrain loué, d'une superficie de 29 ha.

Commencé en 1973, le drainage du sol est maintenant terminé, à la suite de l'installation de plus de 400000 pieds de tuyaux. Les fossés sont tous remplis, de sorte qu'il est facile de circuler partout avec la machinerie.

Le sol est analysé régulièrement et le pH se maintient entre 6,5 et 7. Environ 150 tonnes d'engrais chimiques sont utilisées chaque année et le fumier est épandu à l'automne.

### Les céréales.

La culture des céréales, c'est la passion de Réal Laflamme, le domaine où il excelle. "Moi, j'aime être dans les champs" nous dit-il avec conviction. Dès 1976, le jury du Mérite agricole avait reconnu ses qualités de producteur de céréales en lui donnant la plus haute note, parmi tous les concurrents pour la productivité des champs.

Il préfère cultiver l'orge, il accorde d'ailleurs à cette céréale presque la moitié de la superficie de son terrain, soit 68 ha. "L'orge, c'est une culture qui vient bien, qui donne un gros rendement et qui s'enlève de bonne heure, ce qui donne du temps pour préparer le terrain pour l'année suivante". Les variétés qu'il cultive sont l'orge Loyola enregistrée et l'orge Bedford enregistrée. Il cultive également 1/2 arpent d'orge Laurier Select. Le rendement moyen obtenu au cours des cinq dernières années se situe entre 590 et 620 kg l'hectare.

La culture du blé Ankra pur occupe une superficie de 47 ha. Le rendement qu'il en obtient se situe à 510 kg à l'hectare. Le blé et l'orge sont vendus dans leur totalité pour la semence.

Environ 68 ha sont alloués à la culture du maïs, soit 8,5 ha pour l'ensilage et le reste pour le maïs-grain.

### Le cheptel laitier.

Réal Laflamme est l'un des rares lauréats de la médaille d'or, ces dernières années, à ne pas être possesseur d'un troupeau Holstein pur sang. Interrogé à ce sujet, il avoue sa préférence pour le travail des champs. Il n'aime pas non plus passer de longues heures à l'étable et la somme de travail que nécessite une ferme de la dimension de la sienne l'empêcherait d'accorder tout le soin voulu à un troupeau de race.

Le troupeau laitier comptait 20 vaches Holstein croisées, dont la production moyenne se situait à 5000 kg de lait par an, au moment de l'acquisition de la ferme en 1968. M. Laflamme s'est adonné à l'élevage jusqu'en 1976, et à ce moment-là, le troupeau comprenait 95 têtes (65 vaches et 30 jeunes sujets). En 1977,

il perd un de ses employés et décide d'abandonner l'élevage. Le troupeau se compose actuellement de 67 vaches; 56 d'entre elles sont en lactation. La production moyenne par vache a été portée à 5900 kg de lait, ce qui représente une production annuelle totale du troupeau de 408200 de lait pour consommation nature. Le test de gras du lait se situe à 3,68.

L'alimentation se compose d'ensilage de maïs, de foin ou de sergho, de foin sec fait au séchoir et de moulée à 16 ou 18% sans urée, qu'il achète à la coopérative locale.

### La production porcine.

Pour occuper les temps morts, c'est-à-dire les mois d'hiver, Réal Laflamme achète en novembre une cinquantaine de truies qu'il fait saillir et qu'il vend au printemps à l'encan.

### Les bâtiments.

Les bâtiments forment un ensemble impressionnant. La grange-étable, une bâtisse à toit français qui date de 1961, mesure 38,4 mètres x 10,7 mètres. La laiterie, construite en 1969, contient un bassin refroidisseur d'une capacité de 2400 kg. Le lait y est amené par un pipe-line.

Trois silos de ciment permettent de conserver le foin et le maïs. On remarque aussi 4 silos à grain d'une capacité totale de 454 tonnes métriques.

Une remise de 9,1 m x 18,2 m, dont une partie est chauffée, avec soudeuse et outils nécessaires pour faire les réparations courantes, une remise à machinerie de 32,9 m x 13,7 m, une remise de 9,1 m x 13,7 m pour l'engrais chimique, et une porcherie située derrière l'étable complètent les installations de la ferme principale.

Il est facile de circuler autour des bâtisses et il n'y a jamais de boue, les allées étant recouvertes de gravier.

### La machinerie.

Une machinerie appropriée permet de faire les récoltes avec toute la diligence requise. Le succès des opérations repose, pour une bonne part, sur la collaboration qui règne entre Réal Laflamme et ses deux frères, Réjean et Alain.

La machinerie pour les foins appartient à Réal, mais les trois frères font les foins ensemble. Il en va de même pour l'ensilage, dont la machinerie appartient à Réjean.

Quelques machines appartiennent en co-propriété à Réal et à Réjean, soit le semoir à maïs et une énorme grappe de 7,3 mètres qui servira à niveler le terrain. Pour le reste, chacun possède ses machines.

### La famille.

La présence, aux côtés de Réal Laflamme, d'une compagne attentive et qui participe aux travaux de la ferme quand il y a de gros "coups" à donner, aide sans doute à expliquer cette réussite. Si on lui demande comment elle voit son rôle sur la ferme, elle répond en souriant, et trop modestement: "Moi, je suis la dépanneuse". Ceci signifie qu'elle ira à l'occasion conduire la presse et qu'elle fera la traite des vaches, lorsque les hommes sont retenus aux champs. Elle fait partie de l'AFEAS et est l'une des deux femmes marguilliers de Sainte-Rosalie. C'est donc une vie très active que mène Odette Laflamme, qui doit aussi voir aux travaux de la maison et être disponible à ses quatre charmants enfants, Josée, 10 ans, Isabelle, 9 ans, Éric, 5 ans et Mathieu, 2 ans. Les deux filles font partie d'un club de baseball et suivent des

cours de natation, activité pour laquelle elles démontrent déjà de bonnes aptitudes. Quant à Éric et Mathieu, ils partagent la même passion que tous les enfants de leur âge pour les tracteurs.

Réal Laflamme occupe le poste de directeur de la coopérative de Sainte-Rosalie depuis huit ans. Il reconnaît que le système coopératif lui a apporté beaucoup pour faire progresser son entreprise.

Les loisirs sont importants pour Réal et Odette Laflamme. C'est ainsi qu'ils utilisent à leur gré une fin de semaine sur deux. De même, ils prennent environ 3 semaines de vacances par année.

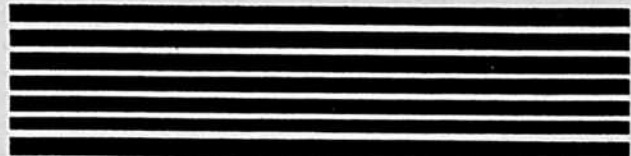
Ce jeune couple donne l'impression de réaliser un heureux équilibre entre l'amour du travail et la joie de vivre. On ne peut qu'approuver leurs sens des valeurs et leur souhaiter de continuer à progresser afin de demeurer des chefs de file dans leur sphère d'activité.



Une famille heureuse et satisfaite, celle des lauréats de la médaille d'or du Mérite agricole 1981, Réal et Odette Laflamme, de Sainte-Rosalie, comté de Bagot. M. et Mme Laflamme apparaissent ci-haut avec leurs enfants, Josée, 10 ans, Isabelle, 9 ans, Éric, 5 ans et Mathieu, 2 ans.



La culture des céréales, c'est la passion du lauréat de la médaille d'or de l'Ordre du mérite agricole 1981, M. Réal Laflamme, de Sainte-Rosalie, comté de Bagot. D'ailleurs, dès 1976 ses qualités de céréaliculteur étaient reconnues par le jury du Mérite agricole qui lui accordait la plus haute note, parmi tous les concurrents, pour la productivité des champs.



# Gouvernement du Québec Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Démonstrations à Saint-Roch-de-l'Achigan  
et à Saint-Liguori-de-Montcalm.

## Épandage des fumiers et compactage des sols

□ **L'épandage des fumiers sur les terres en culture n'est pas une opération de tout repos, ni pour le producteur agricole ni pour le sol lui-même.**

Seule façon actuellement possible d'éliminer ces substances, l'épandage demeure une opération coûteuse et difficile. L'équipement est dispendieux et les périodes d'épandage sont très limitées du au sol très humide du printemps et au temps pluvieux de l'automne. De plus, il est difficile de juger de la valeur fertilisante du lisier au moment de l'épandage et donc de mesurer exactement les doses nécessaires au sol et au genre de culture concernés.

L'épandage est une technique qui nécessite, surtout dans le cas de purin liquide, l'utilisation de machinerie lourde dont la circulation cause des dégâts importants par le compactage des sols, sans compter les nombreux risques d'enlèvement.

Dans le but d'aider à résoudre le problème de compactage des sols et à étendre les périodes possibles d'épandage en permettant d'entrer plus tôt dans les champs le printemps et d'en sortir plus tard l'automne, la fédération de l'UPA de Lanaudière, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a or-

ganisé, les 25 et 26 août dernier, deux matinées de démonstration. Pour les besoins de la cause, on avait choisi deux types de parcelles présentant des conditions différentes. À Saint-Roch-de-l'Achigan, ce fut un sol d'argile Sainte-Rosalie non drainée et fraîchement labourée. À Saint-Liguori-de-Montcalm, c'était un sol dont on venait de couper l'avoine.

On fit circuler sur le terrain divers modèles d'épandeurs motorisés. On notait une citerne de 2000 gallons remorquée par un tracteur conventionnel et une petite flotte de camions de dix roues dont la capacité des citernes variait de 1500 à 3000 gallons. On voulait comparer l'effet de compactage produit par ces véhicules avec celui d'un camion d'un nouveau genre.

Construit par un industriel de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet, monsieur Richard Arel, ce camion est monté sur six pneus ballons dont la largeur peut varier de 28 à 60 pouces et peut transporter une citerne de 4000 gallons de purin liquide.

Tous les participants à la démonstration ont été à même de constater l'aisance avec laquelle le camion de monsieur Arel, qui porte le nom de AUTOGATOR, pouvait se déplacer sur le terrain. Tous les camions et tracteurs présents ont réussi à s'enliser à un moment ou l'autre tandis que l'Autogator échappait à cet accident et remplissait même le rôle de dépanneuse pour les autres véhicules.

Lors de ces démonstrations, on n'avait pas sur les lieux d'appareils scientifiques de mesure pour évaluer les effets de compactage sur le sol, mais les traces laissées derrière les véhicules donnaient au moins certains indices de ce qui se passe sous le passage des roues. Les camions conventionnels laissaient des traces de plus de douze pouces dans certains cas alors que le véhicule en démonstration "flottait" littéralement sur le terrain, laissant des empreintes de quelques pouces seulement.

Les ingénieurs du ministère se proposent de reprendre cette expérience dans un contexte plus scientifique afin de mesurer réellement les effets de compactage du sol par ces divers véhicules mais les démonstrations de Saint-Roch et de Saint-Liguori présentent des signes encourageants de progrès sur la question. ■

Une carrière intéressante: mécanicien de machines agricoles

□ **L'Institut de technologie agricole et alimentaire (I.T.-A.A.) de Saint-Hyacinthe dispensera cette année encore, des cours de mécaniciens de machines agricoles.** Organisés par le Comité consultatif en machinerie agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en collaboration avec la Commission scolaire de Yamaska et le Centre de main-d'oeuvre du Canada, ces cours permettent de répondre à la demande de main-d'oeuvre qualifiée exprimée par les manufacturiers et les détaillants de machinerie agricole.

Répartis sur deux sessions de dix semaines chacune, ces cours ont pour but de former une main-d'oeuvre qualifiée dans l'entretien, la réparation et le réglage de la machinerie agricole. L'étudiant reçoit ainsi près de 600 heures de cours dans des matières touchant la machinerie et son entretien comme par exemple la soudure, le dessin et la lecture de plans, le fonctionnement des moteurs à gazoline et diesel, l'hydraulique, etc. À la première session de cours, l'étudiant apprend les rudiments de base du tracteur et de la machinerie et acquiert les qualifications requises pour devenir monteur de machines agricoles. Le contenu des cours de la deuxième session permet à l'étudiant de compléter sa formation et de préciser sa compréhension et son diagnostic des pannes de tracteur et de machinerie. Un stage de neuf mois chez un concessionnaire sépare les deux sessions qui débutent toutes deux au mois de janvier.

Pour être admis à ce programme, le candidat doit posséder une 10<sup>e</sup> année ou l'équivalent, avoir une bonne connaissance du milieu rural et désirer faire carrière comme mécanicien de machines agricoles. Il doit aussi répondre aux conditions d'admissibilité de la Loi sur la Formation professionnelle des adultes. Enfin, le candidat doit détenir une lettre de recommandation d'un concessionnaire de machinerie agricole.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un formulaire d'inscription, les intéressés peuvent s'adresser au Département de génie rural de l'ITAA, case postale 70, Saint-Hyacinthe, J2S 2N2, ou encore chez leur concessionnaire. Ce dernier a en main tous les renseignements et les formulaires nécessaires. Les candidats doivent cependant envoyer leur demande avant le 6 novembre 1981. Les cours débutent le 11 janvier 1982. ■

Des spécialistes à l'affût de la loque européenne

□ **Le Symposium international sur la loque européenne, qui se tiendra à Québec du 18 au 20 octobre prochain, réunira les spécialistes les plus chevronnés en la matière.** Ils communiqueront les résultats de leurs recherches et l'essentiel de leurs connaissances sur cette maladie du couvain et tenteront ainsi de trouver le moyen d'en freiner le développement.

Ces assises sont organisées conjointement par la Fédération des associations apicoles du Québec, dont le président est M. Léandre Dion, de Saint-Liboire, et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'université de Montréal.

Les participants à ce symposium auront le privilège d'entendre les conférenciers suivants: le Dr Jean-Louis Villeneuve, directeur de la division de l'apiculture et de l'acériculture au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; le Dr Leslie Bailey, de la Station expérimentale de Rothamsted, en Angleterre; le Dr H. Shimanuki, directeur du Laboratoire bioenvironnemental d'apiculture, rattaché au ministère de l'Agriculture des États-Unis, ainsi que le Dr Gordon Wardell, de la Faculté d'entomologie de l'université du Michigan. De l'Ontario, on y entendra le Dr Thomas A. Gochauer, de la Direction générale de la recherche, division de l'entomologie, à Agriculture-Canada et le Dr Maurice V. Smith, du Département de la biologie environnementale de l'université de Guelph. De l'Alberta, le Dr Don MacDonald représentera le ministère de l'Agriculture, Division de l'apiculture. Le Dr Laszlo De Roth, vice-doyen et directeur du Département de médecine à la Faculté de médecine vétérinaire de l'université de Montréal, présidera le Symposium.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en envoyant, avec leurs nom et adresse, un chèque ou mandat-poste de 35\$ par personne payable à l'ordre du Ministre des Finances et adressé à madame Yvette L. Fortin, Direction des communications, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 200-A, chemin Sainte-Foy, 7<sup>e</sup> étage, Québec, Qué. G1R 4X6. Après le 30 septembre, le coût de l'inscription sera de 40\$. ■

### SYMPOSIUM international



Loque européenne



Quand les conditions de terrain deviennent difficiles, c'est l'enlèvement...



Sur la ligne de départ, quelques camions de modèle régulier en compagnie du véhicule de démonstration à pneus ballons.



L'AUTOGATOR au moment de son chargement.

Photos: MAPAQ

Le Québec agricole est publié chaque semaine dans La Terre de chez nous. La rédaction est faite par la direction des communications en collaboration avec les divers services du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ministre: Jean Garon. Sous-ministre: Ferdinand Ouellet. Directeur des communications: Marcel Thivierge. Secrétaire de la rédaction: François Linteau.

## La CSST vous informe...

Des directives ont été émises par la Commission de la santé et de la sécurité du travail concernant des avis de cotisation émis par ce dernier organisme, fin août. Nous les reproduisons de nouveau cette semaine afin de permettre à un maximum de lecteurs d'en prendre connaissance.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail a émis des avis de cotisation aux agriculteurs en date du 25 et 26 août dernier.

Depuis, la Commission a reçu de la part des producteurs agricoles de nombreux appels téléphoniques relativement à la protection personnelle de l'agriculteur ou de son épouse.

La Commission a décidé d'annuler la cotisation de la protection personnelle pour les producteurs agricoles qui en feront une demande écrite laquelle devra être reçue à l'un des bureaux de la CSST dans les meilleurs délais. Les avis de cotisation émis en date des 25 et 26 août seront alors annulés. Vous n'avez donc pas à payer ces avis de cotisation si vous demandez l'annulation de la protection personnelle.

Pour les employeurs qui ont déclaré avoir des travailleurs à leur emploi, un nouvel avis de cotisation sera adressé ultérieurement réclamant une cotisation pour leurs travailleurs seulement.

Vous pouvez utiliser la formule suivante pour toute demande d'annulation de protection personnelle:

*"Je ne désire pas me prévaloir des avantages de la Loi sur les accidents du travail en regard avec la protection personnelle. En conséquence, je vous demande d'annuler totalement cette protection personnelle."*

Nom du producteur agricole  
adresse

Numéro d'employeur apparaissant à la droite du nom de l'employeur sur l'avis de cotisation

Signature  
Date

## PORC

### Les Fédérations de Québec et de la Beauce tentent de rencontrer les députés de la région

Au terme d'une rencontre tenue le 4 septembre dernier à Québec, le président de la Fédération de l'UPA de la Beauce, M. Gérard Lehoux, s'est dit déçu de l'absence des députés du Parti Québécois à cette rencontre organisée par les Fédérations de l'UPA de Québec, de concert avec la région

de la Beauce.

En effet sur une douzaine de députés invités, et couvrant ces territoires, seuls trois députés libéraux se sont présentés. Même le principal intéressé, le ministre de l'Agriculture et député du Comté de Lévis, M. Jean Garon, n'a pas daigné y parti-

ciper. Selon le président de l'UPA de la Beauce, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une stratégie négative d'un ministre qui, pourtant à la responsabilité de s'impliquer dans les orientations du secteur agricole, surtout en cette période de restrictions économiques.

Depuis les dernières élections, ajoute M. Lehoux, l'UPA tente sans succès d'ouvrir le dialogue avec le ministre de l'agriculture et le gouvernement québécois, et réclame une saine consultation en tant qu'association accréditée pour représenter les agriculteurs québécois. Les restrictions budgétaires du ministère de l'Agriculture, les coupures de programmes fondamentaux et l'orientation de l'agriculture québécoise sont autant de sujets qui, de l'avis de l'UPA, mériteraient une action concertée de façon à sécuriser les agriculteurs et à en assurer le développement.

## Fonds pour la promotion de la culture des céréales

Des chèques totalisant \$6,4 millions ont été envoyés au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon. Ce montant représente une partie du budget total de \$8,5 millions prévu pour 1981/1982 dans le cadre du Programme de rajustement de l'aide au transport des aliments du bétail au Québec.

Le programme est administré par le provincial qui réclame d'Agriculture Canada les sommes qu'il a versées aux agriculteurs.

Au cours des trois premières années de fonctionnement du programme, \$21,9 millions ont été versés au gouvernement du Québec. "Les paiements devraient atteindre \$8,5 millions en 1981/1982 et \$3,1 millions en 1982/1983, ce qui portera à \$33,5 millions la contribution totale du fédéral.

Ce programme de cinq ans a été créé en 1978 par le gouvernement fédéral pour aider à accroître la production céréalière et la sécurité des approvisionnements en aliments du bétail, au Québec. Des programmes semblables ont été mis sur pied en Ontario et en Colombie britannique. Les fonds proviennent des sommes économisées par le Fédéral lors des changements apportés au Programme d'aide au transport des céréales fourragères.

Jusqu'à présent le Programme a permis aux agriculteurs québécois la construction de 8 300 silos à grains, de plus de 2 000 silos à fourrage, de près de 5 000 séchoirs à foin, et l'achat de 240 moissonneuses-batteuses. Cinq usines de criblage ont également bénéficié du programme.

### De fabrication robuste LE RÂTEAU À ROCHES JOBER



- Peut être utilisé soit à l'angle pour andainer les roches, soit perpendiculairement pour pulvériser et niveler la terre.
- La position de transport pour la route réduit la largeur à 7'.
- Une spirale de trois rangées de dents en acier renforcé de 3/4 X 8" assure un travail positif et durable.
- La profondeur se contrôle par deux cylindres indépendants.

Achetez directement du fabricant **PRIX SPÉCIAL de \$4,850**

**COMPTOIR AGRICOLE SABREVOIS INC.**

1635, Route 133, Sabrevois, Québec — (514) 346-9431

## L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

### OFFRE D'EMPLOI

### INGÉNIEUR FORESTIER

La Fédération des producteurs de bois du Québec est à la recherche d'un responsable chargé de l'élaboration des plans de gestion en forêt privée, afin d'organiser, diriger et coordonner la préparation de tels plans; le candidat sera chargé aussi de mettre en place une banque de données socio-économiques et forestières ainsi qu'un guide de références dans la confection des plans de gestion; il sera appelé à préparer différents rapports d'activités devant être soumis au comité chargé de l'élaboration des plans de gestion et agira à titre de conseiller technique auprès des membres de ce comité.

#### EXIGENCES:

Baccalauréat en génie forestier et être membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers

Un minimum de 3 ans d'expérience en aménagement de la forêt privée

Bonne connaissance des problèmes reliés à la forêt privée.

Habilité dans les communications verbales et écrites.

Bon vulgarisateur

#### LIEU DE TRAVAIL:

Montréal mais avec de fréquents déplacements et séjours en province.

#### SALAIRE selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 1er octobre 1981, au:

Bureau du personnel  
Union des Producteurs agricoles  
515, avenue Viger  
Montréal, Québec H2L 2P2

## Silo-King Plus

POUR VOTRE ENSILAGE DE MAÏS ET VOTRE FOIN

OFFRE SPÉCIALE

Profitez de l'offre spéciale que vous fait Gaston Richard Inc. du 5 au 30 septembre 1981. Remplissez le coupon ci-dessous et présentez-le à votre dépositaire local lors de votre prochain achat de Silo-King Plus. Avec ce coupon, vous bénéficierez d'une réduction de 10 \$ sur le prix de détail de chaque contenant de Silo-King Plus que vous achèterez durant la période de l'offre spéciale.

Silo-King Plus est un agent de conservation pour le foin en balles, en meules et pour toutes les sortes d'ensilage; il est non corrosif et non toxique. Les expériences faites depuis 1979 au Collège MacDonald prouvent que Silo-King Plus préserve la qualité de l'ensilage de foin et de maïs.

Essayez Silo-King Plus: vous verrez la différence!



Pour connaître votre dépositaire local de Silo-King Plus, contactez:



GASTON RICHARD INC.

1400, rue du Fer-à-cheval, Ste-Julie  
Qué. Canada J0L 2C0; (514) 649-1516  
de l'extérieur: Zénith 1-800-361-7907

À REMETTRE À VOTRE DÉPOSITAIRE

Épargnez

**10 \$**

sur le prix de détail de chaque contenant de SILO-KING PLUS

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

QUANTITÉ \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

TEL.: \_\_\_\_\_

DATE D'ACHAT: \_\_\_\_\_

Cette offre est en vigueur du 5 au 30 septembre 1981. Gaston Richard Inc. se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

## Une association pour les jeunes ruraux

Il aura fallu beaucoup de temps avant que les jeunes ruraux ne trouvent les moyens nécessaires à la mise sur pied de leur association. L'Association de la jeunesse rurale du Québec (A.J.R.Q.) arrive donc au bout de nombreux et de longs efforts. De par son travail en province, l'A.J.R.Q. fournira un appui technique essentiel, et pourtant inexistant au cours des cinq ou six dernières années, à la survie et au développement du mouvement des jeunes ruraux au Québec. Revoyons un peu ce qui précède la mise sur pied de l'A.J.R.Q.

Quoiqu'on les ait connus sous trois noms différents (cercles de "jeunes éleveurs", de "jeunes agriculteurs" et de "jeunes ruraux") il y a des cercles de jeunes ruraux depuis 1920 au Québec. Jusqu'en 1975, le ministère de l'Agriculture du Québec assurait l'encadrement et le financement du mouvement des jeunes ruraux (ressources humaines, financières et matérielles). À cette date, le ministère, invoquant le manque d'intérêt des jeunes à prendre en main les destinées de leur mouvement, décide de ne plus les appuyer.

Cette décision remet, alors, en question le fonctionnement de plusieurs cercles. Les réactions des jeunes, regroupés dans les cercles et des personnes intéressées à la survie et au développement du mouvement ont incité le ministère à reconsidérer sa décision et à commanditer une recherche sur la situation des jeunes ruraux au Québec. Le but de cette recherche, confiée au Bureau de l'extension de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval, sera de faire le portrait du mouvement à l'échelle de la province et de voir ainsi quelles sont les activités des cercles, de pouvoir évaluer le nombre de personnes intéressées et impliquées à leur fonctionnement, d'identifier à quels problèmes sont confrontés les cercles, quels sont les besoins qui en découlent et finalement, d'étudier la question d'une structure provinciale du mouvement.

Ce travail d'enquête durera près de deux ans (de 1976 à 1978), beaucoup de régions, de membres et de dirigeants de cercles seront visités. Il en ressortira deux importantes conclusions, quant aux possibilités d'avenir du mouvement des jeunes ruraux:

1. que le mouvement doit se prendre en main sur le plan provincial;
2. et que pour ce faire, le mouvement doit obtenir l'appui de tous les organismes impliqués en milieu rural.

Partant de là, des membres et dirigeants de cercles et quelques représentants d'organismes intéressés se sont réunis et ont décidé de mettre sur pied un "comité provisoire"; ce comité ayant comme mandat de faire les premières démarches visant la

### Diversification de l'agriculture canadienne

Par l'entremise du Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures, Agriculture Canada appuie les efforts du secteur privé et des universités pour diversifier l'agriculture du Canada.

Le Fonds a été créé dans le but de stimuler le développement et l'implantation de nouvelles cultures et de nouvelles variétés, la découverte de nouvelles utilisations pour les plantes cultivées au Canada et l'adoption de modes de production plus efficaces. Il remplit aussi un rôle essentiel en comblant le fossé qui sépare la recherche fondamentale de la production commerciale.

Les demandes d'aide doivent être soumises avant la mi-janvier pour être inscrites au budget de l'exercice financier suivant.

mise sur pied d'une instance provinciale des jeunes ruraux au Québec.

Le principal travail du comité aura donc été de trouver du financement. Finalement au bout de trois ans (de 1978 au printemps 81) de travail soutenu et d'efforts considérables de la part du comité, des résultats ont été obtenus. Le ministère du Loisir, Tourisme, Chasse et Pêche consent, à la réception d'une deuxième demande de subvention, à appuyer financièrement le mouvement de la jeunesse rurale au Québec. À partir de ce moment, le travail du comité consistera en la préparation de l'assemblée de fondation de l'association. Le plus grand nombre possible de membres de cercles, de chacune des régions agricoles, et de représentants d'organismes intéressés à appuyer les jeunes ruraux seront invités à cette assemblée.

Une soixantaine de personnes ont participé à cette réunion, tenue en avril 81, de sorte qu'actuellement des membres de cercles de chacune des régions agricoles du Québec siègent à l'assemblée générale de l'A.J.R.Q. et à son conseil d'administration. De plus, cinq organismes intéressés à appuyer concrètement le mouvement, sont également représentés aux différentes instances de l'A.J.R.Q. Il s'agit du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), de la Coopérative Fédérée, de l'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.), de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (F.S.A.A.) et de la Québec Youngs Farmers Provincial Federation (Q.Y.F.P.F.).

Quoique nous soyons un organis-

me tout jeune encore, le travail va bon train à l'A.J.R.Q. Dans un prochain article, nous vous présenterons plus en détail l'A.J.R.Q., ses buts, son fonctionnement, ses ressources, ses membres et son financement. Entre-temps, pour toute personne désireuse d'en savoir plus sur l'A.J.R.Q., et ses services ou sur le mouvement

des jeunes ruraux, n'hésitez pas à contacter l'animateur de l'A.J.R.Q., que ce soit par téléphone (418 656-4184, demandez Luc Rouleau) ou par courrier (voir adresse plus bas) et soyez assuré de notre entière collaboration.

Communiqué AJRQ  
par Luc Rouleau

### LES COOPÉRANTS COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

(Ci-après appelée la Compagnie)  
Siège social: Montréal

#### AVIS D'ASSEMBLÉE(S) RÉGIONALE(S) ANNUELLE(S)

Avis est par les présentes donné que l'(les) ASSEMBLÉE(S) RÉGIONALE(S) ANNUELLE(S) 1981 des membres de la Compagnie qui ont leur domicile dans la (les) région(s) mentionnée(s) plus bas sera(ont) tenue(s) au(x) lieu(x), date(s) et heure(s) indiqué(s) ci-après:

RÉGION	DATE	LIEU	HEURE
Beauce	1er oct. 1981	Auditorium Polyvalente Veilleux St-Joseph de Beauce Cté de Beauce, Québec	20h30
St-Jean-Valleyfield	2 oct. 1981	Salle St-Jean-Baptiste Ste-Martine Cté de Châteauguay, Québec	20h00

#### DESCRIPTION DE LA (DES) RÉGION(S)

BEAUCE: Territoire correspondant à celui de la Fédération de l'UPA de la Beauce.

ST-JEAN-VALLEYFIELD: Territoire correspondant à celui de la Fédération de l'UPA de St-Jean-Valleyfield.

#### REMARQUE

Conformément aux statuts et règlements de la Compagnie, les membres seront appelés, lors de cette(ces) assemblée(s) régionale(s) annuelle(s), à élire des délégués et des substituts pour l'assemblée générale annuelle ou pour toute assemblée générale spéciale de la Compagnie.

Donné à Montréal, le 8 septembre 1981.

Le secrétaire, P.-André Veilleux

réalités  
sur l'agriculture

## son séchage très rapide dans le champ fait de l'hybride T778 Trojan-Warwick le choix idéal pour une récolte précoce.

De nos jours, l'on ne peut se permettre d'avoir un maïs qui prend trop longtemps à sécher. C'est pourquoi les agriculteurs sont satisfaits des performances du T778 Trojan-Warwick. Cet hybride vous permet de finir votre récolte rapidement, avant que le mauvais temps ne s'installe.

Ainsi, le T778 Trojan-Warwick vous offre:

- une croissance précoce et rapide
- un grain d'une qualité supérieure
- une excellente solidité de la tige
- une maturité à 77 jours

Ce maïs de 2500 à 2600 unités thermiques sèche très rapidement pour vous permettre une récolte précoce.

De même, consultez votre dépositaire au sujet du W777 Trojan-Warwick. Vous aimerez ce maïs pour sa croissance rapide de mi-saison et ses feuilles vert sombre, bien droites.

Ce maïs offre un rendement élevé dans des sols fertiles et convient parfaitement aux régions de 2500 à 2600 unités thermiques.

Allez voir votre dépositaire Trojan-Warwick dès aujourd'hui et commandez ces variétés pour votre ferme.

Ces réalités sur l'agriculture sont présentées pour les cultivateurs qui recherchent des variétés offrant une récolte précoce.



**Trojan  
Warwick**

Division des semences de maïs, Pfizer C. & G. Inc., C.P. 800, Pointe Claire, Dorval, Québec

17 SEPTEMBRE 1981, LA TERRE DE CHEZ NOUS — PAGE 13



## Ces questions que vous n'osez pas poser...

### Combien de temps la blennorragie peut-elle rester localisée?

Personne ne le sait avec certitude. Chez certaines femmes, la maladie peut ne jamais s'étendre au-delà du col de l'utérus. De plus, il est arrivé qu'une infection blennorragique localisée disparaisse sans traitement.

Chez d'autres, une invasion sournoise de l'intérieur des trompes peut se produire. Mais même dans ces cas-ci, les mécanismes de défense naturels du corps peuvent combattre les gonocoques, et seuls le tissu cicatriciel et l'obstruction des trompes sont là pour témoigner de l'existence probable d'une ancienne infection blennorragique insoupçonnée.

Néanmoins, 10 à 15% de toutes les femmes atteintes acquièrent des symptômes évidents à mesure que la maladie s'étend au-delà du col de l'utérus. Bien que le facteur temps demeure variable et souvent imprévisible, l'extension vers le haut de la blennorragie se produit le plus fréquemment pendant les premières règles qui suivent le contact avec les gonocoques.

### Comment la menstruation encourage-t-elle l'extension de la blennorragie dans la cavité pelvienne?

Les règles ouvrent pour ainsi dire largement la voie à l'invasion des gonocoques: le col de l'utérus se ramollit, le canal se dilate légèrement, et le bouchon de mucosités cervicales se dissout. De plus, le sang menstruel et les débris cellulaires en provenance de la cavité utérine constituent le milieu idéal pour l'alimentation et la multiplication des gonocoques.

### Femmes en agriculture

#### C'est le temps de faire entendre votre voix

La ronde des congrès régionaux est commencée. Au fil des semaines, ça va déborder. On comptera dans certaines régions jusqu'à 10 mini-congrès de secteur.

C'est le temps pour les femmes qui travaillent en agriculture d'aller y faire entendre leur voix. C'est le temps de penser aux choses que l'on aimerait voir changer. C'est le temps de penser aux choses que l'on aimerait voir décider.

Au niveau de l'UPA, les décisions d'en bas se prennent dans les secteurs. C'est de là que tout part. Que normalement en tout cas tout devrait partir. Pas d'en haut. C'est aux femmes de chaque secteur de faire valoir ce qu'elles voudraient voir améliorer dans leur propre statut: au niveau du travail, au niveau de la collaboration, au niveau de la participation à la vie syndicale.

Certaines régions ont déjà commencé à bâtir leurs résolutions pour inciter les femmes à une plus grande participation et surtout inciter l'UPA à une acceptation de plus en plus grande des femmes en son sein. Il ne faut pas oublier que les femmes sont la moitié de l'agriculture au Québec. C'est une réalité que l'on a parfois tendance à oublier.

Rosaline Ledoux

Du col de l'utérus, les gonocoques passent dans la cavité utérine mais la muqueuse interne n'est touchée que de façon temporaire et légère. Les véritables ennuis commencent lorsqu'ils atteignent les trompes, provoquant une inflammation et la formation de pus à l'intérieur de celles-ci.

Si les symptômes antérieurs étaient minimes, ignorés ou absents, il n'en va plus de même lorsque l'infection blennorragique atteint les organes génitaux internes. On note habituellement une sensibilité postmenstruelle du bas-ventre, des pertes plus évidentes, de la fièvre, des frissons, l'augmentation des douleurs pelviennes lors des rapports sexuels ou d'efforts physiques.

### Que peut-on contre l'infection des trompes (salpingite)?

L'implication des trompes requiert des soins appropriés et immédiats. Il suffit d'une perte de temps minime — vingt-quatre à trente-six heures — après le déclenchement des premiers symptômes et douleurs pour faire basculer le pronostic de la guérison totale aux dégâts permanents. D'après les conclusions d'une étude sur la question, 15% des femmes se sont retrouvées stériles à la suite d'un seul épisode d'infection blennorragique des trompes, responsable de leur bouchage par du tissu cicatriciel.

Bien qu'une hospitalisation soit souvent nécessaire, une légère infection des trompes à ses débuts peut occasionnellement être soignée de façon ambulatoire avec des antibiotiques, des analgésiques, du repos au lit, sans oublier une continence absolue pendant un minimum de six semaines et de préférence huit.

### Pourquoi une si longue continence?

Les pertes et les douleurs peuvent être réduites à un minimum après une semaine à dix jours, si le traitement de l'infection tubaire a été entrepris rapidement à ses débuts. Néanmoins, en dépit d'une nette amélioration de ces symptômes si évidents, l'inflammation subsiste pendant beaucoup plus longtemps avant de disparaître à son tour.

Une reprise prématurée de l'activité sexuelle peut provoquer l'arrivée de nouvelles bactéries indésirables dans les tissus en cicatrisation, encore en proie à l'inflammation. Dans les infections tubaires, c'est bien connu, les rechutes ou les nouvelles flambées sont souvent dues à des bactéries autres que le gonocoque. Celui-ci peut être à l'origine des dégâts, mais de nouveaux agents (par exemple, les colibacilles, les streptocoques, etc.) peuvent les aggraver de façon réellement désastreuse.

Les femmes assez folles pour reprendre trop tôt une activité sexuelle, celles qui retardent le moment de se faire soigner, ou encore celles qui ont une histoire d'infections tubaires répétées, peuvent se trouver par la suite en butte à de sérieuses complications.

### Quel genre de complications?

Les infections blennorragiques transmises par le sang peuvent provoquer des atteintes articulaires, des lésions cardiaques et même des méningites, pour ne citer que quelques-unes des suites fâcheuses mais par bonheur plutôt rares, constatées chez des représentants des deux sexes. Chez les femmes toutefois, une infection blennorragique grave peut avoir d'autres conséquences tragiques — la stérilité permanente étant la moins grave de toutes.

Des trompes, l'infection passe aux ovaires tout proches provoquant des abcès massifs des trompes et des ova-

res, littéralement capables d'emplitout le bas-ventre. Des complications plus graves s'ensuivent — menace directe à la vie même — lorsque l'un de ces abcès éclate, inondant de pus la cavité abdominale et pelvienne (péritonite). Et dans ces cas-là, en dépit de tous nos merveilleux antibiotiques, de nos médicaments miracle et de nos services de soins intensifs dans les hôpitaux, il arrive qu'on ne puisse faire à moins, pour sauver une vie, que d'enlever utérus, trompes et ovaires.

Parmi les femmes qui s'en tirent sans interventions chirurgicales majeures, nombreuses sont celles qui se feront souvent hospitaliser pour des inflammations massives et répétées de leur appareil génital: infections tubaires et ovariennes, douleurs persistantes dans le bas-ventre, saignement anormal, et dysménorrhée rendant tout travail impossible. Mais une fois de plus, on ne peut généralement venir à bout des douleurs et des infections répétées que par l'ablation des organes génitaux de la femme.

Cet aspect de la blennorragie qui est manifestement passé sous silence dans la plupart des ouvrages de vulgarisation concernant les maladies vénériennes, n'est pas mentionné ici dans un but alarmiste mais dans l'intention de secouer l'inertie et la suffisance de certaines femmes qui s'obstinent à ne voir dans une infection blennorragique qu'une petite gêne temporaire.

Une blennorragie simple prise à ses débuts peut être traitée et guérie facilement. Mais lorsqu'elle s'étend et que les tissus qu'elle a déjà endommagés sont la proie d'autres bactéries, la femme victime de ces assauts répétés ne s'en remet jamais d'un point de vue gynécologique, si encore elle n'y laisse pas la vie.

### Les pilules anticonceptionnelles favorisent-elles les infections blennorragiques?

Il semblerait. Les femmes qui en prennent ont de plus grandes chances d'en être atteintes. C'est que l'augmentation de l'alcalinité vaginale comme l'augmentation de l'humidité et des sécrétions dues au contenu hormonal des pilules anticonceptionnelles, créent un milieu idéal dans lequel les gonocoques peuvent prospérer. Certains experts pensent qu'une femme qui prend la pilule et qui entre en contact avec des gonocoques par coït avec un partenaire malade, a 100% de chances de contracter elle-même la maladie. Les risques tomberaient à 40% en cas de non-utilisation de pilules anticonceptionnelles.

### Comment diagnostique-t-on la blennorragie?

Comme il n'existe pas actuellement d'examen du sang auquel on puisse se fier pour la détection de la blennorragie, le dépistage dépend encore de l'identification du micro-organisme responsable par frottis ou culture.

Dans les frottis, on étale les pertes sur une lamelle de verre avec un colorant spécial avant de les examiner au microscope. Cette méthode est hautement précise en ce qui concerne les diagnostics de blennorragie chez les hommes, mais très peu sûre pour ce qui est des femmes. C'est la raison pour laquelle la majorité des médecins préfèrent recourir à une culture.

Un diagnostic de blennorragie chez une femme peut être précis à 95% si les prélèvements pour les cultures proviennent de trois endroits différents: du canal endocervical, de l'ouverture urétrale et de l'orifice anal. Il est intéressant de noter que chez 10% des femmes atteintes, seules les cultures en

provenance de la région anale ont donné un diagnostic positif. De plus, chez  
suite à la page 26

### Cécile m'a écrit

En rentrant de vacances, je trouve dans ma boîte postale une petite enveloppe bleue marquée au sceau de Vasama, Zambie, en Afrique du Sud. C'est ma cousine Cécile, soeur Blanche d'Afrique, missionnaire dans le continent noir, brun et blanc depuis près de 40 ans. À travers ses lignes, je revois ses beaux yeux noirs de Vigneault et son sourire clair qui a gardé quelque chose de la jeune fille.

Elle m'écrit: "J'ai lu avec grand plaisir ton billet 'Les Crêpes de grand-maman Mathilde' que tu as publié dans la Terre de chez nous du 19 mars. C'est ma soeur Irène qui m'a envoyé la coupure du journal. J'ai moi aussi des souvenirs des crêpes de mémé Bourke, quand elle vivait encore dans le rang de Videpoches à Saint-Grégoire. J'ai gardé bien vivant dans ma mémoire le souvenir de mémé faisant des crêpes pour le déjeuner un matin, pendant que Pépé attendait. Je le vois encore sur sa chaise; elle lui avait dit je crois: 'Johnny, ferme la porte, il y a un courant d'air'. Je n'étais pas bien grande, j'imagine. Tu dis dans ton billet qu'il est mort en 1912, je ne comprends plus, car je suis née le 30 mai 1912. Est-ce que je l'aurais confondu avec quelqu'un d'autre? Je serais contente que tu m'éclaires sur ce point. De sa mort, je ne me souviens plus du tout."

J'ai répondu tout de suite à ma cousine Cécile.

"Ça fait chaud au coeur de penser que les crêpes de grand-maman Mathilde ont réuni pardessus les océans deux de ses petites-filles dans un souvenir commun. Tu dois mêler dans tes souvenirs, comme il est si normal de confondre quand on est très jeune enfant notre grand-père Johnny Bourk avec un autre personnage de la famille. En effet, notre grand-père est mort 'du charbon' au milieu de mai 1912. Maman me dit justement que sa soeur Rosa, ta mère, n'avait pu venir voir son père sur les planches, parce que dans ce temps-là 'les femmes enceintes ne sortaient pas.'"

C'était évidemment avant les autos confortables et les autobus. Elle n'aurait pu faire le trajet que dans le bogie attelé du vieux cheval. Il est facile d'imaginer ce que devait ressentir à seulement environ 20 mille de distance cette jeune mariée attendant son premier bébé et sachant son père 'sur les planches'. Je suis certaine que ta mère, si discrète ne t'a jamais parlé de cela. Ces femmes-là avaient l'habitude de souffrir en silence."

La vie de nos mères et grands-pères a été tissée d'innombrables petites choses qu'elles accomplissaient sans savoir que c'était des grandes. Je crois que je vais recommencer à faire friser des crêpes.

Miss Terre



# Règlement relatif à la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale

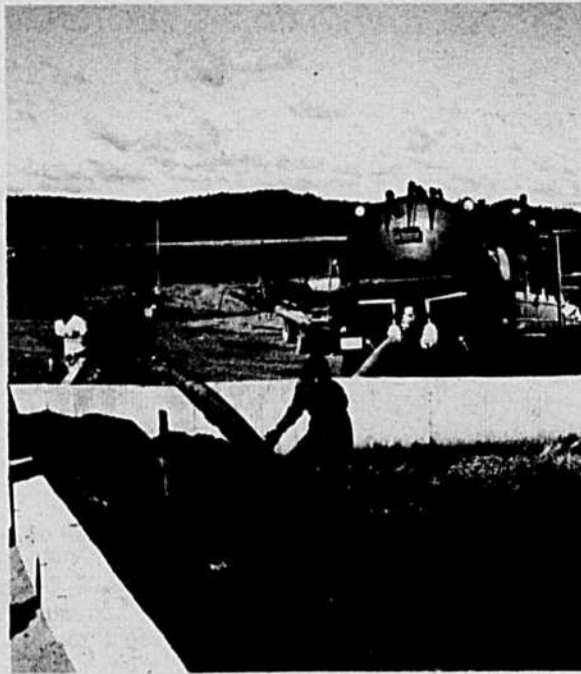
## LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

(LRQ, c. Q-2, a. 20, par. a, b, c, e, f, g et k de l'article 31, par. g de l'article 46, par. a, b, c, d, f, h et k de l'article 70, par. a de l'article 87 et a. 124.1 et 127)

### Section I INTERPRÉTATION

1. **Définitions:** Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

- a) "agrandissement":
- une modification apportée à un établissement de production animale qui abrite un type d'élevage visé dans l'annexe "A" et ayant pour effet d'accroître l'aire de plancher du bâtiment ou de la cour d'exercice afin de permettre d'augmenter le nombre d'animaux du même type d'élevage; ou
  - un nouvel établissement de production animale sur un lot où existe déjà un tel établissement abritant un type d'élevage visé dans l'annexe "A" ou sur un lot contigu appartenant au même exploitant, et destiné à abriter des animaux du même type d'élevage;
- b) "augmentation du nombre d'unités animales":
- une modification apportée à un établissement de production animale abritant un type d'élevage visé dans l'annexe "A" afin de permettre d'augmenter le nombre d'animaux du même type d'élevage mais cependant sans accroître l'aire de plancher du bâtiment ou de la cour d'exercice; ou
  - toute augmentation du nombre d'animaux d'un même type d'élevage dans un établissement de production animale sans qu'on y apporte de modification;
- c) "certificat d'autorisation": un certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi pour un établissement de production animale ou un lieu d'entreposage de fumier;
- d) "cour d'exercice": un enclos ou partie d'enclos où la concentration d'animaux excède 5 kilogrammes de poids vif par mètre carré;
- e) "cours d'eau protégé": une rivière ou un lac identifié dans le Répertoire toponymique du Québec (1978) publié par l'Éditeur officiel du Québec en 1979;
- f) "eau contaminée": une eau qui a été en contact avec du fumier ou du purin ou qui contient du fumier ou du purin;
- g) "existant": qui a été établi ou dont on a entrepris l'exploitation avant l'entrée en vigueur du présent règlement, avec ou sans certificat d'autorisation;
- h) "établissement de production animale": un bâtiment ou une cour d'exercice destiné à l'élevage de bovidés, équidés, gallinacés, anatidés, suidés, léporidés ou d'animaux à fourrure;
- i) "fumier": excrément ou urine mélange ou non l'un avec l'autre ou avec de la litière et provenant d'un type d'animal visé au paragraphe h;
- j) "fumier liquide": fumier dont l'amoncellement forme un angle de repos inférieur à 5°, à une température de 20° Celsius;
- k) "fumier semi-liquide": fumier dont l'amoncellement forme un angle de repos variant de 5° à 35° inclusivement, à une température de 20° Celsius;
- l) "fumier solide": fumier dont l'amoncellement forme en tout temps un angle de repos de plus de 35°, à une température de 20° Celsius;
- m) "Loi": la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2);
- n) "nouvel établissement de production animale": un établissement de production animale qui est construit ou dont on entreprend l'exploitation après l'entrée en vigueur du présent règlement, y compris tout changement de type d'élevage apporté dans un établissement de production animale avec accroissement de l'aire de plancher ou de la cour d'exercice;
- o) "période d'élevage": la période de temps de résidence des mêmes animaux dans un établissement de production animale;
- p) "point d'eau": un puits destiné ou utilisé pour l'alimentation des humains ou des animaux sauf un puits appartenant au propriétaire de l'établissement de production animale qui fait l'objet de la demande de certificat d'autorisation, une



source, un fossé verbalisé, un cours d'eau, un lac, un océan, un golfe, un marécage d'une superficie minimale de 10 000 mètres carrés ou un étang, à l'exception d'une réserve d'eau destinée exclusivement à des fins de protection-incendie et à l'exception d'un cours d'eau protégé;

- q) "remplacement du type d'élevage": le changement en tout ou en partie, dans un établissement de production animale, d'un type d'élevage par un autre type d'élevage sans accroissement de l'aire de plancher du bâtiment ou de la cour d'exercice;
- r) "sous-ministre": le sous-ministre de l'Environnement;
- s) "unité animale": unité de référence établie en fonction de l'espèce animale dans un établissement de production animale, telle que définie à l'annexe "B".

### Section II

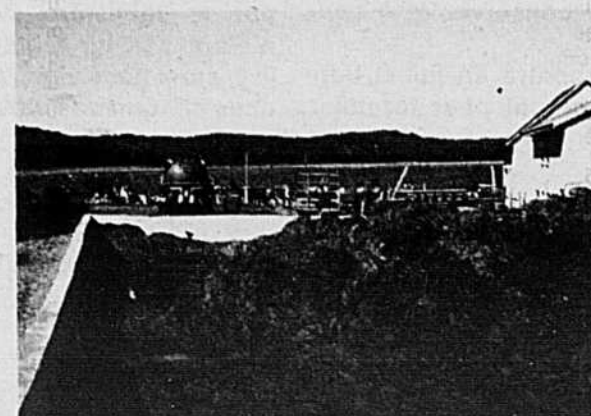
#### CERTIFICAT D'AUTORISATION

2. **Certificat d'autorisation requis:** Nul ne peut ériger ou installer un nouvel établissement de production animale, procéder à un agrandissement, à un remplacement du type d'élevage ou à une augmentation du nombre d'unités animales ou établir ou modifier un lieu d'entreposage de fumier à moins d'avoir obtenu du sous-ministre un certificat d'autorisation à cette fin.

3. **Conformité:** Avant d'accorder un certificat d'autorisation, le sous-ministre doit s'assurer que le projet est conforme en tout point aux dispositions de la Loi et du présent règlement.

4. **Obligation stricte:** Tout nouvel établissement de production animale, agrandissement, remplacement du type d'élevage, augmentation du nombre d'unités animales et construction ou modification d'un lieu d'entreposage de fumier doit être conforme aux données et renseignements fournis en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation, aux dispositions de tout certificat d'autorisation ainsi qu'aux dispositions du présent règlement.

5. **Changement:** Tout changement aux données ou renseignements soumis en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat d'autorisation avant d'être mis en oeuvre.



6. **Teneur:** Tout certificat d'autorisation doit indiquer le nom de la personne en faveur de laquelle il est délivré, la date de sa délivrance, la date de la présentation de la demande du certificat d'autorisation, l'emplacement du projet ainsi que les caractéristiques techniques de celui-ci.

Tel certificat d'autorisation doit également comporter, à la fin, la mention suivante:

"Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation."

7. **Validité:** Un certificat d'autorisation devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de sa délivrance.

Un certificat d'autorisation délivré pour un établissement de production animale avant l'entrée en vigueur du présent règlement, devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur du présent règlement.

8. **Exception:** Le deuxième alinéa de l'article 6 ainsi que l'article 7 ne s'appliquent cependant pas aux certificats d'autorisation qui ne portent que sur la construction ou la modification d'un lieu d'entreposage de fumier.

9. **Exclusions:** L'article 22 de la Loi et l'article 2 du présent règlement ne s'appliquent pas à une augmentation du nombre d'unités animales lorsque cette augmentation est égale ou inférieure à 25 unités animales par rapport au nombre d'unités animales en place à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, qu'un certificat d'autorisation ait été délivré ou non pour celles-ci avant cette date, ni aux élevages non commerciaux inférieurs aux seuils d'application visés dans l'annexe "A", ni aux reconstructions visées à l'article 16, dans la mesure où cette reconstruction est effectuée dans un délai de 18 mois après la destruction de l'immeuble.

### Section III

#### NORMES DE LOCALISATION

10. **Activités limitées:** Il est interdit d'ériger ou d'installer un nouvel établissement de production animale sur fumier liquide, de procéder à un agrandissement ou à une augmentation du nombre d'unités animales dans le cas d'un élevage sur fumier liquide, ou de procéder à un remplacement du type d'élevage pour que celui-ci devienne un élevage sur fumier liquide:

- dans les limites d'une municipalité visée à l'annexe "C"; ou
- dans une municipalité locale où plus de 50% des terres cultivables servent déjà à l'épandage de fumiers liquides, selon la norme prévue à l'article 40, sauf si le requérant est lui-même propriétaire des sols qui seront utilisés pour l'épandage ou sauf si le fumier subit un traitement autorisé par le sous-ministre en vertu des articles 22 ou 32 de la Loi.

Le paragraphe a du premier alinéa s'applique jusqu'au 1er juillet 1984.

11. **Nouveaux établissements:** Il est interdit d'établir un nouvel établissement de production animale ou de procéder à un agrandissement, à un remplacement du type d'élevage, à une augmentation du nombre d'unités animales ou à la construction ou la modification d'un lieu d'entreposage de fumier relativement, dans tous ces cas, à un nouvel établissement de production animale:

- dans le cas d'un élevage sur fumier liquide ou semi-liquide, à moins de 300 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau protégé et de tout puits ou source servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal, d'un réseau d'aqueduc exploité par une personne qui détient le permis d'exploitation visé à l'article 32.1 de la Loi ou d'un établissement d'embouteillage de l'eau;
- dans le cas d'un élevage sur fumier solide, à moins de 100 mètres des points de référence mentionnés au paragraphe a;
- à une distance inférieure à celle prévue à l'annexe "D" entre le nouvel établissement de production animale ou le nouveau lieu d'entreposage

ge de fumier et un point d'eau qui n'est pas visé au paragraphe a;

d) dans une plaine de débordement.

**12. Établissements existants:** Tout agrandissement, remplacement du type d'élevage, augmentation du nombre d'unités animales ou construction ou modification d'un lieu d'entreposage de fumier relatif à un établissement de production animale existant qui ne respecte pas les normes de localisation visées à l'article 11 doit être effectué à:

- plus de 75 mètres des points de référence mentionnés au paragraphe a de l'article 11, dans le cas d'un élevage sur fumier liquide et semi-liquide;
- plus de 30 mètres des points de référence mentionnés au paragraphe a de l'article 11, dans le cas d'un élevage sur fumier solide;
- une distance supérieure à celle prévue à l'annexe "D" entre l'établissement de production animale ou le lieu d'entreposage de fumier et tout point d'eau.

De plus, tout agrandissement ou toute construction ou modification d'un lieu d'entreposage de fumier, relatif à un établissement de production animale existant, doit être fait en s'éloignant des points de référence visés aux paragraphes a et c de l'article 11 ou placé du côté de l'établissement de production animale qui est le plus éloigné de ces points de référence, sauf si un accident topographique l'interdit ou si ces ouvrages respectent les normes prévues à ces paragraphes.

En outre, à moins de respecter les normes de localisation de l'article 11, il est interdit, dans un établissement existant de production animale, de procéder à un remplacement du type d'élevage d'une catégorie d'élevage visée à l'annexe "A" par une catégorie d'élevage mentionnée plus haut dans le tableau de cette annexe.

Dans le cas d'un établissement de production animale existant qui ne respecte pas les normes de localisation du premier alinéa, il est néanmoins permis de construire ou de modifier un lieu d'entreposage du fumier en deçà des normes prévues à cet alinéa, à la condition qu'il ne soit pas plus rapproché des points de référence visés à cet alinéa que l'amas de fumier existant.

**13. Exceptions:** Pour l'application des normes de localisation prévues aux articles 11 et 12, un remplacement du type d'élevage, agrandissement ou augmentation du nombre d'unités animales doit être considéré comme un nouvel établissement de production animale dans tous les cas où le nombre total d'unités animales excède la limite maximale visée à l'annexe "A".

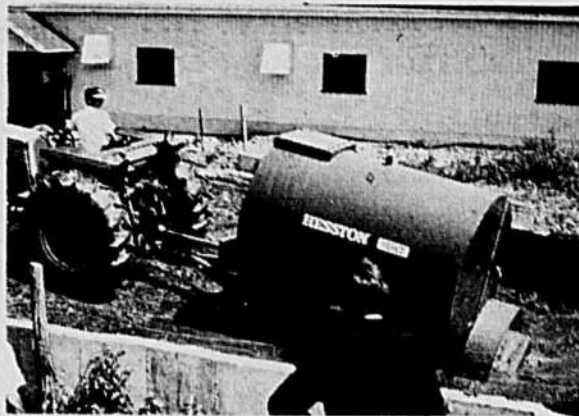
Les normes de localisation prévues dans la présente section ne s'appliquent pas dans le cas d'un remplacement du type d'élevage d'une catégorie d'élevage visée à l'annexe "A" par une catégorie d'élevage mentionnée plus bas dans le tableau de cette annexe.

**14. Distances les plus courtes:** Les normes de localisation prévues aux articles 11 et 12 sont mesurées en utilisant la distance la plus courte entre, d'une part, chaque point de référence et, d'autre part, le bâtiment ou la cour d'exercice de l'établissement de production animale ou le lieu d'entreposage des fumiers. Ces mesures sont prises à partir de la partie du bâtiment ou de la cour d'exercice qui sert effectivement à garder les animaux.

**15. Agrandissement:** Dans le cas d'un agrandissement, les normes de localisation visées aux articles 11 et 12 sont mesurées en utilisant la distance la plus courte à partir de l'agrandissement lui-même.

**16. Reconstruction:** Dans le cas où, suite à un cas fortuit, on reconstruit un établissement de production animale établi à l'origine conformément à la Loi et à tout règlement applicable, mais qui ne respecte pas les normes prévues à l'article 11, cette reconstruction doit avoir lieu au même endroit ou à une distance plus grande des points de référence visés à la présente section.

L'établissement de production animale ainsi reconstruit doit abriter le même type d'élevage et un



nombre d'unités animales qui n'excède pas celui qu'il contenait avant sa destruction, sans préjudice cependant au droit de soumettre une demande de certificat d'autorisation pour un agrandissement, un remplacement du type d'élevage, une augmentation du nombre d'unités animales ou un nouvel établissement de production animale.

#### Section IV NORMES GÉNÉRALES DE GESTION DES FUMIERS

**17. Prohibition générale:** Nul ne peut déposer ou rejeter ni permettre le dépôt ou le rejet de fumier, de purin ou d'eau contaminée dans l'environnement sauf dans la mesure où ce dépôt ou rejet est effectué conformément aux dispositions du présent règlement.

Cette prohibition est établie au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la Loi.

**18. Tolérance:** Nul ne peut tolérer du fumier, du purin ou de l'eau contaminée ailleurs que dans les endroits prévus à cette fin selon le présent règlement.

**19. Système de gestion:** Tout établissement de production animale doit être pourvu d'un système de gestion des fumiers conforme au présent règlement, selon le type de fumier ou d'établissement concerné.

**20. Plancher:** Le plancher de tout bâtiment d'un établissement de production animale doit être étanche, sauf dans le cas d'un élevage entièrement ou partiellement sur lattes où le sous-sol est un lieu d'entreposage de fumier ou dans le cas d'élevage d'ovins, de bovins ou d'animaux à fourrure où des absorbants sont utilisés pour retenir les fumiers, le purin et les eaux contaminées auxquels cas le plancher doit être placé au-dessus du niveau le plus élevé de la nappe d'eau souterraine à l'état naturel ou abaissée artificiellement par gravité, et être conçu de sorte à ce que les eaux de ruissellement ne puissent pas l'atteindre.

**21. Ententes:** Une entente conclue entre le responsable d'un établissement de production animale et une autre personne pour l'entreposage ou l'élimination du fumier en vue d'obtenir un certificat d'autorisation doit à l'origine être d'une durée minimale de 4 ans.

Une entente subséquente doit être d'une durée minimale de 2 ans.

Une même superficie de sol ne peut faire l'objet de plus d'une entente à la fois.

**22. Épandage:** Le responsable d'un établissement de production animale doit avoir à sa disposition, pour l'épandage du fumier, les superficies de terrain prévues à son certificat d'autorisation ou requises en vertu de l'article 40.

**23. Cas particulier:** Les articles 21 et 22 ainsi que les sections V et VI du présent règlement ne s'appliquent toutefois pas dans le cas du fumier qui subit un traitement autorisé par le sous-ministre selon les articles 22 ou 32 de la Loi.

#### Section V ENTREPOSAGE DES FUMIERS

**24. Lieux d'entreposage obligatoires:** Tout établissement de production animale doit comporter un lieu d'entreposage de fumier conçu et placé conformément aux dispositions de la section III ainsi que de la présente section, à moins que le fumier produit ne soit épandu directement sur le sol après chaque période d'élevage, conformément à la section VI.

**25. Lieux d'entreposage autorisés:** Sous réserve de l'article 35, le fumier solide provenant d'un établissement de production animale doit être entreposé sur une surface étanche qui retient le purin.

Le fumier liquide ou semi-liquide provenant d'un établissement de production animale doit être entreposé dans un réservoir de rétention étanche.

Le premier alinéa ne s'applique pas dans le cas d'un établissement de production animale de moins

de 35 unités animales situé à 30 mètres ou plus d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un fossé drainant plus de 2 exploitations agricoles, ni dans le cas d'un établissement de production animale de moins de 50 unités animales situé à 300 mètres ou plus d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un fossé drainant plus de 2 exploitations agricoles. Le responsable d'un établissement de production animale visé au présent alinéa doit cependant respecter l'article 17, et prendre les mesures requises à cette fin.

**26. Nappe d'eau:** Tout lieu d'entreposage doit être placé au-dessus du niveau le plus élevé de la nappe d'eau souterraine, à l'état naturel ou abaissé artificiellement par gravité.

Le présent article ne s'applique pas aux lieux d'entreposage visés à l'article 12 et situés dans une plaine de débordement.

**27. Plaine de débordement:** Un lieu d'entreposage du fumier qui est destiné à desservir un établissement de production animale existant et qui est établi dans une plaine de débordement doit être pourvu de parois latérales étanches dont la hauteur excède le niveau d'inondation le plus élevé ou être entouré d'une digue étanche aussi élevée.

**28. Drain:** Tout lieu d'entreposage, à l'exception d'un lieu dont le fond et les parois sont constitués par le sol naturel, doit être pourvu sur tout son périmètre extérieur, au niveau du plancher ou au-dessous, d'un drain qui ne communique pas avec le lieu d'entreposage et dont la sortie est reliée à un regard accessible en tout temps pour la prise d'échantillons.

**29. Puits témoin:** Sous réserve de l'article 35, tout lieu d'entreposage dont le fond et les parois sont constitués par le sol naturel, doit être pourvu sur tout son périmètre extérieur d'au moins un puits témoin à tous les 30 mètres. Le nombre de puits doit être au minimum de 4 et ceux-ci doivent être répartis uniformément autour du lieu d'entreposage.

Chacun des puits doit avoir un diamètre minimal de 100 millimètres, une profondeur atteignant 1 mètre sous le niveau du fond du lieu d'entreposage et être situé à un maximum de 10 mètres du lieu d'entreposage.

Ces puits doivent être protégés de sorte que les eaux de ruissellement ne puissent les atteindre.

**30. Capacité:** Tout lieu d'entreposage de fumier doit être conçu pour recueillir tous les fumiers provenant d'un établissement de production animale et toutes les eaux contaminées pendant une période minimale de 200 jours consécutifs.

**31. Drain de surplus et de fond:** Aucun lieu d'entreposage de fumier ne doit être pourvu d'un drain de surplus ou de fond pouvant permettre l'écoulement direct ou indirect de purin ou d'eau contaminée dans l'environnement.

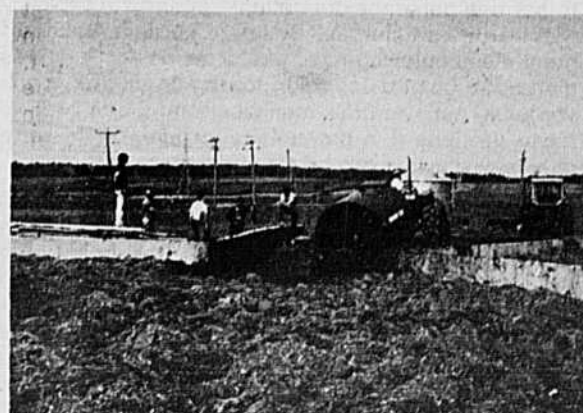
**32. Protection des eaux superficielles:** Tout lieu d'entreposage de fumier doit être protégé de sorte que les eaux de ruissellement ne puissent l'atteindre. Dans le cas d'un lieu d'entreposage de fumier liquide où le niveau maximal du liquide se situe au-dessus du niveau du sol environnant, et situé à moins de 5 kilomètres en amont d'une prise d'eau de surface servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc, un remblai constitué de terre comprenant au moins 50% de particules argileuses doit entourer le lieu d'entreposage et créer un réservoir d'une capacité minimale de 1,5 fois la capacité du lieu d'entreposage.

**33. Débordement:** Aucun lieu d'entreposage de fumier ne doit déborder.

**34. Emmagasinerage du fumier:** Sous réserve de l'article 35, le fumier évacué d'un établissement de production animale alors que prévalent les conditions de sol décrites à l'article 42 doit être emmagasiné dans un lieu d'entreposage prévu à l'article 25, à moins qu'il ne soit enfoui directement dans le sol.

**35. Élevage sur litière:** Le fumier solide provenant d'animaux élevés sur litière peut être amassé dans un champ cultivé.

L'amas visé au premier alinéa doit être placé à au moins 300 mètres d'un cours d'eau protégé et 75 mètres d'un point d'eau.





Il doit de plus être placé à une distance minimale de 30 mètres d'un fossé non cultivé.

Le sol autour de l'amas de fumier doit être aménagé de façon à empêcher les eaux de ruissellement de l'atteindre, et avoir une pente inférieure à 5°.

Il est interdit d'amasser du fumier selon les dispositions du présent article, deux années consécutives au même endroit.

**36. Vidange obligatoire:** Tout lieu d'entreposage de fumier doit être vidangé et le fumier éliminé conformément à la section VI, de sorte que le responsable de l'établissement de production animale dispose de la capacité d'entreposage prévue à l'article 30, alors que prévalent les conditions de sol décrites à l'article 42.

**37. Transport des fumiers:** Tout transport de lisier ou de purin sur la voie publique doit s'effectuer dans un contenant ou un véhicule étanche et fermé.

## Section VI

### ÉLIMINATION ET UTILISATION DES FUMIERS

**38. Modes prohibés:** Toute élimination du fumier par stockage ou par accumulation est prohibée.

**39. Fréquence:** Le fumier provenant d'un établissement de production animale doit être épandu au moins une fois l'an sur des terres en culture.

**40. Superficie d'épandage:** Le fumier épandu sur des terres en culture selon l'article 39 doit l'être uniformément sur une superficie minimale de 0,3 hectare par unité animale contenue dans l'établissement de production animale, à moins que la nature des cultures permette un taux d'épandage supérieur, tel qu'attesté par une étude technique signée par un professionnel dûment habilité à cette fin par la loi de l'ordre professionnel auquel il appartient.

La superficie minimale de terres en culture requise selon le premier alinéa doit appartenir au responsable de l'établissement de production animale ou lui être louée par écrit d'un tiers ou encore appartenir à un tiers qui consent par écrit à effectuer l'épandage lui-même ou qui permet par écrit au responsable de l'établissement de production animale de faire l'épandage sur ses terres.

Dans le cas où le fumier est épandu sur le terrain d'un tiers conformément au deuxième alinéa, le responsable de l'établissement de production animale doit disposer en tout temps des documents visés à ce même alinéa. Les dispositions de l'article 21 s'appliquent, en les adaptant, à ces documents.

**41. Traitement:** Lorsque du fumier liquide ou semi-liquide est épandu à moins de 5 kilomètres en amont d'une prise d'eau de surface desservant un réseau d'aqueduc, il doit au préalable avoir été traité pour éliminer les contaminants pathogènes.

**42. Sol gelé ou enneigé:** Sauf dans le cas visé à l'article 35, il est interdit d'épandre du fumier sur un sol gelé ou enneigé à moins que le fumier ne soit enfoui directement dans le sol.

**43. Proximité de l'eau:** Il est interdit d'épandre du fumier dans l'eau ou, sur le sol, à moins de 30 mètres d'un cours d'eau protégé et d'un puits ou d'une source servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal, d'un réseau d'aqueduc exploité par une personne qui détient le permis d'exploitation visé à l'article 32.1 de la Loi ou d'un établissement d'embouteillage de l'eau, à moins de 10 mètres d'un autre point d'eau, d'un fossé non cultivé et non verbalisé par l'autorité municipale ou d'une réserve d'eau destinée à la protection-incendie, ou de sorte qu'il ruisselle vers ces mêmes endroits.

**44. Équipement d'épandage:** Dans le cas où le fumier provenant d'un établissement de production animale est éliminé par épandage, le responsable de cet établissement doit disposer lui-même ou par un tiers qui s'y est engagé par écrit, de tout l'équipement nécessaire pour épandre le fumier selon les dispositions de la présente section, en fonction du temps où l'épandage peut être effectué et de la distance à parcourir pour effectuer l'épandage.

## Section VII ÉLEVAGE EN COUR D'EXERCICE

**45. Protection des eaux superficielles:** Une cour d'exercice doit être aménagée de sorte que les eaux de ruissellement ne puissent l'atteindre.

**46. Interception des eaux:** Les eaux contaminées provenant d'une cour d'exercice doivent être interceptées et canalisées vers un réservoir de rétention étanche.

## Section VIII DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**47. Application du règlement:** Les articles 24 à 30, 32 et 34 ne s'appliquent pas aux établissements existants de production animale sur fumier semi-liquide et solide situés à l'extérieur des municipalités visées à l'annexe "E", sauf si on y effectue un agrandissement, une augmentation du nombre d'unités animales ou un remplacement du type d'élevage.

Le présent article n'a cependant pas pour effet de limiter l'application de l'article 17.

**48. Purin et eau contaminée:** Les dispositions du présent règlement qui concernent le fumier s'appliquent, en les adaptant, au purin et à l'eau contaminée.

**49. Exclusions:** Les articles 54 à 56 et 58 à 64 de la Loi ne s'appliquent pas aux modes d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement et de dépôt définitif de fumier régis par le présent règlement ni aux biens meubles ou immeubles affectés à ces fins. De plus, les articles 65 et 66 de la Loi ne s'appliquent pas au fumier, au purin ni à l'eau contaminée.

**50. Remplacement:** Le présent règlement remplace le chapitre XV des Règlements provinciaux d'hygiène intitulé "Règlement concernant les renardières domestiques, porcheries, étables, écuries, cours et fumiers" adopté par l'arrêté en conseil numéro 479, le 12 février 1944, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 3 juin 1944, numéro 22, volume 76 à la page 1230, en vigueur le 18 juin 1944, modifié par l'arrêté en conseil numéro 881, le 2 septembre 1954, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 18 septembre 1954, numéro 38, volume 86 à la page 2810, en vigueur le 2 octobre 1954 et rattaché à la Loi par l'article 127 de la Loi.

**51. Territoires agricoles:** Le présent règlement s'applique notamment dans une aire retenue pour fins de contrôle et dans une zone agricole établies

### Annexe "A"

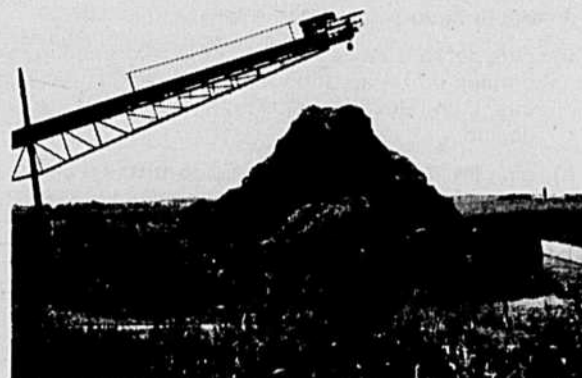
#### SEUIL D'APPLICATION ET LIMITES MAXIMALES D'UNITÉS ANIMALES

Catégorie d'élevage	Seuil d'application de l'article 22 de la Loi et de l'article 2 du règlement (en unités animales)	Limites maximales d'unités animales pour un agrandissement, une augmentation du nombre d'unités animales ou un remplacement du type d'élevage
Élevage de suidés sur fumier liquide ou semi-liquide	1	200
Élevage de suidés sur fumier solide	1	200
Élevage de gallinacés ou d'anatidés ou de dindes dans un bâtiment	0,1	480
Élevage de bovidés ou d'équidés sur fumier liquide ou semi-liquide, dans un bâtiment ou une cour d'exercice, durant toute l'année	1	250
Élevage de gallinacés ou d'anatidés sur cour d'exercice	0,1	200
Élevage d'animaux à fourrure	0	20
Élevage de léporidés	0,1	25
Élevage de bovidés ou d'équidés, sur fumier solide toute l'année dans un bâtiment ou au pâturage au moins durant les mois de juin, juillet, août et septembre et dans un bâtiment ou une cour d'exercice sur fumier liquide ou semi-liquide le reste de l'année	2	500
Élevage de gallinacés ou d'anatidés sur fumier solide dans un bâtiment à l'exception des dindes	0,1	800
Élevage de bovidés ou d'équidés au pâturage au moins durant les mois de juin, juillet, août et septembre et dans un bâtiment sur fumier solide le reste de l'année	2	500

Pour l'application de la présente annexe, on doit calculer la quantité totale d'animaux contenus dans l'ensemble des bâtiments ou des cours d'exercice d'un établissement de production animale situés à moins de 150 mètres l'un de l'autre et qui appartiennent au même propriétaire ou qui utilisent un système commun de gestion des fumiers, y compris les animaux qu'on prévoit ajouter dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation.

suivant la Loi sur la protection du territoire agricole (LRQ, chapitre P-41.1).

**52. Entrée en vigueur:** Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, à l'exception de l'article 41, qui entrera en vigueur à une date déterminée par règlement du gouvernement adopté en vertu de la Loi.



### Annexe "B"

#### CALCUL DU NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES

Aux fins de l'application du présent règlement, sont équivalents à une (1) unité animale, les types d'animaux suivants en fonction de leur quantité:

Lorsqu'un poids est indiqué à la présente annexe, il s'agit du poids de l'animal prévu à la fin de la période d'élevage.

- 1 vache
- 1 taureau
- 1 cheval
- 2 veaux d'un poids de 225 à 500 kilogrammes chacun
- 5 veaux d'un poids inférieur à 225 kilogrammes chacun
- 5 porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kilogrammes chacun
- 25 porcelets d'un poids inférieur à 20 kilogrammes chacun
- 4 truies et les porcelets non sevrés dans l'année
- 125 poules ou coqs
- 250 poulets à griller
- 250 poulettes en croissance
- 1 500 cailles
- 300 faisans
- 100 dindes à griller d'un poids de 5 à 5,5 kilogrammes chacune
- 75 dindes à griller d'un poids de 8,5 à 10 kilogrammes chacune

50 dindes à griller d'un poids de 13 kilogrammes chacune  
 100 visons femelles (on ne calcule pas les mâles et les petits)  
 40 renards femelles (on ne calcule pas les mâles et les petits)  
 4 moutons et les agneaux de l'année  
 6 chèvres et les chevreaux de l'année  
 40 lapins femelles (on ne calcule pas les mâles et les petits)  
 Pour toute autre espèce d'animaux, un poids de 500 kilogrammes équivaut à une (1) unité animale.

**Annexe "C"**

**LISTE DES MUNICIPALITÉS  
 OÙ LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE  
 SUR FUMIER LIQUIDE EST LIMITÉE**

**Bassin de la rivière Chaudière:**

Aubert-Gallion (sans désignation)  
 Audet (sans désignation)  
 Beauceville (ville)  
 Bernières (sans désignation)  
 Charny (ville)  
 East-Broughton (sans désignation)  
 East-Broughton-Station (village)  
 Frontenac (sans désignation)  
 Gayhurst, Partie Sud-Est (canton)  
 La Guadeloupe (village)  
 Lac-Drolet (sans désignation)  
 Lac-Mégantic (ville)  
 Lac-Poulin (village)  
 Linière (village)  
 L'Enfant-Jésus (paroisse)  
 Marston (canton)  
 Notre-Dame-des-Pins (paroisse)  
 Piopolis (sans désignation)  
 Risborough et Partie de Marlow (cantons unis)  
 Sacré-Coeur-de-Jésus (paroisse)  
 Sainte-Aurèle (sans désignation)  
 Sainte-Cécile-de-Whitton (sans désignation)  
 Sainte-Clothilde (paroisse)  
 Sainte-Hélène-de-Breakyville (paroisse)  
 Sainte-Justine (paroisse)  
 Sainte-Marguerite (paroisse)  
 Sainte-Marie (ville)  
 Sainte-Rose-de-Watford (sans désignation)  
 Saints-Anges (paroisse)  
 Saint-Agapit (ville)  
 Saint-Alfred (sans désignation)  
 Saint-Augustin-de-Woburn (paroisse)  
 Saint-Benjamin (sans désignation)  
 Saint-Benoît-Labre (paroisse)  
 Saint-Bernard (paroisse)  
 Saint-Bernard (village)  
 Saint-Côme-de-Kennebec (paroisse)  
 Saint-Elzéar (village)  
 Saint-Elzéar-de-Beauce (sans désignation)  
 Saint-Éphrem-de-Beauce (paroisse)  
 Saint-Éphrem-de-Tring (village)  
 Saint-Étienne (sans désignation)  
 Saint-François-de-Beauce (sans désignation)  
 Saint-François-Ouest (sans désignation)  
 Saint-Frédéric (paroisse)  
 Saint-Gédéon (paroisse)  
 Saint-Gédéon (village)  
 Saint-Georges (ville)  
 Saint-Georges-Est (paroisse)  
 Saint-Gilles (paroisse)  
 Saint-Honoré (paroisse)  
 Saint-Jean-Chrysostome (ville)  
 Saint-Jean-de-la-Lande (paroisse)  
 Saint-Joseph-des-Érables (sans désignation)  
 Saint-Joseph-de-Beauce (paroisse)  
 Saint-Joseph-de-Beauce (ville)  
 Saint-Jules (paroisse)  
 Saint-Lambert-de-Lauzon (paroisse)  
 Saint-Louis-de-Gonzague (sans désignation)  
 Saint-Ludger (village)  
 Saint-Martin (paroisse)  
 Saint-Méthode-de-Frontenac (sans désignation)  
 Saint-Narcisse-de-Beaurivage (paroisse)  
 Saint-Odilon-de-Granboune (paroisse)  
 Saint-Patrice-de-Beaurivage (paroisse)  
 Saint-Patrice-de-Beaurivage (village)  
 Saint-Philibert (sans désignation)  
 Saint-Prosper (sans désignation)  
 Saint-Rédempteur (village)  
 Saint-René (paroisse)  
 Saint-Robert-Bellarmin (sans désignation)  
 Saint-Séverin (paroisse)  
 Saint-Simon-les-Mines (sans désignation)  
 Saint-Sylvestre (paroisse)  
 Saint-Sylvestre (village)  
 Saint-Théophile (sans désignation)  
 Saint-Victor (village)  
 Saint-Victor-de-Tring (sans désignation)  
 Saint-Zacharie (sans désignation)  
 Saint-Zacharie (village)  
 Scott (village)  
 Shenley (canton)  
 Taschereau-Fortier (sans désignation)  
 Tring-Jonction (village)  
 Vallée-Jonction (village)  
 Val-Racine (paroisse)

**Bassin de la rivière Yamaska:**

Acton Vale (ville)  
 Ange-Gardien (village)  
 Béthanie (sans désignation)  
 Bolton-Ouest (sans désignation)  
 Bonsecours (sans désignation)  
 Brigham (sans désignation)  
 Brome (village)  
 Bromont (ville)  
 Cowansville (ville)  
 Dunham (ville)  
 Durham-Sud (sans désignation)  
 East-Farnham (village)  
 Farnham (ville)  
 Granby (canton)  
 Granby (ville)  
 La Présentation (paroisse)  
 Lac-Brome (ville)  
 Lawrenceville (village)  
 Maricourt (sans désignation)  
 Massueville (village)  
 Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (paroisse)  
 Racine (sans désignation)  
 Rainville (sans désignation)  
 Rougemont (village)  
 Roxton (canton)  
 Roxton-Falls (village)  
 Sainte-Anne-de-la-Rochelle (sans désignation)  
 Sainte-Brigide-d'Iberville (sans désignation)  
 Sainte-Cécile-de-Milton (canton)  
 Sainte-Christine (paroisse)  
 Sainte-Hélène-de-Bagot (sans désignation)  
 Sainte-Pudentienne (paroisse)  
 Sainte-Pudentienne (village)  
 Sainte-Rosalie (paroisse)  
 Sainte-Rosalie (village)  
 Sainte-Victoire-de-Sorel (paroisse)  
 Saint-Aimé (paroisse)  
 Saint-Alphonse (paroisse)  
 Saint-André-d'Acton (paroisse)  
 Saint-Ange-Gardien (paroisse)  
 Saint-Barnabé (paroisse)  
 Saint-Césaire (paroisse)  
 Saint-Césaire (ville)  
 Saint-Damase (paroisse)  
 Saint-Damase (village)  
 Saint-David (paroisse)  
 Saint-Dominique (sans désignation)  
 Saint-Edmond-de-Grantham (paroisse)  
 Saint-Éphrem-d'Upton (paroisse)  
 Saint-Eugénie (sans désignation)  
 Saint-Gérard-Majella (paroisse)  
 Saint-Guillaume (paroisse)

Valcourt (ville)  
 Warden (village)  
 Waterloo (ville)  
 Yamaska (village)  
 Yamaska-Est (village)

**Bassin de la rivière L'Assomption:**

Charlemagne (ville)  
 Chertsey (canton)  
 Crabtree (village)  
 Entrelacs (sans désignation)  
 Joliette (cité)  
 Lac-Paré (paroisse)  
 Laurentides (ville)  
 L'Assomption (paroisse)  
 L'Assomption (ville)  
 Le Gardeur (ville)  
 L'Épiphanie (paroisse)  
 L'Épiphanie (ville)  
 New-Glasgow (village)  
 Notre-Dame-des-Prairies (paroisse)  
 Notre-Dame-de-la-Merci (sans désignation)  
 Rawdon (canton)  
 Rawdon (village)  
 Repentigny (ville)  
 Sacré-Coeur-de-Jésus (paroisse)  
 Sainte-Béatrix (paroisse)  
 Sainte-Émilie-de-l'Énergie (paroisse)  
 Sainte-Julienne (paroisse)  
 Sainte-Marceline-de-Kildare (sans désignation)  
 Sainte-Marie-Salomé (paroisse)  
 Sainte-Mélanie (paroisse)  
 Sainte-Sophie (sans désignation)  
 Saint-Alexis (paroisse)  
 Saint-Alexis (village)  
 Saint-Alphonse-de-Rodriguez (paroisse)  
 Saint-Ambroise-de-Kildare (paroisse)  
 Saint-Calixte (sans désignation)  
 Saint-Charles-Borromée (paroisse)  
 Saint-Côme (paroisse)  
 Saint-Donat (sans désignation)  
 Saint-Esprit (paroisse)  
 Saint-Gérard-Magella (paroisse)  
 Saint-Hyppolyte (paroisse)  
 Saint-Jacques (paroisse)  
 Saint-Jacques (village)  
 Saint-Jean-de-Matha (paroisse)  
 Saint-Liguori (paroisse)  
 Saint-Lin (paroisse)  
 Saint-Paul (sans désignation)  
 Saint-Pierre (village)  
 Saint-Roch-de-l'Achigan (paroisse)  
 Saint-Roch-Ouest (sans désignation)

**Annexe "D"**

**DISTANCES D'UN POINT D'EAU À RESPECTER**

Nature du projet	Distance minimale entre le bâtiment ou la cour d'exercice et tout point d'eau (en mètres)	Distance minimale entre le lieu d'entreposage de fumier et tout point d'eau (en mètres)
Nouvel établissement de production animale (article 11)	30 (75)*	75
Agrandissement, augmentation du nombre d'unités animales ou remplacement du type d'élevage (article 12)	élevage sur fumier solide	30
	élevage sur fumier liquide ou semi-liquide	30 (75)*

\* La distance inscrite entre parenthèses s'applique à l'élevage d'animaux à fourrure

Saint-Guillaume (village)  
 Saint-Hugues (paroisse)  
 Saint-Hugues (village)  
 Saint-Hyacinthe (ville)  
 Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (paroisse)  
 Saint-Jean-Baptiste (paroisse)  
 Saint-Joachim-de-Shefford (paroisse)  
 Saint-Jude (paroisse)  
 Saint-Liboire (paroisse)  
 Saint-Liboire (village)  
 Saint-Louis (paroisse)  
 Saint-Marcel (paroisse)  
 Saint-Michel-de-Rougemont (paroisse)  
 Saint-Michel-d'Yamaska (paroisse)  
 Saint-Nazaire-d'Acton (paroisse)  
 Saint-Paul-d'Abbotsford (paroisse)  
 Saint-Pie (paroisse)  
 Saint-Pie (village)  
 Saint-Pierre-de-Sorel (paroisse)  
 Saint-Robert (paroisse)  
 Saint-Simon (paroisse)  
 Saint-Théodore-d'Acton (paroisse)  
 Saint-Thomas-d'Aquin (paroisse)  
 Saint-Valérien-de-Milton (canton)  
 Shefford (canton)  
 Stukely-Sud (sans désignation)  
 Stukely-Sud (village)  
 Upton (village)  
 Valcourt (canton)

**Annexe "E"**

**LISTE DES MUNICIPALITÉS  
 VISÉES À L'ARTICLE 47**

Acton-Vale (ville)  
 Amqui (ville)  
 Ascot (canton)  
 Ascot-Corner (sans désignation)  
 Aston-Jonction (village)  
 Audet (sans désignation)  
 Ayer's-Cliff (village)  
 Aylmer (ville)  
 Beauceville (ville)  
 Beauharnois (cité)  
 Beaulac (village)  
 Bécancour (ville)  
 Bedford (canton) \*  
 Bedford (ville)  
 Beebe-Plain (village)  
 Bernierville (village)  
 Bishopton (village)  
 Black-Lake (village)  
 Blainville (ville)  
 Bois-des-Filion (village)  
 Boisbriand (ville)  
 Bolton-Ouest (sans désignation)  
 Bonsecours (sans désignation)

Boucherville (ville)  
 Brigham (sans désignation)  
 Brome (village)  
 Bromont (ville)  
 Brossard (ville)  
 Campbell's-Bay (village)  
 Candiac (ville)  
 Chapeau (village)  
 Chertsey (canton)  
 Coaticook (ville)  
 Communauté régionale de l'Outaouais  
 Communauté urbaine de Montréal  
 Communauté urbaine de Québec  
 Compton (canton)  
 Compton (village)  
 Compton-Station (sans désignation)  
 Cookshire (ville)  
 Cowansville (ville)  
 Deauville (village)  
 Delson (ville)  
 Desbiens (ville)  
 Deux-Montagnes (cité)  
 Disraeli (paroisse)  
 Disraeli (ville)  
 Dorion (ville)  
 Dunham (ville)  
 Durham-Sud (sans désignation)  
 East-Angus (ville)  
 East-Farnham (village)  
 Eastman (village)  
 Entrelacs (sans désignation)  
 Fleurimont (sans désignation)  
 Fontainebleau (sans désignation)  
 Frelighsburg (paroisse)  
 Frelighsburg (village)  
 Frontenac (sans désignation)  
 Gatineau (ville)  
 Gayhurst-Partie-Sud-Est (canton)  
 Granby (canton)  
 Granby (ville)  
 Grande-Île (sans désignation)  
 Greenfield-Park (ville)  
 Halifax-Sud (canton)  
 Ham-Nord (canton)  
 Hemmingford (canton)  
 Hemmingford (village)  
 Hinchinbrooke (canton)  
 Hull (ville)  
 Île-Perrot (ville)  
 Joliette (cité)  
 Jonquière (ville)  
 La Présentation (paroisse)  
 Lac-Brome (ville)  
 Lac-Drolet (sans désignation)  
 Lac-Étchemin (ville)  
 Lac-Mégantic (ville)  
 Lac-Paré (paroisse)  
 Lac-Poulin (village)  
 Lacolle (village)  
 Lambton (sans désignation)  
 La Prairie (ville)  
 Larouche (paroisse)  
 Laterrière (village)  
 Laurentides (ville)  
 Laurier-Station (village)  
 Laval (ville)  
 Lawrenceville (village)  
 Lefebvre (sans désignation)  
 Lennoxville (ville)  
 Lévis (ville)  
 Linière (village)  
 Longueuil (ville)  
 Lorraine (ville)  
 Magog (canton)  
 Magog (ville)  
 Maple-Grove (ville)  
 Marbleton (village)  
 Maricourt (sans désignation)  
 Marieville (ville)  
 Marston (canton)  
 Melocheville (village)  
 Métabetchouan (ville)  
 Milan (sans désignation)  
 Mirabel (ville)  
 Mont-St-Hilaire (ville)  
 Mont-Laurier (ville)  
 Mont-Rolland (sans désignation)  
 Morin-Heights (sans désignation)  
 Nantes (sans désignation)  
 New-Glasgow (village)  
 North-Hatley (village)  
 Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (paroisse)  
 Notre-Dame-de-la-Doré (paroisse)  
 Notre-Dame-de-la-Merci (sans désignation)  
 Notre-Dame-de-Lourde-de-Ham (sans désignation)  
 Notre-Dame-de-Lourdes (paroisse)  
 Notre-Dame-de-Stanbridge (paroisse)  
 Notre-Dame-des-Bois (sans désignation)  
 Notre-Dame-des-Pins (paroisse)  
 Notre-Dame-des-Prairies (paroisse)  
 Notre-Dame-du-Mont-Carmel (paroisse)  
 Notre-Dame-du-Nord (sans désignation)  
 Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun (paroisse)  
 Omerville (village)  
 Orford (canton)  
 Papineauville (village)  
 Piedmont (sans désignation)

Pincourt (ville)  
 Piopolis (sans désignation)  
 Pointe-du-Moulin (ville)  
 Pont-Rouge (village)  
 Potton (canton)  
 Prévost (sans désignation)  
 Racine (sans désignation)  
 Rawdon (canton)  
 Rawdon (village)  
 Richelieu (ville)  
 Risborough et Partie de Marlow (cantons unis)  
 Rivière-Blanche (sans désignation)  
 Robertsonville (village)  
 Roberval (ville)  
 Rock-Island (ville)  
 Rock-Forest (sans désignation)  
 Rosemère (ville)  
 Rougemont (village)  
 Roxton (canton)  
 Roxton-Falls (village)  
 Saints-Martyrs-Canadiens (paroisse)  
 Salabery-de-Valleyfield (cité)  
 Sawyerville (village)  
 Sayabec (village)  
 Scott (village)  
 Shefford (ville)  
 Sherbrooke (ville)  
 Saint-Adelme (paroisse)  
 Saint-Alfred (sans désignation)  
 Saint-Alphonse (paroisse)  
 Saint-Alphonse-de-Rodriguez (paroisse)  
 Saint-Ambroise-de-Kildare (paroisse)  
 Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (village)  
 Saint-Anselme (paroisse)  
 Saint-Anselme (village)  
 Saint-Augustin (paroisse)  
 Saint-Augustin-de-Desmaures (ville)  
 Saint-Augustin-de-Woburn (paroisse)  
 Saint-Benjamin (sans désignation)  
 Saint-Benoît-Labre (paroisse)  
 Saint-Bernard-de-Lacolle (paroisse)  
 Saint-Calixte (sans désignation)  
 Saint-Célestin (sans désignation)  
 Saint-Charles (paroisse)  
 Saint-Charles-Borromée (paroisse)  
 Saint-Charles-sur-Richelieu (village)  
 Saint-Cléophas (paroisse)  
 Saint-Côme (paroisse)  
 Saint-Côme-de-Kennebec (paroisse)  
 Saint-Constant (ville)  
 Saint-Cyprien (paroisse)  
 Saint-Cyrille (village)  
 Saint-Damase (paroisse)  
 Saint-Damien (paroisse)  
 Saint-Damien-de-Buckland (paroisse)  
 Saint-David (paroisse)  
 Saint-David-de-l'Auberivière (ville)  
 Saint-Donat (sans désignation)  
 Saint-Edmond-de-Grantham (paroisse)  
 Saint-Édouard-de-Frampton (paroisse)  
 Saint-Esprit (paroisse)  
 Saint-Étienne-de-Beaumont (paroisse)  
 Saint-Étienne-de-Bolton (sans désignation)  
 Saint-Eugène (sans désignation)  
 Saint-Eulalie (sans désignation)  
 Saint-Eustache (ville)  
 Saint-Félicien (ville)  
 Saint-Félix-de-Valois (paroisse)  
 Saint-Félix-de-Valois (village)  
 Saint-Flavien (paroisse)  
 Saint-Flavien (village)  
 Saint-François-de-Beauce (sans désignation)  
 Saint-François-Ouest (sans désignation)  
 Saint-Gabriel-de-Brandon (paroisse)  
 Saint-Gabriel-de-Valcartier (sans désignation)  
 Saint-Gédéon (paroisse)  
 Saint-Gédéon (village)  
 Saint-Georges (ville)  
 Saint-Georges-Est (paroisse)  
 Saint-Georges-Ouest (ville)  
 Saint-Gérard (village)  
 Saint-Germain-de-Grantham (paroisse)  
 Saint-Germain-de-Grantham (village)  
 Saint-Gregoire-le-Grand (paroisse)  
 Saint-Guillaume (paroisse)  
 Saint-Guillaume (village)  
 Saint-Henri (sans désignation)  
 Saint-Hilaire-de-Dorset (paroisse)  
 Saint-Hippolyte (paroisse)  
 Saint-Honoré (paroisse)  
 Saint-Hubert (ville)  
 Saint-Hyppolyte (paroisse)  
 Saint-Ignace-de-Stanbridge (paroisse)  
 Saint-Isidore (paroisse)  
 Saint-Isidore (village)  
 Saint-Jean-Baptiste (paroisse)  
 Saint-Jean-Baptiste-Vianney (paroisse)  
 Saint-Jean-Chrysostome (ville)  
 Saint-Jean-de-la-Lande (paroisse)  
 Saint-Jean-de-Matha (paroisse)  
 Saint-Joachim-de-Courville (paroisse)  
 Saint-Joseph-de-Coleraine (sans désignation)  
 Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy (paroisse)  
 Saint-Jovite (paroisse)  
 Saint-Jovite (village)  
 Saint-Lambert (ville)  
 Saint-Lambert-de-Lauzon (paroisse)

Saint-Lazare (paroisse)  
 Saint-Léandre (paroisse)  
 Saint-Léon-de-Standon (paroisse)  
 Saint-Liboire (paroisse)  
 Saint-Liboire (village)  
 Saint-Lin (paroisse)  
 Saint-Louis-de-Gonzague (paroisse)  
 Saint-Louis-de-Pintendre (paroisse)  
 Saint-Louis-de-Terrebonne (paroisse)  
 Saint-Luc (paroisse)  
 Saint-Ludger (village)  
 Saint-Malachie (paroisse)  
 Saint-Martin (paroisse)  
 Saint-Mathias (paroisse)  
 Saint-Nazaire-d'Acton (paroisse)  
 Saint-Nazaire-de-Dorchester (paroisse)  
 Saint-Odilon-de-Cranbourne (paroisse)  
 Saint-Paul (sans désignation)  
 Saint-Philibert (sans désignation)  
 Saint-Pie (paroisse)  
 Saint-Pie (village)  
 Saint-Pierre (village)  
 Saint-Pierre-de-Veronne à Pike River (sans désignation)  
 Saint-Placide (paroisse)  
 Saint-Placide (village)  
 Saint-Prosper (sans désignation)  
 Saint-René (paroisse)  
 Saint-René-de-Matane (paroisse)  
 Saint-Robert-Bellarmin (sans désignation)  
 Saint-Roch-de-l'Achigan (paroisse)  
 Saint-Roch-Ouest (sans désignation)  
 Saint-Romain (sans désignation)  
 Saint-Romuald-d'Etchemin (cité)  
 Saint-Sauveur (paroisse)  
 Saint-Sauveur-des-Monts (village)  
 Saint-Sébastien (sans désignation)  
 Saint-Tharcisius (paroisse)  
 Saint-Théodore-d'Acton (paroisse)  
 Saint-Théophile (sans désignation)  
 Saint-Thomas (paroisse)  
 Saint-Timothée (village)  
 Saint-Valérien-de-Milton (canton)  
 Saint-Wenceslas (sans désignation)  
 Saint-Wenceslas (village)  
 Saint-Zacharie (sans désignation)  
 Saint-Zacharie (village)  
 Saint-Zénon (paroisse)  
 Stanbridge (canton)  
 Stanbridge Station (sans désignation)  
 Stanstead (canton)  
 Sainte-Adèle (ville)  
 Sainte-Agathe-des-Monts (ville)  
 Sainte-Agathe-Sud (village)  
 Sainte-Angèle-de-Monnoir (paroisse)  
 Sainte-Anne-de-la-Rochelle (sans désignation)  
 Sainte-Aurélien (sans désignation)  
 Sainte-Béatrix (paroisse)  
 Sainte-Catherine (paroisse)  
 Sainte-Catherine (ville)  
 Sainte-Cécile-de-Milton (canton)  
 Sainte-Cécile-de-Whitton (sans désignation)  
 Sainte-Christine (paroisse)  
 Sainte-Claire (sans désignation)  
 Sainte-Émilie-de-L'Énergie (paroisse)  
 Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin (paroisse)  
 Sainte-Hedwige (paroisse)  
 Sainte-Hénédine (paroisse)  
 Sainte-Julie (ville)  
 Sainte-Julienne (paroisse)  
 Sainte-Justine (paroisse)  
 Sainte-Lucie-des-Laurentides (sans désignation)  
 Sainte-Madeleine (village)  
 Sainte-Marcelline-de-Kildare (sans désignation)  
 Sainte-Marguerite (paroisse)  
 Sainte-Mélanie (paroisse)  
 Sainte-Paule (sans désignation)  
 Sainte-Pudentienne (paroisse)  
 Sainte-Pudentienne (village)  
 Sainte-Rose-de-Watford (sans désignation)  
 Sainte-Sabine (paroisse)  
 Sainte-Sophie (sans désignation)  
 Sainte-Thérèse (ville)  
 Stornoway (sans désignation)  
 Stratford (canton)  
 Stukely-Sud (sans désignation)  
 Stukely-Sud (village)  
 Sutton (canton)  
 Taschereau-Fortier (sans désignation)  
 Terrebonne (ville)  
 Thetford-Partie-Sud (canton)  
 Thetford-Mines (cité)  
 Trois-Lacs (sans désignation)  
 Upton (village)  
 Val-Brillant (village)  
 Val-David (village)  
 Val-Morin (sans désignation)  
 Val-Racine (paroisse)  
 Valcourt (canton)  
 Valcourt (ville)  
 Vaudreuil (ville)  
 Ville-Marie (ville)  
 Warden (village)  
 Waterloo (ville)  
 Waterville (ville)  
 Weedon (canton)  
 Wickham (sans désignation)

# Position de l'UPA sur la politique de l'environnement présentée au ministre de l'Environnement le 19 juillet 1981

## A) Le règlement (y compris le moratoire)

Nous demandons que le règlement soit immédiatement amendé dans le sens suivant:

### 1) Le moratoire (art. 10)

-Le moratoire tel que formulé est excessif.

Il doit être modifié pour permettre aux producteurs qui possèdent les superficies requises à l'épandage de construire ou de s'agrandir.

### 2) Agrandissement à proximité des cours d'eau protégés et des points d'eau (art. 12)

Nous avons toujours dit qu'il devrait être possible, s'il n'y a pas moyen de faire autrement, de s'agrandir à proximité des cours d'eau et de points d'eau. L'entreposage étanche assurera la protection de l'eau.

L'article 12 devrait être enlevé du règlement et mis dans le code pratique, ce qui donnera la souplesse que nous jugeons essentielle sur ce point.

### 3) Exemption de construire des plates-formes à fumier solide et semi-liquide en dehors des zones cibles (art. 47)

Cette exemption cesse de s'appliquer au moment où on fait un agrandissement. Nous ne sommes pas d'accord. Ceux qui agrandissent doivent être traités sur le même pied que les producteurs en place qui ne font pas d'agrandissement.

### 4) À l'intérieur des zones cibles

L'exigence des plates-formes pour solide et semi-liquide s'applique (art. 47 et art. 25). Le règlement ne précise pas de délais. On peut alors interpréter le règlement comme voulant dire "immédiatement".

L'engagement électoral du Parti Québécois et la déclaration du mi-

nistre de l'Environnement disent que les exigences envers les agriculteurs seront appliquées au même rythme que pour les municipalités et les industries.

Comment cet engagement sera-t-il appliqué concrètement?

### 5) L'exemption aux petites exploitations

L'exemption aux petites exploitations sur fumier solide (art. 25) a été vidée de tout son contenu par l'addition du mot fossé au texte: 30 mètres ou 300 mètres "d'un lac, d'un cours d'eau, d'un fossé (...)". Il y a des fossés le long de toutes les routes et toutes les fermes sont construites le long des routes...

### 6) Les zones cibles

Nous étions sous l'impression que les zones cibles couvriraient des bassins de rivière complets. L'annexe E nous a surpris. À l'intérieur d'une région donnée, d'un bassin de rivière donné, certaines municipalités sont zones cibles, d'autres ne le sont pas (exemple: Scott, Beauceville, St-Georges sont zones cibles, Ste-Marie, St-Joseph, Vallée Jonction ne le sont pas). Si on exige des plates-formes dans les zones cibles ainsi définies et qu'on n'en exige pas en dehors, il va être très difficile de faire comprendre la logique de la politique aux agriculteurs de ces différentes municipalités.

### 7) Questions d'interprétation et d'application

Nous avons soulevé, lors d'une rencontre avec vos fonctionnaires, un certain nombre de questions d'interprétation. Nous attendons la réponse et nous espérons que celle-ci sera dans le sens de la logique et de l'équité.

— Est-ce que le moratoire annule le

droit à l'augmentation de 25 u.a. sans permis (art. 10 vs art. 9)?

— Comment seront appliqués les articles sur les drains autour des citernes (existantes) et la double protection à proximité des prises d'eau?

— Quelle est la définition de l'étanchéité?

Nous demandons qu'une fois ces corrections faites, le MEQ rédige une version vulgarisée et simplifiée du règlement à l'intention des producteurs.

Le code pratique devrait lui aussi être publié rapidement et être lui aussi vulgarisé. Nous réitérons notre demande à l'effet que l'exigence du ch. XV (1944) que les amas de fumier solide doivent être à 250 pieds du voisin soit diminuée dans le code de pratique. Cette distance n'a jamais été appliquée et dans de très nombreux cas, elle serait inapplicable.

## B) Les zones à haute concentration et la recherche

Les agriculteurs trouvent que le budget annoncé de 675,000\$ en trois (3) ans du ministère de l'Environnement pour la recherche sur les procédés de transformation est faible. Ils trouvent aussi que le MEQ aborde cette question de façon passive, négative. Le Ministère doute de la réussite possible de projets, il prévoit de très longs délais, il attend les propositions qu'on va lui faire.

Par ailleurs, on n'a aucune idée de la façon dont le MAPAQ va remplir de son côté le rôle qui lui est attribué, à savoir la recherche sur l'entreposage et l'épandage du fumier.

Une solution pratique serait qu'une personne au niveau de chacun de ces

deux ministères soit nommée responsable de la recherche et de la vulgarisation pour tout ce qui a trait à l'entreposage et à l'élimination des fumiers. De cette façon, on saurait à qui s'adresser pour obtenir de l'information et poursuivre l'évolution du dossier.

## C) Les comités régionaux

Nous souhaitons que les comités régionaux soient mis sur pied. Sur la proposition qui a été adressée par M. André Caillé à M. Pierre Gaudet en juillet 1980, nous avons les observations suivantes à faire:

1) Nous ne croyons pas que tous les cas de refus doivent être référés aux comités régionaux. Nous croyons que c'est aux agriculteurs qui ont essuyé un refus de s'adresser aux comités pour faire réviser la décision, s'ils le désirent.

2) Le découpage territorial que nous propose le ministère de l'Environnement n'est pas pratique pour l'UPA.

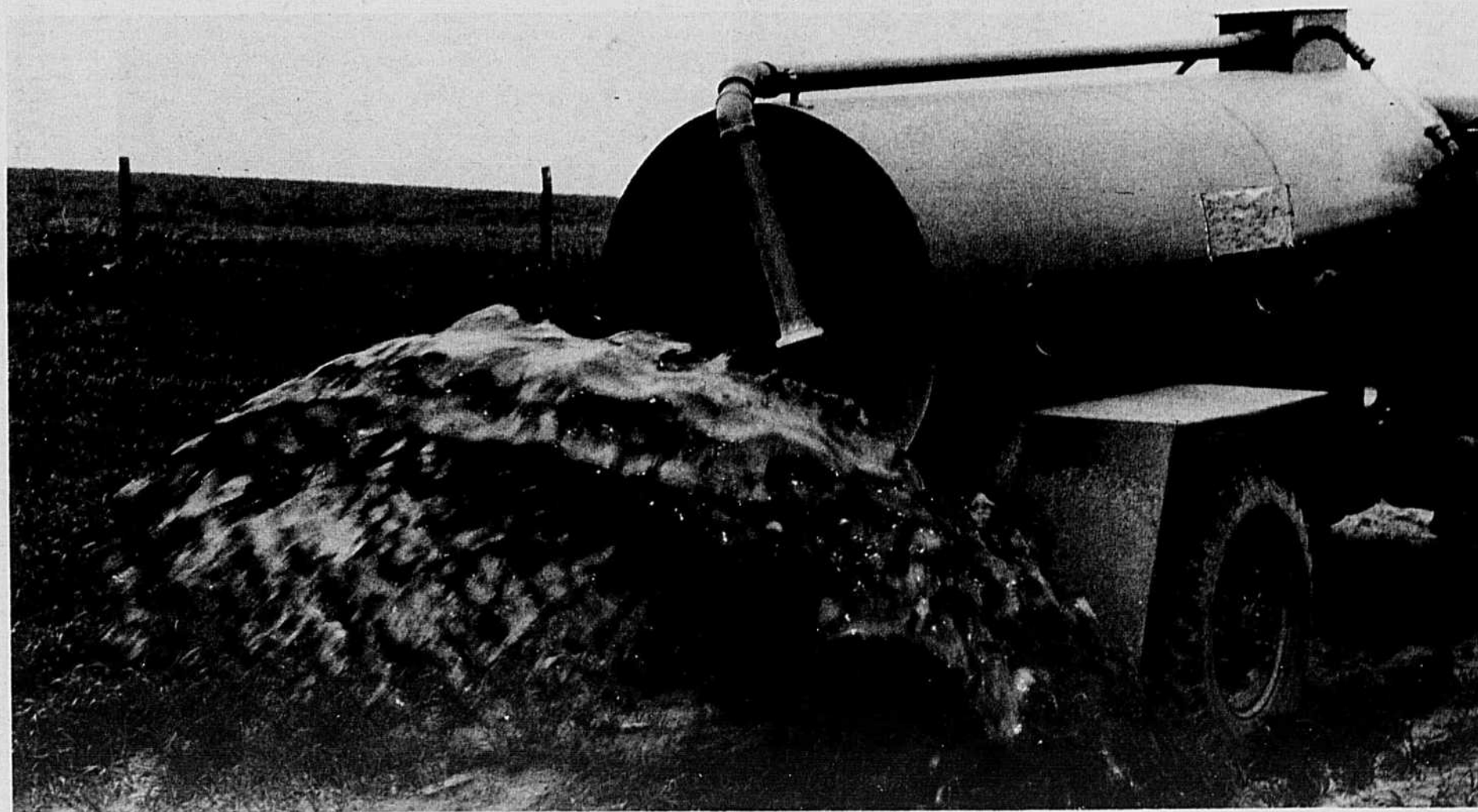
En général, des régions du MEQ sont beaucoup plus grandes que celles de l'UPA et englobent plusieurs fédérations régionales. Ils nous semble globalement plus simple de fonctionner sur la base du découpage de l'UPA.

3) Les dépenses des agriculteurs siégeant sur ces comités devraient être assumées par le MEQ (au tarif utilisé de façon interne par l'UPA pour les dirigeants élus).

## D) Aide financière

Nous trouvons trop faible (plafond de 3,000) et inéquitable (disponibilité seulement aux producteurs laitiers) l'aide gouvernementale promise en campagne électorale.

L'Union des producteurs agricoles





## MON NEZ DANS VOTRE CUISINE



## Ris bien riz bon

Les salades de riz sont de petites merveilles. Elles se préparent en un rien de temps. Plus faciles à préparer qu'une salade de pommes de terre et plus légères qu'une salade de macaroni — les salades de riz s'occupent fort bien de la note en ce qui concerne les "salades d'arrière-saison".

Le choix des salades de riz est illimité — mais l'une de nos préférées est la salade de riz au poulet. Accompagnez-la de muffins et d'un Punch ananas-orange désaltérant... et voilà un délicieux repas complet qu'il fait bon manger quand on veut allier santé et bon goût.

### PUNCH ANANAS-ORANGE DÉSALTÉRANT

1 enveloppe de cristaux de saveur à l'orange  
3 tasses d'eau  
2 tasses de jus d'ananas

Combiner les cristaux de saveur, l'eau et le jus d'ananas. Remuer jusqu'à ce que les cristaux de saveur soient dissous. Servir sur des glaçons, si désiré.

### SALADE DE RIZ AU POULET

1/2 tasse d'eau  
1 c. à thé de sel  
Pincée de poivre  
1/2 tasse de riz à cuisson rapide

1 tasse de mayonnaise  
1/2 tasse de pommes à pelure rouge, coupées en dés  
1 c. à table de jus de citron  
2 tasses de poulet cuit coupé en dés  
1 tasse de céleri coupé en dés  
1 tasse de raisins verts sans pépins

Porter l'eau, le sel et le poivre à ébullition. Ajouter le riz en remuant. Couvrir; retirer du feu. Laisser reposer 5 min. Incorporer la mayonnaise. Mouiller les pommes de jus de citron et les égoutter. Ajouter au mélange de riz avec le poulet, le céleri et les raisins en remuant. Mettre au frais. Donne environ 6 tasses ou de 4 à 6 portions.

**Remarque:** Pour une salade plus humide, ajouter en remuant 1 à 2 c. à table de lait avant de servir.



## Parlons TISSAGE

avec Bibiane April-Proulx

### Fils d'origine inconnue. Combien de verges à la livre?

Parce que vous ignorez la nature du fil et son tirage, vous est-il déjà arrivé de manquer de fil avant de terminer le tissage d'une pièce alors que vous n'aviez fait qu'un calcul approximatif de la longueur nécessaire pour l'opération? Alors, pour obvier à cet inconvénient toujours désagréable à subir un jour ou l'autre, voici deux moyens pratiques à votre choix, pour trouver la réponse.

1<sup>o</sup>- Si possible, retirer 10 verges de fil pour le peser et calculer combien de fois plus en faudrait-il pour faire 1 lb? Votre balance n'est-elle pas assez sensible pour ce faire, demandez à votre ami le maître de poste ou le pharmacien, de vous rendre ce service. (MW 9/26/9).

2<sup>o</sup>- Avec une longueur minime de fil, on peut calculer au moyen d'une petite balance spéciale, la longueur en verges contenue dans 1 lb de fil; c'est le modèle standard. Une autre balance semblable, modèle métrique, donne le nombre de mètres contenus dans 1 gramme du textile pesé. Les instructions pour le calcul sont incluses dans le paquet. Ces articles sont en vente au prix de 13,95\$ chacun, plus les frais de poste, à l'adresse suivante:

Grandor Industries, Ltd,  
4031, Knobhill Drive,  
Sherman Oaks, CA. 91403 USA.

Ces petits accessoires (2" x 2" x 5") feraient une belle acquisition pour les tisserands producteurs qui veulent quelquefois profiter d'aubaines de fils fantaisie simples ou retors; c'est également bon pour mesurer la longueur contenue dans 1 lb des fils domestiques filés à la main ou au

rouet. Les écoles de tissage, cercles de Fermières, associations de tisserands auraient avantage à avoir ces petites balances dans leur équipement de tissage, si ce n'est que pour démonstrations dans l'enseignement comme information de nouveaux trucs utiles à la production qui éliminent pertes de temps et d'argent.

#### Tissage et couture faciles

Un livre assez bien connu aux USA mais pas assez ici, pourrait vous servir de guide dans la réalisation de vêtements tissés et cousus par vous-même. Il s'agit de la brochure intitulée "CLOTHING, a handwoven approach", écrite et illustrée par Barbara Hamaker.

C'est un document très bien présenté (en anglais) renforcé de nombreux dessins de coupe et d'explications de couture. Les vêtements sont de style folklorique aux coutures droites, excepté l'encolure qui est finie au crochet. Sur huit types de vêtements, les chaînes sont de: 14", 18", 19" et 31" de largeur. Tous les articles sont montés sur du coton 4/8 ou l'équivalent de grosseau, passés à 12 fils au pouce. En page 4 du livre, on trouve des exemples de fils de chaîne et de trame. La base (chaîne) étant en coton fort, passé dans un ros espacé, il faudra quand même tisser à compte carré, c'est-à-dire environ 12 duites au pouce. L'embuage et le retrait à la sortie du métier ainsi que le lavage, donneront au tissu à ce moment seulement la texture désirée, mais non sur le métier tout tendu! Avant d'entreprendre un projet, il faut lire les pa-

ges d'introduction: 3 à 7, ainsi qu'à la fin, les conseils de couture, d'ajustement sur le métier, de lavage, de séchage et de finition, aux pages: 34 à 38. Quand votre expérience sera faite, vous aurez envie de passer à d'autres fils et des modifications de coupe.

Le livre se vend 9\$ au Canada aux comptoirs de livres de tissage. Aux USA chez Grandor Industries Ltd dont l'adresse fut citée plus haut, on offre des prix spéciaux, soient: 4 à 9 copies pour 5,30\$ (33 1/3%), 10 copies et plus pour 4,77\$ (40%). Les frais d'emballage et de poste sont de 0,80 du livre. Puis, n'oubliez pas l'échange de monnaie.

À propos, ne serait-ce pas un bon projet de concours provincial d'artisanat ou autres concours dans les années à venir? Pour tous les participants, ce serait l'occasion rêvée pour étudier, expérimenter une nouvelle application en tissage. Ainsi, il pourrait y avoir la Classe I pour les débutants à qui on demanderait une blouse avec chaîne en coton, trame au choix; en Classe II pour les tisserands plus expérimentés, ce pourrait être une tunique ou robe rayée avec chaîne et trame en laine. Les hommes aussi aimeraient peut-être porter une chemise de style folklorique? Pensez à eux et ils vous encourageront à tisser.

#### Quel compte de fil?

Maintenant que vous savez comment trouver la longueur contenue dans 1 lb de fil de toutes natures, la question suivante est le serrage approprié à l'armure désirée. Un autre outil vendu aux USA, appelé "Yarn and Weave Sett Calculator," que l'on nomme en français: tableau de calcul de compte de fils, serait l'instrument qui vous tirerait d'affaire bien facilement. C'est un carton glacé carré (7" x 7") sur lequel une autre pièce de même nature mais circulaire et plus petite, pivote sur la grande. À l'extérieur de la roue sont inscrits des chiffres représentant des longueurs

de fil dans 1 lb (écrits en noir) et dans 1 kilogramme (écrits en rouge). Sur le carton rond sont écrits des noms de tissus que l'on voudrait réaliser, comme: Bound weaves (Côte-jonc) Satinet (satinette), Diamond twill (losangé), Overshot, Crackle, Summer & Winter (frappé, damassé, S. & W.) etc, etc. À l'intérieur de la roue se trouvent deux petites fenêtres, une chaque côté; celle entourée d'un trait noir est pour les fils calculés avec le système anglais (vgs dans 1 lb), l'autre cernée de rouge est consacrée au S.I. (mètres au kilogramme).

Quand vous aurez déterminé le nom du tissu de votre projet, pointez-le vis-à-vis le chiffre du nombre de verges contenu dans 1 lb du textile que vous emploierez. Dans la fenêtre entourée de noir, vous saurez combien de fils au pouce conviennent à l'armure du tissu que vous avez l'intention de tisser.

L'envers du grand carton n'est pratiquement utile qu'aux Américains, car sont écrits les tirages et noms de fils populaires au U.S.A.

Ce tableau fut certainement inspiré de celui que M. Zielinski vendait dans les années 1950-60; il le vendait alors \$1.50. Aujourd'hui il faut le payer \$6.50 et le faire venir de: 2CCW — Two Cape Cod Weavers, Box 186, BREWSTER, Massachusetts 02631, U.S.A.

Il faut ajouter les frais d'emballage et de poste, plus l'échange de monnaie. Quand même, le coût de l'article vous dédommagera des points d'interrogation qui peuvent vous assaillir et des erreurs possibles si vous prenez des risques en vous en passant.

#### REPS

Technique de création de tissage  
traditionnel et moderne  
DE  
Bibiane April-Proulx

En vente au prix de 11.95\$, dans les librairies, boutiques de fils et à LES ÉDITIONS LA TIRELLE ENR., 176, des Frères ouest, Québec G1L 1G5

Par la poste, ajouter 0.50\$ de frais d'envoi par volume.

# Qu'advient-il des PME affectées aux travaux du programme Sol Plus?

par Georges DIONNE  
président, APMLO

L'Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec Inc. qui regroupe au-delà de six cents entrepreneurs, tient à faire part, à la population du Québec, devant l'application présente du programme "Sol Plus", de ses observations, de son désappointement, et de sa désapprobation.

En effet, des directives ont été données pour que les travaux d'améliorations foncières, de drainage souterrain, d'amélioration de l'égouttement de surface, du nivellement, de l'essouchement, de l'épierrement, — programme essentiel au développement et à la rentabilité de l'agriculture, — ne soient plus autorisés depuis le 28 juillet dernier. Ceci a comme conséquence directe que les entrepreneurs, membres ou non de notre Association, qui accomplissaient ces travaux pour les cultivateurs voient leur gagne-pain disparaître complètement.

Ordinairement, ces travaux s'éten- daient du début mai à la fin octobre, milieu de novembre. Au lieu de six mois de travail possible, la quasi-totalité de nos six cents membres auront à peine travaillé trois mois, et souvent moins, suivant les conditions climati- ques et de sol de certaines régions.

Les effets immédiats sont alors nom- breux. D'abord, — détail peut-être prosaïque aux yeux de plusieurs, — mais, comment assurer la subsistance d'une famille avec de si faibles reve- nus?

De plus, la dizaine de milliers d'em- ployés, opérateurs de machinerie lour- de, seront eux aussi affectés directe- ment, n'ayant oeuvré qu'une douzaine de semaines au maximum, et possi- blement, pour plusieurs, aucun droit à l'assurance-chômage, n'ayant pas tra- vaillé un laps de temps suffisant pour la recevoir.

Effet d'entraînement: seront aussi af- fectés indirectement les compagnies productrices de machinerie lourde; leurs employés; les détaillants de ces machines et aussi leurs employés (plu- sieurs ont déjà été mis à pied); les ven- deurs de pièces; d'huile, de graisse, de mazout, de biens meubles et d'usage journalier; les réparateurs de machine- rie, etc.

Dans une telle situation aussi, les entrepreneurs perdront beaucoup de leurs meilleurs opérateurs, car pour vi- vre, ils se chercheront du travail ail- leurs. Pour nous, entrepreneurs, ce sera catastrophique, car lorsque les agricul- teurs nous engagent pour faire leurs travaux, ce n'est pas nous qu'ils veu- lent, mais tel opérateur qu'ils savent compétent et efficace.

Les hommes ainsi perdus se rempla- cent difficilement. Car former un bon opérateur prend plusieurs années. Con-

séquence immédiate: l'entrepreneur voit sa situation économique compro- mise, non seulement pour cette an- née, mais aussi pour les années à venir, ne pouvant plus répondre aux deman- des des agriculteurs, ses bons opéra- teurs l'ayant quitté.

Autre répercussion possible, et ceci sur l'ensemble des cultivateurs de la province: au début de la saison pro- chaine, ceux-ci se hâteront de faire réaliser leurs travaux d'améliorations foncières. Mais comme il y aura moins d'entrepreneurs — plusieurs ayant déclaré faillite ou fait cession de leurs biens —, et moins d'opérateurs, — plusieurs ayant quitté le métier —, nous pensons qu'il sera impossible à ceux qui restent de répondre à toutes les demandes.

Cette situation sera encore aggravée par le fait, que, à partir de la saison 1982, l'entrepreneur devra posséder une "Licence en Construction", com- me l'exige désormais le ministère de l'Agriculture, pour réaliser les travaux d'améliorations foncières. Or, nous croyons que plusieurs qui se sont im- provisés entrepreneurs en travaux mé- canisés ne pourront l'obtenir, ne ré- pondant pas aux critères indiqués par la Régie des Entreprises de Construc- tion qui délivre cette licence.

Autre détail: plusieurs entrepreneurs sont injustement pénalisés, puisque les agriculteurs pour qui ils travaillaient faisaient faire leurs travaux en sep- tembre ou octobre. Comme ceux-ci ne peuvent plus obtenir d'autorisa- tion, ils sont punis, (et les entrepre- neurs aussi), pour ne pas avoir fait ré- aliser leurs travaux au printemps. Car, ils ignoraient que tout serait terminé le 20 juillet. Cela fait donc deux poids, deux mesures.

Pour répondre aux exigences du ministère de l'Agriculture, nos mem- bres se sont conformés à celles-ci et ont consacré à l'entretien et à la réparation de leurs machineries, toutes les som- mes nécessaires à cet effet. Plusieurs ont même acheté de la machinerie nouvelle, ignorant la directive-massue qui anéantirait tous leurs espoirs de survie. Car, comment rencontrer tou- tes les obligations financières ainsi créées lorsque les travaux sont arrêtés si tôt? Plusieurs de nos membres possèdent une licence en construction. Mais cela ne les a pas aidés jusqu'ici, les activités du secteur de la construc- tion ayant fonctionné au ralenti comme on a pu le constater depuis le début du printemps.

Enfin, sans vouloir faire de compa- raison avec les secteurs public et para- public, nous croyons que l'Agriculture est un élément vital pour un pays. Et si l'on veut que ce secteur réponde aux besoins économiques des consomma- teurs provinciaux à des prix compétit- ifs, en visant l'autosuffisance, et aussi pour l'exportation, tous les travaux nécessaires à un excellent rendement des fermes doivent être exécutés en temps voulu, suivant les besoins parti- culiers des agriculteurs. Et ce n'est pas par de faibles augmentations de budget et par des coupures inopinées et imprévisibles que des lendemains qui chantent seront assurés à tous ceux qui oeuvrent directement ou indirectement dans ce domaine.



Lors de l'inauguration officielle du nouveau concessionnaire Purina à Lacolle, MM. Charlie Scott, président de Purina, Léonard Ryan, maire de Lacolle, procé- dant à la coupure du ruban, et Norman Gamache, le concessionnaire. Notons que la meunerie Gamache approvisionne le parc safari africain d'Hemming- ford, c'est dire qu'il distribue une gamme très variée de moulées. Donc pour vos lions, chimpanzés, chameaux... (-)

**réalités**  
sur l'agriculture

## Ces épis épais, robustes et à l'égrenage facile ont fait du T801 Trojan-Warwick le maïs idéal pour une production précoce de grain.

Vous serez satisfait de ces épis épais, solides et faciles à égrener qui font de ce maïs un plaisir à récolter à la moissonneuse-batteuse ou à la ramasseuse.

Le T801 Trojan-Warwick s'adapte parfaitement à un peuplement élevé (2500 à 2600 p.p.a.)

Ce maïs de 80 jours est parfait pour ces semis tardifs, après que le sol se soit réchauffé.

Consultez votre dépositaire Trojan-Warwick dès aujourd'hui pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le T801... le maïs pour ces régions de 2500 à 2650 unités thermiques.

Ces réalités sur l'agriculture sont présentées pour ceux d'entre vous recherchant un maïs idéal, comptant des épis épais, solides et à égrenage facile.



**Trojan  
Warwick.**

Division des semences de maïs, Pfizer C. & G. Inc., C.P. 800, Pointe Claire, Dorval, Québec

### L'assemblée annuelle de l'OCCO

Dans son rapport annuel pour l'an- née 1980, l'Office canadien de com- mercialisation des oeufs indique que l'indice du prix des oeufs a augmenté de 10,4% en 1980 par rapport à l'an- née précédente. Il s'agit de la plus forte hausse enregistrée depuis 1974. D'au- tre part, les excédents déclarés ont grimpé de 65% pour atteindre 3,119, 646 boîtes de 15 douzaines, alors que les importations chutaient de 50,5%. Au Québec même les surplus ont plus que doublé pour atteindre 335,524 boîtes comparativement à 169,056, un an plus tôt. On observait une évolu- tion semblable en Ontario, puisque les excédents de cette province sont passés de 470,573 boîtes à 966,021. Cependant, la part des surplus québé- cois dans l'ensemble canadien demeure inférieure de 30% à la part que le Qué- bec détient au chapitre de la produc- tion, alors qu'elle est légèrement su- périeure en Ontario à la donnée cor- respondante. Tiré du Bulletin aux producteurs, avril 1981, FEDCO.

# Le courrier de Marie-Josée

**CONDITIONS DU COURRIER:** Se présenter — Âge, sexe, situation — Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels — pas plus de 5 pages — Pseudonyme court et original — Pas de service d'échange — Si on réécrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent — Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale; pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée.

*"Vous n'auriez jamais dû publier une telle lettre..."*

**Q/** Je suis une épouse d'agriculteur de la région de Laprairie. Je vous écris aujourd'hui avec un sentiment de rancœur que j'ai peine à maîtriser. Je suis seule à la maison et je relis les propos de celui qui signe Roger dans le Courrier du 3 septembre et qui par ses affirmations gratuites jette du discrédit sur toute la classe agricole.

Ses accusations sont tellement perfides qu'elles me font mal au cœur, moi qui ai tant travaillé pour aider à bâtir l'exploitation avec mon mari. Les sornettes de ce Monsieur on les entend parfois dans la bouche des ignorants qui ne savent rien des difficultés de vivre sur une entreprise agricole aujourd'hui et je suis étonnée que la Terre de Chez nous, notre journal, se fasse l'allié de tels déséquilibres. A moins que La Terre ait changé ses orientations: celle de défendre la Classe agricole.

J'aime habituellement votre courrier, bien que je ne partage pas toutes les opinions exprimées par vos lecteurs ou par vous-même. Mais cette fois, vous avez dépassé la mesure et je tiens à vous le dire. Quant à ce que ce Roger pense, je ne pense pas qu'il vaille la peine même de le relever. J'en ai sur le fait que vous l'avez publié.

Anna

**R/** J'ai hésité en effet à publier la lettre de cet ex-employé agricole, précisément pour éviter de choquer nos lecteurs. Ensuite, je me suis dit que c'était peut-être de bonne guerre et que cela permettrait d'entamer une vraie discussion sur les accusations de ce monsieur, même si elles sont grossières et farfelues. Ses propos étaient tellement énormes que je n'aurais pas pensé qu'ils puissent avoir quelque influence sur qui que ce soit de bien informé. Vous dites chère Anna que l'on entend un peu partout de ces sornettes: à savoir que les agriculteurs ne paient pas d'impôt comme les autres classes de la société et qu'ils vivent de subventions.

Il serait temps je crois que les services compétents disent ce que représente exactement la participation des agriculteurs à l'impôt et ce que les subventions représentent dans le revenu de l'entrepreneur agricole. Pour le reste, je suis d'accord avec vous, c'est de la bêtise pure et simple. Mes excuses à ceux que cette lettre a pu blesser.

M. Josée

## PAS UN DÉPOTOIR POUR DES EMPLOYÉS INCOMPÉTENTS...

Voici les commentaires que nous adresse un abonné fidèle à propos des employés agricoles.

"Il est vraiment malheureux pour ces chers cultivateurs obligés à la main-d'oeuvre agricole de recevoir, en plus, des accusations d'injustice et d'inhumanité! Comme si on ne savait pas déjà qu'en tout pays et toute profession, il y a des bons et des moins bons; surtout, des exceptions qui confirment la règle...! Ceci dit, j'ajoute qu'il est bien inutile d'amorcer un véritable dialogue de sourds avec ces pauvres victimes de rares "agriculteurs puants dont l'argent comme les qualifiait un correspondant sort par les oreilles"... Ils sont, je les connais depuis 40 ans, les vrais sosies de ceux dont j'ai souffert moi-même; pas mieux, non plus, que la demi-douzaine que mon garçon a dû limoger, tous aussi révoltants les uns que les autres à titres divers, tous des sans-le-sou, des congédiés, des incompetents, des immatures, des gars qui s'imaginaient que l'agricul-

ture était un dépotoir, un refuge, une St-Vincent-de-Paul, un noviciat, etc.

Le cultivateur, bien au contraire, a besoin d'une main-d'oeuvre toute spéciale et triée sur le volet à cause des travaux complexes, des animaux périssables, des instruments dispendieux, des aléas et imprévus nombreux et lourds de la ferme.

Chère Marie-Josée, neuf fois sur dix, ce sont les pires engagés qui crient le plus fort à l'injustice et à la cruauté, qui réclament des salaires d'expert, qui briment la vie familiale, souvent scandalisent les enfants petits et grands, mangent comme des ogres, dorment comme des ours, se traînent les pieds même en temps pressé, s'imaginent que "les boss" devraient faire les ouvrages les plus sales et durs alors qu'eux seraient à la comptabilité et à la gestion, je suppose! Le soir de la paye, ils ne pensent pas à déduire les heures perdues par paresse et lenteur ou à guetter le maître, ni à dédommager le propriétaire pour les mauvais soins aux animaux et instruments, ni à rembourser les pertes énormes

et irréparables dues à leur incompetence et mauvais gré.

Je parle, après quarante ans d'expérience. C'est inouï ce que je pourrais vous raconter de certains. Par contre, j'en ai eu un qui est demeuré treize ans; un autre trois ans. La plupart, après 4 ou 5 mois, juste au temps où ils commençaient à gagner plus équitablement, quittaient innocemment, s'imaginant que cette nouvelle expérience récolterait salaire fabuleux ailleurs, ou ajoutant à leur dossier un coup plus pendable que les précédents, m'obligeait à les renvoyer.

Pour l'édification du lecteur, cultivateur ou salarié agricole, voici la résolution prise, l'an dernier, au début des semailles par mon garçon, jeune propriétaire de la ferme paternelle. Notre engagé, depuis cinq mois, un gars de 35 ans s.v.p., le 6e en 4 ans, après un hivernement bien au chaud et à travailler peu, venait de s'enfuir, à l'heure des vaches, avec dans sa cabine de vieille familiale, pour au moins plusieurs cents dollars d'articles divers de boutique, plus des comptes de téléphone, plus d'autres montants à crédit, plus même des avances sur son salaire.

Ce soir-là, mon garçon déclara tristement et résolument: "Cet engagé-là sera le tout dernier!" Et se tournant vers ses deux fils, 15 et 16 ans, élèves brillants en Secondaire 3 et 4: "Je vends la terre, ou en septembre prochain vous arrêtez vos études pour au moins un an. Après vous déciderez de votre avenir, sur la ferme ou ailleurs". Juin s'achève, l'année sabbatique aussi. Les jeunes décideront probablement de rester sur la terre, en complétant leurs études par cours du soir. Notre problème de main-d'oeuvre s'est donc ré-



## Doigts agiles, coeurs légers

7505- Veste crochetée à manches raglan. Tailles 8-18 incl. Prix: \$2.  
7447- Poncho pour la cadette. Tailles 6-8-10 incl. Prix: \$2.

4745- Deux pièces pour toutes les tailles de dames: 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. Prix: \$2.

Adresser vos commandes à la Terre de chez nous, Service des Patrons, 109 Crockford Blvd., Scarborough, Ont. M1R 5B4. Ecrire en LETTRES MOULÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes, S.V.P. utiliser un mandat de poste. Nos patrons sont en anglais, avec lexique français. IMPOR- TANT: Les timbres-poste ne sont pas acceptés.

solu, un peu dramatiquement, n'est-ce pas?

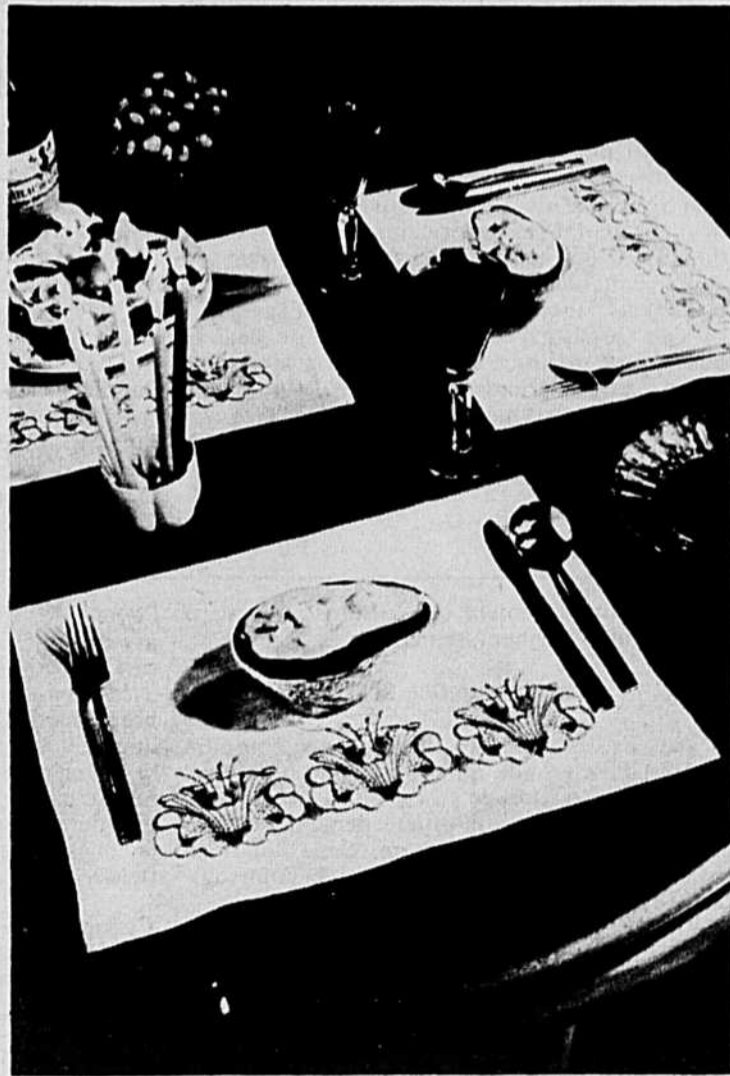
Morale de l'article: Que les exploitants agricoles soient compréhensifs et justes vis-à-vis leur main-d'oeuvre, de peur de la perdre ou la décourager. Mais ne soyez pas bonasses, ni mous pour autant, pour les autres: ce sont eux qui vous

exploiteront à la longue et vous y perdrez définitivement.

Et vous, salariés agricoles: pensez-y à deux fois avant d'aller offrir vos services, en campagne. Ce n'est pas un lieu de travail ordinaire, et là aussi le code d'éthique professionnelle c'est réciproque. Et à bon entendeur, salut.

Un vieil ancien président diocésain de l'UCC

## Patron à 50 sous



NAPPERONS BRODÉS: Ajoutez une note de gaieté à votre décor familial par ces napperons brodés aux vives couleurs. CN 166 F.

Adresser vos commandes à Patron à cinquante sous. La Terre de chez nous, 515 ave Viger, Montréal H2L 2P2. S.V.P. écrire en LETTRES MOULÉES vos NOMS et ADRESSES. N'oubliez pas les cinquante sous pour frais de poste et le numéro de patron. Nos patrons sont en français.

## DES NOUVELLES DE BRIGITTE DE FRANCE

**Q/** Je suis celle qui signait Brigitte de France dans la TCN du 16 avril. Quelle ne fut pas ma surprise en voyant ma lettre publiée. Je vous avais écrit un jour où l'ennui avait été le plus fort, n'ayant pas d'amies, la seule oreille à été la vôtre. Merci, vos encouragements m'ont été salutaires.

Si je vous écris à nouveau, c'est en réponse à une dame qui signe "Grand-maman du Canada" dans la Terre du 14 mai et qui aimerait entrer en correspondance avec mes parents. Je vous donne mon adresse afin que vous puissiez nous mettre en rapport. Je crois que mes parents d'Europe seront ravis d'avoir des amis ici, des gens qui ont vécu la même chose qu'eux, à savoir le départ pour l'étranger d'un ou plusieurs enfants. Pour cette dame, il lui reste encore 9 enfants ici, mais les familles européennes ne sont pas aussi nombreuses, nous nous ne sommes que deux dans la famille.

Brigitte

**R/** Votre lettre m'a fait prendre conscience que la grève des postes doit être particulièrement pénible pour des gens dans votre situation qui attendent des nouvelles de leur mère restée dans le vieux pays... La grève entraîne des pertes d'argent, mais elle fait aussi mal au cœur. Je vous enverrai dès que possible le courrier reçu pour vous. Continuez d'être heureuse sous notre ciel, même inclément.

### LE SOUFFLE DE LA TROISIÈME HEURE

Comme il est bon de commencer à fêter le jour du Seigneur à genoux, j'ai pris un torchon dimanche dernier, et je me suis écrasée sur mon plancher de cuisine pour redécouvrir sa vraie couleur. Mes mains frottaient et mes oreilles écoutaient. C'est pendant ces travaux mécaniques que la radio est la compagne la plus indispensable, travaux qui ne demandent qu'une concentration minimale comme ne pas se tromper de main et s'essuyer la sueur au front avec le torchon...

La troisième heure du matin de la fête à CBF qui nous ramenait en reprise les voix aimées de Madeleine Ferron et du regretté Robert Cliche dans une conversation à bâtons rompus sur la petite histoire de la Beauce et de ses gens originaux et entreprenants qui n'ont pas eu les ailes coupées, comme ceux d'autres régions, pour avoir été obligés de subir l'autorité de contremaîtres anglais dans des grandes usines. La Beauce s'est faite elle-même avec ses capitaux, sauf pour les bûcherons qui allaient passer l'hiver dans le Maine, pour en rapporter de quoi faire vivre leurs terres nouvelles.

Encore là, des considérations intéressantes sur ce qui fait l'homogénéité et la couleur de certaines régions du Québec. Comme le signalait Robert Cliche, le lac St-Jean vit lui aussi une économie indépendante et originale, mais elle origine des grandes compagnies, tandis qu'en Beauce c'est le royaume des petites et moyennes entreprises qui marchent. Le juge Cliche nous a

appris que les rives de la Chaudière ont été colonisées par des gens qui venaient presque tous de la région de Charlebourg et de la Côte-de-Beaupré, des gens qui se connaissaient déjà et qui ont grandi ensemble, avec leurs entreprises, dans tous les sens du terme.

Madeleine Ferron dont la présence se faisait plus discrète à côté du rayonnant Robert a elle aussi glissé ses interprétations personnelles. "Jamais je ne me serais réclame du titre de trifluvienne en dehors du Québec, tandis que Robert se déclare beauceron partout où il passe." Il était amusant d'entendre l'histoire du gros presbytère de St-Joseph, construit dans l'espoir qu'il serait un jour un évêché, d'écouter les récits de chicanes de bornes et de clôtures, spécialités de la région, que l'on justifie en disant que les terres étaient dures à défricher "quand 4 générations ont arraché de la roche d'un domaine", on ne laisse pas partir un pied tout le tour, sans rechigner. Aussi la proximité des "townships," fiels des Loyalistes américains rendaient les rives beaucerones encore plus précieuses.

J'y ai appris aussi que les Beaucerons avaient fait bon accueil à l'invasion américaine conduite par Arnold en 1774, car ce dernier avait lu en français une proclamation aux habitants de St-Joseph où il citait Montesquieu et les avantages de la liberté et la suppression des droits seigneuriaux que les Beaucerons avaient facilement confondu avec la diminution de la dime, qu'ils versaient toujours un peu en rechignant... Que les fiers Beaucerons ne s'en font pas de subir la loi des contremaîtres américains dans le Maine, mais qu'ils ne supportent pas les ordres des Canadiens anglais d'Ontario ou de l'Ouest. En somme, une heure qui m'a donné le goût de réapprendre la grande et la petite histoire du Québec. Pendant ce temps-là mon plancher a séché et les marathoniens sont partis à la conquête de leur souffle. De leur troisième souffle.

### L'HEURE DU TROISIÈME SOUFFLE

Ce beau dimanche de septembre qui devait finir dans l'humiliation de l'écrasante défaite de nos "Team Canada" par les Soviétiques avait pourtant si bien commencé. Rarement avais-je vu des images aussi belles que celles retransmises par Radio-Canada de 11 h. à midi sur l'arrivée des marathoniens. Un spectacle enlevant qui réconcilie avec l'humanité.

Surtout pour cette course des grands handicapés qui montre que la valeur d'un être humain réside plus dans sa volonté que dans ses jambes. Très beaucoup dans les bras, diront certains, mais c'est un exemple qui réveille nos vieilles bedaines de paresseux et nos grosses cuisines de feignants.

Pour ce qui concerne les grands surhommes que sont ces beaux athlètes de la classe de ce Kebede Balcha, on voit que le corps humain est une merveilleuse machine que l'on peut pousser à des exploits géants, par un entraînement intensif.

Bien sûr qu'il n'est pas nécessaire de courir le marathon comme un professionnel pour se sentir en forme. Il faut prendre conscience de nos paresse et de nos envies de farniente vautre devant la télé avec une grosse "Molle" d'un bord et des peanuts de l'autre. Prendre ses jambes, sortir, marcher. Courir pour ceux qui le peuvent et qui savent en faire un entraînement intensif. Pour les autres qui n'osent pas pousser leur machine au bout, simplement l'utiliser avec la sagesse que la nature a prévue: des jambes c'est fait pour marcher, pour monter des escaliers, pour gravir des côtes, pas uniquement pour se trainer du siège de l'auto à la chaise du vivoir.

Sans compter que c'est quand on marche que l'on voit tout. Pas quand on brûle des kilomètres au lieu des calories.

Pour en revenir aux belles images de la télévision, je me disais: "Si je ne savais pas d'où proviennent ces panoramas d'îles, de verdure, de beaux édifices, je m'écrierais: "Mon Dieu, que c'est une belle ville où se tiennent ces courses..." Et c'était Montréal. Ce Montréal que l'on voit d'en bas si souvent gris et terne. Cela me rappelait l'anecdote du regretté Ed Sullivan du "Ed Sul-

# MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

#### HORIZONTALEMENT

- 1- Fleur.
- 2- Plante herbacée alimentaire. - Difficile à conduire.
- 3- Vin. - Petite caisse s'emboîtant dans un meuble. - Conifère.
- 4- Plante potagère. - Contrat.
- 5- Inscription sur la croix de Jésus. - Imprimai.
- 6- Jetai en l'air, avec force, les pieds de derrière. - Teindre en ocre.
- 7- Importe de nouveau. - À toi.
- 8- Magnésium. - Pneumatique. - Mois de Marie.
- 9- Elle pond. - Eux. - Usages.
- 10- Solipède. - Ce qu'un mélange contient d'un corps particulier.
- 11- Radian. - Mamelle de la vache. - Pousse de l'année.
- 12- Plante potagère. - Pluie.

#### VERTICALEMENT

- 1- Cabane du lapin. - Enclos boisé pour la promenade ou les plaisirs de la chasse.
- 2- Ferme le devant et le derrière d'une charrette. - Coupa les branches inutiles d'un arbre.
- 3- D'un verbe gai. - Arroser, en parlant des terres.
- 4- Métal de numéro atomique 39. - Polonium.
- 5- Matière noire et épaisse déposée par la fumée. - Désir de manger.
- 6- Action d'aérer. - Orient.
- 7- Affirmation. - Viscère pair.
- 8- Triage. - Os du genou.
- 9- Qui est de la nature de l'herbe. - Aspire avec la bouche.
- 10- Sert à lier. - Atmosphère. - Partie aval d'une vallée envahie par la mer.
- 11- Mille trois. - Instrument pour maintenir des objets qu'on veut limer. - Marque l'alternative.
- 12- Action d'entrer en fleur.

livan Show" qui avait écrit dans une revue américaine: "Je n'ai jamais vu de plus beau panorama que celui de Montréal, de son fleuve et de ses lacs qui l'entourent vu d'avion quand on décolle de Dorval, par une nuit claire d'hiver..." Ce n'était pas tombé dans l'oeil d'un aveugle. Le maire Drapeau avait lu ça. On connaît le reste de l'histoire avec nos îles de l'Expo.

Je me répète tout ça pour me consoler d'avoir vu nos "glorieux" se faire avaler tout rond par les habiles moscovites. C'est humiliant au bout. Mais pourquoi voudrait-on que ces joueurs de hockey, - les nôtres - soient bien différents du reste de la

population, de nous tous en sommes qui préférons la facilité, les gros chars, les vires dans les brasseries à l'effort intense d'un entraînement physique soutenu? On ne peut pas tout avoir. Être rond et bien tout le temps. Et arriver les premiers.

Marie-Stéphane.

**Radio-Québec s'implante en Gaspésie.** — Poursuivant son programme de régionalisation, Radio-Québec investira 5,4 millions de dollars, d'ici à 1983, pour l'implantation de quatre antennes en Gaspésie et d'une autre sur la Côte Nord. Avec ces nouvelles installations, Radio-Québec pourra atteindre 90% de la population du Québec en 1983.

#### SOLUTION DU 10 SEPTEMBRE

G	L	O	U	G	L	O	U	T	E	R
R	A	C	L	E	U	R	O	R	A	L
O	B	C	S	E	C	U	R	I	E	
G	O	R	E	T	S	A	R	E	V	
N	V	I	R	E	E	M	B	U	A	I
E	R	S	E	E	M	P	I	R	E	R
M	A	T	O	R	B	E	R	A		
E	G	O	U	T	A	I	R	A	T	
N	E	U	V	E	L	E	S	T		
T	R	U	R	A	L	E	O	I	E	
E	N	L	A	C	E	C	Y	O	N	
O	R	E	E	R	O	M	A	N		

#### Suite de la page 14

60% des femmes, une culture positive pour ce qui est du col de l'utérus, va de pair avec un diagnostic identique en ce qui concerne la région anale.

Chez les femmes qui abritent des gonocoques sans symptômes apparents, les organes sexuels externes, le vagin et le col de l'utérus peuvent présenter une apparence tout à fait normale. Dans ces cas-là, le dépistage de la blennorragie pourrait bien dépendre d'exams de routine par cultures ou d'une anamnèse de contagion récente possible.

#### Une contagion récente possible de quel genre?

Si votre partenaire admet soudain avoir été soigné récemment pour un épisode blennorragique, allez immédiatement vous faire examiner. La majorité des médecins, à condition d'être mis au courant, ordonneront

non seulement des cultures mais aussi un traitement immédiat.

#### Comment traite-t-on la blennorragie?

En dépit de la résistance toujours plus grande qu'opposent de nombreuses souches de gonocoques à la pénicilline, cet antibiotique demeure encore le plus fréquemment choisi pour le traitement des infections blennorragiques.

Lors de l'apparition de la pénicilline en 1943, une seule injection de 300 000 unités suffisait à éliminer radicalement une infection blennorragique à ses débuts. De nos jours, la dose recommandée pour les cas simples (pour les femmes comme pour les hommes) est de 4,8 millions d'unités de pénicilline procaine G en solution aqueuse, administrée en deux injections intramusculaires profondes. À cette dose élevée, la pénicilline, contrairement aux autres antibiotiques, présente

l'avantage unique de pouvoir faire avorter une éventuelle syphilis qui serait en train de couvrir simultanément à la blennorragie. De plus, de nombreux médecins prescrivent automatiquement 1 gramme de probénécide par la bouche avant l'injection de pénicilline. Ce médicament permet à la pénicilline de conserver plus longtemps dans le corps une concentration élevée et efficace.

#### Comment une femme peut-elle savoir si elle est guérie de sa blennorragie?

La preuve d'une guérison est apportée par deux ou de préférence trois cultures négatives, habituellement prévues à une semaine d'intervalle, après la fin du traitement. Inutile de préciser que pour éviter les rechutes, le traitement rapide et approprié de tous les partenaires sexuels s'impose, la blennorragie n'immunisant pas sa victime

contre d'éventuelles atteintes ultérieures.

#### Y a-t-il moyen pour une femme de se protéger de la blennorragie?

Il est logique de penser que les chances de contracter la blennorragie ou la syphilis augmentent proportionnellement aux contacts sexuels que la femme entretient. Le préservatif représente la meilleure et la plus sûre protection contre les gonocoques, mais son utilisation dépend forcément de la coopération du partenaire. L'usage de crèmes, mousses ou vaselines anticonceptionnelles avant coït et les irrigations après les rapports peuvent décourager la prolifération des gonocoques, mais de façon moins efficace.

Toujours est-il que si vous avez des raisons de penser que vous avez contracté la blennorragie, je ne puis que vous conseiller vivement d'aller consulter un médecin.

# Annonces classées

## COÛT DE L'INSERTION:

- Annonces sans cadre: 22¢ le mot.
- Prix minimum (20 mots et moins): \$4.40 la parution.
- Titre en capitales et caractères gras: supplément de \$2.25 la parution.
- Annonces encadrées et encans: \$1.45 la ligne agate (14 lignes = 1 pouce; 2 cm = 11 lignes).
- Supplément pour annonce avec numéro de case réservée: \$3.15 la parution.
- Rabais de 20% pour cinq (5) insertions consécutives et plus d'un même texte.
- Indiquez CLAIEMENT vos instructions: nom, adresse, no de téléphone, code régional, nombre d'insertions, etc. (lettres moulées)

## LES ANNONCES CLASSÉES SONT PAYABLES À L'AVANCE

Le paiement et les textes doivent parvenir aux bureaux de la TCN le vendredi précédant la date de publication. Adressez toute demande de renseignements comme suit:

**LES ANNONCES CLASSÉES,  
LA TERRE DE CHEZ NOUS**  
515, avenue Vigor, Montréal, Québec  
H2L 2P2  
Tél.: (514) 288-6141

## AGUISAGE

NOUS AGUISONS lames de tondeuses (clippers) à vaches, moutons, et réparons aussi les tondeuses modèle 51 et 510. Pour un travail garanti, adressez vos envois à l'adresse suivante: LES ATELIERS FONTAINE ENRG, 134 Limoges, Sorel J3P 1T3.

## À LOUER - DIVERS

CAVEAU à louer ainsi 200 boîtes à légumes à vendre. S'adresser (514) 588-5876.

ENTREPÔT à louer à atmosphère contrôlée à louer pour des légumes et des fruits. Si intéressé veuillez vous informer à (514) 298-5035.

## ANIMAUX À VENDRE

### VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taures croisées ou pur sang fraîche vèlée ou vèlant sous peu. Achetés de troupeaux laitiers. DENIS TRUDEAU, 1225, Principale, Ste-Julie, Cte Verchères. (514) 649-1169.

VACHES à lait pur sang ou croisées, fraîche vèlée ou devant vèler sous peu, provenant des meilleurs troupeaux de l'Ontario. S'adresser à PHILIPPE OUMET, 3805 Côte Terrebonne, St-Louis de Terrebonne, Route 344. Tél.: 471-8181.

VACHES laitières à vendre vèlant sous peu. S'adresser à CLÉMENT CHOINIERE, St-Alphonse de Granby (514) 375-4022.

CHOIX taures Holstein pur sang ou croisées venant d'Ontario, vèlant en tout temps. Ces taures sont vendues, livrées. Prix spécial, pour plusieurs, s'adresser FERME ÉMILIE CHOINIERE, R.R. 1, Lucève, Cte Rimouski. Tél.: (418) 739-4505.

OISONS, canetons, cailles, faisans, pintades, dindes, Bendi, poussins (chair ou ponte). Couvoir Châtillon, 101 Châtillon, La Visitation, Cte Yamaska, Québec, JOG ICO. Claude Moulin, prop. (514) 564-2318.

FERME LE BARON, Hereford pur sang sans corne, vaches, taures, génisses, taures, troupeau clair de test et de haute qualité. (819) 353-2383.

### SIMMENTAL

BOEUF Simmental pur sang ayant subi le test de performance. Aussi taures saillies, génisses et vaches. Nous livrons partout dans la province. JOCELYN AUTOTTE, St-Joachim, près Drummondville. Tél.: (819) 397-2972.

### VACHES LAITIÈRES

SPECIALITÉ vaches à lait contrôle officiel, pur sang, NIP, croisées vèlant en tout temps, provenant du Québec et de l'Ontario (lisées). GILLES GODBOUT, St-Raphaël, Cte Bellechasse (418) 243-2876. Livraison partout dans la province.

### HEREFORD

TAURES, génisses, vaches saillies, taureaux, troupeau pur sang sans corne, enregistré, exempt brucellose. RANCH DES MELEZES, Johan Roy, St-Etienne, Lévis. (418) 831-3757, 1893

### ACHETEUR-VENDEUR

Vaches et taures Holstein, vèlant en tout temps, taures ovettes, troupeaux laitiers croisés ou pur sang. Clairs de test, provenant du Québec ou de l'Ontario. JEAN-MARC LEBLANC INC., St-Sylvestre Village, Cte Nicolet. (819) 285-2929 ou 2322.

### VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taures Holstein pur sang ou croisées, vèlées ou devant vèler sous peu. Échange accepté (boeufs, etc.) S'adresser à NORMAN THERRIEN, 110 Montée Allard, St-Jacques, Cte Montcalm (face à la Co-op). Tél.: Ferme (514) 839-2749.

### SIMMENTAL

VACHES et taures pur sang. Taureaux ayant subi test de performance. FERME LOUIS HÉBERT (418) 829-2971.

HEREFORD, boeufs, génisses, éprouvés, enregistrés, truies, verrats Tamworth enregistrés, prêts pour service. AIME LABONTE, St-Gilles, Cte Lotbinière. Tél.: (418) 888-3395.

PORCS Duroc, Landrace pur sang classés et truies hybrides, prêts pour le service. S'adresser GUY LABONTE, 131, Pointe St-Gilles, Lotbinière. (418) 888-3781.

CHOIX de vaches laitières et taures croisées Holstein fraîche vèlée ou vèlant bientôt. GILLES PREVOST, Kingsley-Falls, cte Drummond. (819) 363-2650.

### TAURES AYRSHIRE

Génisses pur sang ou NIP enregistrées provenant de troupeau sous contrôle régulier. Tél.: (418) 228-9141.

### TAURES CHAROLAISES

100 taures Charolaises et Charolaises croisées, saillies et non saillies de 700 à 1000 livres. Ferme B. Vinet et Fils, St-Etienne, Cte Beauharnois. Tél.: (514) 429-5809 ou 6821.

VERRATS et truies pur sang Landrace et Hampshire, bonne sélection, classés, enregistrés, prêts pour reproduction. Livraison sur demande. LENOXVILLE (819) 562-1739.

CHEVAUX BELGES à vendre: étalons, jument avec poulain, cheval castré, aussi 5 poneys Chetland. S'adresser à: R. Baril, 1975 Marie-Victorin, Deschailons, cte Lotbinière.

### HEREFORD ENREGISTRÉES SANS CORNE

TAURES un an saillies, certaines inséminées, vaches avec ou sans veaux, excellente qualité, beau choix. Ferme Midonari, Portneuf Station. Tél.: (418) 286-3496.

TROUPEAU de vaches croisées Holstein Tél.: (514) 562-3556

### SUFFOLK

20 belles brebis Suffolk pur sang dont 16 doubles, âge moyen 2 ans, 8 agnelles de 7 mois, 4 beaux béliers de 1 an. Tél.: (514) 479-6322.

100 BREBIS de 1 à 4 ans croisées Dorset-Suffolk-Hampshire, prix selon l'âge et les performances. Aussi 50 agnelles de 50 à 80 livres, prix selon le pedigree. Tél.: (514) 435-4007

### SIMMENTAL

TAURES et boeufs pur sang et croisés, tél. 514-549-4935, Gilles Phaneuf, Upton.

### CHAROLAISES

10 TAUREAUX ayant subi le test de performance ainsi que différents sujets enregistrés. FERME COUTURE & FRERES, St-Prospère. Tél. 418-328-8457 ou 418-328-8141

BÉLIERS BFD4N né 81.02.12 le père: Trail Stalker #342A, la mère Forcier 24K. BFD5N né 81.02.18 le père: Trail Stalker #342A, la mère Forcier 29M. PROPRIÉTÉ BERGERIE FERME D'AVIGNON. Tél. 514-263-5555 ou 514-534-2611.

NEUF POULAINS du printemps, Belge provenant d'étalons classés A, également 2 juments Belge saillies tél. 819-837-2191 Laurent Paré, Waterville.

### VACHES LAITIÈRES

Vaches taures Holstein pur sang ou croisées, vèlées ou devant vèler sous peu. Taureaux, Inf. BRUNO FORTIER, St-Pierre-Baptiste, Cte Mégantic. (418) 453-2805.

EXCELLENT troupeau Suffolk croisé, comprenant 26 brebis et 15 agneaux et agnelles. (514) 548-2108.

TROUPEAU laitier pur sang et NIP, 37 vaches Holstein, 11 taures gestantes. St-Paul-De-aux-Bois. (514) 291-5993.

FEMELLES Collies adultes enregistrées \$100. Chiots Collies 6 semaines enregistrés C.K.C., vaccinés, tatoués \$125. (514) 754-4389.

180 GÉNISSES, 1/2 an, croisées, Hereford et Limousin, saillies à vendre au choix. FERME ST-DAMIEN INC., demandeur Denis Laroche. Tél. 514-835-4660.

EXCELLENT CHOIX d'agneaux Suffolk de race pure pour la reproduction Les pères de ces agneaux sont tous d'origine américaine. Composez après 19 heures 418-345-2321.

ABEILLES, hausses avec cadres bâties, presque neuves, et désinfectées \$15, chacune. NORMAND BEAUDRY, 812, route 138, Neuville. G0A 2R0 (418) 285-3128.

À VENDRE, Limousin, Taureau pur sang, 4 ans, taures 3/4 enregistrées ainsi que paire, vache demi génisse 3/4. Vaches croisées. Tél.: (418) 453-2276.

À VENDRE, 15 vaches et taures Charolais et Hereford saillies par insémination. Janick Rousseau, St-Louis, Cte Témiscouata. Tél.: (418) 854-2054.

JEUNES truies croisées saillies par mâle Duroc pur sang. Tél.: (418) 475-6476.

DEUX taureaux Charolais pur sang enregistrés et décornés, un de 20 mois et l'autre de 9 mois. (514) 658-6218 ou 658-3684.

TROUPEAU de CHINCHILLA avec cages et accessoires, animaux enregistrés, prêts à la reproduction, prix à discuter. S'adresser à (819) 228-5417.

### HEREFORD ENRG

TAUREAUX sans corne ainsi que femelles pur sang éprouvées. ANDRÉ HOUDE, St-Appolinaire (418) 767-3350.

### HEREFORD

PUR SANG, sans corne, enregistré, test de performance. Taureaux un an et plus. Taures gestantes un an et plus. Vaches, JEAN LORTIE, ST-JITE DES CAPS. Tél. 418-823-2437 ou 418-823-2363.

VENDS 168 brebis croisées (Suffolk, Dorset, Leicester) de 1 à 5 ans. (Les 2/3 du troupeau de 2 à 3 ans), plus 40 agneaux. Tél.: (819) 828-2585.

À VENDRE, excellent choix d'agneaux croisées, toutes nées doubles. PAUL et REJANE GUY, 316 rang 3, Deschambault. Tél.: (418) 268-3132.

BEAU CHOIX de truies F1 et croisées en gestation de 1ère, 2e et 3e portée. Le prix variant de \$275 à \$300, avec dossier de chaque truie, saillies avec pur-sang, aussi serait disponible à tester la gestation de vos truies chez vous à 50 milles alentours, St-Félix de Kingsey (819) 848-2811.

3 étalons de 2 ans, 2 Belge, 1 Clydale, 1 gros cheval 1600 lb chesnut, 2 pouliches Belge cendrées 3 ans saillies, 1 brune 2 ans. Pas domptées aucun. A. GUERTIN, Verchères (514) 583-3597.

40 VACHES boucherie Charolais & Hereford garanties en veaux, pur vétérinaire. DENIS CARPENTIER, St-Léonard d'Aston 819-399-2387.

TRES BEAU choix de juments croisées, saillies par un étalon pécheron engr. Fils de Commander's Bob. Tél.: (418) 475-6476.

HEREFORD pur sang, sans corne de bonne qualité, 10 taureaux et 25 génisses de l'année pesants 600 à 800 lb, 1 taureau Semmental 31/32 de 6 mois. Roger Fortier, St-Pierre-Baptiste, Cte Mégantic. (418) 428-3851.

### CHAROLAISES

TAUREAUX, femelles, pur sang enregistrés, très bons sujets d'élevage. Ferme G.R. Gosselin enr., St-Lazare, Bellechasse, PQ. Tél.: (418) 883-2438.

LAPINS, 50 femelles croisées, plusieurs mâles, aussi lapins de boucherie, cage à lapins, cage à poules, cage à chinchillas de toutes grandeurs désirées. S'adresser à Réal Bilodeau, St-Vallier, Sherbrooke. Tél.: (514) 793-2654.

HEREFORD, taureaux et taures enregistrés et testés. Aussi, moutons cheviot N-C. Pierre Cochaux, 370 route 269, St-Gilles (Lotb.). Tél.: (418) 888-4886.

### RENARDS

RENARDS d'élevage, argentés, bleus, croisés, roux, à vendre. Pour informations. Tél.: (418) 337-4307 le soir.

15 VACHES Hereford pas de corne avec 14 veaux, Très bon troupeau. Tél.: (514) 348-2120 ou après 20 heures (514) 348-8220.

HEREFORD, 26 taures croisées, saillies de 750 lb à 800 lb. Ste-Elizabeth, cte Richmond. Tél.: 358-2793.

VERRATS et truies "Landrace" pur sang, prêts au service. Tél.: (418) 839-9878.

### SIMMENTAL

5 TAURES pur sang saillies, 5 veaux pur sang âgés de 4 à 5 mois. Gabriel Blouin. Tél.: (418) 829-2546.

IDEAL pour la reproduction trois très belles génisses Charolaises pesant environ 500 lb de moyenne. Tél.: (819) 297-2124.

DEUX excellents béliers enregistrés, Hampshire, Oxford et beau bouc à vendre. Tous nés en 1978. St-Placide (Deux Montagnes) (514) 258-3774.

BÉLIERS Dorset de notre élevage, indice 100 et plus, Jean-Guy Margot Grenier, St-Germain, Drummond. (819) 395-2164.

TROUPEAU de chèvres croisées, bouc et 3 chèvres Toggenburg pur sang; chevrettes du printemps. 330, 7ème rang, Ste-Cyrille, Drummondville. (819) 397-2607.

10 TAURES Holstein 2½ ans vèlant en octobre. Compresseur de traqueuse Zero moteur 3 forces. Tél.: (418) 329-2497.

3 BONNES vaches à bouef croisement Hereford avec ou sans veaux, saillies Limousin devant vèler en mars. Tél.: (819) 297-2124.

### LA BERGERIE LES FRISONS

EN plus de leurs Corriedales, Louise & André Vigeant, offrent maintenant des brebis et agnelles Corriedale, Dorset de leur élevage ainsi que des béliers à toison noire. (819) 845-2547.

BÉLIERS Oxford pur sang enregistrés, 1 et 3 ans, sous contrôle ROP. Après 18 heures. (819) 457-2364, LA FERME TOURNESOL.

BOEUF Hereford 26 mois, sans corne enregistré. Tél.: (418) 428-2646.

CHEVAUX Percheron 3 juments qui poulinent, et une pouliche de 4 mois. Tél.: (514) 839-3506.

TAUREAU 2 ans Simmental pur sang enregistré; jeunes vaches Charolaises et Hereford saillies, veaux du printemps. JEAN-GUY JACQUES, 189 rang 13, St-Nazaire, Cte Bagot JOH IV0. (819) 398-2958.

TROUPEAU 10 vaches Hereford, exempt de brucellose. Tél.: (418) 674-2778. Appelez le soir entre 16 & 20 heures.

TROUPEAU de vaches laitières, listé, en lactation à vendre. Tél.: (514) 625-5977.

BÉLIERS Hampshire pur sang un âgé de 4 ans; un né août 80, prêts pour accouplement. ROBERT BEAUCHEMIN, RR 2 Milan (819) 657-4522, G04 1E0.

JUMENT noire de travail, 4 ans, douce, domptée voiture, selle, parfaite santé, 1400 lb. Poneu Palomino, doux, dompté selle, voiture 550 lb. GÉRARD MAL-BOEUF, 880 rang Bel Autonne, St-Barthélemy, Cte Berthier, JOH IX0. Tél.: (514) 885-3594.

2 JUMENTS poulinières blondes pesant 1800 lb. Tél.: (819) 849-4397.

À VENDRE génisses pur sang Short-horns; génisses Limousins-Short-horns. Surplus d'élevage de l'année. MAURICE VEILLEUX, 315 St-Jacques Sud, Causapsual, Cte Matapédia. Tél.: (418) 756-5048, 756-5106.

BÉLIER Suffolk âgé de 2 ans, né triple, indice 126. Aussi belles agnelles croisées. Comté de Rivière-du-Loup. Tél.: (418) 862-5325.

ANIMAUX Hereford 10 vaches avec veaux et 5 taures. Tél.: (514) 227-3011.

PENSION brebis, chevaux; mensuel ou annuel. Agneaux boucherie à vendre. BERGERIE BLEUE, St-Vallier, Bellechasse (418) 884-3985.

CHEVRES laitières, chevrettes sélectionnées et bouc Toggenburg. Issus d'un troupeau sous contrôle PATLQ, lait industriel, 6 ans d'amélioration génétique. (418) 268-8475.

CHEVAUX à vendre, 12 pouliches Belge de 3 mois, 5 enregistrées. Aussi juments à vendre. L. HAMEL, ST-ÉPHREM, Beauce. Tél.: (418) 484-2079.

### CHAROLAISES

PUR SANG: vaches, génisses, 3 taureaux 18 mois testés aussi jeunes taureaux du printemps. Venez faire votre choix. JEAN-CLAUDE FLEURY, Ste-Claire Dorchester. Tél.: (418) 883-2743, 3146.

### SIMMENTAL

VACHES & TAURES 1/2, 3/4, 7/8 & 15/16. Aussi taureaux ayant subi le test de performance dont l'indice est supérieur à 100 et éligible à l'octroi. CENTRE D'ÉLEVAGE SPÉCIALISÉ, HENRI COUTURE, 691 Principale, St-Prospère, Cte Champlain. Tél.: (418) 328-8452.

### CHEVAUX BELGE PUR SANG

À VENDRE juments, poulains & pouliches dont le père fut Grand Champion à Toronto en 1978 et à Québec en 1979. CENTRE D'ÉLEVAGE SPÉCIALISÉ, HENRI COUTURE, 691 Principale, St-Prospère, Cte Champlain. Tél.: (418) 328-8452.

UN TAUREAU Hereford pur sang à vendre 2 ans, aussi 5 taures saillies avec taureau pur sang. Roxton Falls. Tél.: (514) 548-2256.

20 VEAUX de 350 à 400 lb, 3 porcs Holstein, 1 Jersey prête à saillir, 1 taure Holstein vèlant 3 décembre, 1 jument très douce environ 3 ans. (514) 658-8618.

À VENDRE vaches et taures Holstein pur sang fraîche vèlée ou devant vèler sous peu, exemptes de brucellose, sous contrôle fédéral. DANIEL FORTIER, Honfleur, 5e rang, Cte Bellechasse. Tél.: (418) 883-3435.

À VENDRE pur sang Hereford sans corne, taures saillies, taureaux, troupeau enregistré, exempt brucellose. Test performance. Taures croisées: MAURICE O'FARRELL, St-Malachie, Dorchester. Tél.: (418) 642-5512.

UN POULAIN du printemps Belge pur sang enregistré. Tél.: (418) 387-2287.

AYRSHIRE pur sang enregistrés: 1 taureau de 1½ an, fils de Betty's, 10 taures vèlant septembre ou octobre. MARCEL BOURGEOIS, St-Ours, Cte Richelieu. Tél.: (514) 785-5545.

### VACHES LAITIÈRES À VENDRE

VACHES et taures croisées ou pur sang, fraîche vèlée ou vèlant sous peu. JEAN-GUY TRUDEAU, STE-JULIE (514) 649-1122 ou (514) 649-1110.

HEREFORD, 2 taureaux pur sang âgés de 3 et 5 ans. Tél.: (418) 672-2282.

10 BREBIS croisées à vendre. Tél.: (819) 828-2873.

À VENDRE 15 belles agnelles croisées Suffolk Finnois 1005 chacune; 2 écuries à étable 120 pi long chaque avec moteur. Tél.: (819) 336-5490.

CHEVAL DE TRAIT, 4 ans 1800 lb, rouge, crinière, queue et pattes noires, très doux, cassé à l'attelage, franc 1650\$. (819) 382-2708.

7 TAURES Holstein 2½ ans vèlant septembre et octobre. S'adresser à PIERRE PLANTE, Tél.: (514) 798-2182.

HEREFORD, 12 vaches de choix, génisses et taureaux du printemps, ainsi que 2 taureaux d'un an, pur sang et enregistrés, sans cornes, troupeau listé exempt de brucellose. Diminution du troupeau à cause d'un manque de main-d'œuvre. Ferme Bel Simo, 590 3ème Rang, St-Cyrille de Wendover, Cte Drummond. (819) 477-2517.

UPTON COURT CHAROLAIS VALE PERKINS-MANSONVILLE QUÉBEC JOE IX0 514-292-3253 514-935-6186 Prop. J.C. & P. BAUDINET JEUNES TAURES DOMESTIQUES ET PUR SANG FRANÇAISES À VENDRE

Venez nous visiter et voir notre nouveau taureau importé: ZENITH-PLAISIR Fils de HOLD-UP, grand champion Paris-Vichy

### LIMOUSINS

À VENDRE: génisses et jeunes taureaux pur sang et croisées, vaches 3/4 en gestation. ROGER NICOLET, Austin (Brome) Tél.: après 20 heures (819) 843-5357.

APPALOOSA, FERME D'ÉLEVAGE, avons jeunes chevaux et poulinières garantis sains. Jour: (514) 655-2510. Soir: 679-4365.

7 TAUREAUX, 3 Chianina 7/8 (1 an), 3 Hereford et 1 Charolais acère (18 mois) provenant d'Alberta 1 bouc (7 mois). RANCH KIBERTA (819) 845-4361.

1 TROUPEAU de 24 vaches avec veaux, Hereford croisé avec taureau Charolais. S'adresser à (418) 477-2915.

UN TAUREAU Holstein 1½ an pur sang non enregistré fils de H164 provenant de la ferme Gendron et Fils. Une vache enregistrée descendance H101 vèlant début novembre. (514) 782-2722.

### CANADIEN

JUMENT 3 ans saillie, domptée voiture et selle. Également poulains du printemps. Tél.: (514) 773-3663.

35 BOUVILLONS d'embauche, croisement: Charolais, Hereford, Simmental, Limousin et Holstein, poids moyen au-dessus de 500 lb, tous habitués à vivre ensemble en parc. Tél.: (514) 794-2626.

TAUREAUX de 9 à 15 mois Holstein pur sang avec 2 et 3 générations de TB et des lactations de 200 à 236 de BCA. NORMAND FONTAINE, 1039 Richelieu, St-Marc, Cte Verchères. Tél.: (514) 584-2284.

### SIMMENTAL RACE DE L'AVENIR

VOUS donne les meilleurs résultats pour le poids au sevrage. Dernier résultat de recherches d'Agriculture Canada, indique que le poids au sevrage était de 13% supérieur aux témoins, soit le plus haut poids de tous les croisements. (Réf) Publication 1632 Agriculture Canada.

— Peut demeurer à l'extérieur l'hiver qu'avec un simple abri.  
— Recherché dans les parcs d'engraissement due à son gain de poids supérieur à d'autres vieilles races.  
— Établi depuis 1967 seulement, en 1979, 25,000 enregistrements ont été faits au Canada avec une augmentation de 30% par année.

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Association Simmental du Québec, a/s Armand Pellerin, sec. propagandiste, 479, route 138, St-Augustin, Portneuf, P.Q. G0A 3E0 (418) 878-2055.

### TRANSPLANTATION!!! EMBRYONNAIRE!!! DONNEUSES EXTRA!!!

3 de nos meilleures vaches avec mères étoilées vous sont offertes ayant un BCA au-dessus de 200 et classées très bonne entre autre:

### SONY EMA (VG)

Saillie par Romandale Magic. Grande championne junior Berthier 1977, 2 ans en 1978. Prod. à 4 ans 22 649 lb à 3.58% BCA 205-198. Aussi nous avons 5 à 6 vaches de très bonne qualité pour vous au choix dans le troupeau.

### TAUREAU HOLSTEIN

&lt;

## ÉVAPORATEURS

Fabriqués évaporateurs en acier inoxydable dans les grandeurs 18" X 48" à 51" X 240". Avons quelques évaporateurs usagés en bon état. Nous dévions toute complétion. Plats à sucre en acier inoxydable 16" diamètre, prix: \$25. Equipements Y. Paquette Ltée, Drummondville, Usine: (514) 568-6232. Soir: (819) 477-2875.

CAGES pour truies Jutras, 8 de materité, 12 en gestation, servi 6 mois. Ile d'Orléans, Tél.: (418) 829-2546.

BOÎTES à bières en bois pour oignons, concombres \$0.35/chacune. Guy Jalbert, Rougemont, Tél.: (514) 469-3296.

À VENDRE Extracteurs à miel de 24, 34 et 60 cadres. Acheteurs réservoir à lait rond capacité 100 à 200 gallons. Tél.: (819) 263-2719.

ATTENTION producteurs de la région de Ville des Laurentides, Saint-Alexis, L'Épiphanie, Ste-Julienne, St-Jacques, La Plaine, Ste-Anne des Plaines, Terrebonne, Laval etc. Augmentez votre productivité en assurant une meilleure pollinisation à vos cultures. Laissez les abeilles travailler pour vous. Contactez M. LAFORTUNE, apiculteur, LES PRODUITS DE L'ABEILLE ENRG. (514) 222-3488.

ATTENTION APICULTEURS, LES MIELS DE LA RUCHE INC., distributeur région N., matériel apicole, Agrément, Spécial d'automne. Nourrisseurs simples 5" régulier 7055, Spécial seurs simples 5" régulier 5705, Spécial seurs simples 5" régulier 5705, Spécial seurs simples 5" régulier 5705, Spécial seurs simples 5" régulier 5705, Spécial seurs simples 5" régulier 5705. Montréal (514) 523-4515, St-Calixte (514) 222-3486.

RIPPE de pin pressée, balle de 60 lb. Livraison. (514) 479-8702.

SERRE de métal jumelée "Harnois" 48 x 96 achat automne 1980. À vendre pour cause de maladie. (514) 455-9266.

## COUPE DE BOIS

AVEC ou sans fond de terre. L'Ascension, 170 acres, 2000 cordes, facile d'accès, détails des quantités disponibles. Soir samedi (514) 621-2925.

CAGES à lapins: moulin à scie avec "carrage" de 16", 5000 piquets de 7". Criblé no 150. Plessisville. Cède à bardeaux. (418) 453-2446.

3 SERRES à vendre plus équipement complet: ventilateur, fournaise, moteur, stérilisateur électrique, table de semis, etc. Inf. tél: (514) 795-3814.

CONGÉLATEUR WOOD'S horizontal, 27 pieds cubes, 115 volts, 78" x 31" x 36", 2005. Beauré (418) 827-3208.

## ATTENTION

### Éleveurs de

## CHINCHILLAS ET DE

### LAPINS

accessoires complets (cages, système l'eau automatique, etc.) pour CHINCHILLAS ET LAPINS. Nos prix sont compétitifs. À votre demande, nous vous ferons parvenir un catalogue illustré sans frais de votre part. CAGEBEC ENR. 647, Rang Nord, Sainte-Victoire, Cité Richelieu JOG 110 — Tél.: (514) 782-3219

## BÂTIMENTS

### CHEVRONS EN ACIER

POUR remises à machinerie, entrepôts, étables, parc à engraissement etc. Largeur de 15 à 60', longueur et hauteur telles que désirées. Nous sommes à votre service à travers la province. Estimation gratuite. Pour info: LES SOUDURES ANDRÉ VERMETTE INC., St-Simon de Bagot, Cité St-Hyacinthe, Québec JOH 110 Tél.: (514) 798-2240.

## BOIS MATÉRIAUX

### TUYAUX EN ACIER ONDULÉ

POUR pont et drainage à partir de 6" de diamètre à 72" de diamètre en longueur de 3-4-5 et 6 mètres. Avant d'acheter venez comparer mes prix. C'est ma spécialité. JOHN FRASER ENRG., 1444 St-Edouard, St-Jude, Cité St-Hyacinthe. (514) 792-3898.

## NOUVEAU

FOSSE septique mono-bloc 750 gallons à 7600 gallons, tuyaux en acier ondulé de 6" à 14". Bloc de ciment tuyaux de ciment neufs et seconds. Prix compétitifs. RÉMI LACASSE & FILS LTÉE, 48, 6e ave, Ste-Anne des Plaines, (514) 478-1069.

PORTES DE GARAGE neuves et usagées, divers matériaux de démolition. Montréal (514) 256-1030. Ste-Ursule, 1820 rue Rinfret, Cité Maskinongé. (819) 228-2569.

BOIS de chauffage très bonne qualité, 16" de long, peut être livré dans région de Drummondville. Tél: après 17 heures à (819) 472-2361.

## CAMIONS À VENDRE

CAMION GM 6 roues, équipé pour moulée vrac, pneus Michelin, freins air, benne à bascule, \$7,500. Tél. 514-474-2310 ou 0976.

CAMION Chevrolet 1973, 1 tonne renforcé automatique; boîte fermée 6 x 9 très propre, excellente condition 18005. Remorque 2 essieux de roulotte 15' long, cap. environ 8000 lb. frein électrique 15005. Tél: (514) 835-7834.

PICK-UP 4 X 4 GMC 350, 1978, 3/4 tonne avec pelle à neige, radio AM-FM; peinture neuve. Aussi boîte à panneaux avec toile qui s'ajuste sur le camion (peuvent être vendus séparément du camion). Tél: (514) 794-2626.

CAMION 1979, Chevrolet, bas millage, parfaite condition. Prix: 7 500.5 Camion 1975, GMC, bas millage, parfaite condition. Prix: 5 000.5. Tél.: (514) 688-0152.

CAMION à neige Sicard 7 tonnes, 4 roues motrices, conduite à droite hydraulique avec pointe Frink Sp 258 et aile de côté, Moteur International 501. Très propre. Berthier. (514) 885-3767.

CAMION Dodge 1975 10 roues, région 6, boîte à bascule essieux avant 16 000 lb, essieux arrière 44 000 lb, parfaite condition. S'adresser à l'heure des repas (514) 588-5876.

CAMION 10 roues, Dodge 1974, diesel Detroit, 13 vitesses, boîte à bascule 18 pi Dodge 1973, 5 tonnes, boîte à bascule, 14 pi; Chevrolet 1973, 4 tonnes diesel; Ford 1977, 4 x 4 "stew-cab". St-Hyacinthe (514) 796-3382.

CAMION Dodge 1970, 10 roues avec réservoir en aluminium, 3 000 gallons, pour épandre du purin liquide. Appelez à l'heure des repas. (514) 588-5876.

CAMION D'ARMÉE, Dodge M-154 1/2 tonne, 4 x 4 arrière fermé comme "Econoline", en excellente condition, bas millage, prix discutable. St-Apollinaire (418) 767-3412.

CAMION Ford 9000 boîte à bascule, 318 (V8-71-GM) 15 vitesses, 16 000-44 000, différentiel avec "Roxell Jacob" (radiateur, 10 pneus, "bushing, Knuckle pin" freins neufs. (514) 379-5423.

CAMION Ford F-500, 2 tonnes, boîte aluminium 14' x 8' x 7' en bonne condition. Tél: jour, demandez Serge Durand (819) 379-0964 après 18 heures (819) 233-3134.

## CORRESPONDANCE

CÉLIBATAIRE quarantaine, intéressé à cultures non conventionnelles et horticulture désirerait connaître femme intéressés similaires, âge peu important. Écrire à La Terre de chez nous, Case 446, 515 avenue Viger, Montréal H2L 2P2.

CÉLIBATAIRE 32 ans, désire rencontrer jeune fille, simple, affectueuse, aimant campagne, pour but sérieux. Photo appréciée. REAL LAFLAMME, Ste-Hélène Cité Johnson, JOH 1M0.

## DIVERS

GÉNÉRATRICE 4 cylindres refroidie eau 12.5 kw. Moteur Waukisha diesel Générateur Kohler, idéal érablière, chalet ou urgence. État neuf. Tél: (418) 462-1760.

ROULOTTE Atco 55' x 10' avec système chauffage, isolée et entrée électrique. Idéale pour chalet, camp de chasse ou autre. Tél: (819) 563-3853.

SERVICES requis: hôteesse, artisanne, moins de 50 ans, hébergement à la ferme maximum huit invités; participation-bon. Exploitation céréalière Bas-Richelieu. Écrire Accueil Case 445, La Terre de chez nous, 515 Viger, Mt, H2L 2P2.

ATTENTION trappeurs et cultivateurs achetez les vieux pièges de toutes grandeurs et de toutes marques reconnues qui ont des dents aux mâchoires seulement même si une des pièces est brisée en ayant que les autres pièces sont en bon état. Les prix varient de \$8.00 à \$70.00 selon la marque, la grosseur et le bon fonctionnement du piège. Un mandat-poste vous sera expédié dans les 10 jours suivant la réception de votre piège. NE PAS FAIRE PARVENIR DE PIÈGES FAITS À LA MAIN. TRAPPEURS UNIS DU QUÉBEC C.P. 418 Chemin Labonté, Labelle P.Q. J0T 1H0. (819) 686-2777.

## EMPLOIS DEMANDÉS

JEUNE femme, 16 ans désire travailler sur une ferme. Pension et échange. Disponible dès maintenant. Pour information, tél: (514) 271-5310, appels à vos frais ou écrire à M. Jean-Jacques Gagnon, 36, Hautvilliers, Outremont H2V 4P1.

HOMME 28 ans avec certaine expérience, cherche travail sur ferme laitière ou autres. Région Sherbrooke. Tél: soir (819) 565-8957.

TECHNOLOGISTE AGRICOLE avec expérience cherche travail en production végétale (sericulture, horticulture, grande culture). Conditions de travail à discuter. BERNARD TARDIF 529, rue Champlain, Québec G1K 4G4.

FILS de cultivateur de 20 ans cherche travail sur ferme laitière ou agricole. 50 heures par semaine maximum. Environs de Drummondville. Envoyez à RICHARD NAULT, 2150 St-Damasse, Drummondville, Qué.

COUPLE sérieux recherche emploi sur ferme production bovine (vache-veau) ou laitière avec production boeuf de boucherie. Tél: (418) 387-7179.

## FILS, TISSUS, COUPONS

FILS à TISSER "Wabasso" 2/8 - Nylon, 6 de jersey pâle et foncé, Lysistras, Fil de fantaisie, G. LEGAULT, 365, St-Joseph Sud, C.P. 252, Mont-St-Gregoire, JOU 1K0.

## FOIN, GRAIN, PAILLE

COMMERCANT foin, paille, transport inclus. R. OUELLET, St-Ours, Qué. Tél.: (514) 785-5650 (514) 788-2212.

PAIN frais déballé et moulu. Moulée pour tous les animaux 13.3% protéine, \$80, la tonne. (514) 438-1623, 1376 frais vides.

BLE À VENDRE à St-Alexandre d'Iberville. (514) 346-3196.

VENTE et transport de foin, paille et rippe de bois au Québec et aux États-Unis. S'adresser à JACQUES VILLENEUVE, 269, ch. Gauthier, LaPlaine. (514) 478-1256.

FOIN ET PAILLE FRANÇOIS SAVARIA. Commerçant de foin et paille. 610 de Lorraine, Beauverville. Bureau: (514) 674-6194. Tél: (514) 655-2858 (514) 655-5392

ACHÉTERAIS sarrasin payons le prix du marché, sur livraison. Pour informations, REAL PLANTE. Upton. (514) 549-4633, 549-4559. Acceptons les frais.

## MACHINES - OUTILLAGE

### SPECIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

Avons un choix exceptionnel tel que International, modèle 315, modèle 82, modèle 93, modèle 315, John Deere modèle 45, modèle 55, modèle 95, modèle 105, modèle 400 Oliver 525, 535 Case 660 New Holland 975. Batteuses Massey Ferguson, 500 disques 400-300 disques; semoirs à grains, andaines motorisées, tracteurs 60 forces à 150 forces de toutes marques, pulvérisateurs avec attelage 3 points; herbes à roulettes semi-portée de 28 à 56 disques. À des prix défiant toute compétition. CHARTIER NOEL RÉFRIGÉRATION INC., 1061, Boul. est, Louiseville, (819) 228-5117. Livraison comprise partout au Québec.

MEUNERIE MOBILE CHAMPION. La Mobile à moteur unique. Pour rouler, moudre, mélanger et mélanger à la ferme. Informations, demandez Raymond (418) 683-2558.

PLATE-FORME à fumier, fosse à purin, base de silo, silo horizontal. Tous ces items sont coulés sur place en béton armé. Aussi fondations de tous genres.

### FONDATEURS B.A. INC.

Trois-Pistoles, Côté Riv.-du-Loup, (418) 851-1311.

### SUPER SPECIAL

1 Haybine New Holland 489 (2 ans). 1 Haybine New Holland 469. 1 Hesston Hydro-Swing 1014. 12' (2 ans). 1 presse New Holland 273 avec lance-balles. MACHINERIE SIMARD INC. R.R. No 4, Drummondville J2B 6V4. Tél.: 1 (819) 472-2507 ou 472-3224.

### SALLE DE TRAITE

SALLE DE TRAITE Universel, double 16, équipée, automatique au complet avec pipeline de 2 pouces. Tél.: (514) 429-5809 ou (514) 429-6821.

TRACTEUR Massey Ferguson 1085 avec cabine. Tracteur John Deere 4440 démonstrateur. Tracteur Renault 651-4 avec chargeur Lessard (500 hres). Tracteur articulé Oliver 2655. Tél.: (514) 430-1342

PRESSE New Holland 320 avec lance-balles. Andaineuse Inter. 230. Tél.: (514) 475-8041

BATTEUSE J.D. 10' automotrice. Deux vit à grain 4" 5". Herse à 32 roulettes JD semi-portée. Tél.: (514) 581-3064 ou 581-1605.

### MOISSONNEUSES

#### BATTEUSES

NH 1400 diesel, 2 ans d'usage, table de 13', nez 4 rangs, MF 410 gaz table 15', comme neuve. MF 300 gaz table 10'. Inter. 101 table 10'. MF 72 table 10'. Financement à 14.9%. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. Tél.: (514) 378-9891 Claude Fournier.

### TRACTEURS

MF 2675 cabine, 400 heures seulement. MF 1105 diesel cabine. MF 265 diesel. MF 1080 diesel, Cab. MF 1085 diesel cabine. Ford 4000 gaz. MF 165 diesel avec chargeur. MF 135 diesel. Super A. David Brown 990 avec chargeur. Financement à 14.9%. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. Tél.: (514) 378-9891 Claude Fournier.

### CHARRUES

MF 880 semi-portée 5 rangs. MF 880 semi-portée 4 rangs. Inter. 510 semi-portée 4 rangs. Sanderum 3 rangs 3 pts. Financement à 14.9%. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. Tél.: (514) 378-9891 Claude Fournier.

### FAUCHEUSES

#### CONDITIONNEUSES

2 "Haybine" NH 479. NH 469. NH 460. MF 81. Intéressé commençant le 1er janvier 1982. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. (514) 378-9891 Claude Fournier.

### PRESSE À FOIN

NH 273. NH 270. NH 268. MF 124. 1 an d'usage. Intéressé commençant le 1er janvier 82. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. (514) 378-9891 Claude Fournier.

### FOURRAGÈRE

NH 707 nez 2 rangs. Super 717 NH. NH 707, 3 pts, John Deere 38 nez 2 rangs. Hesston nez 1 rang. Intéressé commençant le 1er mars 1982. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. (514) 378-9891 Claude Fournier.

### DIVERS

Moulange NH 362. Épandeur New Idea 217. NH 510. VIENS EQUIPEMENT INC., Granby. (514) 378-9891 Claude Fournier.

À VENDRE. batteuse MF No 750, 1 an d'usage 500 heures, électrique, hydrostatique avec nez à mals 6 rangs aussi chargeur John Deere no 146 avec pelle à gravier 5' de large comme neuf. Tél.: (514) 293-4935.

### ÉPANDEURS

ÉPANDEURS New Holland de 172, 205 et 275 minots à roues tandem. Ces épandeurs sont en bon état et prêt à être livrés. MACHINERIE SIMARD INC. R.R. No 4, Drummondville J2B 6V4. Tél.: 1 (819) 472-2507 ou 472-3224.

CHOPPER à mals Bush Hog largeur 168 pouces. Batteuse New Holland 985 avec table à grain, pick-up à andain et 4 rangs de mals grain. (514) 773-7361.

À VENDRE tracteur Allis Chalmers WD 45 avec chaînes, charrie, pelle avant, le tout \$1500. Michel Laurendeau, Louiseville, tél: 819-228-3871.

TRACTEUR: M.F. 1155 cabine, pneus à ris et roues doubles. Ford 8600 cabine 20.8 X 38, dual power. Ford 8000 dual power. White 2-70 cabine. M.F. 265 330 hres, roues doubles, multi power. M.F. 165, multi power. Inter 454 cabine. Inter 844, 4 w.d. Inter 844, 545 hres. Inter 384, 360 hres. M.F. 35. M.F. 65. CHARRUES: M.F. 3 rangs, hyd., 12 po. Inter 420, 3 rangs hyd., 14 po. Inter 420, 3 rangs hyd., 14 po. Inter 531, 3 rangs hyd., 14 po. Oliver 3242, 4 rangs hyd., 12 po. Inter 420, 4 rangs hyd., 14 po. Inter 550, 4 rangs semi-portée, 14 po.

PRESSE À FOIN: Inter 37. Inter 47. Inter 46. J.D. 24. M.F. 10 à broche. Ford 532 avec lance-balles.

FOURRAGÈRE: Inter 350, 1 rang avec ramasseurs. Inter 350, 1 rang avec barre de coupe.

SARCLEURS: Triple K, 6 rangs. Roulant, 4 rangs.

ÉPANDEURS: New Holland modèle 510.

CULTIVATEURS: Inter 15 1/2 pi., pliants semi-portés. Sanderum 15 1/2 pi., pliants hyd. Sanderum 22 1/2 pi., pliants hyd. avec rouleur. Rav Kombi 15 1/2 pi., pliants hyd. et rouleur. M.F. 18 1/2 pi., pliants. Bush Hog 30 pi., semi-porté comme neuf.

MOULANGE: Inter 1150 avec vis de déchargement.

ANDAINEUSES: Inter 175, table 10 pi. et conditionneur. New Holland 901, table 12 pi.

PLANTEURS: Inter 400 cyclo, 4 rangs et marqueurs. M.F. 468, 6 rangs comme neuf. J.D. 1300, 8 rangs.

HERSES À DISQUES: Oliver 44 X 20. J.D. 32 disques.

FAUCHEUSE - CONDITIONNEUSE: Hesston PT-10.

CHOPPER: Inter #10 comme neuf. John Deere.

RATEAU-FILEUR: New Holland modèle 56. Inter #16, très bonne condition.

MOISSONNEUSES BATTEUSES: Inter 615, avec tête à mals, 3 rangs et table 10 pi. Inter 715, avec tête à mals, 4 rangs et table 13 pi. M.F. 550, avec tête mals, 4 rangs et table 13 pi. et pick up ramasseur.

BULL JOHN DEERE, 440C avec lame avant. ARRACHEUSE à betterave 150 avec ocul magique.

FAUCHEUSE Inter pour Farmall cub. Les Equipements Boucher Inc., C.P. 310, Mariville, P.Q., JOU 1J0. Tél: 514-460-4951 ou 3963.

TRACTEUR Ford 4600, 1980, 535 heures. Herse à roulettes 18 X 36. Voiture 8 X 20, tél: 514-583-3715.

RESERVOIR À PURIN à vendre, tél: 514-792-5105.

À VENDRE, videur de silos Butler, 16', 3 ans, bon état, accessoires et trépid, tél: 514-692-2952.

MOULANGE électrique 7 1/2 HP avec tous les accessoires, silos si désiré, tél: 514-474-0976 ou 2310.

### TRACTEUR À VANNE

TRACTEUR à vanne Inter, modèle 2600 au gaz 1978 seulement, 26,000 kilomètres, prix \$19,000; remorque à grain modèle 1976 "spread" 8' 31" de longueur, capacité 27 tonnes métriques, très bon état \$21,000. Remorque à cochons, fabrication Michel Beaulac Inc. année 1980, 30' longueur, pneus neufs \$18,000. Prix spécial sur l'ensemble complet. Prière aux curieux de s'abstenir. Tél: (819) 395-4842 ou 395-4809.

À VENDRE, une égrèneuse New Idea pour la série 708-709 de Uni-Systeme, en bonne condition. Tél: (514) 784-2238.

### À VENDRE

TRACTEURS Inter Red Power modèle 1086, année 1979, avec roues doubles, pare-chocs, pesées, air climatisé, radio-cassette AM-FM stéréo etc. Seulement 350 heures, très propre \$35,000. Prix ferme. Charrue Inter #720, 5 versoirs, 16", semi automatique, 1980, \$6,000. Vibro Inter 22 1/2", ailes hydrauliques, peigne 3 rangées 1979, \$6,000. Semoir à mals Inter Cyclo 400, 1980 avec moniteur \$5,000. Herse à disques White 40 disques \$3,000. Souffleur à neige Bervac modèle 108", \$3,000. Prix spécial sur l'ensemble complet. Aussi terre de grande culture 135 arpents \$85,000. Cause de vente: abandon de culture. Prière aux curieux de s'abstenir. (819) 395-4842 ou 395-4809.

### SÉCHOIR

Séchoir à "batch" GT 580, 1 an d'usage, comme neuf. Tél: 514-772-5439.

EQUIPEMENT DE FORAGE. Bucyrus 22W, équipé d'un moteur diesel Ford, 4 cylindres, monté sur camion Inter 71. Tél: (514) 472-1633.

### VIDEURS DE SILO PATZ

NEUFS ou usagés, toutes grandeurs, prix réduits, prenons retour. Appelez et vérifiez nos prix, ceci vous accordera un escompte spécial. L.A. LACOSTE & FILS INC. (514) 692-2909.

### FOURRAGÈRE

HESSTON 2000-1000, 2 ans d'usage, parfaite condition, contrôles électriques, extensions, nez à foin, nez à mals, 2 rangs. Tél: 514-264-3712.

ARRACHEUSE de patates "Combine" en vrac Dahlman 1 rang usagée. Boîtes à patates en vrac 16 à 24 pieds Dahlman neuves. Remorques à essieux tandem articulées pour boîte à patates. Convoyeur-épandeur de patates (bin-piller) neuf. Cribles à patates, brosseuse, ensaeur, table à rouleaux avec classeur de jumbo neuf. BERTRAND BENOIT INC., Ste-Brigitte des Saules, Côté Nicolet. Tél: (819) 334-2922.

REMORQUE pour transport de rép. équipement, convoyeur, souffleur actionné par moteur camion. Souffleur à neige Ford 5000, cabine Turbo, garantie pour 10 à 15 m. de chemin, attelage pour gratter camion. Tél: 418-259-7687.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE JD 4400 avec attelage à mals 4 rangs, complètement neuve. Tracteur MF 1100, 92 forces HP. Chalmers à tracteur à ancre avec crampons pour pneus 1838. Sous-soleuse John Deere. Semoir Cockshutt 15 disques. Herse à finir 5 panneaux. Voiture John Deere 5 tonnes avec attelage extensible. Banc de scie pour bois de chauffage. Tél: 514-299-2673.

INTERNATIONAL 2 + 2 modèle 3380 presque neuve, 280 heures seulement. Charrue Overum, 5 rangs déclencheuse 1 an "Vibro-shank" 22 1/2" avec réservoir 500 gallons à incorporer, L-an. Cause terre vendue. Tél: 514-772-5439.

### MACHINERIE À PATATES

Récolteuse à patates, Lockwood, Mark 76, 2 rangs. Convoyeur Haines 20. Convoyeur Lockwood avec "boom" hydraulique de 40". Remorque à bascule MF avec cylindre. Tracteur MF 175 diesel, 1300 hres, sorties d'huile. Robert Laplante, Notre-Dame de la Paix, Cité Papineau, P. Qué. Tél: 819-983-2585.

TRACTEUR White 2-135, pneus à ris 23.1X34, 135 au PTO, 535 heures. (514) 659-8493.

### BATTEUSE

Batteuse Massey Ferguson modèle 550, transmission hydro-statique comme neuve. (514) 258-3521.

### À VENDRE

Balance industrielle, capacité 37,000 lb de marque Fairbank, garantie. Prix: \$2,000. Tél: (514) 787-3316.

**ÉPANDEURS À FUMIER**  
LIQUIDE sur remorque ou pour camion, 1500 à 4800 gal. Mélangeur à fumier. Industries Enard Leclerc Inc., Cap-Santé, Cité Portneuf. Tél.: (418) 285-2188.

À VENDRE Combine à patates deux rangs marque John Bean. Parfaite condition. Herse à ressorts 3 sections hydrauliques. Tél.: (514) 454-2555.

À VENDRE: carcan de charrie à neige avec cylindre et pompe hydraulique électrique inductech. Pompe à eau centrifuge de 3" d'eau. Différentiel avant de camion Dodge 72, 38 000 lb. Omer Charland. Tél.: (819) 263-2230.

**MOISSONNEUSE-BATTEUSE**  
ALLIS CHALMERS Gleaner E III avec cabine, table à grains 10 pi et tête maïs 3 rangs. Bonne condition. Tél.: (514) 264-3493.

SÉCHOIR MC 600 en bonne condition. Tél.: (514) 373-6696.

**VENTE DE LIQUIDATION**  
LAC BAKER, N.B.  
14 au 19 septembre

Camion Ford 1 tonne. Tracteur Back Hoe Massey, 4 tracteurs de ferme. Tracteur Fayette 26', 3 tours à fer. Scie à fer, 8 planneurs à bois différentes largeurs, 5 bancs de scie, 5 scies à ruban. Moulin à scie. Hache-viande 5 HP. Trancheur à viande. Fendeuse à bois. Plusieurs antiquités, beaucoup d'autres machineries de toutes sortes. Toute offre raisonnable acceptée. Gérald Pelletier. Tél.: (506) 992-2356.

TRACTEUR John Deere 3130 avec cabine, 1050 heures, comme neuf. Tracteur White 1470 modèle 1974, 2500 heures. Tél.: (514) 792-6284.

À VENDRE. ATTENTION! Idéal pour déneigement, tracteur Massey Ferguson 1958, no 35 à gaz avec cabine (Simms) et "servo-direction" aussi grappe à neige à l'avant et souffleur hydraulique à l'arrière. Le tout en très bonne condition. Drummondville. Tél.: 477-6894.

**ÉQUIPEMENT** pour ensilage: 2 voitures Dion 16' avec remorque 12 tonnes, 1 nez à maïs humide John Deere 2 rangs, 2 videurs Patz O'Reny 16' et 20', 2 videurs Patz 98A & 98B, 1 silo à cônes supérieures 20 X 50, 1 silo à cônes bisette 20 X 42, 1 souffleur Elephant Dion. Tél.: (514) 245-7910.

REFROIDISSEUR à lait Zéro, 600 gallons, lavage automatique. Tél.: (418) 492-6121.

**BATTEUSE EN SPÉCIAL**  
Batteuse 760 MF avec ramasseur, faux et nez 6 rangs MF 300, Oliver 545, 525 et Inter 303, 203, 205, 91, Case 600 est. égrenuse, tracteur de toutes grosseurs et toutes marques. Tél.: (514) 836-4596.

TRACTEUR MF 65 à gaz, 1958, très bien chaussé avec du calcium, prise de force continue environ 50 forces 2 8005. Tél.: (514) 564-2107 après 18 heures.

À VENDRE casseuse à maïs New Idea 1977 à deux rangs. Un seul propriétaire. Prix raisonnable. Tél.: (514) 375-4069.

TRACTEUR Massey Ferguson 165 en bonne condition. Prix 5 000\$. Tél.: (514) 348-2120 ou après 20 heures (514) 348-8220.

VOITURE avec bolte basculante avec cylindre. Idéale pour récolte des céréales, capacité 8 à 10 tonnes. (514) 772-2732.

TRACTEUR John Deere 1980, modèle 2130, 138 heures, avec pelle no 145. Charrue JD 4 raiers 14". Presse à foin John Deere, 24T. Faucheuse-conditionneuse John Deere no 1209. Cultivateur Kongsild, 92 large. Abandon de la culture. (514) 756-6753.

TRACTEUR Inter 1086, avec cabine tout équipé. Tracteur Inter 844 avec cabine et payloader. Tracteur Massey 275 seulement 800 heures. Choix de charres semi-portées de 3 à 6 versoirs 16" ou 18" automatique à grand déchargement. J.D. Inter & White. Tél.: (514) 246-2425.

BATTEUSE MF 35 Inter bonne condition. "Reel" à broches 22005. St-Joachim. Tél.: (514) 539-3717.

PRESSE à la broche New Holland 278 grande capacité, balle 14 x 18 pouces flottants joints extra robustes. Prix d'aubaine. Tél.: (514) 245-7139.

PELLE pour tracteur 160 Massey Ferguson, Georges White avec pelle pour engrais en très bonne condition. Tél.: (514) 774-3725.

TRACTEUR IH 884 diesel 1980 pneus à ris, pesé, Shell, 350 hres comme neuf, 18 000\$. Case 530 à gaz, 1964, 2 900\$. Farmall A & Farmall Cub avec cultivateurs, 2 Ferguson bonne condition. Semoir Planet junior neuf et usagé. Semoir à fèves et blé d'Inde "Cole" neuf. Rotovator 3 points, 3 rangs fins usagés. Rotovator Howard 80" comme neuf 4 500\$. MF 3165 loader-backhoe 1969 6 800\$. MF 50C loader-backhoe 1977, 1400 hres, prix spécial. Case modèle 580B, 580C, 680 loader-backhoe PSD. NB: 11 mois sans intérêts sur tracteur neuf ou rabais en argent. H. DUBOIS & FILS LTÉE, ST-REMI, Tél.: (514) 454-2442 - 866-1229.

**OCCASION EXTRAORDINAIRE**  
Reprise de finance, 7010 Allis Chalmers, 1980, 922 hres, tout équipé, transmission "power shift", air climatisé, 14.5 X 16, 20,8 X 38, roues doubles etc. Continue la balance du contrat (12.75%) sauvez 328,500 à comparer à l'achat d'un neuf identique. Tél. le jour 819-365-4424, le soir 819-365-4517.

**TRACTEURS**  
FORD TW 20 4 x 4 année 1981 avec roues doubles tout équipé 1:1 un garanti, seulement 360 heures, plan de financement spécial MF 1135 pneus à ris, roues doubles tout équipé 1400 heures. Tél.: (514) 793-4561.

CHARRUES semi-portées Inter 5 raiers débranchables; Massey Ferguson 4 ou 5 raiers débranchables, oreilles neuves; Hydreen 4-3-2 raiers débranchables ou ordinaires Massey Ferguson Inter 3 raiers hydraulique. Vibro 17-11-9 pi. Épandeur 160 mi. Ensilier Ford 5 pi de palettes. Roulettes semi-portées Bush Hog 36. DENIS VINCENT, St-Edmond, route 122. (819) 395-4624 soir.

À VENDRE nez à maïs 3 rangs New Holland 1880 série 162119 modèle 880N3. Tél.: (819) 285-2332 ou (819) 285-2780.

À VENDRE pipeline Chore Boy 1973, 3 unités capacité 40 vaches, compresseur moteur 3 forces avec pompe à lait; tuyauterie pipe en pyrex 1 1/2". Aussi réservoir à lait "Wilson", capacité 400 gallons expansion directe avec compresseur 2 forces. Le tout pour 3 000\$. Offre raisonnable acceptée. S'adresser à BERTRAND MATHIEU 1505 Wickham, 7e rang, Johnson JOC ISO. Tél.: (819) 395-4416.

ANDAINEUSE 1980 Massey Ferguson no 775. Tél.: (514) 773-3043.

MOISSONNEUSE-BATTEUSE MF 300 au gaz avec table à grain de 11 pi bonne condition. Tél.: (514) 785-2198.

PLANEUR 2 cylindres et couteaux pour embouvetter, pont 11 pi diamètre x 20 pi de long, tracteur MH 22 avec sarcler à jardinage hydraulique. (514) 787-3051.

PIPELINE en pyrex 1 1/2 po De Laval pour 40 vaches; compresseur 76; moteur 3 forces, en parfaite condition. Mirabel. Tél.: (514) 258-3459.

NETTOYEUR Jutras, 240 pi de chaîne, seulement 3 ans d'usage. Mirabel (514) 258-3459.

CHARRUE White 348, 3 versoirs, 2 ans d'usage. Prix 2 200\$. Tél.: (514) 589-3282.

TRACTEUR Ford jubilé, 28 forces, hydraulique, 3 points. Prix 2 000\$. (514) 589-3282.

TRACTEUR White 1973, 4000 heures, 4 roues motrices, avec chargeur. Prix: 16 000\$. Après 18 heures. (514) 589-3282.

FOURRAGÈRE JD 34 avec nez 2 rangs et barre de coupe, 1 souffleur à ensilage Gehl, 2 voitures à ensilage Gehl, réservoir à lait Dari Kool 300 gallons. Tél.: (514) 764-3585.

TRACTEUR Ford 8700 tout équipé avec roues jumelées. Nettoyeur d'étable Vincent avec montée pivotante hydraulique environ 300' chaîne, 1 an d'usage. Appelez (514) 792-2173.

À VENDRE voiture à fourrage NH, très bonne condition. Tél.: (514) 658-2583.

TRACTEUR 1466 Inter avec cab; tracteur Ford 8000 pas de cab. Voiture à ensilage Dion; 3 batteurs avec toit; citerne pour épandre le fumier liquide; moissonneuses-batteuses Massey 410-300 John Deere 55-45 Inter 91-715-80-82 tralantes. Charrue Overum Sweden 4 raiers, 3 points. S'adresser à LÉON PELOQUIN, 2ième rang, St-Simon, Cité St-Hyacinthe. Tél.: (514) 798-2447.

SURPLUS D'INVENTAIRE 1 tracteur Case 4490, 4 roues motrices 200 HP comme neuf 200 heures. Camion Inter 1972 10 roues modèle 2010, moteur 549 CW Inc. pour le grain, grappe Ford 8' pour tracteur 100 à 150 HP app. (514) 784-2412.

LACTODUC Surge pour 40 vaches complet, 4 trayeuses Mimicup pompe 75 Plus, lavage automatique. Tél.: (613) 679-4133.

À VENDRE 1 Massey Ferguson 165 avec pelle. Bromptonville. Tél.: (819) 846-4654.

**SÉCHOIR**  
MEYER-MORTON, modèle PTO, 100 tm, d'occasion, cause achat séchoir continu. 2 boltes à grain Forano. Ferme Cuénoud, Ste-Brigide. Tél.: (514) 293-6667.

HAYBINE New Holland 479, 3 saisons de foin. LES ENTREPRISES REJEAN PELLETIER, 1346, Rivière aux Pins, Varennes, Québec, JOL 2P0. (514) 652-2080.

FANEUSE Kuhn 1 saison. LES ENTREPRISES REJEAN PELLETIER, 1346 Rivière aux Pins, Varennes, Québec, JOL 2P0. (514) 652-2080.

SEMOIR No 33 MF 15 disques 1 saison. LES ENTREPRISES REJEAN PELLETIER, 1346 Rivière aux Pins, Varennes, Québec, JOL 2P0. (514) 652-2080.

BULLDOZER HD 11 AC, 1963, parfait ordre, rouleaux neufs, bonne traction, lame arrière. Après 18 heures. (514) 469-2926.

FAUX à foin pour fourragère New Holland et boltes à pommes à vendre. RICHARD MAINVILLE, après 19 heures. (514) 379-5484, 379-5348.

TRACTEUR 255 MF 200 heures d'usage. Prix 13 000\$. Tél.: (514) 427-3252.

2 MONTÉES à fumier Idéal montée pivotante. 1 avec 500' de chaîne presque neuve, 1 avec 200' de chaîne. 1 "set" de pneus à ris 23.1 x 26, peu usagés. Tél.: (514) 454-3615.

TRACTEUR Massey Ferguson 1977, modèle 230 avec cabine sécuritaire et insoumise, 1 000 heures seulement 8 000\$. Remorque tandem, en acier capacité 5 tonnes avec rebord et porte arrière 2 800\$. Niveleuse 7 pi, marque Lemay, presque neuve. Prix 4005\$. Tél.: (514) 467-4513.

PIPELINE Chore-Boy, lactoduc complet, 50 pi pyrex 1 1/2 pouce; compresseur 3 HP, 1 bassin lavage automatique, 4 unités 1 000\$ ou meilleure offre. (514) 299-2720.

BATTEUSE MF no 750, 1 an d'usage 500 heures électronique, hydrostatique avec nez à maïs 6 rangs. Aussi chargeur John Deere no 146 avec pelle à gravier 5' de large comme neuf. Tél.: (514) 293-4935.

À VENDRE voiture à grain état neuf. Tél.: (514) 546-3680.

**CHOPPER**  
MARQUE Gehl avec mangeoire d'ensilage 3 mois d'usage. Tél.: (819) 845-7395.

CHARRUE 880 MF 5 raiers avec cylindre semi-portée en bonne condition. Tél.: (514) 427-3322.

**CHARRUE WHITE**  
508, 4 versoirs semi-portée 2 ans d'usage et 2 enclos à maternité neufs, 6 x 12 & 7 x 12 Jutras. Tél.: (514) 756-2879.

FOURRAGÈRE John Deere no 35 avec pick-up à foin, nez à blé d'Inde, 1 rang. Tél.: (514) 478-1342.

CHARRUE Cesam 5 versoirs, déclencheur hydraulique 2 ans d'usage. Tél.: (514) 795-3270 après 18 heures.

TRACTEUR Allis Chalmers WD 45 gaz 1956, 45 HP, servo-direction, chargeur Lessard 3 cylindres, double action; pelle 6 pi; charrue Allis Chalmers 3 versoirs, aussi 1 cylindre "standard". Tél.: (819) 285-2740 le soir.

VIS À GRAIN 45' 6" de grosseur. Tél.: (514) 467-3762.

**MOISSONNEUSES-BATTEUSES**  
SPÉCIAL d'automne, 2 JD 7700 diesel, 1 JD 4400, 1 MF 760, 1 Gleaner L, 2 MF 410, 1 White 7300, 1 Inter 915 et 615. Tracteur MF 1135; herse à roulettes semi-portées etc. S'adresser LES ENTREPRISES JOCELYN HOULE INC., 705 Joseph Arthur, Joliette, (coin route 158 & 31). Tél.: (514) 756-8793 Succ: MAURICE TREMBLAY, St-Nazaire, Lac St-Jean (418) 668-2264, VIA-TRAC LAPLANTE, St-Pascal, Kamouraska, Tél.: (418) 492-3068.

TRACTEUR White 285, 1977, cabine, 4 roues motrices, 4 sorties d'huile. Tél.: (514) 474-3263, Mascouche.

ÉPANDEUR à fumier Starline 150 minots semi-liquide 1 an d'usage. Chopper New Holland no 36, 6', 3 ans d'usage. Tél.: (514) 429-4091.

À VENDRE videur à silo Starline 16' en très bonne condition. Prix 1005\$. FERME MICHELSON INC., 220 Grand-Rang, La Présentation (514) 796-3181.

TRACTEUR Cockshutt no 50 diesel avec gros chargeur avant; tracteur Cockshutt no 40 avec chargeur avant; tracteur Massey Harris no 22 avec chargeur avant; tracteur M. Harris no 22; herse à roulettes 24 et 28 disques sur 3 points; herse à ressorts 3 points; sarcler sur 3 points; presse Oliver 62T; charge-balles Pop Up; tralneau & fourche à balles; pelle à terre sur 3 points; souffleur à silo MF et Kood; semoir à blé d'Inde 2 rangs Oliver et Allis Chalmers 4 rangs; mangeoire pour alimenter les vaches sur le champ 20 pi de long; niveleuse 6-7 pi; convoyeur fond tôle 28 pi de long commandé par PTO; pont à tracteur 30 po de largeur; génératrice Winco 200 milles watts, GILLES JOYAL, 30 rue Principale, St-Pie de Guire. Tél.: (514) 784-2417.

CHARRUE MF semi-portée modèle 86, 5 raiers, 14 po; charrue David Brown att. 3 points 4 raiers 12 po; charrue MF att. 3 points, 3 raiers 12 po; souffleur à ensilage Dion modèle N9. (514) 429-3980.

**POUR AFFAIRES**  
UNE FOURRAGÈRE NH no 718 12 couteaux, 1 fourragère Hesston roues; Kongsild, 18 pi, 3 points dents fines; Sanderum, 18 pi, 3 points dents fines avec rouleau arrière; JF 24, tralneau-dents fines. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

TRACTEUR Cockshutt no 50 diesel avec gros chargeur avant; tracteur Cockshutt no 40 avec chargeur avant; tracteur Massey Harris no 22 avec chargeur avant; tracteur M. Harris no 22; herse à roulettes 24 et 28 disques sur 3 points; herse à ressorts 3 points; sarcler sur 3 points; presse Oliver 62T; charge-balles Pop Up; tralneau & fourche à balles; pelle à terre sur 3 points; souffleur à silo MF et Kood; semoir à blé d'Inde 2 rangs Oliver et Allis Chalmers 4 rangs; mangeoire pour alimenter les vaches sur le champ 20 pi de long; niveleuse 6-7 pi; convoyeur fond tôle 28 pi de long commandé par PTO; pont à tracteur 30 po de largeur; génératrice Winco 200 milles watts, GILLES JOYAL, 30 rue Principale, St-Pie de Guire. Tél.: (514) 784-2417.

CHARRUE MF semi-portée modèle 86, 5 raiers, 14 po; charrue David Brown att. 3 points 4 raiers 12 po; charrue MF att. 3 points, 3 raiers 12 po; souffleur à ensilage Dion modèle N9. (514) 429-3980.

**ROLLING CULTIVATEUR**  
Lilliston 2 rangs. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CHOPPER**  
JD 5 pieds. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**HAYBINE**  
JD 9 pieds. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CULTIVATEURS**  
Glencoe Case, 16 pi, tralneau sur roues; Kongsild, 18 pi, 3 points dents fines; Sanderum, 18 pi, 3 points dents fines avec rouleau arrière; JF 24, tralneau-dents fines. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**HERSE À DISQUE**  
White 64 disques, 2 ans d'usage. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CHARRUES**  
Sesam 4 raiers, semi-portée; Ford 4 raiers, semi-portée; MF 5 raiers, modèle 86; John Deere 4 raiers, 16" hydraulique; Hydreen 4 raiers; Hydreen 3 raiers. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

TRACTEUR modèle 3130 John Deere, 1100 heures; 950 John Deere, 850 JD, 1010 JD avec chargeur 255 MF chargeur 460 heures, 165 MF gaz; 65 MF gaz; 135 MF gaz; presse à foin 24T JD; tête à maïs 3 rangs modèle JD; épandeur modèle 54 JD. CLÉMENT PERREAU INC., Joliette, Tél.: (514) 759-7600.

TRACTEUR MF 70 industriel avec chargeur et rétroexcavateur 10 000 \$ Ford 800 avec chargeur benne à matériel et à neige 3 950\$. Farmall A avec sarcler, faucheuse 6' et charrue 2 versoirs 2 850\$. MF 135 diesel à verger 6 400\$. MF 204 industriel, transmission automatique, chargeur et rétroexcavateur 8 900\$. Ford 8N très bon 850\$. BERTRAND ÉQUIPEMENT INC Tél.: (514) 473-1400.

**TRACTEUR INTER**  
En bonne condition. Appeler après 20 hres. (514) 467-4888.

TRACTEUR David Brown 1200 diesel, tracteur Farmall 400 avec chargeur; tracteur MF 165 diesel avec chargeur; tracteur JD 2010 gaz; tracteur Farmall A avec cultivateur; tracteur Farmall C avec cultivateur; tracteur Ford 861 avec chargeur; faucheuses-conditionneuses 479-469 NH; fourrage NH Super 717 2 rangs; pick ramasseur pour fourragère 550; voiture à ensilage MF; wagons usagés; charrue Hydreen 3 raiers de 14" Oliver et MF. J.P. RATHÉ, 166, rue Principale, Rougemont. (514) 469-2370.

**OCCASION UNIQUE**  
À VENDRE tracteur diesel 2-105 sorties d'huile, servo-direction, volant et roues ajustables, chauffe-moteur, toit canapé modèle 1980, seulement 287 heures. Inf. (514) 265-3222 après 17 heures.

À VENDRE: Tracteur Ford 2000, 1969. Tracteur International Farmall 200, Charrue International 12", 2 versoirs, 2 points. Niveleuse International 6', 2 points. Faucheuse-conditionneuse New Holland 9', no 479. Presse à foin International no 420. Souffleur à neige International 6'. Pelle sur 3 points. Tralier deux roues. Chargeuse de balles pop up. Crible Forano no 150 avec passes. Herse à finir 8' en bois. Trayeuse "Surge" 2 chaudières. Compresseur "Surge", 1 barrière métallique Steelco de 16'. 2 conduits d'aération 14" pour silo. Boltes électriques sur 110 volts pour clôture. Grange-étable en bois 30' x 100'. 1 cyclone à poussière 4' diamètre 16' long. 3000 balles de foin de mil. RDR Proulx Inc. Tél.: (819) 293-5272.

À VENDRE une montée écurure Jutras 75' long. Bolte à grain 275 minots avec vis à grain. Abrevoirs à vaches Jutras. Bonne condition. Tél.: (514) 346-5881.

**TRACTEURS**  
MF 1135 comme neuf; IH 1466 cab A-1; White 2-105; IH 384, 200 hres; MF 184-4, 4 roues motrices; Oliver 1550, gaz, cab, chargeur; DB 990 rouge aubaine; Ford Jubilé en parfait ordre; Cookshutt 40 avec chargeur; MF 235 diesel; MF 50, gaz avec chargeur; MF 35, gaz; MF 163 diesel, chargeur; Oliver 550, chargeur. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**ÉPANDEURS**  
MF 160, 1 batteur, aubaine; NH, modèle 330, 3' batteurs A-1; Oliver 130 minots; New Idea, modèle 282. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**SÉCHOIRS**  
580 GT, 500 minots, modèle PTO. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**FOURRAGÈRES**  
Hesston 7020, 1 rang, affûteur électrique; Papec 1 rang, 4 ans d'usage; New Holland 717, 1 rang; JD 34 1 rang; Dion 2 rangs 750 avec pick-up. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**MOULANGE**  
Gehl modèle 55, via d'alimentation et déchargement. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**BATTEUSE**  
MF 82, moteur neuf; MF 300, cab à gaz; IH 715, gaz, table à grain & nez 4 rangs. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CASSEUSES À MAÏS**  
New Idea 2 rangs, 12 rouleaux A-1; New Idea égrenuse, 2 rangs; New Idea 1 rang. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**ROLLING CULTIVATEUR**  
Lilliston 2 rangs. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CHOPPER**  
JD 5 pieds. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**HAYBINE**  
JD 9 pieds. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CULTIVATEURS**  
Glencoe Case, 16 pi, tralneau sur roues; Kongsild, 18 pi, 3 points dents fines; Sanderum, 18 pi, 3 points dents fines avec rouleau arrière; JF 24, tralneau-dents fines. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**HERSE À DISQUE**  
White 64 disques, 2 ans d'usage. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

**CHARRUES**  
Sesam 4 raiers, semi-portée; Ford 4 raiers, semi-portée; MF 5 raiers, modèle 86; John Deere 4 raiers, 16" hydraulique; Hydreen 4 raiers; Hydreen 3 raiers. LAZURE ET RIEUNDEAU INC. (514) 427-3612.

TRACTEUR modèle 3130 John Deere, 1100 heures; 950 John Deere, 850 JD, 1010 JD avec chargeur 255 MF chargeur 460 heures, 165 MF gaz; 65 MF gaz; 135 MF gaz; presse à foin 24T JD; tête à maïs 3 rangs modèle JD; épandeur modèle 54 JD. CLÉMENT PERREAU INC., Joliette, Tél.: (514) 759-7600.

TRACTEUR MF 70 industriel avec chargeur et rétroexcavateur 10 000 \$ Ford 800 avec chargeur benne à matériel et à neige 3 950\$. Farmall A avec sarcler, faucheuse 6' et charrue 2 versoirs 2 850\$. MF 135 diesel à verger 6 400\$. MF 204 industriel, transmission automatique, chargeur et rétroexcavateur 8 900\$. Ford 8N très bon 850\$. BERTRAND ÉQUIPEMENT INC Tél.: (514) 473-1400.

**TRACTEUR INTER**  
En bonne condition. Appeler après 20 hres. (514) 467-4888.

TRACTEUR David Brown 1200 diesel, tracteur Farmall 400 avec chargeur; tracteur MF 165 diesel avec chargeur; tracteur JD 2010 gaz; tracteur Farmall A avec cultivateur; tracteur Farmall C avec cultivateur; tracteur Ford 861 avec chargeur; faucheuses-conditionneuses 479-469 NH; fourrage NH Super 717 2 rangs; pick ramasseur pour fourragère 550; voiture à ensilage MF; wagons usagés; charrue Hydreen 3 raiers de 14" Oliver et MF. J.P. RATHÉ, 166, rue Principale, Rougemont. (514) 469-2370.

BATTEUSES 1440 Inter neuve, 2-815 Inter, 1 510 Massey, 1 410, 1 4400 JD. Voiture avec bolte à grain. Séchoir MC 600; tracteur 8600 Ford; tracteur 986 Inter. JEAN-GUY BRUNET (514) 246-2845.

TRACTEUR MF 184-4 roues motrices avec chargeur 80 heures, 1980 état neuf avec garantie. R. POTIER, Ste-Thérèse (soir) (514) 435-1937.

ÉPANDEUR à fumier Badger 205 minots neuf du printemps, 2 semaine d'usage 2 300\$. 1 tracteur MF 255 seulement 85 heures 12 000\$. Tél.: (819) 849-3148.

ÉVAPORATEUR Dominion très propre 3 x 12 propre 3 x 12 plies 5"; base de tuyau acier neuf. Soir (514) 839-6987.

1 hachoir (chopper) New Holland à vendre neuf quelques mois d'usage. S'adresser à (418) 477-2915.

À VENDRE moulange Massey Harris Ferguson 1:1 tonne, 3 saisons d'ouvrage, comme neuve. St-Eustache (514) 473-3707.

**MACHINERIE**  
New Idea uni-system, modèle 720 avec tête à maïs 3 rangs. Boltes à fourrage Dion. New Holland Fourragères Inter. 350, New Holland modèles 717 et super 717. Épandeurs à fumier Gehl 250 minots et New Idea 275 minots. Fourragère NH modèle 890 avec tête à blé d'Inde et pick-up à foin. Fourragère John Deere modèle 35. Fourragère New Holland 770. Batteuse Inter tralante 80 & 82 JD 42. Batteuse autotricrice Gleaner modèle E & Inter 203 et 205. MF modèle 300.

Yvon Brais, St-Pie de Bagot (514) 772-2920. Appeler avant 8 heures le matin ou après 21 heures le soir.

**SILOS**

Ordinaires = 12' à 30'  
Silotor = 16' à 30'  
Silos à purin = 30' à 100'

Produits Patz

**SILOS BEAUDRY INC.**  
625, boul. de l'Industrie  
Transcanadienne  
Beloeil, Québec  
J3G 4S5

Tél: 514-464-5011  
Soir: 514-584-3116

**GARAGE PAUL LEMELIN INC.**  
Ste-Claire Dorchester,  
GOR 2V0  
Tél: 418-883-3312

**MAILLOUX EQUIPEMENTS**  
Normandin Québec  
G0W 2E0  
Tél: 418-274-2913

**SILOS**

Silos en douves de béton 12' à 24' de diam.

- Finitions intérieures uniques
- Rapidité d'érection
- Facilité de rehaussement

**RÉSERVOIRS**

Pour fumier liquide 50 pi. de diam. par 8', 12', 16', 20' de haut. 70 pi. diam. par 8', 12', 16' de haut.

**SILO SUPÉRIEUR**  
C.P. 61, Granby, P.Q.  
Tél.: (514) 378-5856  
C.P. 2199, St-Romuald,  
Cité Lévis, P.Q.  
(418) 839-8808

**SILO**

POUR la manutention, l'entreposage et le séchage de vos céréales. Consultez RAD qui vous offre à des prix très avantageux.

- silos à grains Westell Rosco de 14 à 105 pi de diamètre
- silos à fond conique Westell Rosco de 7 pi à 48 pi de diamètre
- élévateurs à godet Farmatic
- souffleurs à grains
- séchoirs à "batch" automatiques Super B
- séchoirs continus récupérateurs d'énergie Super B
- silos séchoirs Sukup

Consultez LES EQUIPEMENTS DE FERME RAD 1979 INC., 201 Boul. Laurier, Ste-Rosalie, (514) 773-0881.

**SPECIALISTES EN BÉTON DE FERME**

Citernes à purin de 8' - 12' - 16' de hauteur et d'un diamètre de 40' à 100'. Plates-formes à fumier de 4' à 8' de hauteur diamètre désiré. Silos coulés de 16' - 18' - 20' et 24' de diamètre.

**CONSTRUCTION ACTON VALE LTEE**

C.P. no 1241  
Acton Vale, Qué.  
Tél.: (514) 546-2798  
1 (514) 546-2797  
Frais virés acceptés

**FOSSES À PURIN**

Plate-forme à fumier  
Silos à maïs  
Fondations de 4' à 16' de haut;  
Béton armé coulé sur place en un seul bloc, sans joint

**FOSSE A.B. INC.**  
4345, Ave. Richard  
St-Grégoire, Cité Nicolet  
G0X 2T0  
(819) 233-2021  
(819) 233-2341  
PRÉSIDENT ANDRÉ BOUCHER

**SILOS**

- Equipement Patz
- Manu au 1000
- Fosses à purin
- Silo car

**MEUNERIE JETTE INC.**  
(514) 469-3002

**TERRE À LOUER**

56 arpents en grande culture. Bon égoût, grandes pièces, arpents arrondies. Information: 299-2014 à l'heure du souper.

FERME à louer, maison, écurie, prairie, passage louer 4005 mensuel. Tél: (514) 337-0259 (819) 875-5377.

TERRE à louer 55 arpents. A vendre tracteur Inter 1977 no 844 S. Tél: (819) 396-5797.

**TERRES À VENDRE**

RÉGION ST-HYACINTHE, ferme laitière 400 arpents, quota lait 28,447 lb gras, roulant complet, construction récente, maternité 100 truies, propriété de 10 pièces. Inf. D. LAPIERRE AGENT, Centre Immobilier, tél. 514-773-0530 St-Hyacinthe.

TERRE à vendre à Saint-François de Montmagny, très bien bâtie avec 75 acres de terre en culture, située dans le village. Informations, tél.: (418) 883-3653 ou 885-4027.

FERMES à vendre avec ou sans quota, machinerie, bâtiments, 100 arpents et plus. Région de St-Benoît, St-Hermas, Lachute (Mirabel) T.M.S. Inc. Tél.: (514) 472-5140.

L'AVENIR, Cité Drummondville, 50 acres cultivées, grange-étable, maison construite en 1979, foyer, foin engrangé. Tracteur et machineries diverses. Pas d'agent \$75,000.00. Tél.: (819) 394-2226

**QUÉBEC ONTARIO**

FERMES laitières, avicoles, céréaliers, terres nues, etc. Choix important ROGER DURIEZ COURTIER (514) 489-3212 - (514) 342-0153.

ST-HYACINTHE: 420 arpents drainés, quota lait 5066 kilos de gras plus 706 kilos par jour, classe "1" animaux, roulant complet. Inf. D. LAPIERRE AGENT, Centre Immobilier, tél. 514-773-0530, St-Hyacinthe.

RÉGION ST-HYACINTHE: ferme laitière, 215 arpents, quota lait 16,500 lb gras, roulant complet, bâtiment pour veaux de grain, capacité de 300 veaux, porcherie capacité de 2000 porcs, propriété de 7 1/2 pièces. Inf. D. LAPIERRE AGENT, Centre Immobilier, tél. 514-773-0530, St-Hyacinthe.

COMTÉ JOHNSON: ferme laitière, 275 arpents, quota lait 25,000 lb de gras, animaux engr. Holstein, machinerie complète, bâtiments, 2 propriétés. Inf. D. LAPIERRE AGENT, Centre Immobilier, tél. 514-773-0530, St-Hyacinthe.

ST-PAUL: érablière 2350 entailles, équipement tube, évaporateur, cabane, équipement complet. Inf. D. LAPIERRE AGENT, Centre Immobilier, tél. 514-773-0530, St-Hyacinthe.

ST-JEAN-BAPTISTE: terre 154 arpents drainés avec contrat de betteraves, avec ou sans bâtiments, très bon prix. Tél.: (514) 467-4115

**RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES**

FERME de 350 arpents carrés dont 150 en culture, balance boisée, facilité d'irrigation; bâtiments et équipement aratoire compris; aqueduc municipal, beau site (ruisseau). Possibilité de vendre uniquement 134 arpents carrés dont 50 en culture avec maison, bâtiments, équipement. Tél.: (514) 288-6141, poste 310 ou (819) 376-7702.

STE-ANNE DU LAC (fin route 309) 300 acres dont 60 cultivées, excellents bâtiments, cours d'eau, idéal pour élevage \$55,000.00 prendrais échange, financerais à 14%. Tél.: (514) 671-1066 ou 1 (819) 586-2189.

**RÉGION LANAUDIÈRE**

150 ARPENTS, maison, porcherie 1150, entrepôt, machinerie, tél. 514-753-3070 ou 514-753-4515.

FERME LAITIÈRE, 150 acres, troupeau 21 Holstein, bâtiments, silos, toute équipée, maison, quota de lait. Cité Matapédia, tél. 418-775-4863.

RÉGION DE ST-HYACINTHE, ferme maïs-grain, 630 arpents installation moderne de silos 14000 beaucoup de machineries et bâtiments, grande maison et bungalow (aussi contrat de location pour autres 238 arp. très avantageux) possibilité de vendre en deux parties selon choix 342 arp. et 288 arp. ou 425 arp. et 205 arp., tél. 819-396-5214.

ST-ISIDORE: ferme laitière, 88 arpents, 30 vaches laitières, avec machinerie agricole. Pas d'agent, tél. 514-454-9323.

LAC AU SABLE: cause décès, magnifique ferme, 384 arpents, 260 cultivables, 440,000 livres naturels, 140,000 livres industriels, 85 têtes pur sang enregistrées, bâtiments & machinerie impeccable \$360,000.

WARDEN, élevage de boeuf & maternité de porc, 331 acres, 132 têtes de bétail, plus 134 truies enregistrées, crédit \$195,000 transférable \$395,000.

STE-MAJORIQUE, 322 arpents avec bétail, bâtiments, machinerie, poulailler, 5,000 livres de gras, toute équipée \$200,000.

GRANBY, entreprise laitière, 310 acres, 200 têtes pur sang enregistrées, 1,367,000 livres de lait (70% nature) bâtiments & machinerie impeccables, crédit \$400,000 transférable.

LES IMMEUBLES ALFA, COURTIER tél. 514-467-7445.

**CTÉ DRUMMOND**

TERRE grande culture 135 arpents \$85,000. Cause vente: abandon culture. Prière aux curieux de s'abstenir. (819) 395-4842 ou 395-4809.

STE-FRANÇOISE DE LOTB., terre à vendre, 4 arpents sur 1 mille de long, avec roulant, animaux et quota de lait. Tél. 819-287-4330.

LAC ST-JEAN, ferme laitière entièrement équipée, 320 acres dont 270 en culture. 115 têtes Holstein, étable neuve. Quota 700,000 livres dont 250 livres par jour de lait nature. 349-3329 après 19h00.

**ÉLEVAGE LAPINS**

BONNE rentabilité, assistance technique fournie, Québec, 418-831-8112. LABRECQUE COURTIER.

STE-GERTRUDE (Cité Nicolet), Ferme 140 arpents, maison centenaire rénoverée, grange, 2 étables, silo à moulée, dépenses 125 000\$. (819) 297-2044.

STE-CROIX: Excellente terre à culture horticoles ou autres. Machinerie, rivière. Marché local \$23,000. comptant pour financement à négocier. (418) 871-3374.

CANTONS DE L'EST: Ferme située, 7 milles de Granby, 90 acres, 45 boisés, maison grange-étable, autres bâtiments vue sur montagne (piste de ski) cours d'eau, machinerie. Particulier. (514) 539-2152.

ROXTON POND: terre 225 arpents, fond de terre 100 arpents, terre arable 75 arpents, boisé comprend 1200 à 1500 entailles, 50 arpents pâturage, maison et ferme. Inf. Louis McCaffrey (514) 372-4014 Rés. (514) 378-3805. IMMEUBLES BEAUDRY, COURTIER.

Estrie: Fermes laitières quota 400,000 à 1,400,000 lb A.P.I. MICHEL COUSINEAU COURTIER (819) 563-7363

MONTAGNE DE ST-PAUL D'AB-BOTSFORD: Ferme pommiçole, superficie 60 arpents, 58 en culture avec érablière, 1200 entailles, cabane à sucre, maison centenaire, 6 1/2 pièces rénoverée avec goût, 12 milles de Granby, 12 milles de St-Hyacinthe. Inf. Louis McCaffrey 1 (514) 372-4014 - Rés. (514) 378-3805. IMMEUBLES BEAUDRY, COURTIER.

FERME ovine au Témiscamingue 500 acres, 160 cultivables; bergerie neuve avec maternité, silo à grain. Excellente maison et équipement complet. Inf. en anglais Nédelec. Tél.: (819) 784-2582.

RÉGION VICTORIAVILLE, ferme à vendre, 55 acres, maison très propre, grange, silo, garage, ancienne porcherie. Située à Ste-Elisabeth. Tél.: (819) 364-3260 ou 358-2795

TERRE 60 arpents drainage souterrain, aqueduc, à 30 milles de Montréal. Tél.: (514) 787-2707.

ST-FÉLIX DE VALOIS ferme 15 arpents, maison neuve, bâtiments, en très bonne condition. Cause: emploi à l'EX-TÉRIEUR. \$62,000 (514) 258-2538.

15 minutes de Montréal, St-Gérard Magella, 136 arpents; 32 en érablière, 60 boisés, 44 cultivables, avec ou sans machinerie. \$65,000 ou \$85,000. Inf: (514) 754-2105.

TERRE AGRICOLE non drainée 28 arpents située à Ste-Angèle de Monnoir à 2 pas du village avec maison mobile. (514) 331-1644.

ST-RAPHAEL DE BELLECHASSE, terre avec roulant, 2 porcheries bien équipées, érablière, 3000 entailles avec vacuüm et cabane à sucre neuve, maison, 3 garages. (418) 243-2830.

VENDS ferme beau point de vue, 400 acres, maison de prestige, 10 pièces, grange, étable de 4,000' carrés en excellent état, remise à machinerie de 2,000' carrés. Idéal pour élevage laitier et autres. Comptant requis minimum \$65,000. Solde intérêt à fixer (819) 828-2585.

**BERTHIER-SUR-MER**

COMTÉ MONTMAGNY, ferme laitière à vendre avec quota de lait nature et tout le roulant 185 acres de culture 30 acres de boisé. Tél: (418) 259-7104.

FERME 153 acres à vendre 120 acres en culture, le reste boisé avec ou sans roulant. 20 vaches laitières quota de lait. À 2 milles de Ferme Neuve. Prix à discuter. (819) 587-3042.

FERME REGION BAS ST-LAURENT ET GASPÉSIE ST-VALÉRIEN, CTÉ RIMOUSKI: Ferme laitière, troupeau de choix, bien mécanisée, bien construite, production de lait de 370,000 lb de lait total. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

SACRÉ-COEUR, CTÉ RIMOUSKI: Ferme laitière, comprenant troupeau, machinerie, production de 164,000 lb de lait, bien construite. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

BAIE DES SABLES, CTÉ MATANE: Production de pommes de terres, comprenant maison, entrepôt, équipement, terres. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

ST-ANACLET, CTÉ RIMOUSKI: Ferme laitière et élevage vache-veau, bien mécanisée, maison neuve, bêtises d'exploitation, grande superficie. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

STE-CROIX, CTÉ LOTBINIÈRE: Magnifique centre équestre comprenant: maison, club house avec foyer, grande salle et deux logements, 2 écuries, tennis extérieur, hangar, 2 selleries, site pittoresque très bien aménagé. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

SAYABEC, CTÉ MATAPÉDIA: Une des plus belles fermes laitières du comté, troupeau Holstein de premier choix, production totale de 630,000 lb de lait dont 68% nature. Très bien équipée, silo, très bonnes bêtises, accès au lac Matapédia. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

RÉGION DU BAS ST-LAURENT, GASPÉSIE, ferme ovine incluant bêtises, machinerie, animaux, 300 acres, très beau site. POUR INFORMATIONS: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

COMTÉ MATAPÉDIA (près de Amqui) grande ferme de prestige d'une superficie totale de 540 acres approximativement, comprenant troupeau et quota laitier, troupeau de boucherie total de 180 têtes. Très bien mécanisée et construite. Pour informations: Roger Ouellet (418) 722-8368 La Caisse d'Établissement du Bas St-Laurent (Courtier) 149, St-Germain Est, Rimouski. (418) 724-4360.

FERME porcine dans Cantons de l'Est: Maternité 100 truies hybrides et croisées, verrats pur sang, silo, belle maison de campagne rénoverée de 9 pièces, bien située, 8 acres. Par particulier, vendrait 105 000\$. St-Félix de Kingsy. Tél.: (819) 848-2811.

VERCHÈRES 44 arpents cultivés, bungalow 1979 bâtiment, machinerie 139,900\$. Lanoraie 13 arpents boisés bungalow, 69,900\$ MME PEARSON. Tél.: (514) 670-0895. 463-3731 TRUST ROYAL.

ST-SÉBASTIEN IBERVILLE FERME maïs-grain et engraissement du porc 800 places avec contrats; 200 arpents tout drainés et 100 arpents de location. Tout cultivables. Belle maison, 5 silos en métal et séchoir. Fosse, \$375,000. À Vendre entier ou séparément E. BIEDERT (514) 244-8884.

VICTORIAVILLE, belle ferme, animaux, roulant, quota de lait, piscine, foyer, 511 arpents de large par 1 mille de long, grange, étable, maison 6 1/2 pièces. Tél.: (819) 752-4231 ou 752-4184.

PARTICULIER, ferme laitière, 175 arp. en culture, 75 en bois avec sucrerie, quota de 14 000 lb de gras, roulant au complet. Tél.: (514) 793-2659.

FERME à vendre à 2 milles de Drummondville avec bâtiments. Tél.: (819) 472-2461.

**FERME PORCINE**

Région St-Hyacinthe, 2 maternités, 325 truies, très bien équipée avec terre et maison, bâtiment de 4 ans. Si intéressé. Tél.: (514) 796-3632.

RÉGION DE SOREL, deux terres à maïs. Obligé de vendre 118 et 116 arpents. Sacrifierais à 500\$/arpent. 30 et 40 arpents à bois à 200\$/arpent. Tél.: (514) 568-3627.

**FERME À VENDRE**

260 acres, 200 acres en culture, machinerie complète organisée pour lait ou boeuf, silo de ciment, érablière, bonne maison avec bâtiment, 60 têtes, animaux à boeuf, située sur la route 143 entre Drummondville et Richmond. Tél.: (819) 394-2958.

TERRE laitière à vendre à Valcourt avec ou sans roulant, 50 têtes d'animaux, Bonne bâtisse 225 acres. Tél.: (514) 532-3592.

À 18 MILLES de la raffinerie de St-Hilaire, bonne terre 210 arp., drainage souterrain, possibilité 300 à 430 arpents groupés. Particulier. Tél.: (514) 787-2707.

**FERME À VENDRE**

À GENTILLY, CTÉ NICOLET: environ 150 arpents en culture, très bien bâtie avec troupeau Hereford de 68 têtes de bétail. Nettoyeur d'étable. Prix demandé 145 000\$. Pour informations s'adresser à: Tél.: (819) 297-2711 ou à (819) 478-4334 (après 18 heures).

RÉGION VALLEYFIELD: domaine 456 arps, 230 drainés, maison, bâtiments, troupeau Ayrshire, quota 1130 lb nature/jour plus 7864 lb gras/année, machinerie, HENRI DENICOURT 1-514-378-8461 - 1-514-379-5851. TRUST GÉNÉRAL COURTIER.

ST-THÉODORE D'ACTON: ferme laitière 182 arps, machinerie, troupeau Holstein, quota 550 000 lb. HENRI DENICOURT: 1-514-378-8461 - 1-514-379-5851. TRUST GÉNÉRAL COURTIER.

**FERME LAITIÈRE**

TROUPEAUX Holstein, quota de 444 500 lb de lait industriel, 200 arpents de terre, petite érablière, région de Nicolet. Trust Royal Courtier, Bur: 819-379-4322. Agents: Bertrand Provencher 293-4290. Fernand Boivin 819-378-4118. Alice G. Loken 819-374-1012.

ST-DENIS-SUR-RICHELIEU: Ferme grande culture de 400 arp., maïs, céréales, légumes, conserverie, hypothèque à 13 1/8%, aucun bâtiment. André MacDuff 773-1337.

ST-SIMON: Terre de 205 arpents dont 140 en culture maïs, grain, possibilité de financement par le propriétaire. D. Couture: 774-4200 ou A. MacDuff: 773-1337.

WICKHAM: Terre boisée, Rang 12 Le-fevre, 4 1/2 X 16 arp. coin de route, une dizaine d'essence de bois. Georges Leclerc: 546-7525.

YAMASKA: Ferme porcine, 93 arpents, porcherie seulement de 20 X 40, capacité de 1000 porcs. Georges Leclerc: 546-7525.

ST-THÉODORE D'ACTON: Ferme laitière de 185 arp. toute équipée, 32 laitières, taures, veaux, instruments aratoires. Très belle valeur! Georges Leclerc: 546-7525.

ST-LIBOIRE: Ferme laitière de 250 arp. dont 175 en culture, bon quota de lait, instruments & animaux. Georges Leclerc: 546-7525.

ST-NAZAIRE D'ACTON: Ferme de 70 arpents dont 15 arp. en terre noire pour jardinage et 15 arp. boisés, actuellement 5 acres en framboises & 4 acres en fraises, étag. À voir! Georges Leclerc: 546-7525.

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE YAMASKA, COURTIER Tél: (514) 774-4838.

**FERME À VENDRE**

À ACTON VALE, comté Bagot, une ferme porcine d'environ 164 acres, dont 50 en culture avec maison, porcheries-maternité de 28' X 110' et d'engraissement de 35' X 90', incluant enclos, cages, pompes à purin et nettoyeur d'étable, un garage de 20' X 40' et une boutique isolée de 20' X 20'. Cette ferme est située sur la route 116 est. Veuillez communiquer avec monsieur Gaëtan Villeneuve du bureau local de la Société du crédit agricole: Galeries St-Hyacinthe, suite 201, 3100, boul. Laframboise, Cité St-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4, tél.: (514) 773-2519 ou son bureau régional, 2700, boul. Laurier, Édifice Champlain, suite 2000, CP 3600, Ste-Foy, Québec G1V 4C7, tél.: (418) 694-3993, pour toutes informations additionnelles ou pour obtenir le formulaire officiel d'offre d'achat.

Les offres d'achat devront parvenir au bureau régional (Ste-Foy) avant le 12 octobre 1981.

TERRE à vendre à St-Vallier de Bellechasse 120 arpents, 60 en culture, 60 en bois. Prix raisonnable. Tél: (418) 884-3581, après 17 heures le soir.

TERRE à vendre à Ste-Foy, 100 arpents, 50 en culture, 50 en bois, 20000 livres de lait, 20000 livres de viande, 20000 livres de laine, 20000 livres de miel, 20000 livres de beurre, 20000 livres de fromage, 20000 livres de sucre, 20000 livres de farine, 20000 livres de foin, 20000 livres de paille, 20000 livres de luzerne, 20000 livres de trèfle, 20000 livres de vetch, 20000 livres de sorgho, 20000 livres de maïs, 20000 livres de blé, 20000 livres d'avoine, 20000 livres d'orge, 20000 livres de seigle, 20000 livres de sarrasin, 20000 livres de riz, 20000 livres de haricots, 20000 livres de lentilles, 20000 livres de pois, 20000 livres de fèves, 20000 livres de pois chiches, 20000 livres de graines de lin, 20000 livres de graines de tournesol, 20000 livres de graines de colza, 20000 livres de graines de lin, 20000 livres de graines de tournesol, 20000 livres de graines de colza.

TERRE à vendre à Ste-Foy, 100 arpents, 50 en culture, 50 en bois, 20000 livres de lait, 20000 livres de viande, 20000 livres de laine, 20000 livres de miel, 20000 livres de beurre, 20000 livres de fromage, 20000 livres de sucre, 20000 livres de farine, 20000 livres de foin, 20000 livres de paille, 20000 livres de luzerne, 20000 livres de trèfle, 20000 livres de vetch, 20000 livres de sorgho, 20000 livres de maïs, 20000 livres de blé, 20000 livres d'avoine, 20000 livres d'orge, 20000 livres de seigle, 20000 livres de sarrasin, 20000 livres de riz, 20000 livres de haricots, 20000 livres de lentilles, 20000 livres de pois, 20000 livres de fèves, 20000 livres de pois chiches, 20000 livres de graines de lin, 20000 livres de graines de tournesol, 20000 livres de graines de colza.

TERRE à vendre à Ste-Foy, 100 arpents, 50 en culture, 50 en bois, 20000 livres de lait, 20000 livres de viande, 20000 livres de laine, 20000 livres de miel, 20000 livres de beurre, 20000 livres de fromage, 20000 livres de sucre, 20000 livres de farine, 20000 livres de foin, 20000 livres de paille, 20000 livres de luzerne, 20000 livres de trèfle, 20000 livres de vetch, 20000 livres de sorgho, 20000 livres de maïs, 20000 livres de blé, 20000 livres d'avoine, 20000 livres d'orge, 20000 livres de seigle, 20000 livres de sarrasin, 20000 livres de riz, 20000 livres de haricots, 20000 livres de lentilles, 20000 livres de pois, 20000 livres de fèves, 20000 livres de pois chiches, 20000 livres de graines de lin, 20000 livres de graines de tournesol, 20000 livres de graines de colza.

PETITE FERME pour production de veaux lourds, possibilité de 400 veaux par année, 10 arpents de terre, maison et bâtiment rénovés à neuf, très bel emplacement. Près St-Hyacinthe. Tél: (514) 793-2882.

NAPIERVILLE 9 arpents avec bonne maison, écurie, grange, garage, 30 minutes de Montréal hypothèque à 11%. LEO GILES, Tél: (514) 346-4281. LES IMMEUBLES ÉTHIER INC. (514) 658-4311.

ST-JEAN 24 arpents bungalow de 10 ans étable de 40 x 90 isolée sur 2 étages lac de 100 à 200. Idéal pour petite exploitation de fraise ou élevage. LEO GILES Tél: (514) 346-4281. LES IMMEUBLES ÉTHIER INC. (514) 658-4311.

TERRE À BOIS 210 arpents dont 30 en culture située dans le 7e rang, Ste-Séraphine, chemin asphalté, prix 43 500\$ dont prêt transférable de 10 000\$ à 5%. Tél: (819) 336-5576 après 8h30 le soir.

FERME porcine 200 truies, plus 180 acres dont 120 cultivables. Prix 300 000\$. Tél: (514) 248-3455.

À VENDRE à St-Célestin, Nicolet, très belle ferme laitière très bien bâtie, quota lait industriel 400 000 lb. Pipeline 66 bêtes, 210 arpents cultivables. Prix raisonnable. (819) 229-3521.

DRUMMOND maternité 100 truies permis 125, plate-forme, maison 7 pièces, garage, bon prix (transfert ferme laitière), particulier. Tél: (819) 398-7918, 1268 10e Rang, Wickham.

SUD DE DRUMMONDVILLE, 660 arpents, 540 en culture, 517 000 lb de lait, 4 silos, 4 étables, animaux, machinerie impeccable. Crédit transférable, 250 000\$. Prix 850 000\$. IMMEUBLES ALFA COURTIER Tél: (514) 467-7445.

ST-PAUL DE JOLIETTE, ferme de 72 arpents avec poulailler pour 5000 poules, grange, maison de pierre, 250 ans, prendrais échange. RENE & O. TRUDEAU, (514) 881-5802, 585-4001. M. LACHAPPELLE COURTIER.

PAR LE PROPRIÉTAIRE, région St-Hyacinthe, ferme 135 arpents, avec roulant complet, maternité, engraissement, bons bâtiments maison confortable. Faut voir. (514) 791-2018.

**ST-THOMAS "JOLIETTE"**

TERRE À VENDRE très bien bâtie 100 acres cultivables pour jardinage, détente permis de 90 truies avec porcherie neuve. (514) 756-2879.

FERME LAITIÈRE, 72 têtes, machinerie, tout équipée, 320 acres dont 200 cultivées, drainées, très bons bâtiments, quota 560 000 lb lait industriel et nature. Région Estrie, Comté, Richmond. Directeur du propriétaire. Tél: (819) 828-2433.

TERRE à culture de 90 arpents avec maison et garage et roulant, 40 milles Québec. Tél: (418) 268-8675.

RÉGION FARNHAM 99 acres, sablonneux, écurie, manège intérieur, parc extérieur, prairie, sentier boisé, étang, tracteur, équipement, club-house, vieille maison. Prix 95 000\$. J.G. MONETTE (514) 248-2991, 248-3568. SOCIÉTÉ NATIONALE COURTIER.

3 PORCHERIES d'engraissement (3 400 porcs) bungalow, garage double, érablière 25 arpents, camion citerne, pompe, Joliette, (514) 759-2260. Pas d'agents.

ST-CHARLES SUR RICHELIEU — Terre à culture maraichère. Grande culture, 60 arpents avec bungalow en pierre, foyer, chauffage électrique. Garage attaché. 22 milles de Montréal. LIONEL HÉBERT 467-1120. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-JEAN BAPTISTE — Terre à grande culture, 172 arpents, 142 arpents drainage sous terrain. LIONEL HÉBERT 467-1120. MONTREAL TRUST COURTIER.

ST-DOMINIQUE — Ferme porcine, 6 000 porcs, engraissement, 3 porcheries, soigneur automatique, très bonne condition, 100 arpents terre dont 50 boisés érablière, 50 arpents terre noire. LIONEL HÉBERT 467-1120. MONTREAL TRUST COURTIER.

RÉGION DE VERCHÈRES — Terres à grande culture, betteraves, maïs, blé, 1200 arpents, 700 drainés. LIONEL HÉBERT 467-1120. MONTREAL TRUST COURTIER (Beloeil).

**BOISÉ À VENDRE**

PROPRIÉTÉ d'une superficie de plus de 500 acres, une centaine en culture située en bordure d'une route asphaltée dans le comté Témiscamingue, non loin d'un barrage de l'Hydro-Québec. Présence d'une petite érablière. Bon terrain de chasse, présence de deux petits lacs. Possibilité financement partiel (5%). Tél: (819) 765-5331 (après 6 heures pm).

RÉGION DE NAPIERVILLE: Terre de 36 arpents dont 15 en culture maraichère, 2 poulaillers de 3 étages ayant 31 320 pi carré. Maison de 9 pièces. PROVINCIAL COURTIER 1 (514) 773-1416.

RÉGION DE GRANBY: Ferme avicole et porcine. Quota de poulet à griller 17 772 pi. Maternité de 100 truies. Bonne maison en briques de 5 pièces. PROVINCIAL COURTIER 1 (514) 773-1416.

**Achetez ou vendez votre ferme avec UNIFELLER Ltée**

le courtier des cultivateurs  
251 Bréboeuf, C.P. 179  
Beloeil J3G 4T1  
(514) 464-0050 (aussi le soir)  
1-800-361-0710

Bureaux aussi en Ontario, Manitoba, Saskatchewan et en Suisse, Allemagne, Autriche, Danemark, Hollande et Angleterre.

VERGER À VENDRE

FRELIGHSBURG: Verger 170 acres en approx. dont 50 acres en verger, 1 500 pommiers de taille courante, plus de 5 000 jeunes pommiers.

### RÉGION DE QUÉBEC

**ST-EDOUARD LOTBINIÈRE:** ferme 120 arpents, 80 en culture, 40 boisés dont érablière (1000), belle maison pièce sur pièce rénovée (24x45), serre, séjour (24x45), 2 granges, machinerie complète (2 tracteurs, faucheuse-conditionneuse, presse lance-balles), 140 moutons, 8 boeufs. Prix 165 000\$. Sans animaux sans machinerie. Prix 115 000\$. JEAN-GUY TARDIF (418) 796-2804 (directement du propriétaire).

**ST-ROCH SUR RICHELIEU:** Superbe site sur le Richelieu, 97 arpents (27 boisés), maison centenaire, 13 pièces, terre grise, légère. M.L.S. Yvan Boulanger (514) 884-3456, 467-1211. TRUST GENERAL COURTIER.

**ST-ESPRIT:** ferme porcine et avicole, bâtiments équipés, 80 arpents, 120 000\$ à 9 1/8%, 165 000\$ urgent! G. Descheneaux (514) 861-0856, 753-9463. TRUST GENERAL COURTIER.

**ST-SULPICE:** terre culture maraichère 75 arpents, entrepôtage légumes sur 15 000 pi car de plancher, excellente opération. 350 000\$. G. Descheneaux (514) 861-0856. TRUST GENERAL COURTIER.

### FERMES DE PRESTIGE

**MAIS-GRAIN, CÉRÉALE, ENGRAISSEMENT BOVIN:** 1775 arp. vaste installation de silos 1460 t.; séchoir; 2 étables; bâtiments; maisons: \$1,675,000.  
**MAIS-GRAIN, CÉRÉALE, ÉLEVAGE BOVIN:** 950 arp. bâtiments, 3 maisons, rés. luxueuse, \$700,000.  
**MAIS, GRAIN ET LAITIÈRE:** 785 acres, 2700 U.T. bâtiments modernes, étables pour 335 têtes, troupeau, quota, 5 maisons, équipement moderne \$1,750,000. (Disponible en 2 parties, 524 acres et 260 acres avec ou sans machinerie).  
**FERME MAIS-GRAIN** et chevaux ou boeufs, 280 acres, 2700 U.T., bâtiments, étable avec 50 boxstalls, paddock, maison \$400,000.  
**MAIS, GRAIN-CÉRÉALE:** 504 arpents cultivables, maison, bâtiments, \$300,000.  
**MAIS, GRAIN-CÉRÉALE:** 550 arpents, bâtiments, séchoir, 3 maisons, tout équipée \$1,500,000.  
**LAITIÈRE, MAIS-GRAIN:** 330 arpents, bâtiments, 2 silos, tout équipée, troupeau 78 têtes pur sang, quota \$862,000.  
**ÉLEVAGE BOVIN ET ENGRAISSEMENT:** 297 arpents, bâtiments, 4 silos, maison neuve, troupeau 100 têtes pur sang, machinerie moderne, \$565,000.  
**MAIS, GRAIN ET LAITIÈRE:** 245 arpents, bâtiments, maison, machinerie moderne complète, troupeau 88 Holstein (23 pur sang) quota, \$750,000.

**RANCH ÉLEVAGE BOVIN ABITIBI-OUEST:** 700 arpents, bord du lac, maison, bâtiments, \$120,000.  
**RANCH ÉLEVAGE BOVIN ABITIBI-OUEST:** 234 arp. sur rivière, maison, bâtiments, \$60,000.  
**ÉLEVAGE BOVIN ET ENGRAISSEMENT:** 400 arp., troupeau 67 têtes; 26 truies, 2 verrats, machinerie, bâtiments, maison, \$350,000 ou \$280,000 nue.  
**ÉLEVAGE BOVIN SIMMENTAL:** 800 acres, troupeau 233 pur sang eng.; bâtiments, installation et maisons luxueuses, équipées dans les 4,000,000.

**LAITIÈRE:** 330 acres, bâtiments, maison, silos, troupeau, équipée, 155 têtes pur sang eng., quota d'Ontario \$998,000.  
**LAITIÈRE:** 233 arp. maison, bâtiments, silos, équipé, troupeau 120 pur sang eng., maison can. neuve, quota, \$970,000.  
**LAITIÈRE:** 225 arp. maison, bâtiments modernes, silos, équipée, quota, troupeau 71 têtes \$785,000.  
**LAITIÈRE:** 284 arp., maison, bâtiments, équipée, troupeau 47 têtes (demi-pur sang) quota 422, 119 lb, \$299,000.  
**LAITIÈRE:** 1,768 acres, vaste installation moderne, 400 têtes pur sang, tout équipée, bâtiments, 5 silos, maison \$3,253,000.  
**CENTRE ÉQUESTRE:** 450 acres, installation ultra-moderne, équipée, restaurant, piscine intérieure, vaste arène, paddocks, plusieurs maisons, dans les 5 millions.  
**HOBBY VAUDREUIL:** maison 200 ans, 55 arp., sur route Transcanadienne, bâtiments \$136,500.  
**PAR MANDAT EXCLUSIF DU VENDEUR SEULEMENT, SERVICE ALLEMAND, FRANÇAIS, ANGLAIS.**  
**IMMEUBLES BELFORT INC., COURTIER, RIGAUD, QUÉ.**  
Tél.: (514) 451-0647 ou (514) 451-5183

### Ferme céréalière & élevage

#### Cantons de l'Est

1 bloc de 150 acres, drainage souterrain, avec bâtiments, centre de séchage, nettoyage et entrepôtage, plus 100 acres location long terme (10 ans) dont 50 acres avec drainage souterrain, plus un autre 100 acres location court terme (nombreuses autres locations disponibles).  
1 maison grand luxe à proximité du 1er bloc avec 35 acres.  
1 autre bloc de 230 acres (10 milles du 1er bloc) avec 100 acres en prairies en partie drainées, 65 acres en pâturages et 65 acres de forêt plus 90 acres location long terme. Bâtiments (étable moderne pour 75 têtes), idéal pour élevage boeuf ou ferme laitière.  
Équipement complet pour opération céréalière.  
Pour l'ensemble 750 000\$ (peut être vendu en partie). Appelez à Montréal sur semaine, après 18 heures, 521-8890.

### EUROPE-QUÉBEC

achat-vente, toutes fermes, terres boisées, toutes régions,  
**(514) 933-7845,**  
**(418) 831-8112**  
Labrecque courtier, C.P. 1615 succ. H., H3J 2N5, Montréal.

### LES INVESTISSEMENTS CEGO LTÉE

Courtier  
415, Boul. Roche, Vaudreuil, P.Q. J7V 3N7  
Tél.: (514) 455-5664

#### FERMES LAITIÈRES

107: 186 arpents, entièrement équipée, silo, 80 têtes d'animaux. Revenu brut: \$100,000. Prix: \$360,000.  
106: 330 arpents, équipement complet récent, 2 silos, 78 têtes Holstein pur sang. Revenu brut: \$110,000. Prix: \$470,000.  
108: 410 arpents, tout l'équipement, 2 silos, 87 têtes. Revenu brut: \$150,000. Prix: \$600,000.  
109: 135 arpents très bon équipement complet, 2 silos, 77 têtes. Revenu brut: \$120,000. Prix: \$360,000. Opportunité à saisir.  
1006: près de Montréal, 144 arpents, 59 têtes. Très bons bâtiments. Revenu brut: \$108,000. Prix: \$425,000.  
1012: 225 arpents, site exceptionnel, 100 têtes Holstein pur sang, entièrement équipée, 2 silos. Revenu brut: \$125,000. Prix: \$650,000.  
1047: 195 arpents, 85 têtes. Silo, étable neuve. Revenu brut: \$100,000. Prix: \$200,000.  
1063: 228 arpents, 80 têtes, silo, entièrement équipée, très belle région et possibilité d'expansion. Revenu brut: \$117,000. Prix: \$550,000.  
1082: 270 arpents, 90 têtes Holstein pur sang, très bons bâtiments, très belle région, possibilité d'expansion. Revenu brut: \$130,000. Prix: \$555,000.  
1089: 198 arpents, 65 têtes, très bien équipée. Revenu brut: \$77,000. Prix: \$360,000.  
1101: 201 arpents, 83 têtes location 120 arpents, propriété mixte lait-céréales. Équipement complet pour les deux spécialités. Situation exceptionnelle. Prix: \$550,000.  
1102: 177 arpents, 81 têtes d'animaux, très bien bâtie, équipement en excellente condition, ferme d'une exceptionnelle propriété. Revenu brut: \$110,000. Prix: \$600,000.  
1108: 378 arpents, 120 têtes d'animaux, 2 maisons, silos, équipement complet, très bonne région, très bon équipement complet. Revenu brut: \$150,000. Prix: \$800,000.  
1109: 600 arpents, 300 cultivables, 89 têtes, silo, entièrement équipée. Revenu brut: \$110,000. Prix: \$485,000.  
1110: 400 arpents, 84 têtes, silo, très bien bâtie, équipée. Revenu brut: \$85,000. Prix: \$445,000.  
Pour informations:  
**M. PIERRE VIOLET, REP.**  
**(514) 453-2876**

### VOUS SONGEZ À VENDRE VOTRE FERME

QUELLE QUE soit son importance ou l'endroit. CONSULTEZ-NOUS.

Nous sommes bien placés sur le marché européen et canadien pour réaliser la vente de votre ferme avec efficacité et discrétion.

**TÉLÉPHONEZ-NOUS OU ÉCRIVEZ-NOUS SANS ENGAGEMENT.**

Nous irons vous rencontrer pour jaser.

#### ROGER DURIEZ, COURTIER,

C.P. 998, Succ. Snowdon, Montréal H3X 3Y1  
Tél.: (514) 489-3212

#### CANADA-U.S.A.

##### Vous voulez acquérir ou vendre une ferme?

Nous tenons à votre disposition un choix de plus de 100 fermes, (ferme de culture, laitière et vignoble). Aucune exclusivité à signer en cas de vente.

#### IMM. CORION ENRG.

110 Jardin du Manoir, 96, St-Hilaire, Québec  
Tél.: (514) 464-0434 ou 464-2340

#### PETITES OU GRANDES FERMES

Vous avez un projet d'établissement agricole? Contactez-nous, nous avons probablement ce que vous voulez. Nous verrons ensemble les solutions possibles.

Pour renseignements et rendez-vous:  
**ÉMILIEN et JACQUES DION**  
463-2521, 460-4367  
**A.E. LEPAGE (QUÉBEC) INC.**

#### TERRE à vendre: St-Jean Chrysostome, Comté de Châteauguay.

Terre d'environ 173 acres (une étable). Ci-devant autrefois propriété de Jean-Noël Hébert. Les offres d'achat devront être reçues au siège social de l'Office avant 16h00 le 14 octobre 1981 et avoir été complétées sur les formules officielles disponibles à l'Office du crédit agricole du Québec, 1020, Route de l'Église, Bureau 500, Ste-Foy, Qué. G1V 4P2. Tél: à Ste-Foy (418) 643-8101, à St-Jean sur Richelieu (514) 346-4437.

#### TERRE à vendre: Notre-Dame de Lourdes, Comté de Joliette.

Terre d'environ 64 acres. Ci-devant autrefois propriété de Les Jardins Paysagers de Joliette Inc. Les offres d'achat devront être reçues au siège social de l'Office avant 16h00 le 14 octobre 1981 et avoir été complétées sur les formules officielles disponibles à l'Office du crédit agricole du Québec, 1020, Route de l'Église, Bureau 500, Ste-Foy, Qué. G1V 4P2. Tél: à Ste-Foy (418) 643-8101, à Joliette (514) 753-4246.

**CANTONS DE L'EST,** belle ferme laitière toute équipée avec quota, 150 acres drainées cultivées, 50 en pâturage, reste boisé dont érablière exploitée.  
**DUNHAM:** 66 acres, ruisseau, maison style chalet suisse, 3 c.c., valeur exceptionnelle. Offre raisonnablement acceptée.  
Inf. Denise Duprat  
295-2186 ou 263-4455

### POUR VENTE OU ACHAT DE FERMES

Votre satisfaction est notre but. Communiqués en confiance avec:  
**IMMEUBLES AGRICOL INC.**  
421 Nobelet, suite 200  
Longueuil, Qué.  
Tél.: (514) 677-4745  
R. Jubinville, courtier.

#### ST-LIBOIRE

Ferme de 126 arpents, comprenant maison, 1 porcherie de 90 truies, plus séchoir à grain et entrepôt à machinerie. M. JEAN-PAUL ROY: 375-2307, 379-9150.  
**A.E. LEPAGE (QUÉBEC) INC.**  
70 PRINCIPALE, GRANBY

### TERRES DEMANDÉES

"Si vous pensez vendre votre ferme, contactez-nous. Nous vous assurons un service professionnel. Nombreuses demandes locales et de l'étranger!"  
**LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE NICOLET (COURTIER) 1549,** boul. Louis-Frèchette, C.P. 1869, Nicolet J0G 1E0. Tél.: (819) 293-4465.

APRÈS plusieurs années de carrière dans le commerce, achat de terres et roulements, il me fait plaisir de "saluer et de remercier les clients avec qui j'ai fait affaire. Et je continue comme par le passé, acheteur de terre au complet, roulant animaux aussi maison de campagne et lots à bois. Inf. Tél.: (819) 362-7674.

Je suis acheteur de fermes, animaux, roulant, coupe de bois, maisons de campagne. Argent comptant.

#### EDDY NOLETTE

Ham-Nord  
Cité Richmond  
Tél.: (819) 344-2440

**RECHERCHE** pour clients européens et canadiens, fermes rentables, laitières, ovines, céréalières, maraichères, avicoles, porcines, ou mixtes. Correspondants efficaces en Belgique, Hollande, Allemagne, France et Suisse. Tél.: à toutes heures (514) 341-4522. JEAN DELHAES, COURTIER, CIE FINANCIÈRE JAUARI INC.

**PARTICULIER** recherche ferme laitière environ 150 arpents, équipement. S'adresser à (514) 346-1372.

**JE SUIS** spécialisé dans le domaine agricole, j'ai besoin de terres avec quota de lait aussi fermes avicoles pour clients européens. **ANDRÉ DESJARDINS, IMMEUBLES JEAN-GUY MODINS, IMMEUBLES JEAN-GUY AYTOTE INC.** Tél.: (514) 836-7442, (514) 836-2565.

**ÉCHANGERAIS** ferme pour bâtisse commerciale, St-Hilaire, bien située, voisin arène, route 116, avec ou sans commerce actuel. Tél.: (514) 464-2589, soir 467-8974.

### ACHÈTERAIT FERME LAITIÈRE

**COUPLE** recherche ferme laitière rentable. Période d'apprentissage auprès du propriétaire actuel serait fortement souhaitée. Tél.: (418) 856-2399.

### LES INVESTISSEMENTS CEGO LTÉE.

Courtier  
415 Bd Roche, Vaudreuil, Québec J7V 2M8  
Tél.: (514) 455-5664

Vous voulez vendre votre propriété pensez d'abord CEGO. Une équipe de professionnels vous offre un service

#### EFFICACE et CONFIDENTIEL

##### Pierre VIOLET rep.

(514) 453-2876

##### Léon JULIEN rep.

(418) 268-3871

#### URGENT

AVONS reçu mandat de clients européens à la recherche de fermes de tout genre. Si cela vous intéresse, vous pouvez nous contacter sans obligation et une équipe de professionnels sera à votre disposition pour vous renseigner.

#### LUC FONTAINE, AGRONOME

Conseiller en investissement agricole  
189 F.X. Garneau  
Beloeil, J3G 4W8  
(514) 467-0488

Je suis acheteur de fermes avec roulements et troupeaux au complet. Argent comptant.

#### LÉO DASTOUS, CÉ MEGANTIC.

Tél.: (819) 365-4419  
Encanteur Licencé - 1<sup>er</sup> février.

#### URGENT

"Avons besoin de fermes avicoles avec quotas. Poulets et dindes. Avons clients sérieux. Provincial Courtier. Tél.: 1-514-773-1416."

### ENCANS PUBLICS

**ENCAN**  
Mardi, le 22 septembre 1981  
À 9:00 heures précises

pour  
**M. PIERRE LEGAULT**  
521 rang Saint-François  
SAINT-JEAN-DE-MATHA  
CTÉ DE JOLIETTE, QUÉ.

**SERA VENDU:** Un bon jeune troupeau de truies portières de race Yorkshire Landrace, 98% F, 1 comprenant 220 bonnes jeunes truies, 60 truies avec porcelets, 42 saillies de 2<sup>1/2</sup> mois à 3 mois, 41 saillies de 1<sup>1/2</sup> mois et plus, 31 fraîche sevrées et saillies de 3 semaines, 45 jeunes truies F2, 15 seront saillies, 500 porcelets au sevrage seront vendus. Attention, sera vendu: 7 mâles de choix pur sang enregistrés avec papier dont 4 Yorkshire dont 2 de 2 ans et 2 de 1<sup>1/2</sup> an, 1 Hampshire de 2 ans et 1 Duroc de 2 ans, 1 Landrace de 2 ans plus 350 jeunes truies F2, poids moyen de 140 livres. Toutes ces truies sont de grand choix, plus 400 lards.

**MACHINERIE AGRICOLE:** Tracteur Massey Ferguson MF 275 diesel, 800 heures avec gros loader, double action quick-attach, modèle 1978, servo-direction et sortie d'huile, très peu usagé, grosse remorque à purin de marque Lely, capacité de 1500 gallons, américain avec vacuum, comme neuf, souffléuse à neige de marque Allieds, 6 pieds de largeur, débroussailluse Mohawk 6 pieds de largeur, herse à roulette Massey Ferguson, 24 disques, hydraulique, chaînes à tracteur, charrue Massey Ferguson, 2 versoirs 12 pouces, voiture 6 roues avec montant à foin 22' longueur x 8', largeur, vis-grain sur roues Westfield 51 pieds 7 pouces commandé par PTO, neuve de 8 mois, génératrice Onan 15 000 watts, très peu usagée, cultivateur 9 pieds de largeur sur hydraulique Massey Ferguson, arrache-patates avec empocheuse, planteuse à patate 1 rang, houe à patate. Attention, sera vendu: un camion pick-up Chevrolet 78<sup>1/2</sup> tonnes avec bolte fermée, servo-freins, servo-direction, remorque 2 roues, remorque 4 roues, niveleuse hydraulique, laveuse à pression 500 livres Spray Motor, presse à foin à la corde Ford. Attention, sera vendu: un chariot de marque Wic motorisé, capacité de 1200 livres, très peu usagé, ainsi que beaucoup d'autres choses trop long à énumérer.

**SERA AUSSI VENDU:** armoire antique, poêle à bois, bureau antique, horloge antique, voiture antique, caisse-enregistreuse de 100 ans approximatif. Sera aussi vendu: la propriété à son entier, superficie de 200 arpents approximatif, 80 cultivables approximatif, 80 en boisé approximatif avec sucrerie environ 40 arpents comprenant 4000 entailles, 1200 chaudières aluminium, 1 gallon et demi à 2 gallons, chalumeaux et couverts approximatif, 1200 sur tubulaires avec grosse bouilloire de marque Mercure 5 X 18" approximatif, plus 2 gros réservoirs. Attention avec résidence comprenant 10 arpents plus avec maternité neuve de 1980 capacité de 175 truies plus pouponnière avec permis d'environnement, 20 cages de mise-bas de marque Houle, 40 parcs de mise-bas 5 X 7 pi., 112 stalles ind. de gestation de marque Houle plus 14 enclos pour mâles, femelles de 8 X 10 de marque Houle. Le tout entièrement latti longueur 260 pi par 36 pieds avec pré-fosse et pompe de marque Houle, moteur 7<sup>1/2</sup> HP, avec système de nettoyage liquide. Le tout est entièrement latti.

**ATTENTION, ATTENTION:** sera aussi vendue une porcherie d'engraissement de 400 pi X 41 pi de largeur plus ou moins construite en 1976. Le tout recouvert en tôle avec rigole profonde gravité avec pré-fosse et pompe de marque Houle 5 HP avec capacité de 1500 porcs avec permis d'environnement. Avec fosse à purin suivant les normes de l'environnement 80 pi de diam. X 16 pi prof. construite en 1979. Plus système de moulange comprenant 6 unités de marque Farmatic moteur 7 forces". Avec système de vis conduisant aux porcheres, plus 2 silos à grains d'entreposage de cap. de 135 tonnes app. dont 1 avec plancher perforé et ventilation, le second silo avec ventilation. Avec gros ben cap. de 30 tonnes pour entreposage de soja plus 7 moteurs de forces différentes plus 4 ben à moulée 2 capacité de 12 tonnes, 1 de 8 tonnes, 1 de 6 tonnes le tout ayant été construit en nov. 1980. Avec remise comme neuve construite en 1976, 35 X 36 avec entrée électrique, 600 ampères. Plus autres bâtiments.

**CAUSE:** Manque de main-d'oeuvre.  
**CONDITIONS:** Argent comptant ou prêt bancaire accepté sur acheteurs qualifiés.

**SERA AUSSI VENDU:** la balance de la récolte. Attention: Aucune visite avant 8 heures le 22 septembre le matin de la vente. De 9 heures à midi tous les porcs de l'engraissement comprenant 400 lards plus 350 femelles de poids moyen de 140 lb F2, de midi à 2 heures tout le roulant sera vendu, de 2 heures à 2 heures 1/2 la propriété en sa totalité sera vendue. De 2 heures 1/2 à 8 heures pm toutes les truies de la maternité seront vendues ainsi que les porcelets et verrats.

**CAUSE:** Manque de main-d'oeuvre.  
Information: (514) 886-2933

ou  
**GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC**

Encanteur licencié  
ST-BARNABÉ SUD  
(514) 792-3595  
Cantine sur les lieux.

Si vous désirez faire encan réserver votre date tôt. Il me fera plaisir de vous offrir mes services.

**VENTE PRÉJANVIER**  
Troupeau Holstein complet et machinerie prop.  
**M. JEAN LEGROS**  
ST-DENIS SUR RICHELIEU QUÉ.  
Les animaux seront vendus dans une tente sur la ferme.

Prenez Sortie 130 nord de la Transcanadienne no 20 vers St-Denis sur Le Richelieu Vendredi, le 25 septembre 1981 à 10h00 am

**À VENDRE:** 109 têtes Holstein, 74 sujets Holstein pur sang, 35 sujets Holstein NIP. Il y a 62 vaches avec la majorité fraîche ou prête à vêler au temps de la vente. 10 taures saillies; 24 taures ouvertes; 11 génisses et 2 taureaux pur sang. Moyenne du troupeau plus que 7000 kg avec un BCA de 140-135. Sur contrôle, classée.

**MACHINERIE:** pipeline Surge 2", 6 unités pour 65 vaches; réservoir en vrac Zéro, 800 gallons; 3 débouleurs silo Poutz; hache-paille Wick, gaz; chariot à moulée automatique; plusieurs monte-balles; convoyeur à foin, deux; 2 généra-

vibroculteur hydraulique 11 pieds, avec lames, 2 sets de rouleau à finir, le tout comme neuf, vis-grain sur roues, 7 pouces diamètre, 42 pieds de longueur, commandé par PTO, de marque Bread, perforuse à piquet Seneco, vis diamètre de 9 pouces, presse New-Holland à la corde, numéro 273, avec lance-balle, le tout comme neuf, grosse remorque tandem avec pompe, capacité de 10 tonnes, épandeur à fumier, 155 minots, International, avec pont neuf, charrue à rigole, hydraulique, voiture 6 roues avec montant à foin de 8 pieds de largeur x 18 pieds de longueur, tente-roulotte, 4 places, réservoir à l'eau d'étable, capacité de 225 gallons, pesée à tracteur, un Jeep 4 X 4 Toyota, année 1968. Attention sera aussi vendu: un silo à grain, diamètre 19 pieds, 6 sections, capacité approximatif 145 tonnes, avec ventilation, avec vis de déchargement de marque Bernard, avec balai, le tout comme neuf, fournaise à l'huile, quantité de carlons 1 pouce 1/2, 6 cages de maternité, suettes à porcelet, traineau à balle, chargeur à balle sur le champ Puppup, moteur à une force. Attention sera aussi vendu: une terre située rang Petit 9, avec une superficie de 6 arpents de largeur x 28 arpents de profondeur, 52 arpents cultivables, 15 arpents de terre neuve, 1 plantation d'épinettes de 15 000 arbres avec superficie de 15 arpents, balance de 86 arpents plus ou moins, possibilité de sucrerie, ainsi que d'autres articles trop long à énumérer.

**CONDITIONS DE VENTE:**  
Argent comptant ou prêt bancaire accepté sur acheteur qualifié.

**N.B.:** Les conditions de vente pour la ferme seront 25% comptant et balance à discuter sur les lieux.  
Pour informations: (819) 224-7643 ou

**M. GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC**

Encanteur licencié  
SAINT-BARNABÉ SUD  
CTÉ SAINT-HYACINTHE, QUÉ.  
(514) 792-3595

**N.B.:** Si vous désirez faire encan, veuillez réserver votre date le plus tôt possible. Il y aura cantine sur les lieux.

**ENCAN**  
Dimanche, le 27 septembre 1981  
À 1 heure

pour  
**M. JAMES A. YOUNG**  
ET JAMES F. YOUNG  
190 Ste-Claire  
LA PLAINE  
CTÉ TERREBONNE, QUÉBEC

**SERA VENDU:** un tracteur Massey Ferguson no 165, diesel, 1972 modèle sortie d'huile, servo-direction, roues ajustables, pneus 16.9 X 28, 2336 heures, tracteur Cockshutt gaz, no 30 avec prise de pouvoir continu et poulies, charrettes 3 versoirs 12 pouces hydraulique Massey Ferguson, 2 charrues trainants dont une 2 versoirs et 3 versoirs, charrettes à disques à 3 versoirs, herse à roulette Oliver 28 disques, trainantes, herse à roulette International 28 disques sur hydraulique, faucheuse Massey Ferguson hydraulique 7 pi, faucheuse John Deere, 7 pi semi-portée, presse Massey Ferguson à la corde no 9, monte-balles 24 pi, fourragère New Holland no 718, un rang à mais avec barre de faux complètement neuve, gros wagon Normand 4 roues capacité de 12 tonnes, avec pneus de flottaison avec bolte d'ensilage automatique New Idea 16 pieds, 2 batteurs très peu usagés, souffléuse à neige Internationale no 70 complètement neuve, deux voitures 4 roues, grabber hydraulique 8 pi de largeur, un grabber trainant 10 pi de largeur, herse à finir 5 sections, semoir Cockshutt 13 disques combiné, semoir Massey Ferguson no 11 sur pneus 13 disques, avec bolte emmillage, épandeur à fumier Massey Ferguson, no 18, capacité 150 minots, commandé PTO, faucheuse-conditionneuse New Holland, no 479, 9 pi de faux, comme neuve, râteau de côté Soleil hydraulique, râteau de côté International sur roues d'acier 4 branches, remorque Tandem, fendueuse à bois, banc de scie, 2 frems de camion, capacité de 1<sup>1/2</sup> tonne dont un avec 6 roues, 2 paires de sleigh, un nettoyeur d'étable Petz, 325 pi de chaîne approximatif avec petite montée avec grosse transmission très peu usagé, sucrerie 500 chaudières aluminium 1<sup>1/2</sup> gallon 250 chaudières galvanisées, panes à rayons pour fournaise de sucrerie, chalumeaux et couverts, réservoir à lait Darico, capacité de 225 gallons, 3 chaudières de trayeuse Surge, 2 compresseurs Surge et Cockshutt, tuyauterie de 1<sup>1/2</sup> po, installation pour 60 vaches, ainsi que quelques articles trop long à énumérer.

**CAUSE:** Terre louée.  
**CONDITIONS:** Argent comptant ou prêt bancaire accepté.  
Information: (514) 478-0326 ou

vibroculteur hydraulique 11 pieds, avec lames, 2 sets de rouleau à finir, le tout comme neuf, vis-grain sur roues, 7 pouces diamètre, 42 pieds de longueur, commandé par PTO, de marque Bread, perforuse à piquet Seneco, vis diamètre de 9 pouces, presse New-Holland à la corde, numéro 273, avec lance-balle, le tout comme neuf, grosse remorque tandem avec pompe, capacité de 10 tonnes, épandeur à fumier, 155 minots, International, avec pont neuf, charrue à rigole, hydraulique, voiture 6 roues avec montant à foin de 8 pieds de largeur x 18 pieds de longueur, tente-roulotte, 4 places, réservoir à l'eau d'étable, capacité de 225 gallons, pesée à tracteur, un Jeep 4 X 4 Toyota, année 1968. Attention sera aussi vendu: un silo à grain, diamètre 19 pieds, 6 sections, capacité approximatif 145 tonnes, avec ventilation, avec vis de déchargement de marque Bernard, avec balai, le tout comme neuf, fournaise à l'huile, quantité de carlons 1 pouce 1/2, 6 cages de maternité, suettes à porcelet, traineau à balle, chargeur à balle sur le champ Puppup, moteur à une force. Attention sera aussi vendu: une terre située rang Petit 9, avec une superficie de 6 arpents de largeur x 28 arpents de profondeur, 52 arpents cultivables, 15 arpents de terre neuve, 1 plantation d'épinettes de 15 000 arbres avec superficie de 15 arpents, balance de 86 arpents plus ou moins, possibilité de sucrerie, ainsi que d'autres articles trop long à énumérer.

**CONDITIONS DE VENTE:**  
Argent comptant ou prêt bancaire accepté sur acheteur qualifié.

**N.B.:** Les conditions de vente pour la ferme seront 25% comptant et balance à discuter sur les lieux.  
Pour informations: (819) 224-7643 ou

**M. GEORGES-ÉTIENNE LEBLANC**

Encanteur licencié  
SAINT-BARNABÉ SUD  
CTÉ SAINT-HYACINTHE, QUÉ.  
(514) 792-3595

**N.B.:** Si vous désirez faire encan, veuillez réserver votre date le plus tôt possible. Il y aura cantine sur les lieux.

**ENCAN**  
Dimanche, le 27 septembre 1981  
À 1 heure

pour  
**M. JAMES A. YOUNG</**

**ENCAN**  
pour  
**MELQUIAD ALLAIRE**  
1er rang (Rang Allaire)  
à 1 mille de Trotter Mills  
**STE-HELENE DE CHESTER**  
**CTE ARTHABASKA**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 1 h 30 précise

**SERA VENDU:** Un très bon troupeau de 60 têtes d'animaux Hereford et Simmental toutes claires au test fédéral. Pour détails, consulter votre édition du 9 septembre 81.

### DANIEL PAUL-HUS

Encanteur bilingue  
635, rue Papineau  
**ST-HYACINTHE, QUE.**  
Tel: (514) 773-5660

**ENCAN**  
pour  
**RODRIGUE LETENDRE**  
No 331 Bas de la Rivière  
**ST-PIE DE BAGOT, QUE.**  
Jeudi, le 24 septembre 1981  
à 13h00 précise

**SERA VENDU:** Un bon roulant de ferme dont 3 tracteurs diesel, un White Oliver No 2655 articulé, à 4 roues motrices égales, avec cabine, pneus à ris 18X34, sorties d'huile, moteur neuf, seulement 300 hres d'ouvrage; 4 roues doubles 18X34; un Oliver No 1555 avec cabine, servo-direction, sorties d'huile, pneus 14.9X38, en bonne condition; et un Farmall M; Set de chaînes à tracteur 18X34; camion Fiat diesel d'une capacité de 2 tonnes avec boîte de 16 pi. **MACHINERIE:** Charrue déclencheuse à ressorts Allis Chalmers à 4 raies ajustables de 14 à 18 po modèle semi-porté; cultivateur Forano à 7 pattes à ressorts, modèle semi-porté; cultivateur Allis Chalmers de 21 pi avec côtés pliants, modèle semi-porté; herse à dents pour finition de 22 pi, modèle semi-porté; herse à rouleaux John Deere, 2 rouleaux et 2 rangées de dents; râteau à roches neuf, Rite Way; 2 semences à blé d'Inde modèle semi-porté dont une John Deere à 6 rangs modèle à doigt et une International Cyclo à 8 rangs; une arroseuse George White d'une capacité de 100 gals avec pompe, att. 3 pts; arroseuse d'une capacité de 200 gals modèle en selle sur un tracteur, neuve; sarclure à dents rotatives à 8 rangs att. 3 pts; très bonne boîte à grain Lundel en métal d'une capacité de 300 minots avec bonne remorque à 6 roues; grosse boîte à grain avec remorque Tandem et vis de déchargement; remorque Tandem Couture avec pompe hydraulique et boîte tout en métal; vis de déchargement pour l'engrais chimique; couteau à fève blanche à 4 rangs s'adaptant à l'avant d'un tracteur; boîte à engrais chimique tout en métal pour un camion avec système de déchargement; soudeuse mobile Case avec moteur 4 cylindres; arracheuse à betteraves International à 1 rang; génératrice Onan d'une capacité de 25 000 watts, 2 vis à grain Brant, neuves, sur roues; séchoir à grain MC Neuf modèle continu, no 650; presse à foin à grosses balles rondes Hawk Bilt No 480; chariot à balles rondes; bonne remorque à 2 roues avec boîte fermée; 2 plates-formes pour camion dont une de 13 1/2 pi et l'autre de 9 pi et quelques autres articles trop long à énumérer.

**CAUSE DE L'ENCAN:** Terre vendue. **CONDITIONS:** Possibilité de financement à taux réduit. Pour informations ou demande de crédit, s'adresser au propriétaire Tel: (514) 774-0864 ou à l'encanteur

**DANIEL PAUL-HUS**  
Encanteur bilingue  
635, rue Papineau  
**ST-HYACINTHE, QUE.**  
Tel: (514) 773-5660

**ENCAN**  
pour  
**BRUNO LANDRY**  
2026 Route 161  
**ST-VALERE**  
(CTE ARTHABASKA)  
Vendredi, le 25 septembre 1981  
à 1 h 30 précise

**SERA VENDU:** un très bon troupeau de 41 têtes d'animaux Holstein dont une pur-sang enregistrée avec papiers et 2 NIP, toutes claires au test fédéral. Ce troupeau comprend 21 bonnes jeunes vaches dont une fraîche vêlée. 1 devant mettre bas sous peu et les autres toutes ressaillies; 10 belles taures de 1 1/2 an ouvertes; 5 génisses de 6 à 8 mois; 2 génisses d'élevage; 1 veau de lait; 2 taureaux dont un âgé de 2 ans très bon reproducteur et un autre de 4 mois. **AUSSI:** voiture à 4 roues avec plate-forme; un épandeur à fumier modèle traint; un réservoir en acier inoxydable de 300 gals et quelques autres articles trop long à énumérer.

**EQUIPEMENT DE LAITERIE:** un réservoir à lait Zéro d'une capacité de 400 gals avec lavage automatique; un pipeline DeLaval avec tuyauterie en acier inoxydable de 1 1/2 po, installation pour 34 vaches, compresseur DeLaval No 74 et 3 unités de traite; une chaudière de traiteuse DeLaval et un réservoir à eau chaude d'une capacité de 30 gals. **CAUSE DE L'ENCAN:** Abandon de l'industrie laitière. **CONDITIONS:** Compliant ou prêt de banque. Pour informations ou demande de crédit, s'adresser à l'encanteur

### DANIEL PAUL-HUS

Encanteur bilingue  
635, rue Papineau  
**ST-HYACINTHE, QUE.**  
Tel: (514) 773-5660

**ENCAN**  
pour  
**BRUNO LANDRY**  
2026 Route 161  
**ST-VALERE**  
(CTE ARTHABASKA)  
Vendredi, le 25 septembre 1981  
à 1 h 30 précise

**SERA VENDU:** un très bon troupeau de 41 têtes d'animaux Holstein dont une pur-sang enregistrée avec papiers et 2 NIP, toutes claires au test fédéral. Ce troupeau comprend 21 bonnes jeunes vaches dont une fraîche vêlée. 1 devant mettre bas sous peu et les autres toutes ressaillies; 10 belles taures de 1 1/2 an ouvertes; 5 génisses de 6 à 8 mois; 2 génisses d'élevage; 1 veau de lait; 2 taureaux dont un âgé de 2 ans très bon reproducteur et un autre de 4 mois. **AUSSI:** voiture à 4 roues avec plate-forme; un épandeur à fumier modèle traint; un réservoir en acier inoxydable de 300 gals et quelques autres articles trop long à énumérer.

**EQUIPEMENT DE LAITERIE:** un réservoir à lait Zéro d'une capacité de 400 gals avec lavage automatique; un pipeline DeLaval avec tuyauterie en acier inoxydable de 1 1/2 po, installation pour 34 vaches, compresseur DeLaval No 74 et 3 unités de traite; une chaudière de traiteuse DeLaval et un réservoir à eau chaude d'une capacité de 30 gals. **CAUSE DE L'ENCAN:** Abandon de l'industrie laitière. **CONDITIONS:** Compliant ou prêt de banque. Pour informations ou demande de crédit, s'adresser à l'encanteur

### DANIEL PAUL-HUS

Encanteur bilingue  
635, rue Papineau  
**ST-HYACINTHE, QUE.**  
Tel: (514) 773-5660

**ENCAN**  
sur l'ancienne ferme de  
**ELPHEGE DEMERS**  
160 rang St-Georges  
**ST-LIBOIRE**  
(CTE JOHNSTON)  
Samedi, le 26 septembre 1981  
à 1 h 30 précise

**TOUT SERA VENDU:** dont un très bon troupeau de 50 têtes d'animaux Holstein toutes claires au test fédéral et qualifiées pour l'exportation aux USA. Ce troupeau comprend 31 bonnes jeunes vaches dont 3 fraîches vêlées; 10 devant mettre bas cet automne et les autres en tout temps de l'année; 16 belles

taures dont 5 âgées de 2 ans dues cet automne et 11 âgées de 1 an "ouvertes"; 2 génisses d'élevage et un jeune taureau âgé de 4 mois. \* Ce troupeau est de bon type laitier et la plupart des femelles en gestation ont été inséminées.

**MACHINERIE:** 2 tracteurs Massey Ferguson diesel dont un No 165 avec servo-direction, barrage de roues et sortie d'huile, comme neuf et un No 35 avec chargeur sur le devant muni de fourche à fumier et de pelle à neige, en bonne condition; charrue Case à 3 raies att. 3 pts; 3 charrues à 2 raies att. 3 pts; 2 herse à disques Massey Ferguson 12X24 att. 3 pts; herse à ressorts att. 3 pts; épandeur à engrais chimique rotatif att. 3 pts; arroseuse avec pompe et jets; arroseuse à patates; moulin à faucher International de 7 pi att. 3 pts; faucheuse-conditionneuse McCentury de 7 pi sur prise de force; râteau de côté Massey Ferguson semi-porté; faneuse à foins Fahr à 4 toupies; conditionneur à foins Oliver; presse à foins Inter No 47; 2 voitures avec montants à foins dont une à 6 roues; un épandeur à fumier Massey Ferguson d'une capacité de 205 minots sur prise de force, comme neuf; une génératrice Onan d'une capacité de 15 000 watts sur remorque; vis à grain 4 po X 20 pi; hache-paille Wick électrique; soudeuse Lincoln; remorque à 2 roues; nettoyeur d'étable Houle de 250 pi de chaîne; piston à fumier Lajoie avec moteur 5 HP, seulement 2 ans d'usage; débouleur de silo Patz ajustable de 16 à 20 pi, neuf; silo en bois 14 X 28; grange de 28 X 72 pour être démontée ou démolie; 3500 balles de foin; sleigh fine sleigh simple; un crible à patates; fournaises à l'huile quelques antiquités et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer.

**EQUIPEMENT DE LAITERIE:** réservoir à lait d'une capacité de 300 gals; pipeline Universel avec tuyauterie en acier inoxydable 1 1/2 po, installation pour 39 vaches et 3 unités de traite; 2 balances de contrôle Milko Scope en kilo.

**CAUSE DE L'ENCAN:** Terre vendue. **CONDITIONS:** Compliant ou prêt de banque. Pour informations ou demande de crédit, s'adresser à l'encanteur.

### DANIEL PAUL-HUS

Encanteur bilingue  
635, rue Papineau  
**ST-HYACINTHE, QUE.**  
Tel: (514) 773-5660

**ENCAN**  
pour  
**AYRSHERE**  
**BAS ST-LAURENT**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 13h00 pm

sur le terrain de  
**L'EXPOSITION DE ISLE VERTE**  
**CTE RIVIERE-DU-LOUP**  
45 belles taures fraîches ou devant vêler. Les Ayrshires proviennent de troupeaux contrôlés officiellement ayant subi un test de 30 jours ou de troupeaux listés pour la brucellose. Ces taures proviennent de mères ayant une production supérieure à la moyenne du troupeau et jusqu'à 8,000 kg lait. MCR, jusqu'à 250. Les taureaux représentés sont: Mar Ral Mudge's Bay, Selwood Royal Welcome, Grangyenne Royal Command, Oak Ridge Star Man, Chacook Betty's Commander 2. Il y aura de la semence de Ménéthid Forrester, Chacook Betty's Commander 2, une taure de Donholm CRD Jack Choice provenant du Nouveau-Brunswick. Vous êtes donc invités à cette vente car en plus de passer une journée agréable avec les éleveurs de la région, vous assistez à une vente Ayrshire ayant un potentiel élevé en production et en conformation. Bienvenue à tous, cette vente est une bonne occasion d'introduire un sujet Ayrshire de grande qualité dans votre troupeau. Optez pour une Ayrshire, c'est choisir la rentabilité sur nos fermes québécoises. Le dîner sera offert gratuitement à 12 hres pour le régime.

**Pour information:**  
**Société Ayrshire du Québec**  
M. GERARD DROUIN, sec.-gérant  
Tel: 819-758-8948  
GILLES BILODEAU, repr.  
ST-AGAPIT  
Tel: 888-4424  
GERMAIN PETTEGREW, sec.  
TROIS-PISTOLES  
Tel: 851-2189  
ENCANTEUR

### EQUIPE ENCAN DE LA FERME BERMASKA

**VENTE COMPLETE DU TROUPEAU HEREFORD PARADISO RANCH PROPRIETE DE GERARD DE MAISONNEUVE, N.D. DE STANBRIDGE, QUEBEC**  
Samedi le 26 septembre 1981 à 12:30 hres  
**AU LOCAL DES ENCANS DE LA FERME INC.**  
SORTIE 133,  
ROUTE TRANSCANADIENNE,  
ST-HYACINTHE, QUEBEC  
SERONT VENDUS: 110 Hereford pur sang enregistrés.  
DETAIL DU TROUPEAU: 52 vaches, de ce nombre 42 vendues avec leur veau, et 15 femelles nées en 1980. La plupart de ces taures seront saillies. 1 taureau âgé de 3 ans, en service dans le troupeau. Ce taureau BRH Champ, il a été le grand champion à Expo Bromme en 1980.  
CATALOGUES DISPONIBLES  
CATALOGUE DISPONIBLES  
A LA VENTE.  
Informations:  
**SERVICE DE VENTE BERMASKA**  
St-Pie Cte Bagot  
Tel: (514) 772-2451

**ENCAN**  
pour  
**AYRSHERE**  
**CLUB AYRSHERE ET CHEMIN**  
Jeudi, le 1er octobre 1981  
à 13 heures pm

**TERRAIN EXPO ST-AGAPIT**  
Sortie 291, Rt 20  
EN VENTE: 45 AYRSHERES enregistrés fraîches vêlées ou devant vêler à l'automne. 100% des animaux proviennent de troupeaux contrôlés officiels. 95% des Ayrshires proviennent d'insémination artificielle. 90% des Ayrshires proviennent de troupeaux listés. 95% des Ayrshires proviennent de mères supérieures à la moyenne du troupeau.

**Vous êtes donc invités à cette vente car en plus de passer une journée agréable avec les éleveurs de la région, vous assistez à une vente Ayrshire ayant un potentiel élevé en production et en conformation. Bienvenue à tous, cette vente est une bonne occasion d'introduire un sujet Ayrshire de grande qualité dans votre troupeau. Optez pour une Ayrshire, c'est choisir la rentabilité sur nos fermes québécoises. Le dîner offert gratuitement à 12 heures.**

**INFORMATION**  
Catalogue officiel  
**GILLES BILODEAU, SEC.**  
St-Agapit, Lotb.  
Tel: 418-888-4424

**GERARD DROUIN, SEC-GERANT**  
**SOCIÉTÉ AYRSHERE DU QUÉBEC**  
14 ave Bouleaux, Victoriaville  
Tel: 819-758-8948

### ENCAN DE LA FERME BERMASKA PAUL BERNARD

**CULTIVATEURS!**  
CHAQUE semaine, le lundi il y a un marché public par encan pour tous les animaux de ferme à ST-HYACINTHE, route Trans-Canada, sortie 133. En plus de tous ces animaux nous avons des ventes de catégories spéciales.  
**PORCELETS:** 11.00 A.M.  
**CHEVAUX:** toutes catégories, 6 hres p.m.  
**BOUVILLONS** d'embouche: 8.00 p.m.  
**VACHES** laitières: 8.30 p.m.  
**LES ventes commencent à 11.00 A.M.**

**INFORMATIONS**  
**LES ENCANS DE LA FERME INC.**  
Bureau chef:  
St-Pie, Cte Bagot.  
Tel: (514) 772-2451.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
**SURPLUS D'INVENTAIRE**  
**CHEZ LES PRODUITS**  
**DEMUHT (CANADA) LTÉE**  
297 rue Chaput  
**ST-PIE BAGOT, QUE.**  
Samedi, le 26 septembre 1981  
à 1 h 30 pm

**SERA VENDU:** 33 silos à grain "Supreme" dont:

MODELE	DIAMETRE
5 15001	15"
4 15002	15"
3 15003	15"
1 21001	21"
1 21002	21"
11 21003	21"
1 24002	24"
7 24003	24"

**HAUTEUR BOISSEAUX TONNES**

10' 8"	1786	53
13' 4"	2182	65
16' 0"	2681	80
10' 8"	3682	110
13' 4"	4461	133
16' 0"	5241	158
13' 4"	5929	156
16' 0"	6947	208

\*Le toit, les murs et la porte sont inclus.  
\*Pour les 21003 le plancher en croix est inclus.  
Porte de silo à grain; ventilateur de toit pour silo à grain; transition de ventilateur; trous d'homme; échelle; cage de sécurité; vis à métal de type Tek; bande de calestrage de 1/2 et 1 1/2 de large type goudron; boulon de 3/8" x 3/4" de long et écrou grade 5; 31 vis à grain complètes de 6" de diamètre par 10" de long; 39 vis à grain complètes de 6" de diamètre par 13" de long; 15 vis à grain complètes de 6" de diamètre par 15" de long; tête pour vis à grain; tuyau en spirale de 6" de diamètre par 15" de long; distributeur d'ensilage Demuth 100-30; col de signe motorisé de 18", 20", et 24"; distributeur motorisé modèle 8600 et 8612; petit treuil tout usage.

**CAUSE DE L'ENCAN:** La santé. **CONDITION DE L'ENCAN:** Compliant ou prêt garanti. L'encan aura lieu beau temps, mauvais temps. Cantine sur les lieux. Pour renseignements, s'adresser à:

**J.B. MASSICOTTE**  
Encanteur licencié  
267 riv. Baisanc Est.  
**ST-STANISLAS**  
**CTE CHAMPLAIN**  
Tel: (418) 328-8114

**VENTE PAR ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 1 heure précise  
chez  
**M. ROBERT DAIGLE**  
**A LAURIERVILLE**  
**CTE LOTBINIERE**

La ferme est située dans le rang de la Grosse-Île Ouest ou troisième rang de la Paroisse de St-Julie le long de la Rivière Bécancour.  
**SERA VENDU:** Un magnifique troupeau Hereford de 41 bêtes clair de test fédéral. Ce troupeau comprend 16 vaches Hereford avec les veaux, 4 vaches Holstein aussi avec les veaux, 1 taureau Holstein de 1 an. Aussi 1 jument blonde pour la selle, pesant 1000 livres avec son poulain. 1 cheval blond de 2 1/2 ans, pesant environ 1600 livres, 2 poneys blancs avec attelage.

**LA MACHINERIE** en parfaite condition comprend: 1 tracteur Massey-Ferguson No 275 diesel modèle 1981, servo-direction, 2 sorties d'huile, 50 heures d'ouvrage. 1 tracteur International No 414 diesel, servo-direction avec chargeur sur le devant muni de fourche et pelle. 1 tracteur International Farmall H, en parfaite condition, 1 presse à foins de marque New-Holland No 270 avec lance-balles, 1 presse à foins International No 37, 1 râteau-fleur Cockshutt, 2 wagons sur pneus Normand, tandem neuf avec plate-forme de 8" X 22" avec côté pour lance-balles. 1 wagon sur pneus tandem avec plate-forme, 1 faucheuse International 7 pieds, 1 ensileur, souffeuse à neige, épandeur d'engrais John Deere d'une capacité de 130 minots, charrue à trois versoirs Cockshutt, 2 herse de 24 disques International, 2 trailers tandem avec pompe neuve, 2 mangeoires de 12 pieds, monte-balles de 24 pieds, pelle à tracteur, 1 winch sur roues, 3 essieux de camion avec roues, réservoir d'eau d'érable, trayeuse De Laval magnétique à 2 chaudières, 4000 balles de beau foin et d'autres articles trop long à énumérer.

**CONDITIONS DE LA VENTE:** Compliant ou prêt de banque. Pour informations ou demande de crédit, s'adresser à:

**LÉO DASTOUS**  
Encanteur licencié bilingue  
à LAURIERVILLE, QUE.  
No Téléphone: Code 819-365-4419

**HOLSTEIN**  
**CLUB de LOTBINIERE**  
**ENCAN ANNUEL**  
**D'AUTOMNE**  
Mardi, 6 octobre 1981  
À 12:30 heures pm  
sur le terrain de l'expo de  
**ST-AGAPIT**

96 taures saillies vêlant à l'automne ou fraîche vêlées seront vendues. Ces animaux proviennent des clubs suivants: Lotbinière, Beauce, Lévis, Montmagny-Kamouraska.

44 consignataires ont contribué à fournir du bétail à cette vente.

Jean Touchette, gérant  
St-Francoise  
Tel: 819-287-5842

Roger Soucy, secrétaire  
St-Edouard  
Tel: 418-796-2627

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ENCAN**  
Samedi, le 19 septembre 1981  
à 9 hres am  
chez  
**M. PHILIPPE COSSETTE**  
716 Haute de la Grand-Ligne  
**ST-NARCISSE, CTE CHAMPLAIN**  
**SERA VENDU:** 1 très bon troupeau Holstein descendant d'insémination, tous clair de test. 50 têtes d'animaux laitiers, comprenant 3 vaches en octobre, 5 fraîches vêlées, 4 taures de 2 ans, 1 an, 9 veaux de 1 mois à 3 mois, 7 taures de 1 an, 1 steer de 6 mois.  
**EQUIPEMENT LAITIER:** 1 pipe-line Universel 1 1/2 pouce en stainless, 4 unités avec compresseur universel 3 forces à 1 an d'usage, 1 réservoir de lait De Laval 300 gallons, 1 bassin à lavage Universel et un en plastique, 1 réservoir à eau chaude 40 gallons, 1 an d'usage.

**ROULANT:** 1 tracteur Ford 4000 diesel 1975 en très bon état, 1 tracteur Ford 3600 diesel avec loader, 1 presse Ford 530, 1 faucheuse hydraulique International, 1 conditionneur International, 1 râteau-fleur Oliver, 1 monte-balles 24 pieds avec moteur, 1 chopper New-Holland 1 an d'usage, 1 épandeur 160 minots International 3 silons, 1 semoir 1310 Cockshutt no 7, 1 herse à finir 4 sections, 1 herse 28 disques traînante Massey-Harris, écurer Jutras 275 pieds de chaînes 1 an d'usage avec montage mobile de 69 pieds jointe à 6 pieds du talon, 1 charrue Ford 2 oreilles traction 14 pouces, 3 wagons sur pneu charpente en fer avec plate-forme, 1 wagon sur pneu avec mangeoire, 2 lieuses à grain International 6 pieds, 1 moulin à battre George-White en très bon état, 1 vis à grain 20 pieds et 5 pouces diamètre, 1 souffleur à neige 6 pieds et demi 2 ans d

# Évolution de la production piscicole au Québec

Le 22 décembre, 1977, les ministres de l'Agriculture du Québec et du Tourisme de la Chasse et de la Pêche signaient un protocole d'entente déterminant leurs tâches respectives vis-à-vis de la pisciculture. Depuis ce temps, la production ou élevage de même que le financement ou l'assistance technique et la commercialisation pour la consommation sont sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture.

En 1975, le ministère de l'Agriculture du Québec mettait sur pied un programme de pisciculture fermière comme complément aux productions agricoles. Un total de 69 projets furent éligibles à un remboursement pouvant atteindre \$6000 pour des dépenses d'immobilisation et d'équipement. Depuis le 1er avril 1979, un programme de ferme piscicole a remplacé le premier programme et le ministère de l'Agriculture peut rembourser des dépenses d'immobilisation jusqu'à concurrence de \$25000.

Ces programmes incitatifs du ministère de l'Agriculture devaient stimuler le développement de la production piscicole et les quelques tableaux qui suivent illustrent bien cette explosion de production.

commerciales. Le MLCP n'a pas présentement de politique particulière quant à l'émission de ces permis. En autant que les normes du ministère de l'Environnement sont respectées, le permis est accordé au demandeur. Le MLCP étudie présentement la possibilité de ne plus exiger de permis pour les établissements de pisciculture non commerciaux.

L'objectif premier des pisciculteurs en regard de leur démarche pour faire approuver leur plan conjoint vise à contrôler le développement de la production en s'assurant de l'adéquation entre l'offre et la demande. En vertu des articles 85 et 86 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q. c. M-35) la Régie des marchés agricoles peut par ordonnance décréter l'obligation de posséder un permis émis par elle pour accomplir une activité faisant partie de la production ou de la mise en marché d'un produit commercialisé; la Régie peut également déterminer les conditions à remplir pour toute demande de permis et de renouvellement de permis. Enfin, la Régie peut suspendre, refuser le renouvellement ou révoquer le permis. C'est par le biais de ces articles de la Loi que les pisciculteurs pourront après entente avec la Régie, exercer un certain contrôle sur les conditions d'émission de permis, sur les catégories de permis, sur le renouvellement des permis.

Il est à prévoir des discussions très animées avec les autorités du MLCP relativement à l'émission des permis de production et au transfert de cette responsabilité à la Régie des marchés agricoles. D'un point de vue juridique, seule province a juridiction pour organiser sa production et sa mise en marché de produits agricoles à l'intérieur du Québec. Par conséquent, les dispositions de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles qui est une loi du Québec prédomineraient sur celles de la Loi sur les pêcheries qui est une loi du Canada.

L'article 42 de la Loi sur la conservation de la faune (L.R.Q. c. C-61) qui est administrée par le MLCP pourra alors être invoqué pour conserver à ce ministère la responsabilité de l'émission des permis de production. Encore ici nous croyons que la Loi sur la mise en marché des produits agricoles prédomine car le gouvernement,

par l'arrêté en conseil numéro 1227-79 du 2 mai 1979 a donné le statut de produit agricole aux produits de la pisciculture destinés à la commercialisation.

## Vente de la truite mouchetée d'élevage

Le MLCP régleme la vente de certains poissons en vertu des pouvoirs de réglementation conférés au gouvernement par l'article 82 de la Loi sur la protection de la faune. Par l'arrêté en conseil numéro 3898-73 du 22 octobre 1973 et des modifications subséquentes le gouvernement adoptait le règlement relatif à la vente de certains poissons. La section I de ce règlement qui traite de la vente de poissons à l'état mort, interdit de vendre, d'acheter ou de faire le commerce de la truite mouchetée.

D'un point de vue juridique, la Loi sur la protection de la faune ne vise que les espèces de poissons indigènes; comment en serait-il autrement? La pisciculture telle que pratiquée au Québec a pour base l'élevage de poissons de lignées domestiquées; d'ailleurs le MLCP fait lui-même la distinction entre lignée indigène et lignée domestique sur la liste de prix des oeufs de salmonidés vendus par les piscicultures gouvernementales.

Conséquemment, la production et la mise en marché d'un poisson sur lequel on ne peut accoler l'étiquette d'indigène ou de faune tombe plutôt sous la juridiction de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, d'autant plus que le gouvernement lui a déjà reconnu le statut de produit agricole.

Il reste donc aux pisciculteurs à se donner les moyens d'organiser la production et la mise en marché des produits de la pisciculture en adoptant le plan conjoint par un vote favorable lors du référendum.

J. Bonneau.

Année	Permis de Catégorie I émis par MLCP	Augmentation (%)
1978	170	—
1979	181	6,5
1980	241	41,8
1981	256	50,6
1 <sup>er</sup> sept. 81	290	70,6

Source: Service de pisciculture, MLCP

Année	Oeufs incubés	Augmentation (%)
1976	16015000	—
1977	19577000	22,2
1978	19239000	20,1
1979	21136000	32,0
1980	27307000	70,5

Source: Service de pisciculture, MLCP

Année	Nombre	Augmentation (%)
1976	4730000	—
1977	5700000	20,5
1978	7315000	54,7
1979	8178000	72,9
1980	8706000	84,1

Source: Service de pisciculture, MLCP

Année	Nombre	Augmentation (%)
1976	570000	—
1977	592000	3,9
1978	1549000	171,8
1979	2236000	292,2
1980	4338000	661,1

Source: Service de pisciculture, MLCP

En terme de tonnage, le MAPAQ évaluait la production à 43 tonnes métriques en 1976 et elle serait d'environ 500 tonnes actuellement. Le ministère de l'Agriculture prévoit mettre fin à son programme de ferme piscicole lorsqu'une capacité de production de 1000 tonnes sera atteinte. De ces 500 tonnes additionnelles environ 300 tonnes proviendront de l'Abitibi.

## Émission de permis d'exploitation d'établissement de pisciculture

Présentement, c'est le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui se voit confier la responsabilité de l'émission des permis d'exploitation d'établissements de pisciculture. Cette responsabilité est assumée en vertu de la Loi sur les pêcheries (S.R.C. 1970, c. F-14) et plus particulièrement par l'article 28 du règlement de pêche du Québec (C.P. 1975-1632 et modifications). Le règlement établit deux catégories de permis soit la catégorie I qui concerne les permis pour les établissements de pisciculture pour fins commerciales et la catégorie II pour des fins non

## Classées

**LUCIEN HOULE**  
St-Albert, Cte Arthabaska, P. Qué.  
Encanteur licencié, disponible pour tous genres d'encans. Estimation de votre roulant sans frais. Aussi acheteur de terres et roulements. Tél.: (819) 353-2270.

**COLBERT & FRÈRES INC.**  
STE-GERTRUDE, CTE NICOLET  
GILBERT COLBERT  
Encanteur licencié  
Disponible pour tous genres d'encans. Estimation de votre roulant sans frais. Tél.: (819) 297-2711.

**ATTENTION! CULTIVATEURS!**  
JE suis toujours "ACHETEUR" de terres avec roulant de ferme au complet quel que soit l'endroit au Québec. Paiement argent comptant. ALBERT BRETON, ENCANTEUR LICENCIÉ, INVERNESS, CTE MEGANTIC. Tél.: (418) 453-2681.

**ENCAN**  
Vous voulez faire encan en 1981, faites confiance à un spécialiste en tous genres d'encans. Vous voulez vendre votre terre et votre roulant de ferme, n'hésitez pas à me téléphoner, je suis toujours acheteur et à votre disposition pour vous renseigner.  
À votre service depuis plusieurs années.

**ALAIN DEBLOIS**  
Encanteur licencié  
SAINTE-CLAIRE (Dorchester)  
GOR 2V0  
Bureau (418) 883-3653  
Résidence 885-4027  
Merci de votre bonne attention.

**CULTIVATEURS LAITIERS**  
(Chaque lundi)  
À l'encan de St-Hyacinthe, sortie 133 route trans-canadienne, il y a vente de vaches laitières par encan à 8h30 p.m. Nous offrons chaque semaine plus de 100 vaches de toutes les qualités et races. Si vous avez à vendre ou besoin de quelques vaches laitières certainement l'endroit idéal pour vos ventes et achats d'animaux laitiers. Toutes ces vaches sont claires de test pour Brucellose et garanties en bonne santé.  
LES ENCANS DE LA FERME INC.  
(514) 772-2451

**PRODUCTEURS AGRICOLES**  
Vous désirez vendre votre troupeau ou roulant de ferme par encan. Je suis à votre disposition partout au Québec.  
**ROGER D'AOUST**  
Encanteur bilingue licencié, 1189 Haute Concession, Ormstown, Cte Châteauguay (514) 829-3487.

**POUR** tout genre d'encan je suis à votre disposition, aussi je suis acheteur de votre roulant ou de vos animaux. JEAN-GUY CHAMPIGNY INC. Encanteur licencié, 51 boul. Granby, Roxton-Falls, Cte Johnson. Tél.: (514) 548-5733 ou 548-2172.

**CULTIVATEURS**  
Vous désirez vendre votre troupeau ou roulant de ferme par encan ou privément partout au Québec? Je suis votre homme.  
**DANIEL PAUL-HUS**  
Encanteur bilingue licencié  
635 rue Papineau, St-Hyacinthe.  
Tél.: (514) 773-5660.

**ENCAN FORMIDABLE**  
Dimanche 27 septembre 1981 à 12h30 pm précises pour MME CHARLES EDOUARD CYR Situé au no 228 rue Principale au village de ST-GUILAUME CTE YAMASKA

**SERA VENDU:** Un ménage complet moderne et antique; poêle à gaz; 2 réfrigérateurs; congélateur; laveuse-sécheuse RCA; foyer chauffant combiné avec radio, stéréo, cabinet à boisson; T.V. Zénith; 3 mobiliers antiques; valise; couette; plateaux; sets de vaisselles antiques; chaises; berceau; moise en jonc; table victorienne; couvre-pieds piqués à la main; nappes brodées, etc. Ceci est seulement une petite partie des articles qui se trouvent à cet encan. Soyez au rendez-vous antiques et autres, votre déplacement ne sera pas regretté.  
**SERA MISE EN VENTE:** la propriété, comprenant maison 2 étages de 8 app. avec 2 chambres de toilette, très grand garage, chauffage à gaz et à l'huile, terrain 75 x 250 pieds avec arbres décoratifs. Sera exigé à la vente un dépôt de 15% jusqu'à la signature du contrat.  
MOTIF DE VENTE: Départ.  
Il y aura cantine sur les lieux.

**RAYNALD THÉROUX**  
Encanteur licencié  
ST-GUILAUME, CTE YAMASKA  
Tél.: 396-2828

**ATTENTION! Cultivateurs.** Je vous offre mes services pour tous genres de vente par Encan, je suis aussi acheteur de terre et roulant. Merci pour votre bon encouragement. Ma devise est toujours la même: "Bien vous servir". JEAN-PAUL DUBOIS, ENCANTEUR LICENCIÉ, PLESSISVILLE, Cte Mégantic. Tél.: (819) 362-7240.



## Grande vente de silos à grain, accessoires d'entreposage et séchage du grain seulement à notre usine de Beloeil.

**Nous vous offrons:**  
Le meilleur silo et équipement par la qualité des matériaux utilisés. Les prix les plus bas tout en vous offrant une meilleure livraison et garantie. Par les nombreux accessoires tels que vis, ventilateurs, écarteurs, séchoirs, etc...

**Par le tirage d'un Bâtiment Bernard de 40' de largeur par 80' de longueur et de 18' de hauteur livré gratuitement à votre ferme.**

Comparez nos prix:		
Modèle	Capacité en tonne angl	Prix spécial
144B	43T	\$ 892.00
146B	62T	\$1,185.00
194B	86T	\$1,380.00
196B	123T	\$1,860.00
198B	159T	\$2,362.00
246B	203T	\$3,600.00
249B	293T	\$4,972.00
277B	300T	\$4,650.00

Tous ces silos sont équipés avec échelle de toit, porte sur le toit, couvercle d'aération et de remplissage, double porte de visite avec trou de reprise, mastic, écrous et boulons.  
Nous avons aussi de nombreux accessoires à des prix spéciaux, soit 20% à 30% meilleur marché que nos concurrents.  
Hâtez-vous pour vous procurer ces équipements au meilleur prix. Ce spécial est pour un temps limité ou jusqu'à l'écoulement complet de nos inventaires.

**ÉQUIPEMENT P. BERNARD (1979) LTÉE**  
555 boul. de l'Industrie  
(Sortie 112 Route Transcanadienne)  
Beloeil, Québec J3G 4S5  
Pour information, appelez à 514-467-6554

Je désire recevoir la documentation décrivant ces équipements.  
 Je désire recevoir coupon(s) pour le tirage du Bâtiment Bernard.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

# Porcs



Le prix du porc à Toronto la semaine dernière: une moyenne de \$77.05/100 lb avec un pic de \$77.49/100 lb jeudi, donc rien de très reluisant puisqu'au Québec les prix ont dû tourner autour de \$75/100 lb.

Cette semaine, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire le point en ce qui concerne le fameux remboursement du 1er septembre dans le cadre du programme de crédits spéciaux accordés l'année dernière.

En effet, depuis le début du mois de septembre, plusieurs producteurs s'étonnent du fait qu'ils se voient confrontés à ce versement alors qu'en mai dernier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait dans son programme d'aide aux producteurs de porcs en difficulté un report du versement de capital à la fin du prêt consenti de même que l'annulation du versement d'intérêt sur ce versement (le 1er septembre). Et bien, méfiez-vous la réalité n'est pas toujours aussi rose qu'on voudrait le croire!

De fait si votre situation financière ne vous permet pas de vous acquitter de votre versement en capital du mois de septembre, vous pourrez prendre entente avec votre gérant de banque ou de caisse pour le reporter jusqu'en 1985. Ce dernier consentira à votre demande, si vous êtes en situation financière "acceptable" et refinancera ce versement au **taux courant!!!**

Pour ce qui est de la tranche d'intérêt de ce versement, l'Office du crédit agricole la rembourse de fait. Vous devrez cependant la financer pendant quelques jours encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que le chèque vous parvienne de l'Office à la fin de septembre.

Puisque les nouvelles dont je vous ai fait part à date n'ont vraiment rien de très réjouissant, parlons maintenant plutôt de chèques de compen-

Suite de la page 3

tissements non agricoles sur les terres à potentiel de culture, en vue d'une spéculation à venir;

- Dans le domaine du zonage des terres, de l'utilisation des sols;
- Dans le domaine de la main-d'oeuvre agricole, du développement et de la gestion et de la consolidation des entreprises.

Tout en admettant que l'évolution à la hausse des prix de certains produits agricoles a pu aider à mieux supporter les effets de l'inflation, la fédération reconnaît cependant que toute baisse des prix, dans les conditions actuelles de l'économie, serait plus désastreuse, pour les producteurs, qu'elle ne l'a jamais été par le passé. C'est un appel à la stabilisation et à la concordance entre les prix de vente des produits et les coûts de production.

Il est intéressant de noter que d'un bout à l'autre du Canada, les problèmes agricoles, se ressemblent étrangement. Dans l'ouest comme dans l'est du pays, les producteurs agricoles doivent compter sur l'aide et l'appui de l'État pour passer à travers la période difficile que nous traversons.

En Saskatchewan comme au Québec et comme partout au Canada, les producteurs agricoles sont disposés à développer l'agriculture et ce, pour le plus grand bien de l'ensemble de l'économie canadienne. Se refuser à les aider et les soutenir, c'est compromettre sérieusement l'avenir de l'économie agricole, rouage important de l'économie en général. Ne perdons pas de vue toutefois, que les producteurs agricoles vont rester dans la profession, à condition d'en vivre décemment. C'est à ne pas oublier.

J.-M. K.

# ACTUALITÉ DANS LES PRODUCTIONS

sation pour les naisseurs assurés au régime d'assurance stabilisation des revenus du Québec.

Suite à la compilation du coût de production par le Service des études économiques, le coût de production du porcelet est estimé, pour la période du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981, à \$34.91/porcelet. La Régie des assurances agricoles estime de plus que cette année le paiement de compensation total se situera aux environs de \$40/truie.

Donc si on soustrait de ce montant l'avance de \$20.40/truie annoncée au mois de mai et celle de \$12.50 du mois d'août qui elle retourne automatiquement à l'ASRA pour payer la cotisation 81-82 du producteur, il reste donc \$7.50/truie environ à verser au producteur.

De plus, si la cotisation augmentait cette année à \$14/truie, il ne resterait plus qu'un paiement de \$6/truie à verser au producteur. La compensation devrait d'ailleurs être "officiellement" annoncée d'ici une à deux semaines.

Une dernière remarque avant de terminer une erreur semble s'être glissée à l'impression de la chronique du 27 août 1981: alors qu'il était question de chèques aux producteurs naisseurs non compensés en 79-80 par l'Office de stabilisation des prix fédéral, un "350 producteurs" s'est transformé en "\$350 environ". Donc au 7ème paragraphe, 13ème ligne nous vous demandons de lire (soit environ 350 producteurs) et non pas \$350.

En résumé cette semaine, si vous deviez faire un versement sur le crédit spécial 80, le 1er septembre, vérifiez ce qui en est exactement avec votre gérant de banque ou de caisse populaire, alors que si vous êtes un des assurés du régime porcelet de l'ASRA, la compensation totale cette année sera d'environ \$40/truie avec possiblement un chèque d'environ \$6 à \$7.50/truie à venir d'ici peu.

et 165.00 dollars la tonne respectivement. Il va sans dire que la préférence du consommateur (meunerie) se trouve donc être le maïs.

Les consommateurs et les intermédiaires sont donc peu enclins à emmagasiner ces derniers à un prix non compétitif à celui du maïs.

La loi de l'offre et de la demande s'appliquant ici comme ailleurs, le prix des provendes a donc tendance à se réajuster en fonction de la composante compétitive: le maïs.

Il est important de souligner que le prix de l'orge au Port de Montréal n'en fait pas le plus gros vendeur et que c'est le maïs qui remplit les carnets de commande des meuneries.

Il a été souligné, dans une récente série d'articles, que la prime locale pour les denrées était influencée par le prix des substituts. Dans la situation actuelle, ce facteur d'influence trouve ici un fondement économiquement justifiable.

Ceci étant dit, il demeure quand même essentiel de "magasiner" les prix pour votre production, car des écarts existent toujours qu'il est parfois payant de rechercher.

En concluant, il est certain qu'un manque d'information existe quand au prix payé sur la ferme. Un des objectifs de la Fédération est, certes, de corriger cette lacune. Cependant, la mise en place d'un réseau d'information adéquat et pertinent demande un certain temps. La collaboration et le support des producteurs et des acheteurs s'imposent qui ne sauraient être gagnés en quelques jours.

## La Bourse de Chicago

Le prix des options de maïs transigé à Chicago n'a guère cessé sa lente régression la semaine dernière. Il faut dire que les données fondamentales n'ont pas trop changé.

L'écart entre l'option de maïs de septembre et celle de décembre était de 16½ cents en reprise de session lundi, ce qui nous donne un bon aperçu du potentiel à la baisse puisque l'option de septembre 81 ne sera plus transigée à partir du 23 septembre.

Dans l'ensemble, les facteurs prédominants demeurent le potentiel accru de production cette année, en raison de bonnes conditions de croissance et la demande internationale. D'un côté, la montée du dollar américain continue à exercer une pression à la baisse sur les denrées américaines et de l'autre, l'incertitude qu'entraîne l'absence d'entente commerciale à long terme avec l'Union Soviétique commande une grande prudence lorsqu'il s'agit d'évaluer la demande internationale pour le maïs et le blé américains.

Certains observateurs et quelques participants s'entendent pour dire qu'un niveau de plancher des prix des options est présentement testé mais il reste que les facteurs à la hausse appartiennent encore au domaine des probabilités.

Il est certain que dans certains états, les semences tardives augmentent les risques de gel cet automne, d'autant plus que les variations de température actuelle font prédire un gel hâtif de la part de certains météorologistes.

Les états d'Ohio, Indiana et du Minnesota sont les plus susceptibles à ce phénomène et l'on évalue le potentiel de diminution de production à 200 millions de boisseaux.

D'un autre côté, le département américain de l'Agriculture songe présentement à utiliser les pouvoirs qui lui permettent d'emmagasiner une partie de la production pour diminuer la pression sur les marchés à l'automne. Le Commodity Credit Corpora-

tion pourrait donc retirer un maximum de 500 millions de boisseaux de maïs à l'automne, a-t-on appris de source gouvernementale. Mais connaissant les pratiques budgétaires du président Reagan, il est fort à douter qu'une telle mesure soit mise en application prématurément.

Finalement, une rencontre est prévue à la fin de septembre, pour discuter d'entente commerciale à long terme entre les États Unis et les Soviétiques. L'on sait déjà que la récolte soviétique sera aussi désastreuse que les deux précédentes mais ceux-ci ont prouvé à maintes reprises que les États-Unis n'étaient pas les seuls exportateurs à chercher pratique en ce pays.

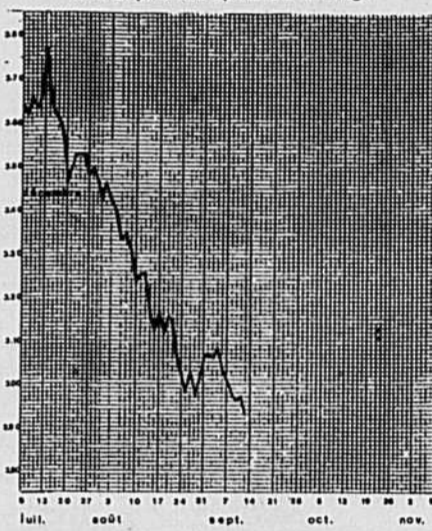
Somme toute, les facteurs à la hausse n'ayant guère le potentiel de se matérialiser avant le début octobre, il est difficile d'être optimiste quand aux cours boursiers du maïs pour la prochaine période.

Les tendances boursières des dernières semaines ont fait la preuve du caractère exceptionnel des prix de l'année commerciale qui s'achève et la récurrence d'un tel phénomène ne saurait trouver de base justificative dans la situation actuelle.

Du côté québécois, la récolte continue à progresser de façon à laisser présager une production record cette année. Le bureau de la Statistique du Québec a réajusté ses chiffres de superficie enssemencée en maïs. On a donc retranché 10 mille hectares aux 110 mille hectares prévus mais le rendement pourrait bien atteindre le niveau de 1978, avec 5.945 tonnes métriques à l'hectare. La production pourrait donc atteindre 594.5 mille tonnes cet automne, ce qui représente une augmentation de 8,5 pour cent par rapport à l'an dernier.

Charles Charron, agro-économiste  
Fédération des producteurs de cultures  
commerciales du Québec

MAÏS: prix des options à Chicago



## OIGNONS

Prix en vigueur le 11 septembre 1981  
OIGNONS: jaunes moyens 5.50/50 lb  
lb, 7.50/24 sachets de 2 lb, 7.50/10 sachets de 5 lb, petits .85/10 lb, Jumbo 8.00/50 lb, Canada No 1: 1.40/10 lb, 3.75/25 lb. Ces prix sont fixés FAB l'emballer ou le poste d'emballage. Prix fournis par le comité des prix du plan conjoint des producteurs d'oignons du Québec.

## Les prix de la pomme de terre

le 14 septembre 1981  
à minuit et une minute

Pommes de terre		
jardin lavées	Détaillant	Grossiste
5 lb	\$0.77	\$0.65
10 lb	1.18	1.00
20 lb	2.30	1.95
50 lb	5.00	4.25
Pommes de terre		
jardin	Détaillant	Grossiste
5 lb	\$0.71	\$0.60
10 lb	1.06	0.90
20 lb	2.07	1.75
50 lb	4.10	3.50
Sur emballage (Master)		
\$0.70 de plus le 100 lb.		
Jardin lavées Jumbo:		
50 lb	\$6.45	\$5.50 FAB
75 lb	9.70	8.25 FAB
Jardin Jumbo:		
50 lb	\$5.90	\$5.00 FAB
75 lb	8.80	7.50 FAB
Pomme de terre en vrac		
\$5.50/100 lb — Canada No 1-FAB		

# Grains



## Le prix des céréales au Port de Montréal

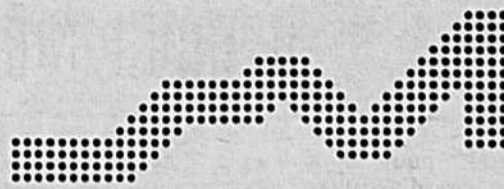
Certains producteurs commencent à douter de la validité des prix des grains base camion à Montréal, tels que publiés par la Fédération dans son édition téléphonique journalière. Un éclaircissement s'impose.

Ces chiffres sont compilés à partir de données recueillies par l'Office de provendes canadien auprès des courtiers de Montréal. Bien que la validité statistique des chiffres obtenus soit souvent mise en question, il demeure que ces données sont les seules disponibles et qu'elles sont un indicateur assez fidèle du coût de remplacement des grains en provenance de l'extérieur du Québec.

L'escompte entre le prix annoncé à Montréal et le prix local est certes élevé dans le cas du blé, de l'orge et de l'avoine et cet état de fait s'explique quand même. La baisse prononcée du prix du maïs à Chicago, n'a pas été suivie de façon aussi dramatique dans l'Ouest de sorte qu'à ce moment-ci, le maïs est de loin l'ingrédient le plus utilisé dans les meuneries québécoises.

L'orge est un substitut avantageux au maïs lorsque son prix est inférieur de 15 dollars environ au prix de maïs. Vendredi dernier, la moyenne de prix du maïs et de l'orge vendus au port de Montréal était de 158.50

# REVUE DES MARCHÉS



VENEZ NOUS VOIR.  
NOUS EN PARLERONS!

Le Plan Vert

la caisse populaire desjardins

## Produits avicoles

Les prix des volailles nous sont fournis par le ministère fédéral de l'Agriculture, Section des renseignements sur les marchés et Division de l'Aviculture.

Semaine se terminant  
le 5 septembre 1981

### VOLAILLES ÉVISCÉRÉES

En caisses régulières  
Prix moyens pondérés  
du transformateur

POULETS	
Moins de 4 lb frais (A)	99.6¢
Moins de 4 lb con. (A et utilité)	—
4 lb et plus frais (A et utilité)	1.035\$
4 lb et plus con. (A et utilité)	1.047\$
DINDONS	
Moins de 10 lb con. (A)	—
10 lb et moins de 16 con. (A)	1.047\$
16 lb et plus con. (A)	—

Semaine se terminant  
le 18 septembre 1981

### VOLAILLES VIVANTES No 1

Prix aux producteurs  
à Montréal

POULETS	
À griller moins de 5 lb	49 1/4¢-49 1/4¢
5 lb et moins de 6	49 1/4¢
6 lb et moins de 7	48 1/2¢
7 lb et plus	53 1/4¢-54 1/4¢
POULES	
Moins de 5 lb	9 1/2¢
5 lb et moins de 6	9 1/2¢
6 lb et moins de 7	21 1/2¢
7 lb et plus	21 1/2¢
JEUNES DINDONS	
Moins de 12 lb	63 1/4¢
12 lb et moins de 20	63 1/4¢
20 lb et plus	64 1/4¢

## OEUFS

Prix des oeufs en vigueur à partir du  
14 septembre 1981

Ces prix sont fournis par  
la division avicole  
fédérale de Montréal

Ces prix sont fournis par  
la Fédération des producteurs  
d'oeufs du Québec

Producteurs Ontario	Producteurs Québec	Distributeurs Québec	
A-Extra-Gros	1.00	1.03	1.28
A-Gros	98¢	96¢	1.21
A-Moyens	86¢	85¢	1.10
A-Petits	48¢	60¢	85¢
A-Très Petits	15¢	19¢	44¢
En vrac			.03¢ de moins

N.B. Ces prix sont établis par les Offices provinciaux de commercialisation des oeufs et sont sujets à des cotisations imposées par ces Offices.

## LAIT DE CONSOMMATION

### VENTES PROVINCIALES AUX LAITRIES ET AUX USINES

JUILLET 1981

Classe	Litres de lait	Prix	Pourcentage
Classe I	48,284,812	\$41.65	31.80%
Classe II	2,406,725	34.56	1.58
Classe III	3,816,746	30.79	2.51
Classe IV	3,020,852	30.67	1.99
Surplus	94,319,305	30.28	62.12
<b>Total:</b>	<b>151,848,440</b>	<b>33.98</b>	<b>100%</b>

(Prix de base pour 100 litres de lait dosant 3.6 de matière grasse; différentiel de \$0.400 pour le lait payé en classe I, II, III, IV et surplus).

Source: Office des Producteurs de lait du Québec

## BEURRE, LAIT EN POUDRE, FROMAGE

Semaine terminée le 11 septembre 1981

Sur le marché de Montréal, le prix du beurre pour les arrivages courants no 1 pasteurisé, admissible 92 points: \$3.93/kg (contenants de 25 kg) et 93 points: \$3.95/kg. Prix de vente par la Commission Canadienne du Lait \$3.95/kg 92 et 93 points.

Prix du gros au détail-pains (moyenne hebdomadaire) \$4.01-\$4.34/kg.

Poudre de lait écrémé: ventes de 25 sacs ou plus. Pulvérisé. Canada 1ère catégorie, sacs \$2.37/kg. Procédé rouleau nil. Aliments du bétail \$1.35-\$1.45/kg.

Poudre de lait de beurre, animal \$1.20-\$1.30/kg. Poudre de lait de beurre comestible. \$1.80-1.90/kg. Poudre de lactosérum (petit lait de fromage). Comestible .37-.44/kg. Animale. .30-.32/kg.

Judi 10 septembre 1981

Prix du fromage: blanc \$1.831/lb colorés \$1.834/lb.

## Fruits et légumes

Prix payés au marché central  
métropolitain pour les produits  
de première qualité  
jusqu'à 9 heures a.m.  
le 15 septembre 1981

FRUITS:  
BLEUETS: 14.00-20.00/panier de 11 pintes  
CITROUILLE: 7.00-10.00/dz.

LÉGUMES:  
AIL: 2.50-6.00/tresse de 12 unités.  
ANETH: en branche 1.75-2.00/botte de 12 paquets.

AUBERGINES: 4.00-8.00/boisseau.  
BETTERAVES: 3.50-4.00/sac 12 sachets de 2 lb, petites 4.00/25 lb, moyennes 2.50-3.00/25 lb, grosses 3.00-3.50/50 lb, 1.00-1.25/botte de 6 paquets.

BETTES À CARDE: 5.50-6.00/12 paquets.  
BROCOLI: 8.00-8.50/12 à 14 unités, glacé 8.00-8.50/14 unités.

CAROTTES: 4.50-5.25/24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb, 2.00-2.75/25 lb, grosses 4.50-5.50/50 lb, 5.00-5.50/caisse de 30 paquets, mini 5.00-5.50/20 sachets de 12 oz.

CÉLÉRI: 7.00-8.00/24 unités.  
CIBOULETTE: 3.00-3.50/12 paquets.  
CHICORÉE: 3.50-4.50/caisse de 12 à 16 unités.

CHOUX: verts 3.75-4.50/caisse 50 lb, 3.50-4.25/sac 50 lb, gros 4.00-5.50/12 unités, de Bruxelles 6.50-7.00/12, casseaux de 10 oz, choux-fleurs 4.00-5.50/caisse, en vrac 8.00-9.00/dz, de Savoie 6.50-7.00/12 unités, rouges 4.00-4.50/12 unités.

CONCOMBRES: de champ 5.50-6.50/6 dz, à mariner petits 15.00-20.00/boisseau, moyens 10.00-12.00/boisseau, gros 6.00-8.00/boisseau, sans pépin, de serre petits 3.50-4.00/dz, moyens 4.50-5.00/dz, gros 5.50-6.00/dz.

COURGETTES ZUCHINIS: 6.00-8.00/caisse de 20 lb.  
ÉCHALOTES FRANÇAISES: 9.00-9.50/caisse de 12 sachets de 250 gr, 13.00/boîte de 10 lb.

ÉPINARDS: 5.50-7.50/12 sachets de 10 oz.  
HARICOTS: jaunes 9.00-11.50/sac 20 lb, verts 10.00-11.50/sac 20 lb.

LAITUE: frisée de champ 5.50-6.50/caisse 24 unités, Boston 5.00-6.50/caisse de 16, Romaine 5.00-6.50/caisse de 16, Iceberg 6.00-7.00/caisse de 18, pré-refroidie 7.00-8.00/caisse de 18.

MENTHE VERTE: 4.00-5.00/12 paquets.  
NAVETS BLANCS: 5.00-6.00/25 lb.

MAIS SUCRÉ: 3.50-4.50/dz.  
OIGNONS: verts jeunes 9.00-10.00/caisse de 3 dz, glacés 10.00-11.50/caisse de 4 dz, rouges 4.50-6.00/sac 50 lb, petits 90-1.25/sac 10 lb.

PANAIS: 5.50-6.50/12 sachets de 2 lb, 4.50-5.50/20 lb.  
PERSIL: 7.50-9.50/5 dz de paquets.

PIMENTS: verts 5.50-6.50/boisseau, rouges 9.00-15.00/boisseau.  
POIREAUX: 2.25-3.00/12 unités.

RADIS: 4.50-6.50/caisse 3 dz de paquets, 3.25-3.75/30 sachets de 6 oz ou 12 sachets de 16 oz.  
RUTABAGAS: 3.25-4.00/50 lb, 2.00-2.50/25 lb, gros 2.25-2.50/50 lb.

SCAROLE: 4.00-5.00/caisse de 12 à 16 unités.  
TOMATES: de serre 3.50-4.50/caisse de 8 lb, roses de champ 5.00-6.00/20 lb, rouges 4.00-5.00/20 lb.

POMMES  
Suite à une réunion du comité des prix pour les pommes destinées à l'état frais tenue le 25 août dernier, les membres ont convenu des prix suivants:

Pour la variété Lobo

	Détaillant	Grossiste
9 x 4 lb:	16.00	14.00
8 x 5 lb:	17.00	14.87
12 x 3 lb:	16.00	14.00
4 x 4 pintes:	10.00	8.75
Cell Pack 120:	19.00	16.63
Cell Pack 140:	18.00	15.75
Minot en vrac:	13.50	11.80

La date de mise en marché de la variété Lobo a été révisée et fixée au 6 sept. 81.

Variété McIntosh: le début de sa mise en marché a été établi au 20 sept. 81.

Prix disponibles sur CODAPHONE (514) 384-5156.

## Animaux vivants

Renseignements fournis par le bureau du ministère fédéral de l'Agriculture. Service des marchés, en collaboration avec les agents à commission du marché à bestiaux, 316 Bridge, Mtl et les acheteurs. Les vendeurs à commission du marché à bestiaux sont: Coopérative canadienne du bétail; W.H. Maher et Louis Levine. Pour renseignements supplémentaires: service d'information sur ruban magnétique, tél.: (514) 931-6716 (Montréal) après 14 hres, tous les jours.

LES RÉCEPTIONS: LUNDI LE 14 SEPTEMBRE 1981  
BOVINS: 518 VEAUX: 782

BOVINS: Composés surtout de vaches laitières de qualité commune à moyenne, les arrivages de bovins étaient au-delà de 500 têtes. Le marché était modérément actif et les vaches, bouvillons et taures s'échangeaient à des prix stables tandis que les taureaux étaient de stables à fermes avec les prix de la semaine dernière.

VEAUX: Les réceptions étaient composées de sujets variés et fortes de plus de 800 têtes. La demande était bonne pour les bons veaux d'abattage qui s'échangeaient à des prix plus élevés. Les bons veaux de remplacement légers de type laitier se vendaient à des prix légèrement moins élevés.

N.B.: Les prix donnés sont au 100 lb

BOUVILLONS		D-3		D-5		
A-1-2	—	49.00-5	25	35.00-48	75	
B	—	TAUREAUX				
Commel	55.00-65.00	53.00-65 75				
D'engr.	—	VEAUX DE LAIT				
Communs & moy.	—	Choix	100.00-128.00	Bons	100.00-128.00	
TAURES		Moyens	80.00-95.00	Communs	50.00-79.00	
A-1-2	—	Léger de remp. (de type laitier)	Bons	115.00-158.00	Comm. et moy.	70.00-114.00
B	—	VACHES				
Commel	52.50-62.00	D-1-2				
D-1-2		53.50-57.00				

## PORCS ABATTUS

Prix payés à Toronto

Lundi 14 septembre 81		La semaine dernière	
Porcs	78.25-79.65	Porcs	FÊTE
moyenne	78.83	moyenne	FERMÉ
Truies	68.35-69.15	Truies	—
moyenne	68.56	moyenne	—

Prix payés en Ontario

Porcs	77.20-79.65	Porcs	—
moyenne	78.09	moyenne	—
Truies	66.00-69.15	Truies	—
moyenne	68.10	moyenne	—

Les prix ci-dessus sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de porcs de l'Ontario.

## PROVENDES

Prix publiés comme guide et basés sur  
la fermeture des marchés le 11 septembre 1981  
Prix de gros à la tonne métrique aux meuneries net sur  
camion (en vrac par camion complet)

	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Sorel
Blé	184.05	182.55	—	182.55
Orge	163.25	162.75	—	163.25
Avoine canadienne	152.50	150.50	—	153.00
Maïs américain (Jaune, no 3)	159.65	156.10	—	156.30
Maïs ontarien (chargé sur camion) (Jaune, no 2 C.E.)	171.85	174.90	—	—

	Semaine courante	Semaine dernière	Même semaine 1980
Son de blé	140.00	140.00	148.00
Gru rouge de blé	140.00	140.00	148.00
Tourteau de soya 48%	326.30	311.00	370.40
Tourteau de soya 44%	303.50	291.00	348.30
Tourteau de colza 34%	184.00	187.40	249.10
Luzerne déshydratée (100,000-A)	174.00	174.00	174.00

Blé CWRS #3 Avoine alim. #1 Orge alim. #1  
Tonne métrique Tonne métrique Tonne métrique  
Prix quotidiens des céréales fourragères  
(BOURSE Base: Tête des Grands Lacs)

15 sept.	151.60	116.00	129.00
14 sept.	152.00	115.50	128.80
11 sept.	151.80	114.40	129.50
10 sept.	156.60	114.50	128.20
9 sept.	153.00	114.80	129.00

N.B.: Les prix du grain canadien fluctuent quotidiennement sur la base d'une source compétitive en provenance d'un marché étranger. Dans les conditions actuelles, ces prix sont basés sur la valeur de remplacement du maïs américain au Canada. Il suffit d'ajouter les marges fixes du transport depuis Thunder Bay pour obtenir les prix en vigueur au Québec et dans les Maritimes.

Source: Office canadien des Provenances

**À VOTRE  
CHOIX  
A, B ou C**

## AUBAINE POUR TRACTEURS NEUFS BELARUS

**RABAIS DE 20%  
POUR QUI PAIE LE SOLDE COMPTANT<sup>1</sup>**

CHOIX A

LES CHOIX B ET C NE S'APPLIQUENT PAS ICI

**RABAIS DE \$1 000 À \$10 000<sup>4</sup>**

CHOIX B

PLUS

**FINANCEMENT À LONG TERME À 12%**

PLUS

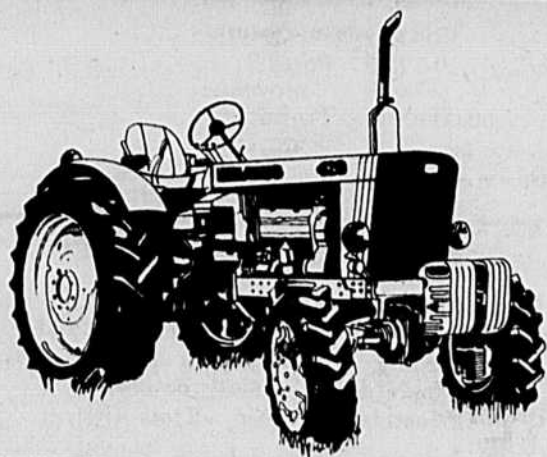
**FINANCEMENT DE 6 MOIS SANS INTÉRÊT<sup>2</sup>**

VOIR PRIX ET RABAIS CI-DESSOUS - LES CHOIX A ET C NE S'APPLIQUENT PAS ICI

**FINANCEMENT DE 3 ANS  
SANS INTÉRÊT<sup>3</sup>**

CHOIX C

LES CHOIX A ET B NE S'APPLIQUENT PAS ICI



Modèle	HP	<sup>4</sup> PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ OU MOINS	<sup>4</sup> Rabais	<sup>4</sup> PRIX SPÉCIAL OU MOINS
250	31	\$ 6,411.00	\$ 1,000.00	\$ 5,411.00
400	58	\$11,107.00	\$ 2,000.00	\$ 9,107.00
420 TR. AV.	58	\$13,855.00	\$ 2,500.00	\$11,355.00
500	70	\$13,502.00	\$ 3,500.00	\$10,002.00
520 TR. AV.	70	\$16,404.00	\$ 2,500.00	\$13,904.00
611	70	\$13,641.00	\$ 3,000.00	\$10,641.00
800	85	\$16,176.00	\$ 2,000.00	\$14,176.00
820 TR. AV.	85	\$19,412.00	\$ 2,500.00	\$16,912.00
1500 TR. AV. ARTICULÉE	180	\$43,659.00	\$10,000.00	\$33,659.00

**Choix A**

**1 Exemple:**

Prix de détail	\$20 000.00
Reprise	\$ 5 000.00
Solde au comptant	\$15 000.00
Rabais Belarus de 20% sur \$15 000	\$ 3 000.00
Paiement net du client au comptant	\$12 000.00

**Choix B**

**2 Pour les acheteurs approuvés, l'acompte et les conditions ordinaires s'appliquent. Exemple:**

Prix de détail du tracteur neuf	\$22 500.00
Rabais spécial	\$ 2 500.00
Prix de détail spécial	\$20 000.00
Acompte (minimum de 30%)	\$ 6 000.00
Solde au moment de l'achat	\$14 000.00
Solde au bout de 6 mois sans intérêt	\$14 000.00
Versement comptant dû après 6 mois (min.: 10%)	\$ 1 400.00
Montant à financer	\$12 600.00
Coût global du crédit	\$ 2 773.26
Montant global à rembourser	\$16 773.26
6 versements semestriels de	\$ 2 562.21
Frais de financement en pourcentage annuel	12%

**Choix C**

**3 Pour les acheteurs approuvés, l'acompte minimal est de 40%, la période maximale est de 36 mois et les versements sont mensuels ou semestriels.**

**Exemple:**

Prix de détail	\$20 000.00
Acompte de 40%	\$ 8 000.00
Solde à financer	\$12 000.00
6 versements semestriels de	2 000.00
Paiement total	\$12 000.00

**ACHETEZ BELARUS POUR ÉCONOMISER**



# Belarus

Les prix de détail suggérés comprennent l'équipement de base plus les pesées aux roues avant et la barre de traction pivotante. Le modèle articulé n'a pas de pesées aux roues avant ni de barre de traction pivotante. Les prix sont f.a.b. Regina. Transport local et préparation par le concessionnaire en sus. La puissance est la puissance SAE estimée par le constructeur. Prix, rabais, conditions et caractéristiques peuvent changer sans préavis et sont soumis à la disponibilité de stocks chez les concessionnaires Belarus participants.

La période de cette offre va du 1er au 25 septembre 1981.

Équipement Belarus du Canada Limitée  
1200 de Nobel  
BOUCHERVILLE (Québec)